00086702

BOMBAY BRANCH
OF THE
Royal Asiatic Society.

Digitized with financial assistance from
Mr. K.M. Kothari
on 25 February, 2019

MANUEL

POUR SERVIR A L'ÉTUDE

DE L'ANTIQUITÉ CELTIQUE

LA BRETAGNE ET LES PAYS CELTIQUES. IV

Manuel

pour servir à l'étude de

l'Antiquité Celtique

PAR

GEORGES DOTTIN

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE RENNES

86702

BOMBAY BRANCH
JACKSON
MEMORIAL
COLLECTION
ROYAL ASIATIC SOCIETY

PARIS

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION ÉDITEUR

5, quai Malaquais, 5

1906

JAC
Fo. 9[illegible]
Dot/Man
86702

COLLECTION " La Bretagne et les Pays celtiques "

I. — **L'Ame bretonne,** par CHARLES LE GOFFIC. 2me édition. . . . . 3 fr. 50

II. — **Bretons de lettres,** par LOUIS TIERCELIN. . 3 fr. 50

III. — **Vieilles histoires du pays breton,** par ANATOLE LE BRAZ (3e édition) . . . . . 3 fr. 50

IV. — **Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique,** par GEORGES DOTTIN. .

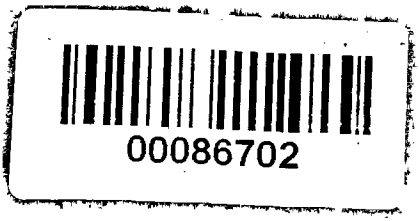

PRÉFACE

C'est de 1858 à 1868 que Roget de Belloguet a publié, sous le titre d'*Ethnogénie gauloise* (1), un ouvrage en trois volumes où il étudiait la langue, le type physique, les facultés intellectuelles, les mœurs, les croyances religieuses, les institutions civiles, politiques et militaires, l'industrie et le commerce des anciens Celtes. Ces livres ont ren-

(1) Roget de Belloguet est mort en 1872. Une seconde édition du *Glossaire gaulois*, t. I de l'*Ethnogénie*, a paru en 1872 ; et une seconde édition des *Types gaulois* et *celto-bretons*, t. II de l'*Ethnogénie*, en 1875. Voici les dates de publication des trois premières éditions, t. I, en 1858 ; t. II, en 1861 ; t. III, en 1868. Le tome IV a été publié par les soins de A. [illegible] en 1873.

du et rendront encore beaucoup de services ; il n'est guère d'hypothèses intéressantes ni d'explications ingénieuses qui ne s'y trouvent et je serais bien ingrat si je ne disais ici tout le profit que j'en ai tiré. Mais ils n'ont point laissé de vieillir dans quelques-unes de leurs parties. Le volume consacré à la langue n'est plus au courant de la science. Déjà, en 1872, en rendant compte du *Glossaire gaulois*, M. H. d'Arbois de Jubainville (1) y relevait des inexactitudes de détail. L'anthropologie des Celtes, pour laquelle les documents sûrs nous font défaut, occupe chez Roget de Belloguet une place disproportionnée à son importance. La part de l'archéologie, au contraire, me semble avoir été trop réduite. Enfin, en lisant ces treize cents pages, le lecteur peut avoir l'illusion que nous ne manquons pas de renseignements sur les anciens Celtes et la richesse des commentaires lui dissimule la pauvreté des textes.

Depuis l'apparition de l'*Ethnogénie gauloise*, des travaux importants ont en partie renouvelé l'ancienne histoire des Celtes. La fondation de la *Revue celtique*, en 1870, par H. Gaidoz, a permis aux savants de coordonner leurs efforts. Deux autres revues, la *Revue archéologique*, et, tout récemment, la *Revue des études anciennes* (2) font une

[illegible] *tique*, t. I, p. 457-459.

[illegible] *gique* depuis 1844. *Revue des Etudes an-* [illegible] Annales de la Faculté des lettres de Bor- [illegible] depuis 1899.

part importante à l'étude des antiquités celtiques et gallo-romaines. M. H. d'Arbois de Jubainville a tenté, avec succès, de compléter les rares renseignements que les écrivains grecs et romains nous fournissent sur les origines celtiques par l'étude des noms de lieux et par la comparaison de l'état social des Celtes du continent avec la civilisation irlandaise antérieure au christianisme (1). M. H. Gaidoz a commenté, à l'aide des traditions populaires, la religion des Celtes (2). A. Bertrand et M. S. Reinach ont clairement exposé et ingénieusement résolu un grand nombre de problèmes que pose l'archéologie (3). Ils ont fourni aux érudits, par le classement scientifique des collections du musée de Saint-Germain, des matériaux

(1) *Cours de littérature celtique*, Paris, 1883-1902 ; 12 vol. in-8° ; — *Les premiers habitants de l'Europe d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes*, 1re éd., Paris, 1877 ; 2e éd., Paris, 1889-1892 ; — *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, Paris, 1891. Nombreux articles dans la *Revue celtique*, la *Revue archéologique*.

(2) Article Gaulois dans l'*Encyclopédie des Sciences religieuses* de F. Lichtenberger, t. v, p. 428-441. — *Le Dieu gaulois du Soleil et le Symbolisme de la roue*, Paris, 1886, gr. in-8° (extrait de la *Revue archéologique*). Articles dans la *Revue celtique*, la *Revue archéologique*, *Mélusine*.

(3) A Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, Paris, 1894. — A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2e éd. Paris, 1889. A Bertrand, *La religion des Gaulois*, Paris, 1897. — S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule Romaine* (Description raisonnée du musée de Saint-Germain, t. II). Les importants travaux de S. Reinach ne sont publiés dans des revues, surtout la *Revue archéologique*, la *Revue d'Anthropologie*. Plusieurs de ces articles sont réunis dans *Cultes, mythes et religions*, t. I, Paris, 1905.

d'étude d'une inappréciable valeur (1). Dans *La Gaule romaine* (2), Fustel de Coulanges a consacré à la Gaule avant la conquête quelques pages lumineuses. M. C. Jullian, qui s'est fait une spécialité de l'étude de la Gaule romaine, a donné sur diverses questions relatives aux anciens Celtes des articles d'une érudition élégante et solide (3). M. J. Déchelette a exposé avec précision les derniers résultats de l'archéologie celtique et fourni aux travailleurs une précieuse bibliographie (4). Enfin, le vaste répertoire où A. Holder (5) a réuni, avec les mots supposés celtiques, tous les passages où ces mots apparaissent a singulièrement facilité des recherches jadis pénibles et mis en lumière des textes qui s'éclairent par le simple rapprochement. On peut donc penser que le domaine de l'histoire, de la mythologie, de l'archéologie et de la linguistique s'est, en ce qui concerne les Celtes (6), notablement accru depuis 1872.

(1) Voir le *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, 3e éd., Paris, 1898.

(2) Paris, 1875. Troisième édition, revue et complétée sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur par C. Jullian, Paris, 1891.

(3) *Recherches sur la religion gauloise*, Bordeaux, 1904 (extrait de la *Revue des études anciennes*). Divers articles dans cette revue, la *Revue historique*, la *Revue celtique*, la *Revue archéologique*. M. Jullian a bien voulu lire mon livre en épreuves et je tiens à lui témoigner ici ma reconnaissance pour les précieuses indications qu'il [illegible] communiquées.

[illegible] *de synthèse historique*, t. III, p. 30-59. Pour les travaux [illegible] à 1870, consulter Ruelle, *Bibliographie générale* [illegible] 880.

[illegible] *schatz*, A.-T. Leipzig, 1891-1904.

[illegible] ent en lisant les excellents chapitres

Ces raisons m'ont conduit à reprendre en quatre cents pages le sujet si magistralement traité par Roget de Belloguet. Je me suis surtout préoccupé de fournir aux érudits un répertoire classé des divers renseignements que l'on a pu recueillir sur les plus anciens Celtes. Les faits y tiennent une plus grande place que les hypothèses, quelque intéressantes que soient celles-ci. La période étudiée s'étend du VIe siècle avant notre ère à la conquête romaine. Quelques détails de coutumes, de mœurs ou d'institutions sont empruntés à des époques postérieures, sans que j'aie pu en dater l'origine. Je me suis volontairement abstenu de toute restitution et restauration des fragments d'histoire qui nous sont parvenus. En lisant les pages qui suivent, le lecteur aura sans doute l'impression qu'il traverse rapidement un musée où aucun des objets exposés n'est intact. Mais les restaurations, quelque ingénieuses qu'elles soient, sont-elles jamais conformes à la réalité et n'a-t-on pas, depuis quelque temps déjà, renoncé, dans les musées, à rendre aux monuments antiques les parties que le temps leur a enlevées ? Il y a deux méthodes pour faire connaître le passé : l'une consiste à le faire revivre sous nos yeux en suppléant par les analogies que fournit la science ou les visions que crée l'imagination au manque de documents; l'autre expose le plus exactement p[ossible]

consacrés aux Celtes et à la Gaule indép[endante]
Histoire de France de E. Lavisse, [illegible]

ce que l'on sait, en se gardant de trop ajouter aux témoignages des hommes et à la description des choses. C'est la seconde méthode que je me suis efforcé de mettre en pratique dans ce manuel (1).

(1) Comme ce livre est surtout un livre de vulgarisation, j'ai pris soin que les références données en note ne se rapportassent, autant que possible, qu'à des ouvrages qu'on peut facilement se procurer ou qui figurent dans la plupart des bibliothèques publiques. Mais presque tous les livres cités sont de première main et fournissent les éléments nécessaires pour étudier les questions proposées.

Les citations des auteurs anciens, à moins d'indication contraire, comprennent en chiffres romains l'indication du livre ; en chiffres arabes, l'indication du chapitre. Quand deux chiffres arabes séparés par une virgule se suivent, le premier indique le chapitre, le second le paragraphe. Si deux chiffres arabes consécutifs sont séparés par un point et virgule, tous deux indiquent soit des chapitres, soit des paragraphes.

Pline l'Ancien est cité avec la division en paragraphes de l'édition L. Jan (Leipzig, Teubner).

MANUEL

POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE

L'ANTIQUITÉ CELTIQUE

CHAPITRE I

LES SOURCES ET LA MÉTHODE

Diverses définitions des Celtes. — La littérature des Gaëls et des Bretons. — Les écrivains grecs et latins. — Noms des Celtes en général : *Celtae*, *Galli*, *Galatae*; *Belgae*; *Brittani*. — Les Hyperboréens; les Cimmériens, les Cimbres et les Kymry; les Ombriens et les Insubres; les Lestrygons. — Noms des peuplades celtiques. — La notion de race celtique chez les anciens. — L'archéologie celtique : Hallstatt et la Tène. — Les Celtes sur les monuments figurés. — Les Celtes d'après l'anthropologie. — Les Celtes d'après la linguistique.

Pour les historiens et les géographes, les Celtes sont les peuples établis au centre et à l'ouest de l'Europe que les écrivains de l'antiquité désignaient sous les noms de Celtes (Κελτοί, *Celtae*), de Galls (*Galli*), ou de Galates (Γαλάται, *Galatae*). Pour les anthropologues, les Celtes et les Galls sont des peuples européens qui offrent deux ensembles de

caractères physiques bien déterminés : un groupe brachycéphale, de taille peu élevée et aux cheveux châtains ; un groupe dolichocéphale, de haute stature, au teint blanc et aux cheveux blonds. Les archéologues considèrent comme Celtes les peuples qui ont propagé la civilisation des époques d'Hallstatt et de la Tène, c'est-à-dire du premier et du second âge du fer. Pour les linguistes, les Celtes sont les peuples qui parlent une langue indo-européenne caractérisée en particulier par la chute du *p* et par les modifications que peut subir dans la phrase la consonne initiale des mots variables.

Si l'on veut se faire des anciens Celtes une idée précise, il importe de commencer par passer en revue ces conceptions diverses.

I

Il semble naturel, pour se renseigner sur les Celtes, de s'adresser tout d'abord aux Celtes eux-mêmes, aux Gaëls d'Irlande et d'Ecosse, aux Bretons du pays de Galles et de l'Armorique.

Les Celtes insulaires pourront-ils nous instruire de l'ancienne histoire non seulement des Iles Britanniques, mais encore de la Celtique continentale? Deux ordres de documents s'offrent à nous : les annales et les légendes épiques (1).

En Irlande, les plus anciennes annales ont été composées au XIe siècle. Pour les époques les plus anciennes, elles

(1) Sur la littérature des Celtes insulaires, voir *Revue de synthèse historique*, t. III, p. 60-97 ; t. VI, p. 317-362 ; t. VIII, p. 78-104.

semblent contenir plus de mythologie que d'histoire. La critique n'en a point été faite. L'épopée irlandaise a sans doute été rédigée entre le VIIe et le IXe siècle ; le plus ancien manuscrit est du XIIe siècle. Elle comprend trois cycles. Le premier, qui met en scène les plus anciens habitants de l'Irlande, ne nous est connu que par des résumés du XVIe siècle. L'Irlande où habitaient les Fomoré aurait été successivement envahie par Partholon, qui venait de Grèce ; par les fils de Nemed, qui venaient de Scythie ; par les Fir Bolg, qui venaient de Grèce ; par les Tuatha Dê Danann, peuple surnaturel tombé du ciel ; par les fils de Milé, qui venaient d'Espagne, mais étaient originaires de Scythie ; par les Cruithnech, qui venaient de Thrace et qui passèrent d'Irlande en Grande-Bretagne. On n'a pas encore démêlé dans ces traditions confuses les éléments historiques qu'elles peuvent enfermer (1). Les deux autres cycles retracent la légende d'Ulster aux environs de l'ère chrétienne, du temps du roi Conchobhar et du héros Cûchulainn, et la légende de Find et d'Oisin aux IIe et IIIe siècles de notre ère. Le cycle d'Ulster nous dépeint assez fidèlement l'état de la civilisation irlandaise antérieurement au christianisme et fournit la matière de rapprochements curieux avec l'ancienne civilisation celtique.

Au Pays de Galles, les plus anciennes chroniques sont traduites de Geoffroi de Monmouth (XIIe siècle) et n'ont guère de valeur historique. L'épopée apparaît scindée en deux genres distincts : le roman de chevalerie en prose, et l'ode. Les plus anciennes odes sont l'œuvre de bardes du

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique* (*Cours de littérature celtique*, t. II) considère ces traditions comme purement mythiques.

XIe siècle. Les plus anciens romans, connus sous le nom de *Mabinogion*, ne sont pas antérieurs au commencement du XIIe siècle. Il est rarement question, dans les odes ou dans les romans, des origines historiques de la Grande Bretagne, et la société qui y est décrite est le plus souvent la féodalité du moyen-âge. Cependant quatre romans offrent des restes de traditions antérieures au christianisme. L'obscurité de la poésie galloise ne permet pas de tirer grand profit des rapprochements que les odes pourraient suggérer.

Quant aux Bretons d'Armorique, on sait qu'ils sont venus de la Grande-Bretagne au VIe siècle, fuyant devant l'invasion saxonne, et que les plus vieux monuments de leur littérature, presque exclusivement religieuse, datent du XVe siècle.

Si des littératures en langue celtique nous passons à la littérature latine des Celtes insulaires, nous n'y trouvons, outre de sèches annales, que des traditions fabuleuses sur l'ancienne histoire bretonne ; les vies de saints, quand on arrive à déterminer l'âge des documents sur lesquels elles reposent, peuvent donner matière à quelques rapprochements d'institutions, de mœurs ou de croyances (1).

Les peuples celtiques qui ont subsisté jusqu'à nos jours dans l'ouest de l'Europe ne nous apportent donc, en l'état actuel de la science, aucune indication certaine sur leurs origines et ne pourront fournir que des éléments de comparaison. Les Celtes établis sur le continent avant l'ère chrétienne ne nous ont point laissé d'annales manuscrites ou gravées sur pierre. Des Celtes de l'antiquité,

(1) Sur la valeur de ces sources, voir J. Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, Rennes, 1883, p. 26-46.

nous savons donc seulement ce que les Grecs ou les Romains nous ont raconté (1), en des temps où les moyens d'information étaient rares et la critique historique rudimentaire.

Peu d'écrivains anciens ont été en rapport avec les Celtes. Au temps d'Alexandre le Grand, un Marseillais, Pythéas, fut le premier Grec qui visita les côtes occidentales de l'Europe. Il longea l'Espagne, atteignit l'Armorique, et de là gagna la Grande-Bretagne, puis il remonta au nord jusqu'à Thulé et termina son voyage par les côtes méridionales de la mer du Nord (2). Polybe, au milieu du second siècle avant notre ère, accompagna Scipion Emilien en Espagne et fut en relation, non seulement avec les Celtes d'Espagne, mais avec les Celtes du sud de la Gaule. Au commencement du premier siècle avant notre ère, le philosophe stoïcien Poseidônios (3), auteur de plusieurs traités de géographie, entreprit de nombreux voyages : non seulement il séjourna dans des villes du littoral, telles que Cadix où il resta trente jours, mais il pénétra en Gaule et fit des observations personnelles sur les mœurs des Gaulois. César, pendant les dix années qu'il passa en Gaule, fut en contact constant avec les habitants du pays ; mais, presque exclusivement préoccupé par les affaires militaires, il ne semble pas avoir beaucoup

(1) Voir H. d'Arbois de Jubainville, *Principaux auteurs de l'antiquité à consulter sur l'histoire des Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'au règne de Théodose Ier*, Paris, 1902 (t. XII du *Cours de littérature celtique*)

(2) Sur Pythéas, voir Strabon, *Géographie*, I, 4, 3 ; 5 ; III, 2, 11 ; IV, 5, 5 ; Pline, *Histoire naturelle*, IV, 95 ; XXXVII, 35. Hergt, *Die Nordlandfahrt des Pytheas*, Halle, 1893.

(3) Sur Poseidônios, voir Scheppig, *De Posidonio Apamensi rerum gentium terrarum scriptore*, Berlin, 1870.

observé par lui-même les mœurs et les institutions des Gaulois. Trogue Pompée est un Gaulois de la tribu des Voconces, mais il appartient à une famille romanisée depuis trois générations et on ne sait s'il avait recueilli auprès de ses compatriotes certains éléments de ses *Histoires*.

Nous ne connaissons l'histoire de Trogue Pompée que par un abrégé fait au second siècle de notre ère par Justin. Les *Commentaires* de César nous ont été conservés, mais la plus grande partie de l'œuvre de Polybe est perdue ; sur les quarante livres qu'elle comprenait nous n'avons plus que les cinq premiers ; des trente-cinq autres, il ne nous reste que des fragments, d'ailleurs assez considérables, que nous ont transmis un manuscrit d'Urbino et le recueil d'extraits de Constantin Porphyrogennète.

Quant aux *Histoires* de Poseidônios, qui faisaient suite à celles de Polybe et qui comprenaient cinquante-deux livres, elles sont presque entièrement perdues ; un fragment nous en est rapporté par Strabon ; trois autres par Athénée ; il est probable, sans qu'on puisse toujours le démontrer, que Diodore, Strabon, peut-être aussi César dans son livre VI, ont fait de nombreux emprunts à Poseidônios.

L'ouvrage de Pythéas, dont le titre paraît avoir été Περὶ Ὠκεανοῦ ne nous est guère connu que par les critiques qu'en font Polybe et Strabon qui traitent Pythéas d'impudent menteur.

La plupart des écrivains de l'antiquité qui nous parlent des Celtes ne travaillent donc que de seconde main. Nous le regretterions moins s'ils prenaient soin d'indiquer exactement les sources auxquelles ils ont puisé, mais, le plus souvent, les éléments essentiels de la critique historique nous font défaut. Nous sommes parfois exposés à

prendre pour l'expression des observations personnelles d'un écrivain des renseignements qu'il a copiés chez un de ses lointains prédécesseurs. Quand les sources sont indiquées, nous ne pouvons déterminer dans quelle mesure et avec quelle probité l'écrivain s'en est servi ; les citations sont-elles faites de mémoire ou exactement transcrites ? De précieux documents peuvent nous avoir été conservés par des écrivains de basse époque, sans que nous puissions distinguer les parties anciennes des rajeunissements postérieurs et l'histoire, de la légende. Quelle est la valeur exacte des voyages de circumnavigation, des périples, qui nous sont parvenus ? Sont-ce les prodigieux monuments de la crédulité des Grecs, ou, au contraire, des œuvres d'une grande valeur scientifique ? Il est probable que la vérité est entre ces deux extrêmes et qu'ils mélangent à doses à peu près égales les observations exactes et les conjectures imaginaires. Quelle méthode critique faut-il appliquer à l'*Ora maritima* de Rufius Festus Aviénus (1), proconsul d'Afrique, en 366 de notre ère ? Nous avons conservé de ce poème un fragment de 713 vers ; on y trouve une singulière description des côtes de l'Océan depuis le détroit de Gibraltar jusqu'aux îles Britanniques. Sur les côtes d'Espagne, on trouve les Cynètes, les Cempses, les Saefes, mais ni Celtes, ni Celtibères ; séparées du continent par le *sinus Œstrymnicus*, sont les îles *Œstrymnides*, riches en étain et en plomb ; du cap de l'*Œstrymnis* on atteint en deux jours l'île des *Hierni* ; à côté est l'île des *Albiones*. Au nord, on trouve

(1) Une étude complète de ce texte se trouve chez Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, 2e édition, Berlin, 1890, t. I, p. 73-210.

un pays d'où les Ligures ont été chassés par les Celtes. La source principale d'Aviénus semble avoir été un arrangement grec, aujourd'hui perdu, d'un périple phénicien dû à Himilcon dont le nom est cité dans l'*Ora maritima*, et qui avait été envoyé explorer l'ouest de l'Europe (1), à une époque que l'on ne peut déterminer exactement, mais qui n'est pas postérieure au Ve siècle.

Si l'*Ora maritima* est une reproduction fidèle des principaux traits du périple phénicien, elle constitue un document pour l'étude de la géographie ethnique de l'ouest de l'Europe vers l'an 500 avant J.-C. Mais comment déterminer les déformations qu'a dû subir l'ouvrage d'Himilcon dans l'arrangement en vers latins qu'en a fait Aviénus, neuf siècles après sa publication ?

Nous trouvons ainsi, sans qu'il soit toujours facile de déterminer la valeur des sources, des renseignements sur l'histoire, les institutions, les mœurs, la langue, le pays des Celtes chez la plupart des auteurs grecs et latins.

Parmi les Grecs on peut citer : Hérodote (484-425), Xénophon (434-359), Aristote (384-322), l'auteur du périple dit de Scylax (vers 335), Ephore (vers 340), Théopompe (375-306), Ptolémée, fils de Lagos (367-283), Callimaque (né vers 300), Timée (352-256), Eratosthène (275-195), Apollonios de Rhodes (IIIe siècle), Phylarque (IIIe siècle), Fabius Pictor (né vers 254), Artémidore d'Ephèse (Ier s. avant Jésus-Christ), Diodore de Sicile (Ier siècle avant Jésus-Christ), Timagène (Ier siècle avant Jésus-Christ) traduit par Ammien Marcellin, Denys d'Halicarnasse (vers 30 avant

(1) Pline, *Histoire naturelle*, II, 67, 169. Cf. G. Jullian, *Himilcon et Pythéas*, *Journal des Savants*, t. III (1905), p. 95-98.

Jésus-Christ), Nicolas de Damas (né vers 74 avant Jésus-Christ), Strabon (né vers 63 avant J.-C.), Philon le Juif (vers 30 avant Jésus-Christ), Dioscoride (Ier siècle de notre ère), Josèphe (37-100), Plutarque (50-120), Dion Chrysostome (Ier siècle), Favorinus (mort vers 135), Denys le Périégète (IIe siècle après Jésus-Christ), Ptolémée (IIe s.), Appien (IIe siècle), Arrien (95-175), Pausanias (vers 174), Polyen (IIe siècle), Galien (131-200), Lucien (125-200), Athénée (IIe siècle), les Oppien (IIe siècle), Dion Cassius (150-235), les Philostrate (IIIe siècle), Diogène Laërce (vers 190), Elien (IIIe siècle), Hérodien (IIIe siècle), Porphyre de Tyr (233-304), Julien (331-363) (1).

Parmi les Latins : Caton l'Ancien (234-149), Sempronius Asellio (Ier siècle avant Jésus-Christ, Q. Claudius Quadrigarius (Ier siècle avant Jésus-Christ), Valerius Antias (Ier siècle avant Jésus-Christ), Cornelius Sisenna (vers 77), Cicéron (106-43), Varron (116-27), Cornelius Nepos (99-24), Virgile (70-19), Properce (49-15), Vitruve (Ier siècle avant Jésus-Christ), Horace (65-8), Tite Live (59 avant,—17 après), Grattius Faliscus (Ier siècle), Pompeius Festus (peut être au Ier siècle), Cornelius Celsus (Ier siècle après Jésus-Christ), Velleius Paterculus (1er siècle après Jésus-Christ), Valère Maxime (Ier siècle après Jésus-Christ), Pomponius Méla (Ier siècle après), Lucain (39-65), Pline l'Ancien (23-79), Silius Italicus (25-101), Frontin (40-103), Martial (40-102), Tacite (55-120), Florus (peut-être IIe siècle), Suétone

(1) Les textes des auteurs grecs relatifs aux Celtes ont été publiés avec une traduction française par Edm. Cougny et H. Lebègue, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules* (Société de l'Histoire de France, Paris, 1878-1892, 6 vol. in-8°).

(69-141), Juvénal (60-140) et ses glossateurs, Aulu-Gelle (125-175), Tertullien (160-245), Ulpien (mort en 228), Solin (vers 230), Némésien (IIIe siècle), l'auteur de la liste des provinces romaines (297), les auteurs de l'histoire Auguste (284 337), des panégyriques (284-389), de l'Itinéraire d'Antonin (IVe siècle), de l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem (333), Aurelius Victor (IVe siècle), Eutrope (IVe siècle), Rufius Festus (IVe siècle), Ammien Marcellin (330-400), Ausone (310-395), Marcellus Empiricus de Bordeaux (IVe siècle), Sulpice Sévère (363-425), l'auteur de la *Notitia dignitatum* (vers 410) (1).

Cette longue liste ne doit pas faire illusion ; car la plupart des écrivains que nous venons d'énumérer ne contribuent que par quelques mots ou quelques phrases à enrichir le fonds de nos connaissances sur les Celtes. Les compilateurs comme Diodore de Sicile, qui avait compulsé à Rome les bibliothèques et les archives et passé trente ans à écrire son grand ouvrage, sont particulièrement précieux. Pausanias utilise sans doute l'histoire des successeurs d'Alexandre par Jérôme de Cardie (272 avant Jésus-Christ). Les anciens écrivains dont les livres sont perdus ont donc ainsi été souvent mis à profit et il est possible que le meilleur de leur œuvre ait passé dans les ouvrages qui nous sont parvenus.

(1) Les textes latins relatifs aux Gaulois se trouvent, avec les textes grecs, chez D. Bouquet, *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*, t. I, Paris, 1738, p. I-821. Les textes relatifs aux Bretons ont été publiés dans les *Monumenta historica Britannica* de Henry Petrie et Thomas Duffus Hardy, London, 1848, p. I-CV, sous le titre de *Ex scriptoribus graecis atque latinis excerpta de Britannia*. On trouvera encore les plus anciens textes relatifs aux Celtes dans l'article *Celtes* (dû à M. G. Lagneau) du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales sous la direction de A. Dechambre*, t. XIII.

II

Il n'y a pas qu'une seule dénomination pour désigner l'ensemble des tribus celtiques du continent. Chez les Grecs (1), le mot généralement en usage est Κελτοί (2). On le trouve pour la première fois chez Hérodote (3), et il est le seul employé jusqu'au troisième siècle avant notre ère. C'est, d'après César (4), et Pausanias (5), l'ancien nom par lequel ils se désignaient eux-mêmes. Dès le troisième siècle avant notre ère, un second mot, Γαλάτης, apparaît chez Callimaque (6), comme synonyme de Κελτός; Γαλάτης est aussi employé chez Eratosthène (7) et dans deux épitaphes : l'une est celle d'un jeune Athénien (8) tué à la bataille des Thermopyles en 279; l'autre, celle de trois jeunes filles de Milet (9) qui se tuèrent pour échapper aux barbares; et dans cette épitaphe les barbares sont désignés successivement par les deux synonymes Κελτοί et Γαλάται. Chez Polybe (10), les Gaulois qui ravagent le Latium au IVe siècle et les *Gaesatae* sont appelés tantôt Κελτοί, tantôt Γαλάται. Il en est de même chez Plutarque (11). Dans le

(1) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 393-409.

(2) On trouve la variante Κελται chez Strabon, IV, 1, 1; 14; *Celtae* chez César, 1, 1.

(3) *Histoire*, II, 33; IV, 49.

(4) *De bello gallico*, 1, 1.

(5) *Description de la Grèce*, 1, 3, 6.

(6) *Hymne à Démèter*, v. 184.

(7) Strabon, II, 4, 4.

(8) Pausanias, X, 21, 5.

(9) *Anthologie palatine*, VI, 492.

(10) *Histoires*, II, 18, 6 et 8; 23, 1 et 5; 22, 1; 2; 26, 4; 5; 31, 1; 2.

(11) Par exemple *Camille*, 18; 20. Cf. Diodore, XXV, 13; Pausanias, *Description de la Grèce*, 1, 4, 1; Appien, *Ibériques*, 1

grec des administrateurs romains (1), les Celtes sont désignés sous le nom de Γαλάται.

Malheureusement, une fois en possession de deux termes pour désigner le même ensemble de peuples, certains auteurs grecs décidèrent de les répartir en des emplois différents. Diodore de Sicile (2) désigne les Celtes sous le nom de Κελτοί, mais se sert du mot Γαλάται pour dénommer les peuples transrhénans. Dion Cassius, au contraire, place les Celtes sur la rive droite du Rhin et les Galates sur la rive gauche (3) ; mais, dans le récit des événements qui précèdent le premier siècle avant notre ère, c'est-à-dire avant que l'on eût distingué clairement les Gaulois des Germains, il emploie indifféremment Κελτοί ou Γαλάται pour désigner les uns ou les autres (4).

Chez les Romains, les Celtes du continent ont été uniformément désignés par le nom de *Galli*, qu'il s'agisse des Celtes de l'Europe centrale, de Thrace ou d'Asie Mineure (5). *Gallia* apparaît pour la première fois dans les *Origines* de Caton (6) vers 168 av. J.-C. Le terme *Galatae* ne s'applique qu'aux Celtes d'Asie Mineure. Ces deux mots n'ont aucun rapport avec le mot *Gaël* que nous donnons maintenant aux peuples celtiques d'Irlande et d'Ecosse. Gaël a en effet en irlandais ancien la forme *Gáidel*, *Góidel*, essentiellement différente de *Galli*, *Galatae*.

(1) Par exemple dans le testament d'Auguste, VI, 20 ; XIV, 4 ; XV, 29.
(2) *Bibliothèque*, V, 32, 1 ; 25, 4.
(3) *Histoire romaine*, XXXIX, 49, 1.
(4) *Ibid.* Fragments 25, 31, 34.
(5) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 420-420.
(6) *Origines* II, fragm. 34, chez Charisius, *Grammatici latini*, éd. Keil, t. II, p. 202. H. Peter, *Historicorum romanorum fragmenta*, p. 48.

La confusion de ces anciennes dénominations, résultat de l'ignorance des uns et du manque de précision des autres, n'a pas paru absolument irrémédiable aux érudits modernes qui ont tenté de trouver des traces d'une distinction ancienne entre les Celtes et les Galates. Alexandre Bertrand a essayé de démontrer que pour Polybe les Celtes sont les antiques populations sédentaires de l'Italie du nord, tandis que les Galates sont des tribus d'origine plus récente dont le trait principal est d'avoir pris Rome avec l'aide des Celtes (1). Les archéologues distinguent encore souvent par les noms de Celtes et de Gaulois deux groupes de populations qui ont habité la Gaule ; ils appellent ère celtique celle qui est caractérisée par l'apparition des métaux, la prédominance des armes en bronze et l'introduction du rite de l'incinération dans le sud-est et le sud ; et ère gauloise, celle qui est caractérisée par la prédominance des armes en fer et la substitution de l'inhumation sous *tumuli* ou en pleine terre à l'inhumation dans les monuments mégalithiques et à l'incinération (2). Mais, au point de vue historique, une pareille distinction ne peut s'appuyer sur aucun fait.

Indépendamment de ces termes généraux, d'autres mots composés ou dérivés de Κελτός ou *Gallus*, Γαλάτης servent à dénommer des peuples celtiques (3).

(1) *Revue archéologique*, t. XXXI (1876), p. 1-24, 73-98, 153-161. A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 371-419.

(2) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, 3e éd., Paris, 1898, p. 147.

(3) On trouvera ces noms avec tous les textes où on les a relevés dans le *Altceltischer Sprachschatz*, von Alfred Holder, Leipzig, 1891, encore inachevé.

Les Κελτικοί, *Celtici*, sont les Celtes établis au nord-ouest de l'Espagne, au sud de la Lusitanie et en Bétique (1).

Les Κελτίβηρες, *Celtiberi*, sont les Celtes, mélangés aux Ibères, qui peuplaient l'Espagne des sources du Guadiana à celles du Guadalquivir (2).

Pour désigner les Celtes d'Espagne, les mots Celte, Galate, *Gallus* sont très rares (3). Un peuple établi sur la rive droite de la Bétis s'appelle *Celti* (4).

Les Κελτογαλάται sont les habitants de la Gaule (5).

Les Κελτολίγυες sont les Celtes mélangés aux Ligures dans les environs de Marseille (6).

Les Κελτοσκύθαι sont les Celtes voisins des Scythes (7).

Quant aux Κελτόριοι établis entre les Pyrénées et les Alpes, leur nom ne se trouve que chez Plutarque (8) et résulte peut-être d'une mauvaise lecture.

Gallograeci, Γαλλογραικοί, Ἑλληνογαλάται désigne les Celtes établis en Asie Mineure (9). C'est un synonyme de *Galatae*.

Souvent aussi on ajoute à *Galli* ou à Κελτοί une détermination géographique :

Galli Transalpini, Κελτοί ὑπεράλπειοι, désigne les Celtes de Gaule (10).

(1) Strabon, III, 1, 6 ; 3. 5.
(2) Diodore, V. 33. Strabon, III, 4, 5. cf. 1, 2, 27.
(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes en Espagne, Revue celtique*, t. XIV, p. 361-365.
(4) Pline, *Histoire naturelle*, III, 3, 11. Voir ci-dessus, l. 2.
(5) Etienne de Byzance au mot Φαβία. Cf. Ptolémée, II, 7, 1.
(6) Strabon, IV, 6, 3. Pseudo-Aristote, *Des singularités merveilleuses*, 85.
(7) Strabon, XI, 6, 2 ; cf. I, 2, 27.
(8) *Camille*, 15, 1.
(9) Tite Live, XXXVIII, 17 ; Strabon, II, 5, 31 ; Diodore, V, 32, 5.
(10) Tite Live, XXXIX, 22 ; Polybe, II, 15 ; Strabon, IV, 6, 3.

Galli Cisalpini désigne les Celtes du nord de l'Italie (1).

D'autres noms, qui ne se rattachent ni à Κελτός ni à *Gallus*, ont servi à désigner des ensembles de peuples que les auteurs de l'antiquité considèrent comme celtiques.

Tels sont les *Belgae*, Βέλγαι, qui, au temps de César, habitaient la partie de la Gaule comprise entre le Rhin, la Marne, la Seine et l'Océan. Les *Remi* apprirent à César que la plupart des *Belgae* étaient issus des Germains. Les *Belgae* différaient des *Celtae* ou *Galli* par la langue, les institutions, les lois (2). Pour Strabon, ils ne diffèrent pas des Gaulois par l'aspect physique ; ils parlent la même langue, sauf quelques particularités dialectales ; leurs institutions et leur genre de vie ne diffèrent qu'un peu de ceux des Gaulois (3). César donne expressément le nom de Germains à quelques peuples belges : *Condrusos, Eburones, Caerosos, Paemanos* qui uno nomine *Germani* appellantur ; *Segni Condrusique* ex gente et numero *Germanorum* (4). Strabon (5) qualifie les *Nervii*, Νερούιοι, peuple belge, de Germains γερμανικόν ἔθνος. Tacite (6) rapporte que les *Treviri* et les *Nervii* prétendaient être d'origine germanique, et en tiraient vanité. Ces témoignages ne laissent pas d'être un peu contradictoires ; on ne peut guère les concilier qu'en admettant que les Belges étaient une population celtique mélangée d'éléments germaniques. A moins que l'on ne pense, avec M. d'Arbois de Jubainville, que l'origine germanique des Belges ne doit être

(1) Tite Live, XXVII, 38.
(2) *De bello gallico*, II, 4, 1 ; I, 1, 2.
(3) *Géographie*, IV, 1, 1.
(4) *De bello gallico*, II, 4 ; VI, 32.
(5) *Géographie*, IV, 3, 4.
(6) *Germanie*, 28.

entendue qu'au point de vue géographique, et qu'il s'agit d'un peuple celtique venu de Germanie. Peut-on même aller plus loin et soutenir que la tradition de l'origine germanique des Belges ne repose que sur l'ancienne confusion des Celtes et des Germains, confusion que l'on trouve encore chez Cicéron (1) où les Cimbres et les Teutons, peuple germanique, sont qualifiés de Gaulois ?

Les Celtes des Iles Britanniques, qui se rapprochent des *Galli* à la fois par la langue, la religion et la bravoure et qui sont en relation avec les peuples de la presqu'île armoricaine (2), ne sont jamais désignés par les noms de Κελτοί ou de *Galli*. Le plus ancien nom de ces peuples est Πρεττανοί, leçon de plusieurs manuscrits de Strabon confirmée par Etienne de Byzance qui attribue à Marcien et à Ptolémée l'orthographe Πρετανίδες pour le nom d'îles situées dans l'Océan, et qui nomme Πρετανική l'île semblable à un continent qui se trouve auprès de la Celtique. Ce dernier nom est apparenté à l'irlandais *Cruithnech* (3). Mais les formes les plus employées du nom des Celtes des Iles Britanniques commencent par B. Ce sont Βρεττανοί, *Brittani*, Βρεταvοί, *Britani*, *Britanni*, *Brittones*, (identique au gallois *Brython* Bretons) *Britones*. Il n'y a chez les auteurs anciens guère de traces d'une distinction qui permette de retrouver chez les *Britanni* non seulement les ancêtres des Bretons du Pays de Galles, mais aussi ceux des Gaëls d'Irlande et d'Ecosse. Pour César (4),

(1) *De provinciis consularibus*, 32.
(2) César, *De bello gallico*, III, 9; IV, 21.
(3) H. d'Arbois de Jubainville, *L'île Prétanique*, *Revue celtique*, t. XIII, p. 398-403.
(4) *De bello gallico*, V, 12, cf. II, 4. Tacite, *Agricola*, 11.

l'intérieur du pays est occupé par une population que la tradition considère comme indigène ; les côtes sont habitées par des Belges attirés hors de Gaule par la guerre ou l'appât du butin.

Les Celtes de l'Ecosse semblent avoir été désignés, à partir du moins de l'expédition d'Agricola, sous le nom général de *Caledonii* ou *Caledones* qui plus anciennement dénommait seulement une peuplade du nord de la Grande-Bretagne. On ne trouve pas avant Ammien Marcellin (1) les deux noms de *Picti* et de *Scotti* appliqués à deux peuples de Grande-Bretagne. Les *Picti* qu'Eumène (2) regarde comme identiques aux *Caledonii* étaient, autant qu'on en peut juger par les noms de personnes et de lieux qui nous sont parvenus, un peuple parlant une langue celtique du rameau breton (3). Les *Scoti* sont, au contraire, des Celtes du rameau gaélique venus d'Irlande.

La plupart des auteurs de l'antiquité distinguent des Iles Britanniques les Iles Cassitérides, Κασσιτερίδες νῆσοι, d'où l'on tirait l'étain, κασσίτερος et qui sont en pays celtique (4). L'étain est appelé par le Pseudo-Aristote (5) κασσίτερον τὸν κελτικόν. D'après Strabon (6), en face des Pyrénées, au nord, est situé l'île Prettanique, et les îles Cassitérides font face au pays des *Artabri*, peuple celtique

(1) *Histoire romaine*, XX, 1.
(2) *Panégyrique de Constance*, 11.
(3) J. Loth, *Les Pictes d'après des travaux récents, Annales de Bretagne*, t. VI, p. 111-116. Chez J. Rhys and D. Brynmor Jones, *The Welsh people*, 3e édition, London, 1902 ; et surtout E. W. B. Nicholson, *Keltic researches*, London, 1904, la question picte est traitée avec une hardiesse trop aventureuse.
(4) In Celticis. Méla, III, 6, 47.
(5) *Des singularités merveilleuses*, 50.
(6) *Géographie*, II, 5, 15 ; 30 ; III, 5, 11.

de la Lusitanie ; elles sont au nombre de dix, proches les unes des autres. Diodore (1), sans doute d'après Poseidônios, place les îles Cassitérides au-dessus de la Lusitanie. Pline (2) les situe de même en face de la Celtibérie. On peut s'étonner que les anciens se soient représenté la Grande-Bretagne comme faisant face à l'Espagne. En 98 de notre ère, Tacite écrivait encore que l'Espagne était en face du pays des Silures, *posita contra Hispania* (3). Cette erreur était entretenue par la disposition singulière des cartes anciennes qui, comme la Table de Peutinger, se développaient en longueur au détriment de la hauteur (4).

On a souvent identifié les îles Cassitérides aux Sorlingues ou Scilly qui sont au nombre d'une centaine, dont six seulement ont quelque importance. Mais il n'y a pas dans le nord-ouest de l'Europe d'autres mines d'étain que celles des Iles Britanniques. Il est probable que les écrivains anciens se sont contentés de rapporter, sans essayer de les concilier, des renseignements venant, les uns de voyageurs bien informés, et les autres de gens qui ne connaissaient les îles Cassitérides que par des on-dit. Peut-être ont-ils confondu deux groupes d'îles qui servaient de dépôts d'étain, les Scilly pour la Grande-Bretagne, les îles de la Galice (5) pour le pays des *Artabri*.

M. S. Reinach (6) pense que κασσίτερος est un mot cel-

(1) *Bibliothèque*, v, 38, 4.
(2) *Histoire naturelle*, iv, 36, 119.
(3) *Agricola*, 11.
(4) E. Desjardins, *La Table de Peutinger*, Paris, 1869-1876. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. xii, p. 254-267.
(5) Je dois cette observation à M. C. Jullian.
(6) *L'Anthropologie*, t. iii (1892), p. 275 281 ; t. x (1899), p. 397-409.

tique et que le nom des îles, au lieu d'être dérivé de κασσίτερος, lui est identique. Ce seraient les Grecs qui auraient ajouté la désinence -ίδες.

Il ne manque pas d'exemples analogues pour les noms de métaux. Le cuivre *cuprium*, *cuprum*, est le métal de l'île de Chypre (Κύπρος) ; le bronze tire son nom de la ville de *Brundisium* ; le nom grec de l'acier χάλυψ est identique au nom des Χάλυβες σιδηροτέκτονες, peuple d'Asie Mineure. Le nom de l'étain, κασσίτερος, se trouvant déjà dans neuf passages de l'*Iliade*, il en résulterait, si ce nom est celtique, qu'il y avait déjà des Celtes dans les îles Britanniques vers le IXe siècle avant notre ère.

Avant que le nom de Celtes fût connu des Grecs, les peuples celtiques ont dû être compris sous des dénominations plus générales.

Il est possible que le nom d'Hyperboréens, Ὑπερβόρεοι, qui a désigné à l'origine une race mythologique, peuple de l'âge d'or habitant un pays fertile et chez lesquels réside Apollon, soit devenu plus tard une expression géographique (1). Poseidônios, au Ier siècle avant notre ère, donne les Alpes comme résidence aux Hyperboréens (2). Héraclide de Pont, à la fin du quatrième siècle avant notre ère, avait écrit que Rome avait été prise par une armée venant de chez les Hyperboréens (3). A la même époque, Hécatée d'Abdère plaçait, en face de la Celtique, le long de l'Océan, une île aussi grande que la Sicile, qui s'étendait vers le

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. I, p. 232-240. S. Reinach, *Les Hyperboréens*, *Revue celtique*, t. XII, p. 163-166.

(2) Scholiaste d'Apollonios de Rhodes, II, 677. *Fragmenta historicorum graecorum*, éd. Didot, t. III, p. 290.

(3) Plutarque, *Camille*, 22, 2.

nord et était habitée par les Hyperboréens (1). Dans ces textes, le mot Hyperboréens semble synonyme de Celtes. Faut-il y joindre les textes où il est dit que le Danube prend sa source dans les monts Rhipées, Ῥιπαῖα ὄρη, chez les Hyperboréens et que Rhipées est l'ancien nom des Alpes (2)? En dépit du scepticisme d'Hérodote et de Strabon, il est probable que les anciennes populations celtiques du centre de l'Europe et de la Grande-Bretagne ont été désignées jadis par le nom vague d'Hyperboréens.

Une théorie qui a eu, au siècle dernier, un grand succès auprès des historiens de la Gaule consistait à rattacher les Cimmériens, Κιμμέριοι, à la race celtique. Dans l'*Odyssée* (3), les Cimmériens sont enveloppés de nuages et de brouillards; jamais le soleil brillant ne les regarde de ses rayons, ni lorsqu'il va vers le ciel étoilé, ni lorsqu'il retourne du ciel sur la terre; mais une nuit pernicieuse s'étend sur les malheureux mortels. Hérodote (4) dit que la Scythie de son temps est l'ancienne Cimmérie et que c'est chassés par les Scythes que les Cimmériens ont quitté l'Europe pour aller ravager l'Asie Mineure. C'est Poseidônios (5) qui le premier conjectura que Κιμμέριοι était la forme grecque du nom des Cimbres. Cette conjecture fut adoptée par Strabon, Diodore (6) et par Plutarque (7). Fût-elle exacte, qu'elle serait loin de nous conduire à re-

(1) Scholiaste d'Apollonios de Rhodes, II, 675; Diodore, II, 47. *Fragmenta historicorum graecorum*, éd. Didot, t. II, p. 386.
(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. I, p. 233-234.
(3) *Odyssée*, XI, 14-19.
(4) *Histoire*, IV, 11, 1; 12.
(5) Strabon, VII, 2, 2.
(6) *Bibliothèque*, V, 32, 4.
(7) *Marius*, II, 9.

garder les Cimmériens comme les ancêtres des Celtes, car les Cimbres, Κίμβροι, sont sans doute des Germains. César (1), le Testament d'Auguste (2), Strabon (3), Tacite (4), Pline l'Ancien (5) nous le disent expressément. A ces témoignages on ne pourrait guère opposer que l'opinion de Cicéron (6) et de Salluste (7) reproduite apparemment par Diodore (8) et Appien (9).

En tout cas, il n'y a aucun rapport entre le nom des Cimbres et celui des Gallois modernes *Cymry* (10). Au temps des Romains, ce dernier nom aurait été *Combroges* (11) et non *Cimbri*, et d'ailleurs tout nom commençant par un *C* dans les langues celtiques ne peut correspondre qu'à un mot germanique commençant par *H*. C'est là loi de phonétique germanique bien connue sous le nom de loi de Grimm ou première *Lautverschiebung*.

Pour des raisons linguistiques, il convient, de même, d'écarter la thèse d'après laquelle les Ombriens seraient un peuple celtique. Cette thèse apparaît au troisième siècle de notre ère chez Solin (12), qui rapporte que d'après Bocchus, historien du premier siècle de notre ère, les Ombriens étaient un vieux rameau des Gaulois. Servius (13) donne

(1) *De bello gallico*, I, 40.
(2) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, p. 782, l. 16-18.
(3) *Géographie*, VII, 1, 3.
(4) *Germanie*, 37. *Histoires*, IV, 73.
(5) *Histoire naturelle*, IV, 28, 99.
(6) *De oratore*, II, 66, 266.
(7) *Jugurtha*, 114.
(8) *Bibliothèque*, V, 32, 5.
(9) *Illyrique*, 4. *Guerres civiles*, I, 29.
(10) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. I, p. 257-258.
(11) Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 207.
(12) *Collectanea rerum memorabilium*, II, 11.
(13) *Ad Aeneida*, XII, 753.

la même tradition, mais en l'attribuant à M. Antonius, sans doute M. Antonius Gnipho, écrivain du premier siècle avant notre ère. On la trouve aussi chez Isidore (1). Des écrivains modernes (2) ont cru fortifier cette allégation en comparant au nom des Ombriens, *Umbri*, en grec Ὄμβροι, une variante du nom des Insubres, peuple celtique de la Gaule cisalpine, établi sur la rive gauche du Pô ; cette variante Ἰσομβρες pourrait, en effet, prêter à un rapprochement d'ailleurs peu étroit avec Ὄμβροι ; mais nous n'avons aucune raison de la préférer à la leçon Ἰνσομβρες, *Insubres*. Si les Ombriens étaient une branche de la famille celtique, leur langue serait plus prochement apparentée au celtique que celui-ci ne l'est au latin ou au grec. Or il n'en est rien ; l'ombrien se distingue nettement du celtique et les ressemblances grammaticales que présentent les deux langues leur sont communes avec le latin qui n'a jamais été regardé comme une langue celtique. Tout au plus, pourrait-on remarquer que le celtique, l'ombrien et le latin ont en commun certaines formations, comme celles du passif et du déponent, du subjonctif, du futur des verbes dérivés, et que cette parenté du langage ne peut guère s'expliquer que par des relations intimes et prolongées entre les Celtes et les Italiotes. Si les Ombriens sont d'origine celtique, il faudrait qu'ils eussent renoncé à leur langue pour adopter une langue italique (3).

(1) *Origines*, IX, 2, 87.

(2) Par exemple, A. Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. I, p. XLIIJ.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 242-251. Bréal, *Les Tables Eugubines* (Paris, 1875) p. XXVII. On trouvera les principaux textes relatifs aux Ombriens, chez Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 73-76.

Faut-il chercher à retrouver les Celtes de Grande-Bretagne dans les Lestrygons anthropophages de la légende homérique ? Les Lestrygons habitent un pays où un berger ramenant son troupeau appelle un autre berger qui sort à son tour ; là un homme qui ne dormirait pas gagnerait deux salaires, l'un à garder les bœufs, l'autre à faire paître les moutons blancs, car les chemins du jour sont proches des chemins de la nuit (1). Or on peut rapprocher ce texte de remarques de Pline et de Tacite. En Grande-Bretagne, d'après Pline (2), il y a en été des journées de dix-sept heures et même des nuits claires, tandis que les plus longs jours en Italie ne durent pas plus de quinze heures. Tacite (3) dit que dans le nord de la Grande-Bretagne, certains jours, la nuit est si claire qu'il n'y a que très peu de différence entre le commencement et la fin de la journée. César (4) avait remarqué que dans le sud de la Grande-Bretagne les nuits étaient plus courtes que sur le continent. D'autre part, on pourrait comparer aux Lestrygons mangeurs d'hommes les Irlandais que Strabon (5) nous représente comme de voraces anthropophages qui croyaient faire bien en mangeant les cadavres de leurs pères, et les *Atticoti* de Grande-Bretagne qui, d'après saint Jérôme (6), se repaissaient avec délices de certaines parties du corps des bergers et des femmes. Au temps de César (7), les Gaulois rappelaient encore que leurs ancêtres,

(1) *Odyssée*, x, 82-86.
(2) *Histoire naturelle*, II, 77, 186.
(3) *Agricola*, 12.
(4) *De bello gallico*, v, 13.
(5) *Géographie*, IV, 5, 4.
(6) *Adversus Jovinum*, II, 7.
(7) *De bello gallico*, VII, 77.

renfermés dans leurs places-fortes lors de l'invasion des Cimbres et des Teutons, et pressés par la faim, avaient soutenu leur existence avec les corps de ceux d'entre eux que leur âge rendait inutiles à la guerre. Des Celtes qui envahirent l'Etolie buvaient, d'après Pausanias (1), le sang des petits enfants et goûtaient à leur chair. Toutes ces vagues coïncidences sont loin de permettre une assimilation des Lestrygons (2) aux Celtes.

Des noms généraux des Celtes, passons aux désignations particulières.

Les noms des peuplades celtiques qui nous ont été transmis par les anciens sont très nombreux. On en compte plus de cent cinquante. Une énumération complète (3) n'offrirait que peu d'intérêt. Aussi ne mentionnerons-nous ici que quelques noms curieux à divers titres, et, en premier lieu, ceux qui servent à désigner à la fois plusieurs peuplades et qui témoignent soit de migrations diverses, soit de l'unité de la langue des anciens Celtes au point de vue des dénominations ethnographiques.

Parmi ces noms, quelques-uns s'appliquent à plusieurs tribus qui sont distinguées chacune par un nom particulier.

Les *Volcae* sont partagés en deux branches : les *Areco-*

(1) *Description de la Grèce*, x, 22, 3.

(2) D'après Bérard, *Les Phéniciens et l'Odyssée*, t. II, p. 250, le pays des Lestrygons serait situé en Sardaigne.

(3) Cf. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie aus den Quellen bearbeitet*, 2e éd., Hamburg, 1877, t. III. E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, Paris, 1878, t. II. Longnon, *Atlas historique de la France*, 1re livraison, Paris, 1885.

Pour les peuplades citées, je donne l'indication du plus ancien texte où apparaît leur nom. On trouvera les autres références chez Holder, *Altceltischer Sprachschatz*.

mici établis entre le Rhône et la Garonne ; les *Tectosages* dans la région de la haute Garonne. Le nom des *Volcae* est devenu chez les Allemands *Walah* puis *Walch*, d'où est dérivé *Welsch* qui désigne les peuples de langue romane, Italiens et Français ; chez les Anglo-Saxons, *Wealh*, d'où le dérivé *Welsh* qui désigne les Gallois (1).

Les *Bituriges Cubi* au centre de la Gaule ; les *Bituriges Vivisci*, sur la rive gauche près de l'embouchure de la Garonne (2).

Les *Aulerci* se divisent en quatre peuples : les *Eburovices*, dans le pays d'Evreux ; les *Cenomani*, sur les rives de la Sarthe et de la Mayenne ; les *Diablintes*, sur la rive gauche de la Mayenne ; les *Brannovices*, entre la Saône et la Loire (3).

D'autres peuples ont des établissements en des régions différentes du monde celtique, sans que leurs diverses fractions soient distinguées par des noms différents.

Il y a des *Tectosages* au sud de la Gaule ; en Germanie près de la forêt Hercynienne et d'autres *Tectosages* en Asie Mineure (4).

Les *Menapii* de Gaule sur les bords de la Meuse sont peut-être le même peuple que les *Manapii* d'Irlande (5). Il est singulier que les voisins des *Menapii* soient des *Chauci* et les voisins des *Manapii*, des *Cauci*.

On trouve des *Parisii* en Gaule et des Πάρισοι en Grande Bretagne (6).

(1) *De bello gallico*, VII, 7, 4 ; Strabon, IV, 1, 12. H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 420.
(2) Strabon, IV, 2, 1 ; 2.
(3) *De bello gallico*, VII, 75, 2 ; 3 ; Ptolémée, II, 8, 7 ; 8, 9.
(4) César, *De bello gallico*, VI, 24, 2 ; Strabon, IV, 1, 12.
(5) César, *De bello gallico*, IV, 4, 2 ; Ptolémée, II, 9, 5 ; II, 2, 8.
(6) César, *ibid.*, VI, 3, 3 ; 4 ; Ptolémée, II, 8, 10 ; II, 3, 10.

Des *Belgae* en Gaule entre le Rhin, la Marne, la Seine et l'Océan ; des *Belgae* en Grande-Bretagne (1).

Des *Atrebates* en Gaule et en Grande-Bretagne (2).

Des *Senones* en Gaule et des *Senones* en Italie entre Ariminum et Ancône (3).

Des *Lingones* en Gaule et des *Lingones* en Italie vers le delta du Pô (4).

Des *Boii* en Pannonie et en Bohême ; dans l'Italie du nord au pied de l'Apennin ; en Gaule Aquitaine dans le pays de Buch ; en Gaule celtique (5).

Des *Insubres* en Italie auprès de Milan des *Insubres* en Gaule dans un *pagus* des *Aedui* (6).

Des *Cenomani* ou *Cenomanni* en Italie, à l'Est au delà du Pô ; sur les rives de la Sarthe et de la Mayenne (7).

Des *Meduli* en Gaule, à l'embouchure de la Garonne ; des *Medulli* (var. *Mediili*) dans les Alpes, vallée de l'Arc (8).

Des *Catuellauni* en Grande-Bretagne et des *Catuellauni* en Gaule sur la Marne (9).

Des *Cornavii* en Grande-Bretagne, à l'extrême nord de l'Écosse et à l'Est du Pays de Galles (10).

Si l'on s'en rapporte à Pline, il y aurait eu, outre les

(1) César, *ibid.*, I, 1, 1 ; Ptolémée, II, 3, 13.
(2) César, *ibid*, II, 16, 2 ; Ptolémée, II, 9, 4 ; II, 3, 12 ; 13.
(3) Polybe, II, 17, 7 ; César, *ibid.*, II, 2; 3.
(4) Polybe, II, 17, 7 ; César, *ibid.*, IV, 10, 1.
(5) Polybe, II, 17, 7 ; César, *ibid.*, I, 5, 4 ; Strabon, IV, 6, 8 ; VII, 2, 2.
(6) Polybe, II, 17, 4 ; Tite Live, V, 34, 9.
(7) César, *ibid.*, VII, 75, 3 ; Polybe, II, 17, 4 ; Pline, *Histoire naturelle*, IV, 32, 107.
(8) Pline, *Histoire naturelle*, XXXII, 21, 62 ; Strabon IV, 1, 11.
(9) Ptolémée, II, 3, 11 ; *Corpus inscriptionum latinarum*, VII, 863 ; *Notitia Galliarum*, 6, 3.
(10) Ptolémée, II, 3, 8; 11.

Britanni de Grande-Bretagne, des *Britanni* à l'embouchure de la Somme (1).

La similitude de deux noms de peuples peut n'être qu'apparente. Le nom des *Veneti* de Gaule, établis dans le Vannetais, fait songer aux *Veneti* d'Italie dont le pays est situé au nord de l'Adriatique. Strabon (2) pense que les Vénètes de Gaule ont établi une colonie dans l'Italie du nord, comme l'ont fait les *Boii* et les *Senones* ; il ne l'affirme pas, tenant la vraisemblance comme suffisante en pareille matière. L'opinion de Strabon est en contradiction avec un texte d'Hérodote (3) qui nous apprend que les Vénètes, Ἐνετοί étaient un peuple illyrien. D'après Polybe (4), les Vénètes se distinguent peu des Celtes sous le rapport des coutumes et du vêtement, mais les deux langues sont différentes. Depuis, on a trouvé une vingtaine d'inscriptions vénètes et il a été facile de constater que le vénète n'est pas un dialecte celtique (5). Il est donc impossible que les Vénètes d'Italie, peuple illyrien, établi au fond de l'Adriatique dès le temps d'Hérodote, c'est-à-dire dès le cinquième siècle, soient une tribu détachée des Vénètes de Gaule, peuple celtique. Que les Vénètes d'Italie se rattachent ou non aux Ἐνετοί de Paphlagonie qui dans la légende homérique prennent part à la guerre de Troie (6), ils n'en sont pas moins illyriens de nation et de langue,

(1) *Histoire naturelle*, IV. 31, 106.
(2) *Géographie*, IV, 4, 1 ; V, 1, 4.
(3) *Histoire*, I, 196, 1.
(4) *Histoires*, II, 17, 5.
(5) C. Pauli, *Die Veneter und ihre Schriftdenkmaeler*, Leipzig, 1891 (*Altitalische Studien*, t. III). cf. un suggestif compte-rendu par L. Duvau, *Revue celtique*, t. XIII, p. 511-516.
(6) *Iliade*, II, 852.

comme d'ailleurs les Δαρδάνιοι dont le nom évoque, lui aussi, le souvenir de la Troade (1).

De même, il serait imprudent de confondre les *Taurisic* avec les *Taurini*. Les deux peuples sont établis dans deux régions différentes ; les *Taurisci*, entre le Birnbaumerwald et la Save, les *Taurini*, autour de Turin. Et tandis que les *Taurisci* sont expressément qualifiés de Celtes par Strabon (2), les *Taurini* sont pour le même Strabon (3) une nation ligure (4).

Certaines peuplades celtiques sont isolées au milieu de populations de race et de langue différentes et il importe de les signaler. Tels sont :

Les *Gothini*, tributaires à la fois des *Quadi* et des Sarmates et qui parlaient gaulois au temps de Tacite (5) ; ils étaient établis sur la rive gauche de la haute Vistule.

Les *Scordisci* que Strabon, d'après Poseidônios, qualifie de Γαλάται (6) et qui habitaient entre la Save, la Drave et le Danube.

Les *Iapodes*, peuple illyrien, mélangés de Celtes (7).

Un grand nombre de noms de peuples celtiques sont spécialement intéressants pour nous parce qu'ils ont subsisté jusqu'à nos jours, soit comme noms de pays ou dans des noms de pays :

Carni de Pannonie (d'où Carniole), *Taurisci* du Norique

(1) *Géographie*, VII, 5, 6. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. I, p. 201-302.
(2) *Géographie*, VII, 2, 2 ; 5, 2.
(3) *Ibid.*, IV, 6, 6.
(4) XXI, 38, 5.
(5) *Germanie*, 43.
(6) *Géographie*, VII, 2, 2. cf. Athénée, VI, 5 ; Justin, XXXII, 3.
(7) *Ibid.*, IV, 6, 10.

(Tauern, nom allemand d'un massif des Alpes Noriques) ; *Veliocasses* (d'où *Veliocassinus* Vexin), *Caleti* (pays de Caux), *Viromandui* (d'où *Veromanduensis* Vermandois), *Andecavi* (Anjou), *Petrucorii* (Périgord), *Meduli* (d'où *Medulicum* Médoc), *Santones* (d'où *Santonia* Saintonge), *Pictavi* (Poitou), *Arverni* (d'où *Arvernia* Auvergne), *Vertacomacori* (Vercors), *Cantii* (Kent en Grande Bretagne), *Durotriges* (Dorset), *Dumnonii* (Devon), *Demetae* (Dyvet, forme ancienne du nom gallois du pays situé entre la Teivi et la Tywy; *Boii* (d'où *Boiohaemum* Bohême),

Soit comme noms de villes :

Ambiani (Amiens), *Bellovaci* (Beauvais), *Suessiones* (Soissons), *Remi* (Reims), *Atrebates* (Arras), *Tricasses* Troyes), *Senones* (Sens), *Parisii* (Paris), *Meldi* (Meaux), *Eburovices* (Evreux), *Durocasses* (Dreux), *Diablintes* (Jublains, Mayenne), *Cenomani* (Le Mans), *Seduni* (Sion en Suisse), *Lingones* (Langres), *Catuellauni* (Châlons-sur-Marne), *Treveri* (Trèves), *Carnutes* (Chartres), *Turones* (Tours), *Namnetes* (Nantes), *Veneti* (Vannes), *Curiosolites* (Corseult, Côtes-du-Nord), *Redones* (Rennes), *Abrincatui* (Avranches) *Baiocasses* (Bayeux), *Viducasses* (Vieux, Calvados), *Lexovii* (Lisieux), *Cadurci* (Cahors), *Gabali* (Javols, Lozère). *Santones* (Saintes), *Lemovices* (Limoges), *Bituriges* (Bourges), *Caturiges* (Chorges, Hautes Alpes).

On connaît donc assez bien les noms des peuples celtiques, mais on peut se demander si la qualité celtique d'un nom de peuplade est suffisamment établie par le témoignage des anciens.

Quelles raisons conduisaient un auteur grec ou latin à reconnaître pour celtiques un peuple ou une tribu? A quels caractères distinguait il un Celte? Quand il s'agit

de nations modernes, c'est l'unité politique qui, plus forte que la langue, plus forte que les coutumes, plus forte que la race constitue le peuple. On ne constate point de lien semblable chez les Celtes qui occupaient le centre et l'ouest de l'Europe. Tribus éparses sur de vastes territoires, plus souvent en guerre les unes contre les autres que réunies contre un ennemi commun, quels motifs avait un géographe ou un historien pour les comprendre sous une dénomination commune? Les différences linguistiques qui nous semblent les plus précises et les plus faciles à apprécier ne semblent pas avoir été seules à préoccuper les écrivains de l'antiquité. Polybe (1) remarque que les Vénètes avaient avec les Gaulois quelque ressemblance pour les vêtements et les mœurs, mais aucune pour le langage. Pour César (2), les Belges, les Aquitains, les Celtes diffèrent les uns des autres par la langue, les institutions, les lois. Pour Strabon (3), les Aquitains se distinguent non seulement par la langue, mais encore par leur type physique. Quant aux Germains, César ne les oppose aux Gaulois qu'au point de vue des usages (4). Strabon (5) au contraire les trouve plus sauvages, plus grands, plus blonds que les Gaulois, mais déclare qu'ils ont le même caractère et le même genre de vie que les Celtes. Tacite semble déterminer la nationalité tantôt par la langue seule, tantôt par les coutumes, tantôt par l'aspect physique. La preuve pour lui que les *Gothini* ne sont

(1) *Histoires*, II. 17.
(2) *De bello gallico*, I, 1, 2.
(3) *Géographie*, IV, 1, 1.
(4) *De bello gallico*, VI, 21.
(5) *Géographie*, VII, 1, 2.

pas Germains, c'est la langue qu'ils parlent (1). D'autre part, Tacite (2) se demande s'il doit ranger les *Venedi* de Germanie parmi les Germains ou parmi les Sarmates, et trouve qu'ils se rapprochent plutôt des Germains par ce qu'ils bâtissent des maisons, portent des boucliers et aiment à aller à pied. Les *Aestii* ont les mœurs et l'extérieur des Suèves, mais leur langue se rapproche de celle des Bretons (3). Les Irlandais diffèrent peu des Bretons pour le caractère et la civilisation (4). Quant aux Calédoniens, c'est à cause de leurs cheveux roux et de leur grande taille que Tacite leur attribue une origine germanique (5). Suétone (6) rapporte que Caligula voulant que l'on crût que des prisonniers germains figuraient dans son triomphe et n'ayant sous la main que des Gaulois, leur fit apprendre la langue germanique et changer la coupe et la couleur de leurs cheveux. C'étaient donc là pour lui les deux caractéristiques des Germains.

Une fois la conquête romaine effectuée, il est probable que la géographie administrative des Romains remplaça les notions ethnographiques plus ou moins confuses que les anciens avaient conservées des Celtes, et que les historiens et les géographes romains appliquèrent aux Celtes et à la Celtique de César des renseignements qui leur étaient parvenus sur d'autres Celtes et d'autres Celtiques. Ainsi nous ne pouvons être assurés que la dénomination commune de Celtes n'ait été réservée qu'à des peuples de même langue

(1) *Germanie*, 43.
(2) *Ibid*, 46.
(3) *Ibid.*, 45.
(4) *Agricola*, 24.
(5) *Ibid.* 11.
(6) *Caligula*, 47.

et que des ressemblances, pour nous superficielles, de vêtements ou de coutumes n'aient pas suffi à faire rattacher aux Celtes des tribus parlant une langue non celtique, ou n'ayant jamais constitué avec les Celtes un ensemble politique.

III

L'archéologie celtique offre des difficultés que ne présentent point au même degré l'archéologie grecque et l'archéologie romaine. C'est qu'elle est tout entière anépigraphe. Aucune inscription ancienne en langue celtique n'est gravée sur les monuments ou sur les objets que nous sommes tentés d'attribuer à l'art des Celtes. On est donc réduit, pour résoudre les problèmes que pose l'archéologie celtique, à des méthodes d'investigation qui font une grande part à l'hypothèse. On peut chercher à dater les restes que les peuples passés ont laissés sur le sol et si la date restituée coïncide avec l'occupation du sol en question par les Celtes, attribuer à la civilisation celtique les objets ou les monuments découverts. L'hypothèse serait fortifiée si les mêmes objets se retrouvaient exclusivement dans les pays occupés par les Celtes. Mais une telle démonstration est à peu près impossible, la date restant toujours discutable et les fouilles et les découvertes étant, malgré l'activité des archéologues, limitées à des étendues restreintes. De plus, comme l'a remarqué M. d'Arbois de Jubainville, on ne peut pas établir de rapport certain entre la langue d'un peuple et la forme des armes ou des outils dont ce peuple se sert. « On peut changer d'armement sans changer de langue; la France n'a pas abandonné

l'usage du français quand elle a adopté la poudre de guerre et les armes à feu (1). » « Quelle preuve avons-nous que la circonscription géographique dans laquelle le commerce a répandu un objet artistique ou industriel quelconque à une date reculée ait été, à cette date, occupée par des peuples qui parlaient la même langue ou qui formaient le même groupe politique (2)? » Enfin des peuplades géographiquement isolées ou peu douées de qualités d'assimilation pouvaient être, à un certain moment, dans un état de civilisation très différent de celui d'autres peuples de même race et de même langue qu'eux. L'unité de civilisation n'implique ni la parenté de race, ni l'identité de langue et ce que l'on serait tenté d'attribuer à la différence des temps peut tenir souvent à la différence des lieux.

La distinction des peuples par les modes de sépulture ne donne guère de résultats plus précis que la distinction par les objets. A la période la plus ancienne de leur histoire, les Romains inhumaient leurs morts (3) ; vers le temps de Servius Tullius, mort en 534 avant J.-C., l'inhumation est remplacée par l'usage de brûler les morts ; et, à l'époque chrétienne, l'inhumation redevient en usage. Qui peut prétendre que les Celtes n'ont pas, de même, passé par des usages différents ? Sur le sol de la Gaule, on trouve successivement une population qui inhumait ses morts sous les dolmens ; une population qui incinérait les défunts, mettait leurs cendres dans des urnes et enfouissaient ces urnes sous des tombelles ; puis une troisième population qui inhumait les morts. Faudra-t-il

(1) *Revue celtique*, t. XX, p. 391.
(2) *Ibid.*, t. XVIII, p. 126.
(3) Cicéron, *De legibus*, II, 22. Pline, VII, 54, 187.

donc donner à ces populations trois noms différents et attacher exclusivement à l'une d'elles le nom des Celtes?

L'archéologie doit seulement nous apprendre à quelles civilisations on peut rattacher les Celtes, sans qu'il soit possible de déterminer à quel peuple ces civilisations ont originairement appartenu. Nous avons de l'état industriel et social des habitants du centre et de l'ouest de l'Europe des indices qui sont bien antérieurs aux premiers témoignages historiques un peu détaillés qui nous aient été conservés sur les Celtes.

C'est, en effet, dans la période comprenant les huit derniers siècles avant notre ère que l'on peut rechercher les traces archéologiques de l'ancienne civilisation celtique (1). Cette période se divise en deux époques.

La première, qui s'étend de l'apparition du fer en Europe jusqu'aux environs de l'an 400, s'appelle civilisation hallstattienne, du nom d'une nécropole célèbre, Hallstatt, située dans l'ancien Norique, actuellement en Haute-Autriche. En France, des *tumuli* de la Bourgogne et de la Franche-Comté appartiennent à cette période (2).

La seconde est l'époque de la Tène, ainsi nommée d'une sorte de blockhaus sur le lac de Neufchâtel; on l'a divi-

(1) Déchelette, *L'archéologie celtique en Europe* (*Revue de synthèse historique*, t. III, p. 30-59).

(2) Hoernes, *Hallstatt en Autriche, sa nécropole et sa civilisation*, *Revue d'Anthropologie*, t. IV (1889), p. 328-336. Ed. von Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt*, Vienne, 1868. L. Naue, *L'époque de Hallstatt en Bavière*, *Revue archéologique*, t. XXVII (1895), p. 40-77. A. Castan, *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, *Revue archéologique*, t. XV (1858), p. 298-313; 589-612 (pl. 337, 338, 348, 349); t. I (1860), p. 325-336 (pl. XII, XIII). S. Reinach, *Fouilles dans les nécropoles de Watsch et Sanct Margarethen en Carniole*, *Esquisses archéologiques*, p. 52-71. A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2e éd. p. 320-324.

sée en trois périodes (1) ; c'est le second âge du fer où les progrès de la métallurgie développent à la fois l'industrie et le commerce extérieur et qui s'étend de 400 au début du Ier siècle de notre ère. Elle est représentée, en France, surtout par les sépultures à inhumation des régions de la Marne et de la Champagne et quelques *oppida* (2).

La nécropole de Hallstatt où l'on a trouvé environ 1800 tombes a fourni plus de 6000 objets. Les tombes sont soit à inhumation, soit à incinération ; ces dernières offrent un matériel plus riche. Les armes y sont en grand nombre ; la plupart, épées, poignards, coutelas, lances, flèches, haches sont en fer ; sur 28 épées, trois sont en fer et en bronze, 6 seulement en bronze ; on a trouvé peu d'armes défensives. Les ornements, ceintures, bracelets, fibules sont en bronze. Près de 200 vases sont

(1) Les âges de la Tène sont respectivement désignés par les archéologues sous les noms de Tène I, Tène II, Tène III. La Tène I s'étend du IVe au IIIe siècle ; la Tène II du IIIe à la fin du IIe siècle : la Tène IIIe comprend le Ier siècle.

Sur l'extension de la Tène III, voir J. Déchelette, *L'Anthropologie*, t. XIII (1902), p. 77-83.

(2) V. Gross, *La paléoethnologie en Suisse*, *Revue d'anthropologie*, t. III (1888), p. 732-735 ; *La Tène, un oppidum helvète*, Paris, 1886 (avec planches). — Bulliot. *Les fouilles du Mont-Beuvray*, Autun, 1899 ; *Revue archéologique*, 1870 et 1872.

Sur les antiquités d'Alesia, voir *Revue archéologique*, t. IV (1861), p. 66, pl. XIII ; t. X (1864), p. 337, pl. XXII. *Journal des Savants*, 1880, p. 558, 622.

Sur les tombes de la Marne, voir *Revue archéologique*, t. XIV (1866), p. 22-34 (pl.) ; t. XXXIV (1877), p. 40-46 (pl.) ; 212-216 ; t. VI (1885), p. 70-78, le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, époque celtique, planches. L. Morel, *La Champagne souterraine*, Reims, 1898.

J. Déchelette, *Le hradischt de Stradonic* (Congrès archéologique, 1899).

en bronze, un très grand nombre en argile. Les couteaux sont en fer ; les épingles, les mors de chevaux sont en fer ou en bronze. Les outils sont des limes, enclumes, tenailles, aiguilles, poinçons, clous.

Comme on n'a trouvé à Hallstatt ni pièces de monnaies, ni objets en argent, il est probable qu'on n'enterrait plus à Hallstatt à l'époque où commence l'exploitation des mines d'argent de la Macédoine sous Philippe II, à la fin du quatrième siècle avant notre ère (1).

La station de la Tène sur le lac de Neufchâtel a été abandonnée ou détruite un peu avant le commencement de notre ère ; les monnaies qu'on y trouve ne sont pas postérieures à la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère. Les ustensiles de ménage et les objets agricoles y sont excessivement rares ; les armes, en fer remarquablement bien conservé, y sont très nombreuses, ainsi que les fibules. Les outils et ustensiles sont des haches, de grandes faux, des rasoirs, des couteaux, des ciseaux à froid, des ciseaux à tondre, des hameçons, des chaudrons, des marteaux, des meules de moulin.

Les tombes de la Champagne sont pour la plupart antérieures au IIe siècle. On n'y trouve point de monnaies.

L'*oppidum* de Bibracte semble avoir été abandonné peu de temps après la conquête romaine. La plupart des monnaies qu'on y a recueillies sont gauloises ; des monnaies romaines aucune n'est postérieure à l'an 5 avant J.-C. L'*oppidum* de Stradonic en Bohême qui d'après M. J. Déchelette était occupé par les Celtes au Ier siècle avant notre ère

(1) Fournet, *De l'influence du mineur sur les progrès de la civilisation* (Lyon, 1861), cité par A. Bertrand et S. Reinach, les *Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 130.

appartient à une civilisation presque identique à celle qui est représentée à Bibracte. Sur l'emplacement d'Alesia, à Alise Sainte-Reine (Côte-d'Or) on a trouvé un assez grand nombre d'objets, surtout des armes, qui datent du siège de cette ville par les Romains en 52 avant notre ère ; aucune des monnaies romaines qu'on y a recueillies (1) n'est postérieure à 52.

La sculpture romaine et grecque nous fournit des représentations de barbares dont un grand nombre doivent être des Celtes. Malheureusement, la plupart des monuments de ce genre ne portent point d'inscription qui nous atteste que ce sont bien des Celtes que le sculpteur a figurés. De plus, on peut se demander si l'artiste ne reproduisait pas un type de convention, assez différent, pour l'apparence physique, les vêtements et les armes, de la réalité M. S. Reinach a remarqué pourtant que, dès le IIIe siècle, les artistes de Pergame ont eu le souci de l'exactitude ethnographique, et que l'art romain, bien que s'inspirant des modèles grecs, a été plus loin qu'eux dans la voie du réalisme (2).

Les œuvres d'art gréco-romains où sont représentés des Celtes sont assez nombreuses. Une première série est constituée par les statues qui proviennent vraisemblablement des monuments destinés par Attale Ier, roi de Pergame (241-197), à perpétuer le souvenir de ses victoires sur les Galates. On a découvert à Pergame, autour du temple d'Athéna Niképhore, une série de bases qui ont dû sup-

(1) On trouvera la liste de ces monnaies dans l'*Histoire de Jules César*, par Napoléon III, t. II, p. 551-559.

(2) S. Reinach, *Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Ammendola*, *Revue archéologique*, t. XII (1888), p. 273.

porter des statues. Pline (1) nous apprend que plusieurs artistes avaient représenté les victoires d'Attale Ier et d'Eumène II (197-159) sur les Galates ; et nous lisons chez Pansanias (2) qu'Attale avait dédié sur l'Acropole d'Athènes, du côté du mur situé au sud, des groupes hauts de deux coudées représentant, entre autres batailles, la défaite des Galates en Mysie.

Les statues de Pergame, en bronze et de grande dimensions, semblent avoir été souvent reproduites dans l'antiquité ; certaines statues en marbre qui nous sont parvenues sont, croit-on, des copies anciennes de ces statues en bronze. Ce serait le cas du *Gaulois mourant* du Capitole, en qui on a vu longtemps un gladiateur, et du groupe de la villa Ludovisi à Rome, (représentant un Gaulois se tuant après avoir tué sa femme), dans lequel on croyait autrefois reconnaître Arria et Paetus. Les statues, représentant des Galates, qui se rapportent sans doute à l'ex-voto de l'Acropole sont au nombre de six ; toutes représentent des Gaulois blessés ou morts (3).

Une autre série comprend des sarcophages ornés de bas-reliefs représentant des batailles contre les Gaulois. Le plus important de ces sarcophages est celui qui a été découvert en 1830 sur la voie Appienne dans la vigne de Sante Ammendola. La partie supérieure des bas-reliefs représente des groupes de captifs et de captives avec leurs

(1) *Histoire naturelle*, XXXIV, 24, 84.
(2) *Description de la Grèce*, I, 25, 2.
(3) *Revue archéologique*, t. XIII (1889), p. 11-13, *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XIII (1889), p. 23, pl. I. Baumeister, *Denkmäler der klassischen Altertums*, fig. 1411 et suiv. *Œuvres* de A. de Longpérier, réunies par G. Schlumberger, Paris, 1883, t. II, p. 374-380, pl. VII.

enfants, des armes et deux morts. Aux angles sont figurées des têtes de Barbares. Le reste des bas-reliefs est occupé par une scène de combat (1).

Parmi les monuments qui représentent vraisemblablement des Gaulois, on peut encore citer : la statue trouvée à Montdragon (Vaucluse) et conservée au Musée Calvet à Avignon, précieuse pour l'étude de l'armement celtique (2); un vase de bronze provenant de Pompéi et orné de deux Gaulois barbus (3) ; deux statuettes de la nécropole de Myrina (4) ; l'arc d'Orange, qui daterait du 1er siècle av. J.-C., sur lequel sont sculptés des combats entre Romains et Gaulois et des trophées d'armes (5) ; le portique d'Athéna à Pergame décoré de trophées d'armes (6) ; le tombeau des Jules, à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), dont une face représente un combat de cavalerie entre Romains et Gaulois (7); l'autel des *Nautae Parisiaci* qui représente cinq personnages dont deux sont armés de boucliers gaulois (8); le trophée d'Entremont (Bouches-du-Rhône) où sont figurés des cavaliers gaulois (9). Le chaudron en

(1) Voir l'excellente reproduction donnée dans la *Revue archéologique*, t. XII (1888), pl. XXII-XXIII.

(2) *Revue archéologique*, t. XVI (1867), pl. XIII, p. 69. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, planches.

(3) A. de Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 379. Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 8.

(4) *Revue archéologique*, t. XIII (1889), p. 197.

(5) A. de Laborde, *Monuments de la France*, pl. XLVIII-XLIX. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, pl. XII et XIII.

(6) *Revue archéologique*, t. XIII (1889), pl. IX.

(7) A. de Laborde, *Monuments de la France*, pl. LXXXIII-LXXXV.

(8) E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. III, p. 261-263.

(9) E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 112, pl. I.

argent de Gundestrup, découvert dans une tourbière du Jutland, est décoré de bas-reliefs où sont figurées, croit-on, les divinités les plus singulières de la mythologie celtique (1).

Il est probable que la plupart des représentations anciennes de Celtes proviennent de modèles antérieurs et qu'elles ne sont pas directement inspirées de la nature. M. S. Reinach pense qu'elles dérivent de deux sources principales, l'une pergaménienne que nous connaissons en partie, l'autre delphique, issue des expéditions gauloises en Grèce (280-279), et dont nous ne savons presque rien. Dans ce cas, les monuments gréco-romains ne nous renseigneraient que sur les Gaulois d'Orient du troisième siècle avant notre ère.

Les principales monnaies où l'on peut trouver des types ou des armes celtiques sont des monnaies romaines : les deniers des familles Claudia et Cornelia, d'Hostilius Saserna, des familles Aurelia, Cosconia, Domitia, Licinia, Pomponia, Porcia, Sergia (2). Les monnaies autonomes

(1) Voir la reproduction et le commentaire donnés chez A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 363-380. Cf. J. Déchelette, *Revue de synthèse historique*, t. III, p. 54. Sur les monuments non cités ici, consulter S. Reinach, *Les Gaulois dans l'art antique*, *Revue archéologique*, t. XIII (1889), p. 187-203, 317-352).

(2) Blanchet, *Les Gaulois et les Germains sur les monnaies romaines*, *Congrès international de numismatique*, Bruxelles, 1891. On trouvera des reproductions des monnaies gauloises dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I et II ; dans l'*Atlas de monnaies gauloises*, publié par M. de la Tour, Paris, 1892 ; cf. le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, par MM. Muret et Chabouillet, Paris, 1889 ; dans la *Revue archéologique*, t. XII (1866), pl. X et XI ; t. XIV (1867), pl. III ; t. XLI (1881), pl. V, VI, VII ; t. VII (1886), pl. III ; dans la *Revue numismatique*, t. I (1883), p. 1-19 (pl.) ; t. II (1884), p. 1-12 ; t. III (1885), p. 137-156 (pl.) ; t. IV (1886), p. 193-202 (pl.) ; t. XI (1893), p. 305-326 pl.) ; t. XII (1894), p. 12-46 (pl.) ; t. III (1899), p. 129-172 (monnaies du

de la Gaule, sauf quelques exceptions (1), offrent non des portraits, mais des reproductions grossières d'effigies grecques. Il est fort possible que le graveur ait parfois emprunté quelque détail à la civilisation gauloise mais, d'après A. de Barthélemy (2), ce serait exceptionnel. « Le plus sage est de chercher si telle figure, bizarre à première vue, ne s'explique pas naturellement par la loi de dégénérescence. » Les monnaies les plus anciennes sont généralement dépourvues d'inscriptions, puis apparaissent des lettres isolées ; puis deux lettres réunies ou disposées en monogrammes, enfin des légendes, abrégées ou non, écrites en caractères grecs ou romains. En haute Italie, on trouve aussi employé l'alphabet étrusque et en Narbonnaise l'alphabet celtibérien. Les monnaies ont, au point de vue archéologique, outre les représentations qu'elles peuvent nous fournir, une grande importance, car elles permettent souvent, lorsqu'on est sûr qu'elles ont été enfouies en même temps que les objets avec lesquels on les trouve, de déterminer la date de ces objets. Malheureusement, pour la période qui nous occupe, de telles déterminations sont rarement possibles.

Mont-Beuvray) ; p. 258-273 (pl.) ; t. VIII (1904), (p. 23-32 ; 297-316. M. Blanchet vient de publier un important *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905.

(1) M. Babelon a recherché (*Revue numismatique*, t. VI (1902) p. 3-31), l'effigie de Vercingétorix sur les monnaies gauloises et romaines Voir surtout F. de Saulcy, *Numismatique des chefs gaulois mentionnés dans les Commentaires de Jules César*, Paris, 1867.

(2) *Revue celtique*, t. XI, p. 77. Cf. *ibid.*, t. I, p. 292.

IV

La certitude dans l'identification des Celtes que l'histoire ne peut nous donner existe à un bien moindre degré encore dans l'anthropologie (1). Pour déterminer le type des anciens Celtes, nous pouvons utiliser seulement les squelettes trouvés dans des nécropoles que pour des raisons archéologiques nous regardons comme celtiques. Il n'y a pas de travail d'ensemble sur l'anthropologie d'Hallstatt et de la Bavière. Les cimetières de la Marne ont fourni de nombreux crânes, dispersés aujourd'hui. On a trouvé à la Tène une douzaine de crânes et les restes d'une trentaine de squelettes (2).

On possède peu de crânes celtibères. Dans les Iles Britanniques, on a retrouvé peu de crânes antérieurs à la domination romaine. On ne connaît aucun crâne de Gaulois d'Asie (3). Il est inutile de chercher, au XXe siècle de notre ère, en déterminant l'indice céphalique des peuples de langue celtique, à en conclure la forme du crâne des Celtes du IVe siècle avant notre ère. Les mélanges entre peuples, les différences dans les conditions matérielles de la vie et dans la situation géographique ont dû nécessairement modifier le squelette. En tout cas, actuellement, au point de vue anthropologique, les Bretons sont aussi loin des Gallois que, à certains égards, les Gallois des Ecossais (4).

(1) On trouvera la bibliographie de l'anthropologie celtique chez W. Z. Ripley, *The races of Europe, a sociological study*, London, 1900, p. 140-141.

(2) Gross, *La Tène*, p. 50-52.

(3) G. Vacher de Lapouge, *L'Aryen, son rôle historique*, p. 305-310.

(4) Ripley, *The races of Europe*, p. 127.

Les œuvres d'art antique représentant des Gaulois ne peuvent *a priori*, étant donné qu'elles reproduisent sans doute un type conventionnel, nous fournir des documents anthropologiques ; si, dans la plupart, les Celtes sont dolichocéphales, au moins le Gaulois mourant du Capitole et le Gaulois du groupe dit d'Arria et Paetus sont nettement brachycéphales (1).

V

Les hypothèses initiales que nécessitent les démonstrations de l'archéologie et de l'anthropologie ne sont pas nécessaires à la linguistique. Cette science se propose de rechercher les traces qu'a laissées la langue des anciens Celtes, et de reconstituer ainsi une partie de leur civilisation et de leur histoire. Tout objet portant un nom celtique a évidemment été en usage chez les Celtes. Toute idée dont l'expression celtique a subsisté appartenait sûrement au fonds intellectuel des Celtes. Tout peuple dont le nom est formé de mots celtiques est vraisemblablement celte. Tout lieu dont le nom s'explique par les langues celtiques a été nécessairement occupé par les Celtes qui l'ont dénommé. Cette méthode précise ne pourra donner des résultats complets. Les Celtes ont pu emprunter à d'autres langues des noms d'objets et d'idées ; ils ont pu adopter, pour dénommer leurs tribus, des noms que des étrangers leur appliquaient ; ils ont pu occuper des villes sans en changer le nom ancien.

(1) A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 39.

Nous connaissons directement les anciennes langues celtiques par les quelques citations qu'en donnent les écrivains grecs et romains ; ce sont pour la plupart, si l'on excepte les noms de personnes et de lieux, des termes techniques pour désigner des objets d'invention celtique ou des noms de plantes cultivées en Gaule (1).

Le plus souvent, les écrivains qui nous les ont conservés et qui nous renseignent sur leur origine les ont empruntés à des auteurs plus anciens. On peut, dans certains cas, douter de l'exactitude de la transcription. Peu d'auteurs de l'Antiquité ont été, nous l'avons dit, en rapport direct avec des Celtes, et il est peu probable que les mots qui nous sont parvenus aient été recueillis verbalement par ceux qui nous les ont transmis. La provenance est souvent suspecte. Chez les Grecs, Κελτοί et Γαλάται ne sont pas toujours synonymes : nous avons vu que pour Dion Cassius, par exemple, Γαλάται désigne les Gaulois, et Κελτοί les Germains. De bonne heure, *Gallia*, *Galli* ont été des expressions géographiques plutôt qu'ethnographiques et ont désigné le pays situé entre l'Atlantique, le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et les habitants de ce pays. Dans un grand nombre de cas, nous ne pouvons déterminer que par conjecture l'extension de ces termes. Quand donc un écrivain grec ou latin nous dit qu'un mot est gaulois ou celtique, nous ne savons pas toujours ce qu'il veut dire par là. Le terme en question est-il emprunté à une des langues qui représentent l'état ancien des langues celtiques actuelles, ou à un des dialectes parlés

(1) Ces termes nous ont été conservés surtout par Pline, Dioscoride, Apulée et Marcellus de Bordeaux.

par les peuples non-celtiques établis dans les territoires désignés sous le nom géographique de Celtique ? Si l'origine du terme est souvent douteuse, la forme et le sens en sont aussi sujets à caution, toutes les fois que nous ne pouvons savoir comment l'auteur grec ou latin a pu le connaître et qui lui en a fourni la traduction. Quant aux mots que les écrivains du moyen-âge nous donnent comme gaulois, ils appartiennent, évidemment, à la langue vulgaire parlée en Gaule, langue qui n'était point, à cette époque, un dialecte celtique, et l'origine celtique de ces mots ne peut être prouvée que par la linguistique.

Les mots celtiques que nous offrent les inscriptions grecques ou latines sont presque tous des noms propres. Tandis que, chez les écrivains, le contexte permet de déterminer la nationalité celtique ou non d'un personnage, il arrive souvent que, dans les inscriptions, la nationalité n'est pas indiquée. Dans ce cas, les noms barbares ne peuvent être attribués aux Celtes qu'à la suite d'une minutieuse comparaison linguistique, la provenance géographique d'un nom ne pouvant, à elle seule, déterminer ni la race, ni la nationalité, ni, à plus forte raison, la langue.

Mais, parmi les inscriptions découvertes dans les pays qui portent dans l'Antiquité le nom de *celtiques*, il en est quelques-unes qui sont rédigées en une langue qui n'est ni le grec ni le latin. Tant qu'on ne les aura pas expliquées d'un bout à l'autre à l'aide des formes anciennes des langues celtiques actuelles, il serait téméraire de leur donner le nom d'*inscriptions celtiques*. Du fait qu'on y trouve des noms propres celtiques, on ne saurait rien conclure, comme nous venons de le faire remarquer. Si même on découvre dans une inscription quelques mots qui, expli-

qués à l'aide des langues celtiques, auraient un sens vraisemblable, il est peu scientifique d'en tirer une conclusion sur la langue de l'ensemble de l'inscription, les langues parlées en Gaule ayant sans doute emprunté quelques mots au celtique, et, d'ailleurs, les coïncidences fortuites entre des mots appartenant à des familles différentes n'étant pas rares (1).

Le moyen le plus sûr pour connaître les anciens dialectes celtiques est de les rechercher dans les langues celtiques encore vivantes, dont nous avons des textes qui remontent au moins au IXe siècle. Ces langues se divisent en deux groupes : le gaélique, parlé en Irlande et en Ecosse ;

(1) Le premier recueil scientifique des mots celtiques que l'on peut relever chez les auteurs de l'Antiquité est dû à Diefenbach, *Celtica*, I. Stuttgart, 1839. Mais l'étude du vocabulaire, d'après la méthode comparative historique, a été faite pour la première fois par le fondateur de la philologie celtique, I. C. Zeuss, dans sa célèbre *Grammatica celtica*, dont la première édition parut à Leipzig en 1853. Après lui, Glück a étudié spécialement les noms celtiques que l'on trouve chez César (*Die bei Caius Julius Caesar vorkommenden keltischen Namen*, Munich, 1857) ; J. Becker, dans les *Beiträge* de Kuhn et Schleicher (t. III et IV) ; Pictet, dans la *Revue archéologique* (1864, 1865, 1867) ; Ebel, dans la seconde édition de la *Grammatica celtica* (1871), ont renouvelé en partie l'étude de la grammaire et de la lexicographie celtique. A une époque plus rapprochée de nous, Wh. Stokes (surtout dans *Celtic declension*, *Bezzenberger's Beiträge*, t. XI, p. 64-175), H. d'Arbois de Jubainville (en particulier dans *Les mots gaulois chez César et Hirtius*, *De bello gallico*, Paris, 1891) E. Ernault (*Dictionnaire étymologique du breton moyen*, Nantes, 1888 ; *Glossaire moyen-breton*, Paris, 1895-1896), ont montré autant d'ingéniosité que de science soit en proposant des explications nouvelles de mots déjà interprétés, soit en essayant de déterminer le sens de mots obscurs. R. Thurneysen (*Keltoromanisches*. Halle, 1884), a étudié les éléments celtiques qui persistent dans les langues romanes. Un bon précis de nos connaissances sur le celtique continental et le vieux celtique Grande-Bretagne est contenu dans la *Chrestomathie bretonne* de J. Loth (Paris, 1890). Voir aussi Windisch, dans le *Grundriss der Romanischen Philologie* de Grœber, t. I, p. 283.

le breton, conservé dans le pays de Galles et importé dans la Bretagne française au VIe siècle de notre ère; au XVIIIe siècle, on parlait encore un dialecte breton dans la Cornouaille anglaise. La comparaison de ces deux groupes permet de déterminer les éléments qui leur sont communs et qui formaient les caractéristiques de la langue commune des Celtes ou Gaulois à l'époque lointaine où elle ne s'était pas séparée en deux rameaux distincts. On peut même remonter plus loin en comparant la langue celtique ainsi restituée aux autres langues indo-européennes, rétablies, elles aussi, sous leur forme la plus ancienne. Pour donner un exemple de cette méthode, considérons quelques désinences de la déclinaison en *-o*. En gaélique comme en breton, les voyelles brèves en syllabe finale sont tombées, en sorte que le mot qui correspond au latin *equos*, grec ἵππος, est en gaélique *ech*, en breton **eb*. Mais, en gaélique, les consonnes ont deux sons : un son vélaire, quand elles sont suivies de *a, o, u*; un son palatal, quand elles sont suivies de *e, i*. Or, le *ch* de *ech* a maintenant encore le son vélaire. Il était donc suivi primitivement d'une des voyelles *a, o; u*. La comparaison avec le grec et le latin nous montre que cette voyelle était un *o*. Au génitif, on a *eich* avec un *ch* palatal; donc la voyelle tombée était un *e* ou un *i*; le latin *equī* nous apprend que cette voyelle était *i*. Au vocatif, *ech*, avec *ch* palatal, était jadis terminé par *i* = *e*, comme le montre le latin *equĕ*. L'ancien celtique avait donc au nominatif, vocatif et génitif de la déclinaison en *o* les mêmes désinences que le latin. Il n'y aura aucune témérité à restituer aux formes anciennes des dialectes celtiques ces désinences perdues. De même, on pourra rétablir au commencement ou à l'intérieur des

mots les voyelles ou les consonnes dont la comparaison des langues celtiques entre elles, d'abord, puis la comparaison avec les autres langues indo-européennes, ensuite, permettra d'établir la présence ancienne. Ainsi, si l'on compare l'irlandais *sét* « chemin » au breton *hent* qui a le même sens, on remarque qu'à l'*s* irlandais répond un *h* en breton, et que *nt* breton est représenté en irlandais par *t*, avec allongement compensatif de la voyelle précédente. Ces phénomènes ne sont pas propres au seul mot *sét-hent*. On a de même pour *s* = *h* : irl. *sen* « vieux », bret. *hen* ; irl. *samail* « semblable », bret. *hével* ; irl. *salann* « sel », gall. *halen* ; irl. *sír* « long », bret. *hir*, gall. *hir* ; et pour *t* = *nt* : *cét* « cent », gall. *cant* ; irl. *dét* « dent », gall. *dant*, bret. *dant*. On sera donc fondé à restituer *sento-* comme la forme celtique antérieure à *sét* et à *hent*. C'est sans doute ce mot qui a formé la seconde partie de *Gabro-sentum*, nom d'une ville de Grande-Bretagne. Les restitutions de ce genre nous donneront des formes celtiques antérieures même aux plus anciens exemples que nous puissions recueillir de la langue des Celtes. On a pu dresser le vocabulaire vieux-celtique que la méthode comparative permet d'établir (1). Ce vocabulaire compte environ 2,250 mots. Outre l'intérêt de curiosité qu'il présente, il est indispensable pour déterminer l'origine et l'étymologie des mots qui nous sont donnés comme celtiques par les écrivains anciens, ou que l'on suppose tels dans les livres ou les inscriptions. Mais il ne faut pas dissimuler que ce vocabulaire est loin de contenir

(1) *Urkeltischer Sprachschatz* von Wh. Stokes und Ad. Bezzenberger (Fick, *Vergleichendes Wörterbuch der Indogermanischen Sprachen*, 4e éd., t. II), Göttingen, 1894.

tous les mots du vieux celtique, et qu'on ne saurait conclure à la non-celticité d'un mot du fait qu'il ne coïncide avec aucun mot du vocabulaire vieux-celtique restitué. D'autre part, les seules langues celtiques qui aient persisté jusqu'à nos jours sont les langues des Iles Britanniques, et elles ne nous fournissent aucun renseignement direct sur l'état du celtique continental.

L'emploi de la méthode linguistique permettra, par l'étude des noms de lieux et de personnes, de retrouver les traces des Celtes là où l'histoire ne les avait guère signalées. Il serait d'ailleurs téméraire de demander à cette méthode plus qu'elle ne peut nous donner. Les noms de lieux que pour des raisons de linguistique nous regardons comme celtiques ne le sont pas tous à un égal degré de vraisemblance. Si nous sommes assez bien renseignés sur l'ancien celtique des Iles Britanniques par les langues celtiques modernes, nous savons peu de choses sur le vieux celtique continental. L'identité de forme d'un nom de lieu ou d'un terme de nom de lieu avec un mot du vieux celtique insulaire, quand d'autre part elle entraîne une explication raisonnable du nom de lieu, nous amène très près de la certitude scientifique. Lorsqu'il n'y a plus identité, mais seulement parenté de forme, ou lorsque le sens du mot celtique nous semble par trop éloigné du sens possible du nom de lieu, le rapprochement peut être dû au hasard. D'autre part, les premiers termes d'un grand nombre de lieux anciens sont des noms propres d'hommes. Or l'étymologie des noms propres présente des difficultés particulières. Enfin, lorsque l'on sera arrivé à fixer, avec la plus grande somme possible de vraisemblance, la qualité celtique du nom de lieu, il restera encore à déterminer

à quelle époque le lieu a été ainsi dénommé et quel rapport cet établissement a avec l'histoire des anciens Celtes.

Quoi qu'il en soit, la méthode linguistique nous apportera, pour résoudre les problèmes que pose à chaque instant l'ancienne histoire des Celtes, une aide efficace, et dresser l'inventaire des ressources qu'elle nous offre devra être notre premier soin.

L'histoire, la linguistique, l'archéologie, l'anthropologie nous renseigneront, à des degrés divers, sur les anciens Celtes. Mais tandis que l'anthropologie nous fait connaître des types de la race humaine, l'archéologie des civilisations, la linguistique des langues, l'histoire seule nous met en contact avec des peuples. Que la notion de peuple ait été dans l'antiquité plus confuse qu'aujourd'hui, il n'en subsiste pas moins que les historiens et les géographes grecs et romains ont eu l'idée d'un peuple celte, comme ils avaient l'idée d'un peuple scythe ou d'un peuple carthaginois. Quelque inexacte dans le détail que soit cette idée, nous n'avons en tout cas rien de plus solide où nous prendre quand nous cherchons, presque à tâtons, les anciens Celtes. Ce sont donc les témoignages des anciens qui constituent le fonds même de notre science. La linguistique se tient sur un terrain moins large et plus sûr ; mais nous avons à déterminer qu'un mot est celtique par une méthode qui, quelque minutieuse qu'elle soit, n'apporte pas une certitude absolue. Attribuer aux Celtes un objet, un monument, ou un type déterminé ne sera possible que si les textes nous en ont laissé une description qui réponde assez exactement à la réalité. Si nous ne voulons pas risquer d'errer au hasard, il faudra nous

résoudre à ne nous servir de la linguistique, de l'archéologie et de l'anthropologie que comme de sciences auxiliaires de l'histoire et à ne faire intervenir les renseignements qu'elles nous fournissent que pour commenter et vivifier les textes historiques.

CHAPITRE II

LA LANGUE

Les noms communs conservés par les écrivains Grecs et Latins. — Les inscriptions celtiques. — Les inscriptions latines et grecques. — Les noms propres de personnes et de lieux. — Les mots restitués par la linguistique. — Caractéristiques du vieux celtique. — Histoire du celtique continental. — Le breton, ancêtre du français.

Si l'on en juge par l'étendue des répertoires où les reliques linguistiques des anciens Celtes nous ont été conservées, il semble que nous puissions nous faire du vieux celtique une idée exacte et précise. Le *Dictionnaire gaulois* de Roget de Belloguet (1) ne contient guère que 500 mots. Mais le *Alt-celtischer Sprachschatz*, d'Alfred Holder, encore inachevé, en compte déjà plus de 30,000. A ne considérer que ce total, on connaîtrait donc près de dix fois plus de mots celtiques que de mots gotiques (2). Il s'en faut pourtant, et de beaucoup, que l'on soit aussi bien renseigné sur la langue des anciens Celtes que sur celle

(1) *Ethnogénie gauloise*, t. I.

(2) Le texte d'Ulfilas ne contient guère plus de 3000 mots différents

des Gots. Si l'on étudie les éléments dont se composent les vocabulaires du vieux celtique, on remarque d'abord que les noms propres y entrent dans une énorme proportion ; les noms communs n'y figurent guère que dans la mesure de 4 pour 100 ; la plupart de ces mots sont isolés ; quelques-uns seulement font partie de courtes phrases ; à peine peut-on soupçonner l'existence de quelques formes verbales. De plus, ce qui est pire, nous ignorons la signification de presque tous les mots donnés comme celtiques ; les auteurs de l'Antiquité nous en ont traduit environ 250 ; la comparaison avec les dialectes celtiques modernes, permet en outre d'en expliquer environ 150, dont un grand nombre de noms propres. Enfin, il ne faut pas dissimuler qu'on fait figurer dans les vocabulaires celtiques non seulement les mots des divers dialectes celtiques de Grande-Bretagne, de Gaule, de l'Europe centrale, d'Espagne, d'Italie et de Galatie, mais encore tous les mots qui, transmis par les auteurs de l'Antiquité, ne sont ni grecs ni latins. Ils peuvent être, aussi bien que celtiques, ligures, ibères, germaniques. Il n'est possible de faire le triage qu'en essayant d'identifier les mots barbares avec les mots conservés dans les dialectes celtiques modernes, après avoir toutefois restitué ceux-ci sous la forme qu'ils avaient aux environs de l'ère chrétienne.

Dresser en quelque sorte le bilan du vieux celtique en classant à part les mots qui peuvent sans trop de difficulté s'expliquer par les langues celtiques et ceux qui attendent encore de cette méthode une explication raisonnable, tel sera l'objet de ce chapitre (1). Le plan suivi dans

(1) A la suite de chaque mot, nous indiquons le texte ancien où il est donné comme celtique.

l'exposé est emprunté au *Glossaire gaulois* de Roget de Belloguet. A son exemple, je traiterai successivement : 1° des mots celtiques chez les écrivains de l'Antiquité : ceux qui sont donnés expressément comme celtiques, ceux qui sont vraisemblablement donnés comme celtiques, ceux qui ne sont pas donnés comme celtiques, mais que nous avons des raisons de croire tels ; 2° des inscriptions dites gauloises ; 3° des noms propres celtiques. J'ajouterai une courte étude sur les mots du vieux celtique continental que l'on n'a pu relever nulle part, mais dont l'existence est attestée par l'accord des langues celtiques modernes et les langues romanes.

I. Mots Celtiques chez les écrivains de l'Antiquité.

1° *Mots donnés expressément comme celtiques.*

Parmi les mots donnés expressément comme celtiques par les écrivains de l'Antiquité, voici ceux qui correspondent à des mots conservés par les langues celtiques :

κόρμα (Poseidônios, chez Athénée, IV, 36, p. 152ᶜ), κούρμι (Dioscoride, II, 110). C'est l'irlandais *coirm*, en gallois *cwrf* « bière ».

βάρδοι (Poseidônios, chez Athénée, VI, 49, p. 246ᶜᵈ) ; *bardus* « gallice » cantor (Paul Diacre, extrait de Festus) en irlandais *bard*, en gallois *bardd* « poète ». Cf. le nom de lieu *Bardo-magos*.

ambactus « servus » (Ennius ; César, IV, 15, 2 ; Paul Diacre, extrait de Festus, 4) ; en gallois *amaeth*.

rēda, nom d'une voiture gauloise (Quintilien, I, 5, 57) ;

en irlandais, *dé-riad* glose *bigae*; *riad* signifie : « course, transport » ; mais en gallois *rhwyd* signifie : « aisé, libre ».

reno « vestis de pellibus » (Salluste, *Hist.*, III, fragm. 104; Varron, *De ling. lat.*, V, 35). Il y a en irlandais un mot *róin*, gallois *rhawn*, qui signifie : « longs poils rudes », « crinière de cheval », et qui suppose un vieux celtique : *rāni-*, *rāno-*.

arepennis, mesure de surface (Columelle, *De re rust.*, V, 1, 6), semble identique à l'irlandais *airchinn* = *arepenni-*. C'est le français *arpent*.

δοῦνον « τόπον ἐξέχοντα » (Clitophon, chez le Pseudo-Plutarque, *Des fleuves*, VI, 4). C'est l'irlandais *dún* « forteresse », gallois *din*.

δρυίδαι (Pseudo-Aristote, p. 1479 a), δρυΐδαι (Diodore, V, 31, 4) ; *druides* (César, *De bell. gall.*, VI, 14, 1), *druidae* (Cicéron, *De Div.*, I, 41, 90). *drasidae*, *dryaridae* (Timagène, chez Ammien Marcellin, XV, 9, 4 ; 8); en irlandais *drui*, pluriel *druid*; en gallois *dryw*.

sasia (ms. *asia*) « seigle » chez les Taurini (Pline, *Nat. hist.*, XVIII, 40, 141) correspond au gallois *haidd*, bret. *heiz* « orge ». Ce serait un mot gaulois emprunté par les Ligures.

brace « farine de choix » (Pline, *Nat. hist.*, XVIII, 11, 62); en irlandais *braich* « malt », gallois *brag*; c'est le vieux français *brais* « orge broyée pour préparer la bière ».

marga « marne » (Pline, *Nat. hist.*, XVII, 4, 42) n'est conservé que dans le breton *marg*; le français *marne* semble venir du diminutif *margŭla*.

benna « genus vehiculi » (Paul Diacre, extrait de Festus, 32); en gallois *benn* « chariot »; fr. *banne*.

bulga « sac de cuir » (Paul Diacre, extrait de Festus, 35, 1); en irlandais *bolg*, gallois *boly* « sac » ; c'est le vieux français *bouge* « sac ».

πεμπέδουλα (var. πομπαίδουλα, *pompedulon*) chez Dioscoride (IV, 42) et Apulée (*De herb.*, 2) « quintefeuille ». C'est le breton *pempdelyen*, qui, d'ailleurs, ne remonte vraisemblablement pas au vieux-celtique, mais a été calqué sur le mot français. Le second terme du mot composé est mieux conservé dans l'irlandais *dalle* = **dullio*.

σκοθιήν « sureau » (Dioscoride, IV, 171) doit être identique au gallois *ysgawen* « aulne », moyen-breton *squauenn* « sureau ».

ratis « fougère » (Marcellus, *De medic.*, XXV, 37) ; en irlandais *raith*.

μάρκα (acc. μάρκαν), nom du cheval chez les Celtes (Pausanias, X, 19, 11) ; en gallois *march*.

gaesa (γαῖσα) « javelots » (var. *cesa*, *caesa*), mot gaulois d'après Servius (*Ad. Aen.* VIII, 662), adopté par les Romains, mais identique à l'irlandais *gái*, *gáe*. Polybe, (II, 22) rattachant sans doute ce mot au grec γάζα « trésor » traduit Γαισάται par « mercenaires ».

κάρνον « corne, trompette » chez les Galates (Hésychius), cf. κάρνυξ « trompette » des Celtes (Eustathe ad *Iliad.* Σ 219), est sans doute le gallois et breton *carn* « corne, sabot de cheval ».

chrotta (var. *rotta*) « harpe » des Bretons (Fortunat, VII, 8, 64); en irlandais *crot*, en gallois *crwth* ; mais le vieux français a *rote*.

lautro « balneo » (glossaire d'Endlicher(1), en irlandais *loathar* « bassin », *lóthur* « canal » ; en breton *louazr* « auge ».

nanto « valle » (Endlicher) ; en gallois *nant*.

cambiare « rem pro re dare » (Endlicher) ; en breton *kemma*. *Cambiare* a passé par l'intermédiaire du latin dans les langues romanes, fr. changer.

avallo « poma » (Endlicher) ; en breton *aval* « pomme » irlandais *aball* ; cf. le nom de lieu *Aballo* « Avallon ».

doro « ostio » (Endlicher) ; en breton et gallois *dor* « porte ».

[p]renne « arborem grandem » (Endlicher) ; en breton et gallois *prenn* « bois », irlandais *crann*.

bessus « habitude » (Virgile le Grammairien, 14) ; en irlandais *bés*, breton *boas* « coutume »

D'autres mots, qui n'ont pas de correspondants exacts dans les langues celtiques, peuvent néanmoins être interprétés en tout ou en partie à l'aide de ces langues :

vergobretus, magistrat suprême des Aedui (César, *De bello gallico*, I, 16. 5) ; mot composé de *vergo-*, v. bret. *guerg* « efficace, qui accomplit » et de *b[r]eto-*, irlandais *breth* « jugement ».

petorritum (Varron, chez Aulu-Gelle, XV, 30, 6), char gaulois à quatre roues ; mot formé de *petor-*, en gallois *pedwar*, *pedair*, cf. le nom de ville de Grande-Bretagne

(1) Ainsi nommé du philologue qui découvrit dans un manuscrit du IX[e] siècle conservé à la bibliothèque de la cour de Vienne. Il a été publié avec toutes les variantes par H. Zimmer, *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. XXXII, p. 230-240.

Πετουαρία ; irlandais *cethir* « quatre » ; et de *ritum*, en irlandais *roth* « roue », ou *rith* « course ». *Petora* signifie « quatre » aussi en osque.

candetum, mesure de surface valant cent pieds (Columelle, *De re rust.*, V, 1, 6 ; cf. Isidore, *Orig.*, XV, 15, 6), est sans doute dérivé du mot signifiant « cent », gallois *cant*.

covinnus, char de guerre des Bretons (Méla, III, 6, 52) et des Belges (Lucain, I, 426), peut être rapproché du gallois *cywein* « voiturer » ; cf. aussi l'irlandais *fén* = **vegnos* « chariot ».

eporedias Galli bonos equorum domitores vocant (Pline, *Nat. hist.*, III, 21, 123), sans doute composé de *epo-*, v. gallois *ep*, irlandais *ech* « cheval », et d'un mot de la même racine que *reda* (ci-dessus, p. 54).

acaunu-margā « marne pierreuse » (Pline, *Nat. hist.*, XVII, 4, 44) est formé des deux mots celtiques *acaunum* et *marga*, dont le second est conservé en breton (voir p. 55).

glisso-margā « marne blanche » (Pline, *Nat. hist.*, XVII, 4, 46) a sans doute pour premier terme un mot apparenté à l'irlandais *glés* « éclat », breton *gloes*, gallois *glwys* « pur ». Chez les *Aestii*, l'ambre s'appelle *glesum* (Tacite, *Germ.* 45).

rufius, sorte de lynx (Pline, *Nat. hist.*, VIII, 28, 70), pourrait avoir quelque rapport avec l'irlandais *rob* « quadrupède. »

οὐέρτραγοι, chiens rapides (ποδώκεις) dans la langue des Celtes (Arrien, *Cyneg.*, 3, 6), semble composé de *ver-*, irl. *for-*, particule intensive, et *trago-*, cf. irl. *traig* « pied » ; en v. fr. *veltre*.

τριμαρκισία, ensemble de trois cavaliers (Pausanias, X, 19, 11); composé de *tri-*, irl. *tri* « trois », et *marcisia*, dérivé de *marca*, gall. *march* « cheval ».

vernetus, plante herbacée (Marcellus, *De medic.*, IX, 131), est sans doute dérivé de **vern-*, en irlandais *fern*, en gallois *gwern* « aulne ».

baditis, nom gaulois du nénuphar (Marcellus, *De medic.*, XXXIII, 63) est sans doute parent de l'irlandais *bádim* « je plonge ».

calliomarcus « pas-d'âne, tussilage » (Marcellus, *De medic.*, XVI, 101). Le second terme du mot est **marcos* « cheval », gallois *march;* le premier terme pourrait être l'irlandais *caill* « sentier » (Glossaire de Cormac).

visumarus « trèfle » (Marcellus, *De medic.*, III, 9), dont le second terme est *marus*, irl. *már* « grand ».

δροῦγγος δὲ μυκτήρ εἴτουν ῥύγχος καλεῖται en Galatie (Saint Épiphane, *Ad haer.*, II, 1, 14). Ce mot est sans doute apparenté au gallois *trwyn* « nez ».

dusii : demones quos dusios Galli nuncupant (Saint Augustin, *De civ. Dei*, XV, 23), peut s'expliquer par l'irlandais *duis* (Glossaire d'O'Davoren) (1) « noble ». Les dénominations honorifiques de ce genre pour les génies et les fées ne sont pas rares.

vernemetis quod quasi « fanum ingens » Gallica lingua refert (Fortunat, *Carm.*, I, 9); composé de *ver-*, qui semble

(1) Wh. Stokes, *Three Irish Glossaries : Cormac's Glossary O'Davoren's Glossary and a Glossary to the Calendar of Œngus the Culdee,* with a preface and index. London, 1862.

une particule intensive, irl. *for*, v. bret. *wor*, et de *nemetis*, cf. irl. *nemed* « sacellum ».

bagaudae, révoltés gaulois (Aurelius Victor, *De Caes.*, XXXIX, 17), cf. irl. *bág* « combat ».

aremorici « antemarini » (Endlicher) s'explique par *are*, irlandais *air* « sur »; gallois et breton *mor* « mer », irlandais *muir* = **mori*.

arevernus « ante obsta »? (Endlicher) contient aussi *are-*.

caio « breialo sive bigardio » (Endlicher), irl. *cái* « maison », v. br. *cai* « haie »; fr. *chai*.

lugdunum : lugduno « desiderato monte » (Endlicher); « lucidus mons » (*Vit. S. Germ. Autess.* IV, 2, 2); le second terme de ce mot est connu dans les langues celtiques : irl. *dún*, gall. *din* « forteresse », en français *dune*.

treicle « pede » (Endlicher ; ms. *treide*), à rapprocher de l'irlandais *traig*, gallois *troed*.

ysarnodori... Gallica lingua... ferrei ostii (*Acta Sanct.*, 1 jan. I, p. 50). Ce mot peut, en effet, s'expliquer par *isarno-*, en irlandais *iarn* = **isárno-* « fer » et *doro-*, en breton *dor* « porte ».

allobrogae : ideo dicti quoniam *brogae* Galli agrum dicunt, *alla* autem aliud (Schol. Juvénal, VIII, 234); *allo*-est le vieil irlandais *all* « autre »; *brog*-est le vieil irlandais *bruig* « pays ». *Broga* a subsisté dans divers dialectes de la langue d'oc avec le sens de « bord, haie » (1).

(1) A. Thomas, *Revue Celtique*, t. XV, p. 216-219.

Il y a des mots qui ne semblent pas avoir été conservés par les langues celtiques, mais qui, empruntés par le latin, se retrouvent souvent dans les langues romanes, où ils peuvent provenir soit du latin, soit du vieux celtique. Quelques-uns de ces mots ont passé du latin ou du français dans une ou plusieurs langues celtiques.

omasum « triperie » (Naevius, chez Nonius, p. 151, 1), mot latin donné comme d'origine gauloise par un grammairien (*Corpus glossariorum latinorum,* II, p. 138, 29).

sagus (Ennius, chez Nonius, p. 223, 30). Ce mot peut être d'origine celtique (cf. Isidore, *Orig.*, XXIV, 13), mais il a été latinisé, et c'est du mot roman *saga,* fr. *saie,* que viennent l'irlandais *sái* « tunique » et le breton *sae* « robe ».

caterva « troupe » (Plaute, *Cist.* 510) formation stratégique des Gaulois d'après Végèce (*Epit., rei mil.* II, 2) ; mot gaulois d'après Isidore (*Orig.,* IX, 3).

braca (Lucilius, 11, fragm. 303), βράκες, βράκκαι (Hésychius) peut être d'origine celtique (cf. Hésychius), mais appartient, en tout cas, à un dialecte très différent de celui qui a donné le gallois *gwregys* par *gw* et non par *b* ; il s'est répandu sous la forme *braga* dans toutes les langues romanes, par exemple, fr. *braie,* et a été emprunté par les Bretons Armoricains : *bragou* « culotte », et par les Gaëls : *bróc* « chaussure ».

essedum, voiture des Gaulois, Belges et Bretons (Cicéron, *Ad Trebat. epist.*, VII, 7, 1 ; César, *De bello gall.*, IV, 33, 5 ; Virgile, *Georg.*, III, 204 ; cf. Servius, l. c.) ; cf. *Manduessedum, Tarv-essedum* ; *essedarius* « conducteur d'esseda ». Ces mots ont été empruntés par le latin.

mannus, petit cheval de trait (Lucrèce, III, 1063) des Gaulois (cf. Consentius, Keil, t. V, p. 364). Est-ce le premier terme de *Mandu-essedum* ?

lancea « javelot, mot emprunté par les Romains aux Hispani, d'après Varron (Aulu-Gelle, XV, 30, 6. Cf. Diodore, V, 30).

laena, *laina*, vêtement de dessus fabriqué en Gaule (Strabon, IV, 4, 3 ; cf. Isidore, *Orig.*, XIX, 23, 1).

halus « symphytum » (Pline, *Nat. hist.*, XXVI, 26, 42 ; XXVII, 26, 41) n'est donné expressément comme gaulois que par Marcellus (*De medic.*, XXXI, 29. Le texte des manuscrits de Pline porte : « halus autem quam Galli sic (corr. *sil*) vocant ; » *sil* est d'origine obscure.

sāpo, teinture employée par les Gaulois pour rougir leurs cheveux (Pline, *Nat. hist.*, XXVIII, 51, 191). Ce mot a pénétré dans les langues romanes, par exemple, fr. *savon*, qui a donné le breton *soavon*, *saon*.

vettonica (var. *bettonica*) « bétoine » (Pline, *Nat. hist.*, XXV, 84) n'est conservé que dans les langues romanes. Cf. *Vettones*, nom d'un peuple d'Espagne.

alauda « alouette », mot gaulois d'après Pline (*Nat. hist.*, XI, 44, 121), n'est conservé que dans les langues romanes, par exemple, v. fr. *aloue*.

candosoccus « marcotte de vigne » (Columelle, *De re rust.*, V, 5, 16) semble avoir pour second terme le mot roman qui, sous sa forme féminine, a donné le français « souche » ; l'irlandais *soc*, gallois *swch*, signifie « soc de charrue ».

marcus ou *emarcus*, « vigne médiocre », mot employé en Gaule (Columelle, III, 2, 55), en français *marc*.

bascauda (var. *mascauda*), vase breton (Martial, XIV, 99) ; v. fr. *baschoe*.

larix, nom du mélèze dans la Gaule subalpine (Dioscoride, I, 92), est conservé en italien et rétoroman. Est-ce une transcription latine d'un mot celtique correspondant à l'irlandais *dair*, gén. *darach* « chêne » ?

menta « menthe », mot d'origine gauloise d'après Apulée (*De herb.*, 91), a passé en latin, et de là, par emprunt savant, dans les langues celtiques : gaélique *meannd*, breton *ment*, irlandais *miontas*.

baccar, nom gaulois d'après Dioscoride (I, 9), passé en latin ; le gaélique *bachar*, digitale, est sans doute d'origine savante.

saliunca, nom du nard chez les peuples des Alpes, var. σαλιούγκα, ἁλιουγγία, ἁλιουάσκα (Dioscoride, I, 7, 9), a passé en latin.

leuga (var. *leuca*, *leuva*), mesure gauloise (*Itiner. Ant.* ; Saint Jérôme, *in Ioel*, 3, 17 ; Ammien Marcellin, XV, 11, 17), conservé dans les langues romanes, fr. *lieue*, a passé du français en breton : *léo*.

gigarus « serpentaire » (Marcellus, *De medic.*, X, 58) est conservé dans l'italien *gicaro* « pied-de-veau » (*Arum*).

gnatus « filius », lingua gallica (*Corpus gloss. lat.*, V, p. 635, 3). L'irlandais *gnáth*, gallois *gnawd* « accoutumé », semble être un mot différent.

Mais le plus grand nombre des mots donnés comme celtiques par les auteurs de l'Antiquité ne peuvent s'expliquer par les langues celtiques et ne sont pas conservés par les langues romanes. Tels sont :

padi « sapins », donné comme gaulois chez Métrodore de Scepsis (Pline, *Nat. hist.*, III, 122).

taxea « lard » (Afranius, fragm. 284), donné comme gaulois par Isidore (*Origines*, XX, 2, 24).

urus « bœuf sauvage » (César, VI, 28) donné comme gaulois par Macrobe (*Sat.* VI. 4, 23).

Cimbri lingua gallica latrones dicuntur (Paul Diacre, extrait de Festus, p. 43). Mais Plutarque (*Marius*, 11) donne le mot comme germanique.

opulus, nom de l'érable chez les Milanais (Varron, *De re rust.*, I, 8, 3).

ceva (var. *geua*), espèce de vache de la Gaule cisalpine (Columelle, VI, 24, 5).

casnar (var. *casamo*) « affectator » ou « assectator » (Quintilien, *Institut.*, I, 5, 8).

λοῦγος « corbeau » (Clitophon, chez le Pseudo-Plutarque, *Des fleuves*, VI, 4). Ce serait, d'après Clitophon, le premier terme de *Lugdunum*.

ἐμπονὴν... « ἑλληνιστὶ Ἡρωΐδα » (Plutarque, *Erot.*, 25). C'est le nom ou le surnom de la femme de Sabinus, ailleurs appelée *Epponina*, Ἐπονίλλα.

exacum, espèce de centaurée (Pline, *Nat. hist.*, XXV, 68); il est douteux que ce mot soit, comme le suppose M. Ernault, apparenté au breton *eaug* « roui ».

glastum, pastel (Pline, *Nat. hist.*, XXII, 2, 2), a peut-être quelque rapport avec l'irlandais *glas* « vert, gris » et le breton *glas* « vert, bleu ».

passernices, pierres à aiguiser, dans la Gaule transalpine (Pline, *Nat. hist.*, XXXVI, 47, 165).

limeum, herbe fournissant un poison dans lequel les Gaulois trempent leurs flèches (Pline, *Nat. hist.*, XXVII, 76, 101), ellébore.

plaumorati, corrigé en *ploum Raeti*, charrue à deux roues des Rètes (Pline, *Nat. hist.*, XVIII, 48, 172.

rodarum, nom gaulois de la *Spiraea almaria* (Pline, *Nat. hist.*, XXIV, 112, 172).

samolum (var. *samosum*, *famosum*), nom gaulois de l'*Anemone pulsatilla* (Pline, *Nat. hist.*, XXIV, 63, 104).

vela, sorte de céréale (Pline, *Nat. hist.*, XXII, 75, 158).

viriolae « bracelet » en celtique, *viriae* en celtibère (Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 12, 40).

cruppellarii « gladiateurs gaulois cuirassés » (Tacite, *Annales*, III, 43); il semble difficile de rattacher ce mot au gaulois *crwb* « bosse ».

galba « praepinguis » (Suétone, *Galb.*, 3).

πέτρινος, ξύννημα, τολούτεγον (var. στολούτεγον) façons de lancer le javelot chez les Celtes (Arrien, *Tact.*, XXXVII, 4; XLII, 4; XLIII, 2).

βελιουκάνδας, nom gaulois de l'*Achillea mille folium* (Dioscoride, IV, 113), *bellocandium* (Apulée, *De herb.*, 89).

betilolen, nom gaulois de la bardane (Apulée, *De herb.*, 36).

βιλιδουντία (Dioscoride, IV, 69), *bellinuntia* (Apulée, *De herb.*, 4), « jusquiame », tire peut-être son nom de *Belenus*, nom d'Apollon en celtique ; cf. *Apollinaris*, nom de la même plante en latin.

bolusseron (var. *bolus serron*, *-sellon*), nom gaulois du lierre noir (Apulée, *De herb.*, 99).

haematites (Apulée, *De herb.*, 49), héliotrope, semble un mot grec.

oualidia « camomille » (Apulée, *De herb.*, 23).

usubim « lauréole » (Apulée, *De herb.*, 28).

πονέμ « armoise (Dioscoride, III, 117).

tilumen « armoise » (Apulée, *De herb.*, 10).

ura « satyrion » (Apulée, *De herb.*, 16).

ταρβηλοδάθιον « plantain » (Dioscoride, II, 152). Une très ingénieuse correction de Zeuss (1) a transformé ce mot en ταρβοταβάτιον, qui pourrait s'expliquer par le gallois *tarw* « taureau » et *tafod* « langue ».

vigentiana « millefeuille » (Apulée, *De herb.*, 89) semble un mot latin.

ἀνεψᾶ, λάγινον « hellébore blanc » (Dioscoride, IV, 145), *laginen* (acc.) chez Pline (*Nat. hist.*, XXIV, 89, 139).

ἄλβολον « Galeopsis » (Dioscoride, III, 33) semble le latin *albulus*.

σαπάνα (var. κέρκερ) « mouron rouge » (Dioscoride, II, 209).

κόρνα « aigremoine » (Dioscoride, II, 208).

γελασονέν « cotonnière » (Dioscoride, III, 122).

ἰουμβαρούμ « hellébore noir » (Dioscoride, IV, 16).

ἰουπικέλλουσον « genévrier » (Dioscoride, I, 103), semble une corruption du latin *juniperus*.

μερισειμόριον « mélisse » (Dioscoride, III, 108) n'a sans doute aucun rapport avec l'irlandais *semar* « trèfle ».

(1) *Grammatica celtica*, 2e éd. p. 77.

πεπεράκιουμ « iris des marais » (Dioscoride, I, 2), *piperapium* (var. *piperatium*) chez Apulée (*De herb.*, 6) semble latin.

σκουδούλουμ « morelle noire » (Dioscoride, IV, 71).

σουβίτης « lierre » (Dioscoride, II, 210) me semble difficile à rapprocher de l'irlandais *suibh* « fraise », gallois *syfi* « fraises ».

ταυρούκ « glaïeul » (Dioscoride, IV, 99).

θέξιμον « clématite » (Dioscoride, III, 6).

θῶνα « grande chélidoine » (Dioscoride, II, 211).

δουκωνέ « hièble » (Dioscoride, IV, 172,) *ducone* (Apulée, *De herb.*, 92).

τασκὸς παρ' αὐτοῖς (en Galatie) πάσσαλος « pieu » καλεῖται (Saint Épiphane, *Ad haer.*, II, 1, 14).

blutthagio, nom gaulois d'une plante marécageuse (Marcellus, *De medic.*, IX, 132).

bricumum, nom gaulois de l'armoise (Marcellus, *De med.*, XXVI, 41).

calocatanos « coquelicot » (Marcellus, *De medic.*, XX, 68) semble un mot grec.

gilarus « serpolet » (Marcellus, *De medic.*, XI, 5).

odocos « hièble » (Marcellus, *De medic.*, VII, 13).

laurio « pervenche » (Pline Valérien, *De re med.*, I, 33) est, sans doute, d'origine latine comme le gallois *lawrig* « pervenche ».

picatus, acc. pl. *picatos* (var. *pecatos*, *pictas*), sorte de bateau chez les Bretons (Végèce, *Epit. rei mil.*, IV, 37).

δ; « chêne à kermès » chez les Galates (Pausanias, X, 36, 1).

Ἀνδράστη (var. ἀδράστη, ἀνδάτη), nom de la Victoire chez les Bretons (Dion Cassius, LXII, 6, 7), est, peut-être, un nom grec traduisant un mot celtique inconnu.

ἀγασσαῖος, chien de chasse breton (Oppien, *Cyneget.*, I, 470).

cecos ac cesar (var. *caesar*) quod Gallorum lingua « dimitte » significat (Servius, *Ad Aen.*, XI, 743).

Alpes, quae Gallorum lingua « alti montes » vocantur (Servius, *Ad Aen.*, IV, 442) ; omnes altitudines montium licet a Gallis Alpes vocentur (*Ad Aen.*, X, 13). Festus explique ce mot par le latin *albus*. *Alpes* ne semble pas être un mot gaulois.

ἀβράνας (corr. ἀβάνας), nom du singe chez les Celtes (Hésychius). Peut-être ce mot est-il emprunté au germanique *apan*, all. *Affe*.

λειούσματα ἢ λεγούσματα, sorte de cuirasse chez les Galates (Hésychius).

ἐμβρεκτόν, sorte de soupe chez les Galates (Hésychius).

κυρτιὰς : Κελτοὶ τὰς ἀσπίδας (Hésychius), cf. *caetra*.

καρταμέρα, nom de l'ensemble du ceinturon chez les Gaulois (Laurentius Lydus, *De mag.*, II, 13).

βάρρων (= Varro) « courageux », en langue celtique (Laurentius Lydus, *De mag.*, I, 12).

cisium, voiture gauloise (Schol. Gronov. ad Cic. *Rosc. Am.*, VII, 19).

tuceta (var. *tucceta*) « porc farci » en Cisalpine (scholiaste

de Perse, II, 42). On a rapproché de ce mot l'ombrien *toco* (1).

hrodanus : *roth* « violentum », *dan* et in gallico et in hebraeo judicem (Endlicher).

brio « ponte » (Endlicher), cf. Briva Isarae « Pontoise » et *Samaro-briva*.

ambe « rivo » ; *inter ambes* » inter rivos » (Endlicher).

anam « paludem » (Endlicher).

onno « flumen » (Endlicher).

nate « fili » (Endlicher). C'est le mot latin ; à moins qu'il ne s'agisse de *filum*, fil, irl. *snáth*.

agaunum, interpretatione Gallici sermonis « saxum » dicunt (*Act. Sanct.*, 22 sept. VI, 345) ; *agaunus* vester Gallico... sermone... petra (*Act. Sanct.*, 28 febr., III, 741 a) ; cf. *acaunumarga*.

Les auteurs anciens ne nous ont pas donné le sens des mots suivants :

Tau gallicum (Virgile, d'après Quintilien, VIII, 3, 28), sans doute, la lettre T, dont la forme est celle d'un gibet. Il semble bien que, comme le remarque Roget de Belloguet, le *thau* de Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, IV, 5), signe qui apparut sur les murs des maisons préservées de la peste, soit la lettre hébraïque, par allusion au passage de la Bible (Ezéchiel, IX, 4, 6).

Al Celtarum (Ausone, *Technopaegn.*, XIII, 5) : Dic quid significent Catalepta Maronis ? In his *al* Celtarum posuit, sequitur non lucidius *tau*. Nous n'en savons pas plus qu'Ausone.

(1) Bréal, *Les Tables Eugubines*, p. 259.

2° *Mots vraisemblablement donnés comme celtiques.*

Quelques-uns de ces mots existent dans les langues celtiques :

μανιάκης, collier gaulois (Polybe, II, 29, 8), en irlandais *muince* = **monikia.*

esox « saumon » (Pline, *Nat. hist.*, IX, 17, 44), en moyen breton *ehoc*, irlandais *eo* = **esoc.*

coccum « Galatiae rubens granum » (Pline, *Nat. hist.*, IX, 65, 141), gall. *coch* « rouge », à moins que ce dernier ne soit emprunté au latin.

becco « bec de poule » à Toulouse (Suétone, *Vitell.*, 18), en gaélique *beic*, breton *bec* ; ce mot est conservé par quelques langues romanes.

Cimenice [*regio*], adjectif dérivé de Κέμμενον, Cebenna, Cevenna « Cévenne », signifie, d'après Aviénus (*Or. marit.*, 622) : « mons dorsa celsus ». *Cebenno-* correspond au gallois *cemn*, *cevyn* « dos », Κέμμενον peut être ligure.

linna, sorte de manteau (Isidore, *Orig.*, XIX, 23, 3), en irlandais *lenn*, gallois et breton *lenn* « saie, couverture ».

gulbia (var. *gubia*, *gulvia*) « bec » (Végèce, *Mulomed.*, I, 26, 2 ; Isidore, *Orig.*, XIX, 19, 15), en irlandais *gulba* « bec » ; en français *gouge.*

nimidae : de sacris silvarum quas nimidas vocant (*Indic. superstit. et pagan.*, 6) ; en irlandais *nemed* « sanctuaire », qui est sans doute aussi le second terme de δρυνέμετον (Strabon, XII, 5, 1) lieu de réunion du conseil des Galates. Cf. *vernemetis.*

taratrum « tarière » (Isidore, *Orig.*, XIX, 19, 15), en irlandais *tarathar*, en gallois *taradyr*.

medio-lanum « vocatum ab eo quod ibi suo « medio lanea » perhibetur inventa » (Isidore, *Orig.*, XV, 1, 57) ; le premier terme de ce mot peut être celtique ; irlandais *Mide*, nom de la province centrale de l'Irlande. Pour Sidoine Apollinaire (*Epist.*, VII, 17,2, 20) l'explication de ce mot est tout autre : quae lanigero de sue nomen habent.

D'autres mots n'ont subsisté que dans les langues romanes. Tels sont :

pontones « genus navium gallicarum » (César, *De bell. civ.*, III, 29), en français *ponton*. Est-ce un mot latin ?

materis (var. *mataris*), sorte de javelot (Sisenna, chez Nonius, p. 556), v. fr. *matras*.

betulla, « bouleau » (Pline, *Nat. hist.*, XVI, 30, 74) ; conservé dans les langues romanes, fr. *boule*.

cervesia « bière » (Pline, *Nat. Hist.*, XXII, 82, 164), conservé dans les langues romanes, fr. *cervoise*.

cucullus (var. *cuculla*) « capuchon » (Juvénal, III, 169), mot adopté par le latin, qui du latin a passé dans les langues romanes, fr. *coule*, et dans les langues celtiques : irl. *cocull*, bret. *cougoul*.

bardo-cucullus, capuchon de barde en Gaule (Martial, I, 53, 5), a pour premier terme un mot celtique (v. p. 54).

sparus « lance » (Festus, p. 270, 16), mot passé en latin et en germanique, et de là en gallois : *ysbar*.

balma « grotte », Gallico ut reor sermone sic vocatam (*Act. Sanct.*, 28 febr. III, p. 746 a), conservé dans les langues romanes ; v. fr. *balme*.

olca, champ fertile en Champagne (Grégoire de Tours, *In glor. conf.*, 78) ; fr. *ouche.*

brogilus « bois » en langue vulgaire (*Capitulare de villis*, ch. 46) ; c'est le mot roman bien connu représenté en français par *breuil* et sans doute apparenté au celtique *brogi-* (v. p. 60).

D'autres mots, enfin, n'existent pas en celtique et n'ont pas subsisté dans les langues romanes :

ἄλκη, *alce* (var. *alles*), élan (César, *De bell. gall.*, VI, 27 ; Pausanias, V, 12, 1). C'est sans doute le germanique *alcis.*

amellus « plante » (Virgile, *Georg.*, IV, 271 ; cf. Servius).

pilentum, sorte de voiture (Virgile, *Æn*, VIII, 665 ; Horace, *Epist.*, II, 1, 192) ; chez Isidore, ce mot est donné comme synonyme de *petorritum* (*Or.*, XX, 12, 4).

atinia, espèce d'orme en Gaule (Columelle, *De re rust.*, V, 6, 2).

rumpotinus, arbre servant à soutenir la vigne (Columelle, *De re rust.*, V, 7, 1).

arinca, espèce de froment en Gaule (Pline, *Nat. hist.*, XVIII, 19, 81).

? *colisatum*, espèce de voiture (Pline, *Nat. hist.*, XXXIV, 48, 163).

caetra (var. *cetra*), bouclier espagnol (Tite Live, XXI, 27, 5) et breton (Tacite, *Agr.*, 36) ; καίτρεαι, bouclier ibère chez Hésychius.

ploxenum « coffre de voiture » en Gaule cisalpine (Quintilien, *Inst. or.*, I, 5, 8).

murmillo (var. *myrmillo*, *mirmillo*), sorte de gladiateur gaulois (Festus, p. 285).

euhages (var. *eubages*), sorte de prêtres gaulois (Ammien Marcellin, XV, 9) ; c'est sans doute le grec εὐαγής, de même que οὐάτεις (Strabon, IV, 4, 4) est vraisemblablement le latin *vates*.

caracalla, vêtement (Aurélius Victor, *Epit.*, XXI, 2).

cateia, arme de jet germaine et gauloise (Servius, *Ad Aen.*, VII, 741). Le gallois *catai* « hache, massue » est sans doute un mot emprunté.

taringa (var. *tarinca*), instrument de supplice (*Act. Sanct.*, 31 oct. XIII, p. 783 a).

mercasius : loco qui prisco vocabulo propter geminum lacunar Gemellus mercasius nuncupabatur (*Act. Sanct.*, 30 aug. VI, p. 582 d).

3° *Mots qui ne sont pas donnés comme celtiques.*

Quelques mots latins dont aucun écrivain de l'Antiquité n'indique la provenance s'expliquent assez facilement par les langues celtiques. Ce sont :

gabalus « gibet » (Varron, *Sat. Men.*, p. 165, 24), irl. *gabul*, bret. *gavl* « fourche ».

carpentum « char », mot latin sans doute emprunté aux Gaulois (cf. Arrien, *Tact.*, 33), en tout cas identique à l'irlandais *carbat* ; cf. fr. *charpente*. On le trouve dans *Carbanto-rate*, var. *Carpentorate*.

carrus « char » (Tite Live, X, 28, 9), en irlandais et en gallois *carr*, français *char* ; on ne peut décider si ce mot

n'est pas venu au celtique moderne par le latin. Il en est de même de *carruca* « voiture à quatre roues » d'où fr. *charrue*.

cantus, « cercle de fer de la roue (Quintilien, *Inst.*, I, 5, 8), en breton *kant* « cercle », gallois *cant* « bord d'un cercle », prête à la même observation.

nausum, sorte de navire (Ausone, *Epist.*, XXII, 1) peut être comparé à l'irlandais *nau* « navire ».

cattus « chat » (Martial, XIII, 69, 1), nom propre gaulois Cattos, en irlandais *cat*, gallois *cath*, breton *caz*, mais existait aussi dans les langues romanes et n'est pas nécessairement d'origine celtique.

beber « castor » (Priscien, V, 14), gaélique *beabhar*, cornique *befer*; en français *bièvre*. Cf. *Bebriacum* (1) « locus castorum » (Tacite, *Hist.* II, 24; Juvénal, II, 106).

para-veredus «cheval de trait » (Cod. Justinien, XII, 50, 2), conservé dans les langues romanes, fr. *palefroi*, prov. *palafre*, est un mot hybride, dont la seconde partie *-veredus* correspond au gallois *go-rwydd* « coursier ».

tannare « tanner » (*Corpus gloss. lat.*, II, p. 566, 14) est peut-être apparenté au breton *tann* » chêne ».

capanna « cabane » (Isidore, *Orig.*, XV, 12, 2) peut être la forme ancienne du gallois *caban* « hutte », si ce dernier n'est pas emprunté au latin.

cumba « locus imus navis » (Isidore, *Orig.*, XIX, 2, 1), gall. *cwm* « creux », fr. *combe*.

drungos ; drungos hoc est « globos » (Végèce, *Epit. rei mil.*, III, 16) ; irl. *drong* « troupe ».

(1) L. Herr, *Betriacum-Bebriacum*, *Revue de philologie*, t. XVII (1893), p. 208-212.

berula « cresson », donné comme latin par Marcellus (*De medic.* XXXVI, 51), répond à l'irlandais *birur, bilar*; bret. *beler*; fr. *berle*.

D'autres mots ne sont conservés que par les langues romanes, et on ne peut donner aucune preuve de leur origine celtique.

alausa « alose » (Ausone, *Mos.*, 127).

tinca « tanche » (Ausone, *Mos.*, 125).

gamba « jambe » (Végèce, *Mulomed,* II, 28, 38).

gunna « robe » (*Anthol. lat.*, 209, 4), v. fr. *gonne*, d'où le gallois *gwn* par l'intermédiaire de l'anglais *gown*.

II. Mots celtiques dans les inscriptions.

Les inscriptions dites gauloises (1) constitueraient le fond de connaissances le plus solide que nous puissions atteindre pour le vieux celtique, si l'interprétation en était claire. Ces inscriptions se répartissent en trois groupes, d'après l'alphabet avec lequel elles sont écrites : le nord-étrusque, le grec et le latin.

1° *Inscriptions en caractères nord-étrusques* (2).

Il est *a priori* peu vraisemblable que ces inscriptions soient celtiques. Elles semblent dater de la seconde moitié du IIe siècle avant notre ère.

(1) On en trouvera quelques reproductions dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I et II, planches.

(2) On trouvera ces inscriptions chez Pauli, *Die Inschriften nord-etruskischen Alphabets* (*Italische Forschungen*, t. I). Je donne les lectures de Whitley Stokes, *Celtic declension* (1885).

La première a été trouvée à Todi, en 1839 ; elle est bilingue. Les premières lignes sont en grande partie effacées, ainsi que le commencement de chaque ligne de la première face. On a ainsi restitué la première face :

Ategnato Drutei urdum Coisis Drutei f frater eius minimus locauit et statuit.

Ateknati Trutikni karnitu artuas Koisis Trutiknos.

Voici la restitution de la seconde face :

Ategnato Drutei urdum Coisis Druti f. frater eius minimus locauti et statuitque.

Ateknati Trutikni karnitu lokan Koisis Trutiknos.

Si l'on retranche les noms propres qui se correspondent dans les deux textes, il reste dans le texte latin : *urdum .. frater eius minimus locauit et statuit*, et dans le texte dit celtique : *karnitu artuas* d'une part, *karnitu lokan* de l'autre. La comparaison des deux textes nous montre qu'ils ne se correspondent pas exactement, et, de plus, que si le texte latin de deux faces est identique, le texte celtique est différent. On ne peut donc tirer grand secours du texte latin, qui d'ailleurs est obscur.

Les langues celtiques ne nous fournissent rien de satisfaisant pour l'interprétation de l'inscription. On a rapproché *lokan* du gallois *lo* « tombe », *artuas* de l'irlandais *art* « pierre », et *karnitu* de l'irlandais *carn* « amas de pierre ».

Une seconde inscription, trouvée à Briona, dans le pays de Novare, en 1864, a été lue ainsi :

Kui(n)tes asoioiken Tanotaliknoi Kui(n)tos I ekatos Anokopokios Setupokios Esanekoti Anareiuseos Tanotalos karnitus. Tekos toutiu.

Il semble qu'elle soit composée surtout de noms propres ; nous y relevons la terminaison *-knoi*, qui indique la filiation, (cf., dans la première inscription, Koisis Trutiknos = Coisis Druti f(ilius) ; et *karnitus* (cf. *karnitu* de la première inscription).

Kuintes, *kuintos* (quintus), *lekatos* (legatus) sont sans doute latins.

La troisième inscription, découverte près de Limone, sur la rive occidentale du lac de Garde, est, s'il se peut, encore plus obscure que les deux premières. En voici la transcription :

Tetumus Sexti dugiaua sasadis towe decaui obuldinutinu.

exception de *Sexti* et de *decavi* = *dicavit* (?) qui semblent latins, l'inscription n'offre rien qui puisse être expliqué.

Dans l'inscription de Vérone, écrite de droite à gauche, la séparation des mots même est douteuse. Stokes lit :

Qaninio Qikoremies hisa qasoua khik Uepisones (1).

Qaninio est sans doute le nom latin *Caninio*.

2° *Inscriptions en caractères grecs.*

Ces inscriptions proviennent toutes de la Narbonnaise. Elles datent, comme les inscriptions en caractères latins, du temps de l'empire romain.

1. Inscription de Vaison :

Σεγομαρος Ουιλλονεος τοουτιους Ναμαυσατις ειωρου Βηλησαμι σοσιν νεμητον (*C. I. L.*, XII, p. 162).

(1) Sur cette inscription, voir M. Olsen, *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. IV, p. 23-30.

Le mot νεμητον, cf. l'irlandais *nemed* « sanctuaire », semble celtique.

2. Inscriptions de Nîmes :

a) Γαρτα... Ιλλανουιακος δεδε ματρεβο ναμαυσικαβο βρατουδε (*C. I. L.*, XII, p. 383).

b) Κασσιταλος Ουερσικνος δεδε βρατουδε καντενα λα... (*C. I. L.*, p. 383)

3. Inscription d'Orgon, près d'Arles :

c) Ουηβρουμαρος δεδε Ταρανοου βρατουδε καντενα (*C. I. L.*, XII, p. 820).

Cinq inscriptions analogues, mais incomplètes, ont été étudiées par M. H. d'Arbois de Jubainville et M. Vacher de Lapouge (1).

M. H. d'Arbois de Jubainville a fait remarquer (2) que l'inscription *a*) ne pouvait être celtique et s'expliquait par un dialecte italique. Il en est de même des inscriptions *b*) et *c*), dont les éléments principaux, δεδε et βρατουδε, leur sont communs avec l'inscription *a*). Parmi les noms propres contenus dans ces inscriptions, Σεγο-μαρος, Κασσι-ταλος, Ουηβρου-μαρος, Ταρανοου sont sûrement celtiques. L'inscription de Vaison n'est sans doute pas rédigée dans le même dialecte que les trois autres inscriptions et contient deux mots, ειωρου et σοσιν, que l'on retrouve dans les inscriptions en caractères latins sous la forme *ieuru* et *sosin*.

(1) *Revue Celtique*, t. XVIII, p. 318-324. *Bulletin historique et philologique*, 1898, p. 328-349.

(2) *Eléments de la grammaire Celtique*, p. 173-177.

3° *Inscriptions en caractères latins.*

Parmi les inscriptions en caractères latins, la plus considérable est la table de Coligny, découverte en 1897. Très intéressante à divers points de vue, cette inscription est, au point de vue linguistique, d'une importance médiocre; elle ne contient qu'une phrase ; la plupart des mots y sont sans doute notés en abrégé. Nous ne pouvons songer à la reproduire ici ; elle a été publiée plusieurs fois (1). C'est vraisemblablement un calendrier. Elle contient treize noms, que l'on regarde comme des noms de mois ; trente autres mots ou fragments de mots, et un fragment de phrase qui a été transcrit ainsi :

...iu rixtio cob... cariedit o... antia pogdedortonin quimon.

On n'a encore pu reconnaître dans cette phrase aucun mot appartenant à une langue connue. Quant aux quarante-trois mots ou fragments de mots isolés, huit peuvent s'expliquer par les langues celtiques. Ce sont :

giamon : en vieux gallois *gaem* = **giamo* « hiver ».

cantlos : en irlandais *cétal* « chant », en gallois *cathl.*

lagit : en irlandais *laigiu* « plus petit », en gallois *llai.*

loud : en gallois *lludd* « obstacle », breton *luz.*

mid : en irlandais *mi* « mois », gallois *mis.*

ogron : en irlandais *uar* = **ogro* « froid », gallois *oer.*

samon : en vieil irlandais *sam* « été », gallois *haf* = **hamo-*.

(1) *Revue Celtique*, t. XIX, p. 212-223 (cf. t. XXI, p. 10-27). On en trouvera deux reproductions en fac-similé dans la même revue : la première, t. XX, après la page 212 ; la seconde, t. XXI, après la page 428.

Enfin, *d* peut être l'abréviation d'un mot analogue à l'irlandais *die* « jour », gallois *dydd*, et *n* peut être l'abréviation d'un mot analogue à l'irlandais *nocht* « nuit », gallois *nos* (1).

Mais toutes ces comparaisons, exactes ou à peu près exactes quant à la phonétique, sont évidemment subordonnées à l'interprétation générale du calendrier, laquelle n'est point définitive.

Les inscriptions en caractères latins que l'on a attribuées au celtique sont assez nombreuses. Les plus intéressantes sont celles qui semblent contenir un verbe. Les voici :

1. Inscription de Vieux-Poitiers (*C. I. L.*, XIII, 1171) :

Ratin briuatiom Frontu Tarbeisonios ieuru.

2. Inscription de Volnay (*C. I. L.*, XIII, 2638) :

Iccauos Oppianicnos ieuru Brigindoni cantalon (ou *cantaion*).

3. Inscription d'Autun (*C. I. L.*, XIII, 2733) :

...licnos Contextos ieuru Anualonnacu canecosedlon.

4. Inscription de Nevers (*C I. L.*, XIII, 2821) :

Andecamulos Toutissicnos ieuru.

5. Inscription de Dijon (*C. I. L.*, XIII, 5468) :

Doiros Segomari ieuru Alisanu.

6. Inscription d'Alise-Sainte-Reine (*C. I. L.*, XIII, 2880) :

Martialis Dannotali ieuru ucuete sosin celicnon (2) *etic gobedbi dugiiontiio ucuetin in Alisiia.*

(1) On trouvera dans la *Revue Celtique*, t. XXI, p. 10-27, un article de S. de Ricci donnant l'indication des principaux travaux relatifs à l'interprétation linguistique de l'inscription de Coligny et qui sont dûs à MM. Loth, Nicholson, Seymour de Ricci et Thurneysen.

(2) On a rapproché ce mot du gotique *kêlikn* « tour ». *Beiträge* de Kuhn, t. II, p. 108.

7. Inscription de Marsac (Creuse) *C. I. L.*, XIII, 1452) : *Sacer Peroco ieuru duorico v. s. l. m.*

8. Inscription de Genouilly (Cher) *C. I. L.*, XIII, 1326) : *Elvontiu ieuru. Aneuno Oclicno Luguri Aneunicno.*

Si l'on compare entre elles ces inscriptions, on peut se convaincre que le mot qu'elles ont en commun, *ieuru* (voir plus haut ειωρου) n'est pas un verbe. S'il était tel, on ne trouverait sans doute pas dans l'inscription 7 *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*, et, dans l'inscription 8, *ieuru* ne serait pas mis en parallèle avec les noms propres *Oclicno* et *Aneunicno*. D'ailleurs, malgré les efforts des celtistes, on n'avait jamais pu déterminer quelle flexion verbale pouvait représenter *ieuru*. Il est vraisemblable que c'est un nom propre au datif. Le seul mot que l'on puisse expliquer dans ces inscriptions à l'aide des langues celtiques est : *ratin*; cf. irlandais *raith*, fort entouré de remparts en terre.

9. Inscription de Néris-les-Bains (Allier) (*C. I. L.*, XIII, 1388) :

Bratronos Nantonion(os) epad Atextorigi leucullosu iorebe locitok (ou *locitoi...*).

Aucun mot de cette inscription, sauf *epad* (cf. *epo-*, « cheval ») qui signifie sans doute « cavalier », ne s'explique sûrement par les langues celtiques ; *iorebe* est peut-être apparenté à *ieuru*; est-ce un verbe, ou un datif pluriel ?

10. Inscription de Sérancourt près Bourges (*Revue archéologique*, t. VI (1849), p. 555) :

Buscilla sosio legasit in Alixie Magalu.

Legasit semble un verbe à la troisième personne du singulier. Cf. le latin *legavit*.

On a découvert quelques autres inscriptions d'un moindre intérêt, et qui ne s'interprètent pas plus facilement par les langues celtiques (1).

L'inscription gravée sur une plaque d'argent trouvée à Poitiers, doit être une formule médicale mélangée de grec et de latin :

Bis dontaurion (ou *gontaurion*) *analabis, bis dontaurion* (*gontaurion*) *de* (ou *ce*) *analabis bis dontaurios datalages* (ou *catalages*), s'explique sans doute par *bis* κενταύρειον καὶ (δ') ἀναλάβῃς *bis* κενταύρειον καταλλαγῇς, et n'offre, en tout cas, aucun mot celtique (2).

Rien n'autorise à regarder comme celtiques les formules magiques sur plaques de plomb trouvées en France et étudiées par M. C. Jullian (3), car jusqu'ici, on n'en peut expliquer aucune partie par les langues celtiques.

4° *Inscriptions en langue latine.*

Ces inscriptions, comme les inscriptions grecques, ne comprennent, en fait de celtique, que des noms propres. Mais quelquefois on y peut découvrir des mots latinisés d'origine celtique. Tel serait le *petrudecameto* d'une inscription de Gélignieu (Ain) (*C. I. L.*, XIII, 2494), dont le sens ne ressort pas clairement de l'inscription, mais qui est, en tout cas, phonétiquement identique au breton *pevarzekved* « quatorzième », et qui pourrait s'expliquer

(1) Stokes, *Celtic declension*, *Bezzenberger's Beiträge*. t. XI, p. 128-141.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Revue Celtique*, t. I, p. 499.

(3) *Revue Celtique*, t. XIX, p. 168-176 ; *Revue des études anciennes*, t. II, p. 47-55, 136-141. Cf. Nicholson, *Keltic researches*, p. 132, 154.

par « le quatorzième jour ». Peut-être aussi, dans la même inscription, *tricontis*, comme l'a supposé M. d'Arbois de Jubainville (1), correspondrait au breton *tregont* « trente. »

III. Les noms propres celtiques

Les noms propres en vieux celtique se forment comme dans les autres langues indo-européennes (2). Ils sont le plus souvent composés de deux termes; les dérivés semblent être des formes abrégées des composés :

skr. *Açva-pati*; gr. Ἵππ-αρχος, Ἱππίας; gaul. *Epo-redios*, *Epona*; irl. *Each-cenn*, *Echach*.

skr. *Upari-cara*; gr. Ὑπερ-άνωρ; gaul. *Ver-cingetorix*; gall. *Gur-nerth*.

skr. *Tri-bhânu*; gr. Τρι-όπας; gaul. *Tri-casses*.

v. h. all. *Hadu-bald*; gaul. *Catu-rix*, *Catus*.

gr. Νεο-κλῆς; v. h. all. *Niwi-rât*; gaul. *Novio-dunum*, *Novios*.

skr. *Çruta-karman*; gr. Κλυτο-σθένης; v. h. a. *Hlud-berht*, gaul. *Clutâmus*.

La comparaison des noms anciens supposés celtiques avec les noms propres conservés dans les dialectes celtiques modernes donne des résultats satisfaisants. On peut identifier un assez grand nombre de ces noms en restituant toutefois aux noms modernes la forme archaïque que la phonétique historique permet de reconstituer. Ainsi l'identité du gaulois *Vindomagos* et de l'irlandais *Find-mag*

(1) *Revue Celtique*, t. XXV, p. 361.
(2) Fick, *Die griechischen Personennamen*, Göttingen, 1874, p. LXVI-XCI.

n'apparaît nettement que si l'on se rappelle que *f* initial irlandais répond à *v* (cf., par exemple, les mots empruntés par l'irlandais au latin : *ferb* = verbum, *fin* = vinum, *focul* = vocula), et que les voyelles désinencielles ont disparu en irlandais ; de même, le gaulois *Seno-carus* et le vieux breton *Hen-car* ne deviennent identiques que si, outre les voyelles tombées, on restitue à *Hen-car* l'*s* initial dont *h* a pris la place (voir p. 48). S'il est relativement rare qu'on puisse identifier en entier un nom vieux celtique avec un nom celtique moderne, on trouve fréquemment les mêmes noms employés soit comme premier terme, soit comme second terme du nom composé. Voici les mots communs au vieux-celtique et au celtique moyen (1), qui entrent le plus fréquemment dans la composition des noms d'hommes ou de lieux :

Argento- : Argento-magus, Argento-ratum ; irl. Airget-mar ; gall. Argant-bad, Argant-hell.

Avi- : Avi-cantus ; bret. Eu-cant, Eu-hocar.

Arto- : Arto-briga ; irl. Art-bran, Art-gal ; gall. Arth-gen, Arth-mail.

Anavo- : Anavos ; gall. Anau-gen ; bret. Anau-guistl.

Bŏdio- : Sego bodium ; gall. Bud-gualan, Cat-bud ; bret. Bud-guoret.

Boduo- : Teuto-boduos ; v. bret. Tri-bodu, Arth-bodu ; gall. Gur-bodu.

(1) On trouvera les noms vieux-bretons chez J. Loth, *Chrestomathie bretonne* ; les noms vieux-celtiques dans le *Altceltischer Sprachschatz* de A. Holder ; dans la *Revue Celtique*, t. III, p. 153, 297 ; t. VIII, p. 378 ; t. XII, p. 131, 254, 354 ; t. XIII, p. 301 ; t. XIV, p. 163 ; et spécialement les légendes monétaires dans la *Revue Celtique*, t. IX, p. 26 et chez A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*.

Brano- : Brano-dunum ; irl. Bran-dubh, Art-bran ; v. Bran-hucar.

Brīgo- : Brigo-magus, Nitio-briges ; v. bret. Cat-wo-bri, Hael-wo-bri, Bri-wal.

-broges : Allo-broges ; gall. Cymry = * Com-broges.

Cambo- : Cambo-dunum ; gall. Cam-dubr.

Camulo- : Camulo-gnata, Camulo-rix, Camulos : irl. Cumal.

Cantо- : Canto-senus, Medio-cantus ; v. bret. Hin-cant, Hael-cant.

Catu- : Catu-marus, Duno-catus ; irl. Dún-chadh, Cath-buadach, Im-chath ; gall. Cad-bud ; bret. Cat-nemet.

Cintu- : Cintu-marus ; gaél. Ken-tegern ; gall. Cyn-deyrn ; bret. Kint-uuallon.

Cobro- : Cobro-mara ; irl. Con-chobar.

Cuno- : Cuno-pennus ; irl. Cune-dag ; gall. Mail-cun, Con-mor.

Dago- : Dago-dubnus, Bitu-daga ; irl. Dag-dé ; v. gall. Cune-dag.

Dumno-, Dubno- : Dumno-rix, Dubno-rix, Dago-dubnos ; irl. Domn-al ; gall. Domn-guaret, Dyfn-wal.

Dubro- : Dubro-dunum ; Verno-dubrum ; bret. Dubr-ien ; gall. Cam-dubr.

Epo- : Epo-redios ; irl. Each-marcach, Ech-tigern.

-genus : Camulo-genus, Esu-genus, Ritu-genus ; v. gall. Arth-gen ; v. bret. Hoiarn-gen, Rit-gen.

-magus : Roto-magus ; irl. Dair-magh, Fern-mag, Find-mag ; gall. Gwyn-fa.

Marco- : Marco-magus ; gall. March-vid, Cad-farch ; bret. Guionvarch.

Matu- : Matu-genus ; gall. Mat-gueith.

Mori- : Mori-dunum ; gall. Mor-bran, Mor-gan ; irl. Muir-chad ; v. celt. Are-moricus, gall. *arfor-dir*.

Nemeto- : Nemeto-briga ; v. bret. Cat-nemet ; irl. Nemed.

Rigo- ; *rix* : Rigo-magus, Catu-rix ; irl. Rig-bardan ; gall. Ri-owen ; bret. Ri-uuallon ; v. celt. Catu-rigia, irl. Cothraige.

Ritu- : Ritu-magus ; v. bret. Rit-hergabail ; gall. Rivd-ychen.

Ro- : Ro-smerta, Ro-touta ; v. bret. Ro-hoiarn, Ro-mael.

Seno- : Seno-carus, v. bret. Hen-car.

Su- : Su-carus, v. bret. Eu-ho-car.

Talo- : Dumno-talus ; v. bret. Tal-houarn.

Vasso- : Vasso-rix, Dago-vassus ; v. bret. Cun-uuas, Pen-uuas.

Vellauno- : Vellauno-dunum, Cassi-vellaunus ; v. bret. Cat-uuallon, Dre-uuallon.

Ver- : Ver-cingetorix, Ver-cassi-vellaunus ; gall. Gur-cant, Guor-tigirn.

Verno- : Verno-magus, irl. Fern-mag.

Vindo- : Vindo-magus, irl. Find-mag, gall. Gwyn-fa.

Si l'on essaie de déterminer le sens de ces noms propres, on ne peut guère se flatter d'aboutir à autre chose qu'à d'ingénieuses hypothèses. La coïncidence entre un élément d'un nom propre vieux-celtique et un mot conservé dans les langues celtiques peut être purement fortuite.

Comme, d'autre part, les termes d'un nom propre indo-européen ne sont pas toujours combinés pour donner un sens logique, et comme ils avaient déjà, pour la plupart, la valeur abstraite qui de bonne heure s'attache aux noms propres, quelque significatifs qu'ils aient été à l'origine, on ne saurait prendre comme preuve de la vraisemblance d'une explication le sens raisonnable et logique qu'elle attribuerait au nom propre. Les combinaisons d'idées les plus incohérentes peuvent être conformes à la réalité. Il est donc probable que, quelque précision phonétique que l'on mette à ces étymologies, un grand nombre d'entre elles sont fausses. Il n'en subsiste pas moins que le système onomastique du vieux celtique est conforme au système onomastique du gaélique et du breton, et que, dans l'ensemble, les noms vieux-celtiques s'expliquent aisément par des mots appartenant au celtique moderne. Voici les termes dont l'identification est phonétiquement exacte (1) et dont la traduction évoque des idées analogues à celles que les autres peuples indo-européens ont introduites dans leurs noms propres :

aballo- : Aballo ; v. irl. *aball* ; v. gall. *aball* « pomme ».

aidu- : Aedui ; v. irl. *aed* « feu » ; gall. *aidd* « ardeur ».

-agro- : Ver-agri, cf. Su-agrios ; irl. *ár* « carnage ».

albio- : Albio-rix ; gall. *elfydd* « monde ».

ambi- : Ambi-barii, Ambi-gatos, Ambi-renos ; v. irl. *imb* ; gall. *amm-* « autour de ».

anavo- : Anavos ; gall. *anau* « harmonie, poésie ».

(1) Dans la transcription des noms celtiques, pour faciliter la comparaison, nous avons remplacé *u* latin par *o* partout où l'*u* n'est pas étymologique en celtique.

ande- : Ande-brennos, Ande-ritom ; v. irl. *ind* ; bret. *an-* (intensif).

arduo- : Arduenna ; irl. *ard* « grand ».

are- : Are-moricae, Are-dunom ; v. irl. *air-* « sur » ; gall. *ar*.

arganto-, *argento-* : Arganto-magos, Argento-rate ; irl. *argat*, *arget* ; bret. *argant* « argent ».

-arto- : Arto-briga, And-arta, Artos ; gall. *arth* « ours » ; irl. *art* « pierre ».

ate- : Ate-boduos, Ate-gnata, At-epo ; v. irl. *aith-* ; gall. *at-* « re- » (intensif).

benno- : Canto-bennom ; v. irl. *benn* « corne ».

-bitu- : Bitu-rix, Bitu-daga, Dago-bitus ; v. irl. *bith* ; gall. *bit* « monde ».

-bōdio- : Bodiontici, Teuto-bodiaci ; v. irl. *buaid* « victoire » ; gall. *budd* « profit ».

-boduo- : Boduo-gnatos, Boduo-genos, Ate-boduos ; v. irl *bodb* « corneille ».

boudo- : Boudo-briga, Boudicca ; v. irl. *buaid*.

brano- : Brano-dunom ; irl. *bran* « corbeau ».

bratu- : Bratu-spantiom ; irl. *bráth* « jugement ».

-briga : Deo-briga, Vindo-briga ; v. irl. *bri*, gall. *bre* « mont ».

-brigo- : Brigo-magos, Nitio-briges, Brigia ; v. irl. *brig* « force ».

-brogi- : Allo-broges, Ande-brogi-rix, Brogi-maros ; v. irl. *bruig* ; gall. *bro* « pays ».

brocco- : Brocco-magos ; irl. *broc* ; bret. *broc'h* « blaireau ».

-cadro- : Belatu-cadros ; v. bret. *cadr* « beau ».

-caleto- : Caletos, Vasso-caletos ; bret. *calet* « dur ».

cambo- : Cambo-dunom, Cambo-ritom ; v. irl. *camm* ; gall. *camm* « courbe ».

-canto- : Canto-rix, Canto-senos, Viro-cantos ; gall. *cant* « brillant ».

-capto- : Moeni-captos ; irl. *cacht* « esclave », gall. *cacht*.

caranto- : Caranto magos, Carantos ; irl. *cara*, gén. *carat* « parent ».

-cassi- : Cassi-gnatos, Ver-cassi-vellaunos, Duro-casses ; irl. *cais* « joli ». Cf. κασσίτερος « étain ».

cata- : Cata-mantaloedis ; v. irl. *cét-*, v. gall. *cant-* « contre, avec ».

-catu- : Catu-maros, Catu-rix, Catu-vellaunos, Duno-catus ; irl. *cath* ; gall. *cat* « combat ».

-ceto- : Ceto-briga, Uto-cetom ; v. gall *coit* ; bret. *coet* « bois ».

-cingeto- : Ver-cingeto-rix, Cingeto-rix, Cingetios ; irl. *cing*, gén. *cinged* « guerrier ».

cintu- : Cintu-gnatos, Cintu-genos, Cintu-maros ; irl. *cét* « premier ».

cob- : Cob-nertos, Cob-lanuo ; irl. *cob* « victoire ».

-com-, con : Com-boio-maros, Ver-com-bogios, Con-victo-litavis, Con-date ; irl. *com-* « com-, con- ».

-corio- : Petru-corii, Tri-corii ; v. irl. *cuire* « armée ».

-covero- : Dumno-coveros ; gall. *cywir* « juste, vrai ».

crixo- : Crixos ; v. gall. *crich* « crépu ».

-cuno- : Ἀρκύνια ὄρη, cf. v. bret. Cuno-pennos ; gall. *cwn* « sommet ».

dago- : Dago-bitus, Bitu-daga ; v. irl. *dag-* ; gall. *da* « bon ».

derco- : Derceia, Con-dercos, Derco-iedus ; irl. *derc* « œil. »

dervo- : Dervones, Dervaci, Dervos ; gall. *derw :* bret. *derv* « chêne ».

dêvo-, divo- : Devo-gnata, Divo-durom, Divona (1) ; irl. *dia, dé* « Dieu ».

-donno- : Donno-tauros, Mati-donnos, Seno-donna ; irl. *donn* « brun ».

dumno-, dubno- : Dago-dubnos, Dubno-rix ; Dumno-rix, Vero-dumna ; v. irl. *domun* « profond, monde » ; gall. *dwfn* « profond ».

-dubro- : Verno-dubrom, Dubro-dunom ; v. irl. *dobor* ; gall. *dwfr ;* bret. *dour* « eau ».

-duno- : Lugu-dunom, Vellauno-dunom, Duno-maros ; irl. *dún* « forteresse » ; gall. *din.*

-durno- : Durno-magos, Dago-durnos, Durnacos ; irl. *dorn ;* gall. *dwrn* « poing ».

-duro- : Duro-brivae, Brivo-durom, Rigo-durom ; irl. *dúr* « dur, fort ».

eburo- : Eburo-briga, Eburo-vices, Eburacus, Eburones ; irl. *ibar* « if ; bret. *evor* « bourdaine ».

elvo- : Elvo-rix, gall. *elw* « gain ».

-epo- : At-epo-rix, Epo-manduo-durom, Epona ; v. gall. *ep* ; irl. *ech* « cheval ».

ex- : Ex-cingos, Ex-cingo-maros ; irl. *ess-* « ex- ».

gabro- : Gabro-magos, Gabro-sentom ; v. irl. *gabor ;* v. gall. *gabr* « chèvre ».

genava : Genava ; v. gall. *genou* « bouche » ; cf. lat. *Ostia.*

(1) Divona Celtorum lingua fons addite Divis (Ausone, *De claris urbibus*, 14.

-genos : Cintu-genos, Esu-genos, Totati-genos ; gall. *geni* « naître » ; irl. *gein.*

glano- : Glana, Glanis ; irl. gall. *glan* « pur ».

-gnato- : Catu-gnatos ; irl. *gnáth* « accoutumé » ; gall. *gnawt.*

goban- : Gobanni-cnos, Gobannitio ; irl. *goba*, gén. *gobann,* « forgeron ».

iantu- : Iantu-maros, Ad-ianto ; irl. *étmar* « zélé », *ét* « zèle ».

litano- : Litano-briga, Smertu-litanos, Litana silva (1) ; irl. *lethan* « large » ; v. gall. *litan.*

litu- : Litu-maros, Litu-genos ; irl. *líth* « fête » ; bret. *lid.*

leucetio-, loucetio- : Leucetios, Loucetios ; irl. *lóche*, gén. *lóchet* « éclair » ; gall. *luched.*

magos- : Caturigo-magos, Condato-magos, Ritu-magos ; v. irl. *mag* « champ » ; gall. *ma.*

-magu- : Ivo-magus, Magu-rix, Magulos ; irl. *mug ;* gall. *maw* « serviteur ».

marco- : Marco-durom, Marco-magos ; irl. *marc ;* gall *march* « cheval ».

-maro- : Nemeto-maros, Maro-boduos ; irl. *már* « grand » ; v. gall. *maur.*

mati- : Mati-donnos ; irl. *maith* « bon ».

-matu- : Matu-genos, Teuto-matus ; irl. *math* « ours ».

medio- : Medio-lanom, Medio-matrici ; irl. *mide, mid,* « milieu ».

medu- : Medu-genos, Medu-briga, Medulos ; irl. *mid* ; gall. *med* « hydromel ».

mori- : Mori-dunom, Mori-tasgos ; irl. *muir* « mer » ; bret.

(1) Silva erat vasta, Litanam Galli vocabant. Tite Live, XXII, 24, 7.

mor. Cf. *morimarusam* id est mortuum mare, qui serait d'après Philemon (1) un mot de la langue des Cimbres.

-nantu- : Nantu-ates, Vogi-nantus ; gall. *nant* « vallée ».

nemeto- : Nemeto-briga, Nemeto-gena, Nemetona ; irl. *nemed* « sanctuaire ».

-nerto- : Nerto-briga, Nerto-maros, Esu-nertos ; v. irl. *nert* ; v. gall. *nerth* « force ».

nitio- : Nitio-broges, Nitio-genna ; irl. *nith* « combat ».

novio- : Novio-dunom, Novio-magos ; v. irl. *núe* = * novio, gall. *newydd*.

-obno-, *omno-* : Ex-obnos, Ex-omnos ; v. irl. *oman* « crainte » ; gall. *ofn* ; irl. *esomun*, gall. *ehofyn* « sans crainte ».

octo- : Octo-duros, Octo-gesa ; gall. *oeth* « violent ».

orgeto- : Orgeto-rix, Orgetius ; cf. v. bret. *orgiat* ; irl. *orgim* « je tue ».

penno- : Penno-vindos, Penno-lucos, Pennos ; gall. *penn* ; irl. *cenn* « tête ».

petru- : Petru-corii ; gall. *pedry-* « quatre ».

rectu- : Rectu-genos ; irl. *recht* « droit, juste ».

-redo- : Epo-redo-rix, cf. para-ve-redus ; irl. *riad* « course ».

rêno- : Renos ; irl. *rian* « mer ».

rigo-, *rig-* : Rigo-dulom, Carbanto-rigon, Catu-rix ; irl. v. bret. *ri* « roi ».

-ritu- : Ritu-magos, Dano-ritom, Ande-ritom ; v. gall. *-it* « gué ».

ro- : Ro-smerta, Ro-touta ; irl. *ro-*, particule intensive.

roto- : Roto-magos ; irl. *roth* « roue ».

(1) Pline, *Histoire naturelle*, IV, 27, 94.

-roudo- : Ande-roudos, Roudios ; irl. *rúad;* gall. *rudd* « rouge ».

sego- : Sego-briga, Sego-dunom, Sego-maros ; irl. *seg* « force ».

selva- : Lugu-selva ; irl. *selb ;* gall. *helw* « possession ».

-seno- : Seno-gnatos, Seno-rix, Canto-senos ; v. irl. *sen* « vieux » ; v. bret. *hen.*

slōgo- : Catu-slogi ; irl. *slóg* « armée ».

su- : Su-anetes, Su-carios ; irl. *su-* ; bret. *ho-* « bien ».

-talo- : Cassi-talos, Dubno-talos ; gall. *tal* « front ».

taxi- : Taxi-magulos ; irl. *tais* « doux ».

teuto- : Teuto-matos, Teuto-bodiaci, Teutates, Toutati, Toutio-rix ; irl. *tuath* « peuple ».

togi- : Togi-rix, Togi-sonos, Togios ; irl. *toig* « aimable ».

tri-garanus : Tarvos Trigaranus ; irl. *tarbh* « taureau », *tri* « trois » ; gall. *garan* « grue » ; v. celt. Tri-cassini, Tri-ulatti, Tri-casses.

trogo- : Trogos ; irl. *truag* « malheureux ».

uxello- : Uxellos, cf. Uxi-sama ; irl. *uasal;* gall. *uchel* « élevé ».

-vasso- : Dago-vassos, Vasso-rix, Vasso ; irl. *fos ;* gall. *gwas* « serviteur » ; cf. fr. *vass-al.*

ver- : Ver-agri, Ver-cobius, Ver-iugo-dumnos ; irl. *for-;* gall. *gwr-* (intensif).

verno- : Verno-dubrom, Verno-sole ; irl. *fern* « aulne » ; gall. *gwern.*

-vesu- : Bello-vesus, Sigo-vesus, Visu-rix ; irl. *fiu ;* gall. *gwiw* « digne. ».

vidu- : Vidu-casses, Viducos ; irl. *fid ;* v. gall. *guid* « arbre, bois ».

-vindo- : Vindo-bona, Vindos, Penno-vindos ; irl. *find* : gall. *gwynn* « blanc ».

-viro- : Viro-manduos, Sacro-viros, Seno-viros ; irl. *fir* ; gall. *gwr* « homme ».

vo- : Vo-bergensis, Vo-glanni, Vo-solvia ; irl. *fo* ; gall. *guo-* « sous ».

Au point de vue du sens, les noms de lieux en vieux-celtique peuvent se classer en cinq catégories :

1° Les noms religieux : *Divo-durom* « ville des dieux *Camulo-dunom* » forteresse de Camulos, » *Lugu-dunom* « forteresse de Lug ».

2° Les noms géographiques : *Briva-Isarae* « Pont de l'Oise », *Moso-magos* « champ de la Meuse », *Condato-magos* » champ du confluent », *Acaunum* « rocher », *Avaricom* dérivé de *Avara* Yèvre, *Autricom* dérivé de *Autura* Eure, *Genava* « embouchure ».

3° Les noms relatifs à la faune ou à la flore : *Bibracte* « lieu des castors », *Gabro-sentom* « chemin de chèvre », *Matu-caiom* « chemin des ours », *Aballo* « pommeraie », *Derventio* « chênaie », *Brocco-magos* « champ du blaireau ».

4° Les noms relatifs à l'industrie : *Gobanniom* « forge », *Carbanto-rate* « fabrique (?) de chars ».

5° Les noms de terres dont le premier terme est un nom d'homme : *Novio-dunom* « forteresse de Novios », *Uxello-dunom* « forteresse d'Uxellos », *Cambo-dunom* « forteresse de Cambos », *Seno-magos* « champ de Senos ». Quelques-uns de ces mots peuvent s'expliquer comme des noms géographiques : « forteresse neuve, haute, courbe ; vieux champ. »

Les noms dérivés en *-acos* n'apparaissent que sous l'em-

pire romain. A l'origine, ces noms s'employaient sans doute comme des formes abrégées des noms composés. La ville d'Arras appelée *Nemeto-cenna* chez Hirtius (1), le continuateur de César, est désignée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom de *Nemetacum*. Il est possible que de même *Eburacus* réponde à *Eburodunom*, *Noviacus* à *Noviodunom* (2). A l'époque gallo-romaine, cette formation a pris un développement considérable. Le suffixe *-acus* s'est ajouté aux gentilices romains pour désigner des *fundi* (3). Mais on ne le trouve qu'en pays celtique.

Les noms de personnes en vieux-celtique (4) se divisent, autant toutefois qu'on en peut pénétrer le sens, en :

1° Noms exprimant une filiation divine : *Divo-genos*, « fils de dieu », au féminin *Divo-gena* « fille de dieu », *Camulo-genos* « fils de Camulos », *Esu-genos* « fils d'Esus », *Esu-nertos* « force d'Esus », *Totati-genos* « fils de *Totatis*, *Eni-genos* « fils de l'Inn », *Moeni-captos* « esclave du Main ».

Peut-être a-t-on raison de rattacher à ces noms ceux dont le premier terme est un nom d'animal ou de plante et qui rappelleraient ainsi d'anciens totems des tribus celtiques : *Uro-geno-nertos* « qui a la force du fils de l'urus ; *Matu-genos* « fils de l'ours ».

(1) *De bello gallico*, VIII, 46 ; 52.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. IX, p. 130. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* (période celtique et période romaine), p. 151-155.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 156-162.

(4) H. d'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois chez César et Hirtius*, *De bello gallico* ; *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 172-177. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 398.

2° Noms exprimant des particularités physiques ou morales : *Dubno-talos* « qui a le front profond », *Dago-dubnos* « à la profonde bonté », *Seno-viros* « vieil homme », *Seno-bena* « vieille femme ».

3° Noms guerriers : *Ver-cingeto-rix* « roi des grands guerriers », *Catu-gnatos* « habitué au combat », *Catu-maros* « grand dans le combat, « *Catu-rix* « roi du combat », *Orgeto-rix* « roi des tueurs », *Eporedo-rix* « roi des cavaliers ».

Les noms hypochoristiques se forment, soit en ajoutant un suffixe au premier terme du composé : *Dumnacos*, de *Dumno-rix*, *Dumno-talos ; Catuenos*, de *Catu-rix*, *Catu-vellaunos ; Nertacos*, de *Nerto-maros ; Teutalos*, de *Teuto-matos* ; *Senacos* de *Seno-rix* ; — soit en déclinant le premier terme : *Bitus*, de *Bitu-rix* ; *Catus* de *Catu-rix* ; *Nertos* de *Nerto-maros* ; *Senos*, de *Seno-rix*.

IV. Mots du vieux celtique restitués par la linguistique.

Parmi ces mots, les plus intéressants pour nous sont ceux que l'on peut attribuer au celtique continental. Les seuls mots celtiques dont l'existence sur le continent puisse être démontrée sont ceux qui ont persisté à la fois dans les langues celtiques et dans celles des langues romanes qui sont parlées dans des pays jadis occupés par les Celtes. Nous nous bornerons ici à relever les mots qui existent à la fois dans les langues celtiques et en français et dont une liste dressée avec soin figure dans le *Dictionnaire général de la langue française* de Darmesteter, Hatzfeld et A. Thomas (1). L'étude des mots français présente une difficulté

(1) *Traité de la formation de la langue française*, p. 11-12.

particulière parce qu'une langue celtique, le breton, est encore parlée en France et que le breton a emprunté au français un grand nombre de mots, tandis que le français lui-même empruntait quelques mots au breton. Lorsqu'un mot existe à la fois en français et en breton, il est donc possible que ce soit un mot d'emprunt dans l'une ou l'autre langue ; la phonétique historique permettra le plus souvent de résoudre la question. La présence du mot en question en gallois peut, dans une certaine mesure, démontrer l'origine celtique ; il est toutefois possible que le mot gallois soit un terme anglo-normand emprunté à l'anglais. L'hypothèse d'un tel emprunt sera moins vraisemblable en irlandais. La plus grande somme de probabilité en faveur de l'origine celtique sera donc réalisée seulement quand un mot sera conservé à la fois en gaélique, en brittonique et en français. Voici les principaux mots vieux-celtiques que l'accord du français et des langues celtiques permet de restituer (1) :

* *barga-* : irl. *barc* « barque » ; fr. *barge*.

* *barica-* : fr. *berge* ; en gallois on a *bargod* = * *baricât* « bord ».

* *bilio-* : irl. *bile* « tronc d'arbre » ; fr. *bille*.

* *branno-* : gall. *brann* ; bret. *brenn* « son » ; fr. *bran*.

* *bris-* : irl. *brissim* ; fr. *briser*.

* *brozdo-* : irl. *brot* « pointe, aiguillon » ; bret. *broz* « jupe » ; fr. *broder*.

* *clēta-* : irl. *cliath* ; gall. *clwyd* « claie », d'où le bas-latin *clēta* ; fr. *claie*.

(1) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Revue Celtique*, t. XVIII, p. 103-107.

camino- : n'est conservé que dans les langues romanes : fr. *chemin ;* mais est certainement apparenté à l'irl. *céimm ;* bret. *kamm* « pas ».

* *derveitā :* br. *dervoed* dartres ; fr. *dertre, dartre.*

* *drillo- :* gall. *dryll* « morceau » ; fr. *drille,* lambeau d'étoffe.

* *dlūto-* : irl. *dlúth* « épais » ; fr. *dru.*

* *garri- :* irl. *gairri* « mollets » ; bret. *garr* « jambe » ; gall. *garr* « jarret », d'où le dérivé fr. *jarret.*

* *gobo- :* irl. *gob* « bec, » d'où en français *gober, gobet.*

* *gravo-* : gall. *gro* « sable, » d'où la forme féminine fr. *grève.*

* *ivo- :* irl. *eo ;* gall. *yw ;* fr. *if.*

* *landa- :* irl. *land,* gall. *llan* « cour » ; fr. *lande.*

* *mesga :* irl. *medg* « petit lait » ; gall. *meidd* ; fr. *mègue.*

* *muc- :* irl. *múchaim* « je cache » ; v. fr. *mucier.*

* *rocca :* bret. *roc'h ;* fr. *roche.*

* *rusca :* v. irl. *rusc* « écorce » ; fr. *ruche ;* le breton *rusk* « écorce, ruche « a subi l'influence du mot français, car à *u* irlandais répond *i* breton, et la forme galloise est *rhisg.*

* *socco- :* v. irl. *socc ;* bret. *soc'h* ; fr. soc.

* *verno- :* irl. *fern* « aulne » ; gall. *gwern* ; fr. *verne.* Cf. les noms gaulois en *Verno-.*

Outre les ressources qu'ils fournissent pour l'étude du vocabulaire vieux-celtique, les mots restitués par la linguistique permettent d'étudier à fond les sons et les formes grammaticales. Les mots transmis par les anciens ont été latinisés ou grécisés, et ne peuvent servir à déterminer que des lois très générales de phonétique ou de morphologie.

La parenté du vocabulaire vieux-celtique avec celui des

autres langues indo-européennes (1), hors de doute lorsqu'on prend comme éléments de comparaison le vieil irlandais et le vieux breton serait facile à démontrer même si l'on n'avait que les mots transmis par les auteurs de l'antiquité.

pempe- « cinq », [bret. *pemp*, irl. *cóic*] ; lat. *quinque*, gr. πέντε, éol. πέμπε, skr. *páñca*.

petor- « quatre » [v. gall. *petguar*, irl. *cethir*], lat. *quatuor*, gr. att. τέτταρες, éol. πίσυρες.

vergo- « efficace », [v. gall. *guerg*], anglo-saxon *work*, all. *werk*, gr. Fέργον.

doro « porte » [v. bret. *dor*, irl. *dorus*], lat. *fo-res*, got. *daur*, v. sl. *dvorŭ*, gr. θύρα.

epo- « cheval », [v irl. *ech*. gall. *ebol*] lat. *eqvos*, gr. ἵππος, skr. *áçvas*, got. *aihwa* , lit. *aszva*.

tri- « trois » [v. irl. *tré*, gall. *tri*], lat. *tres*, gr. τρεῖς, angl. *three*, v. sl. *trĭje*.

Le vocalisme celtique ne diffère guère du vocalisme des autres langues indo-européennes. Il a comme particularité principale le changement de *ē* en *ī* : irl. *sí-l* « semence » ; lat. *sē-men*, got *-sēths* ; irl. *rí* « roi », lat. *rex*, v. celt. *-rix* ; irl. *fir* « vrai », v bret. *guir*, lat. *vērus*.

Les voyelles brèves *a o u e i* sont en général conservées : irl. *alim* « j'élève », lat. *alo ;* gall. *am-* « autour », v. celt. *ambi-*, gr. ἀμφί ; irl. *ocht* « huit », lat. *octo ;* irl. *roth*

(1) Sur cette question consulter : Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der Indogermanischen Sprachen*, Strassburg, 1886-1893. H. d'Arbois de Jubainville, *Eléments de la grammaire celtique, déclinaison, conjugaison*, Paris, 1903. A. Meillet, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Paris, 1903.

« roue », lat. *rota ;* irl. *clunim* « j'entends », gr. κλύω ; irl. *cath* « combat », v. celt. *catu-*, v. h. a. *hadu* ; irl. *fid* « bois », v. celt. *vidu-*, v. h. a. *witu* ; irl. *berim* « je porte », lat. *fero*, skr. *bharāmi*, got. *baira.*

Les diphtongues tendent à se réduire à des voyelles longues : irl. *-tēsid* « vous irez », gr. στείξετε, cf. got. *steiga* ; irl. *ó* « oreille », lat. *auris* ; *óg* « intact », lat. *aug-*, got. *áuk-*.

Le consonantisme est plus original. Le *p* initial a disparu dans toutes les langues celtiques : irl. *athir* « père », gr. πατήρ ; v. gall *rit* « gué », v. celt. *-ritum*, lat. *portus*, v. h. a. *furt* ; irl *orc* « porc », lat. *porcus.*

Le groupe *pt* est devenu *-cht*, puis le *ch* s'est vocalisé : irl. *secht* « sept », gall. *seith*, lat. *septem* ; irl. *necht* « nièce », lat. *neptis.*

Le *t* et le *k* sont conservés : irl. *tuath* « peuple », bret. *tud*, v. celt. *teuto-*, got. *thiuda* ; irl. *cét* « cent », gall. *cant*, lat. *centum* ; le *k* vélaire conservé en gaélique s'altère en *p* en breton et en vieux celtique : v. irl. *cruim* « ver », gall. *pryf ;* v. irl. *cethir* « quatre », v. gall. *petguar*, v. celt. *petor-*, lat. *quatuor.*

Les anciennes aspirées *bh*, *dh*, *gh* sont devenues des occlusives sonores : irl. *biu* « je suis », gall. *bydd-*, cf. lat. *fio*, gr. φύω ; irl. *ruad* « rouge », gall. *rudd*, v. celt. *-roudos*, gr. ἐ-ρυθρός, got. *rauths* ; irl. *gam* « hiver », v. gall. *gaem*, gr. χειμών.

Les explosives sonores persistent, sauf *g* vélaire qui tend à devenir *b* : irl. *ebaim* « je bois ». cf. corn. *evaf*, lat. *bibo* ; irl. *derc* « œil » cf. gr. δέρκομαι ; irl. *gein* « naissance », gall. *geni* ; cf. lat. *gĕnus*, gr. γένος ; irl. *bó* « vache », gall. *buch*, gr. βοῦς, skr. *gāus.*

La fricative *s* est conservée en gaélique ; mais devient *h* en breton : irl. *su-* « bien », gall. *hy-*, v. celt. *su-* ; irl. *snāim* « je nage », skr. *snāmi* ; irl. *siur* « sœur », gall. *chwaer*, lat. *soror*, skr. *svasar-*.

Des semi-consonnes, *j* a disparu en gaélique : gall. *ieuanc* « jeune », v. irl. *óac*, cf. v. celt *Iovincillus*, lat. *juvencus* ; — *v* subsiste sous diverses formes : *f* en gaélique, *gw* en breton : irl. *fiss* « savoir », gall. *gwydd*, cf. lat. *video*, skr. *vēda*, gr. Fοῖδα.

Les liquides et les nasales ne subissent aucun changement : irl. *fer* « homme », gall. *gwr*, lat. *vir*, got. *vair* ; irl. *lōthur* « canal », v. celt. *lautro*, gr. λουτρόν ; irl. *máthir* « mère », lat. *māter*, v. h. a. *muoter* ; v. irl. *nu-*, gr. νύ « maintenant ».

Ce qui caractérise particulièrement les langues celtiques modernes, bien qu'on ait relevé des faits analogues dans le dialecte sarde de Logudoro (1), c'est la modification des consonnes initiales après les mots qui se lient étroitement au mot suivant : l'article, les adjectifs possessifs, certaines prépositions et particules verbales.

Cette modification ou mutation des initiales se fait dans plusieurs directions. Les seuls ordres de mutation communs aux deux familles de langues celtiques sont :

1° La mutation des occlusives sonores en fricatives : *b* > *v*, *d* > *ð* et *g* > *ɣ* : gall. *dy fuwch* « ta vache », *dy ddant* « ta dent », *dy afr* « ta chèvre », irl. *do bhó*, *do dhél*, *do ghabur*.

2° La mutation des occlusives sonores en nasales : *b* >

(1) Schuchardt, *Les modifications syntactiques de la consonne initiale dans les dialectes de la Sardaigne, du centre et du sud de l'Italie*, *Romania*, t. III, p. 1-30.

86702

m, *d* > *n*, *g* > *ng* : gall. *fy muwch* « ma vache », *vy nant* « ma dent », *vy ngafr* « ma chèvre ; irl. *ar mbó* « notre vache », *ar ndét* « notre dent », *ar ngabur* « notre chèvre ».

Bien que ces mutations ne soient pas notées par l'écriture dans les plus anciens textes gaéliques et bretons, on ne peut guère douter de leur antiquité.

La déclinaison et la conjugaison du vieux celtique sont plus difficiles à restituer par l'accord du gaélique et du breton, car les dialectes bretons n'ont gardé que des traces de l'ancienne flexion. C'est surtout en gaélique que l'on trouve un état de la langue comparable à celui du grec, du latin ou du gotique.

C'est ainsi que l'on peut constater que le vieux-celtique offre les mêmes thèmes de déclinaison et les mêmes désinences nominales que les autres langues indo-européennes. Les formations verbales n'ont aucune particularité propre à l'irlandais ; elles sont peu variées ; on n'y retrouve pas la richesse de suffixes que l'on constate en grec et en sanskrit. Les caractéristiques de temps et de modes et les désinences se rapprochent surtout de celles du latin : on trouve en vieil-irlandais le futur en *b*, le subjonctif en *ā ē*, le passif et le déponent en *r* ; mais aussi le futur et l'aoriste en *s* comme en grec. La particularité la plus intéressante que présente la conjugaison irlandaise est la double série de désinences que prennent les verbes au présent, selon qu'ils sont simples ou composés. Au présent, le verbe simple, qu'il soit primitif ou dérivé, prend les désinences de la conjugaison en μι, et le verbe composé prend les désinences de la conjugaison en *o* ; ainsi le verbe simple à la première personne du singulier se termine en *-im* : *berim* = *beromi* « je porte » ; le verbe composé se

terminait, avant la chute des voyelles finales, en *o* : *dobiur* = *doberō* « je donne ». Une autre caractéristique curieuse des verbes composés est la tmèse, c'est-à-dire l'intercalation des pronoms compléments après le premier élément de composition : *ni-charat* « ils n'aiment pas » *ni-m-charat* « ils ne m'aiment pas », *at-ci* « il voit », *at-ob-ci* « il vous voit », *ro-chluinethar* « il a entendu », *ro d-chluinethar* « il l'a entendu ».

L'accent du vieux celtique nous est connu à la fois par les mots transmis par les anciens et par les langues celtiques des Iles Britanniques. Un assez grand nombre de noms de lieux celtiques ont, comme nous l'avons vu, persisté jusqu'à nos jours et il est facile de déterminer quelle était anciennement dans ces noms la place de l'accent. On n'a pas à craindre que ces noms nous soient parvenus avec l'accentuation latine, car les lois de l'accentuation latine n'y sont pas observées (1). Ainsi on a :

Vidúcasses	Vieux.
Durócasses	Dreux.
Trícasses	Troyes
Baiócasses	Bayeux.
Bitúriges	Bourges.
Autessiódurum	Auxerre.

Ainsi, dans les composés nominaux de deux termes, l'accent portait sur la finale du premier terme. Il n'est donc pas sûr que l'accent de l'initiale qui apparaît comme l'ac-

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. II, p. 278; t. VI, p. 337. W. Meyer-Lübke, *Sitzungsberichte der Kais. Academie der Wissenschaften in Wien*, Philosophisch-historische Classe t. CXLIII.

cent principal en vieil irlandais fût l'accent du vieux-celtique (1).

L'histoire intérieure du vieux-celtique est assez méconnue. On doit se contenter des rares renseignements transmis par les anciens que les langues des barbares n'intéressaient guère. La comparaison des mots conservés par eux du celtique de Bretagne avec les mots provenant du celtique continental ne permet pas de relever des différences importantes entre les deux dialectes. La réduction des diphtongues à des voyelles longues que l'on a notée en Grande-Bretagne peut tenir à ce que les inscriptions des îles sont postérieures à celles du continent (2). Les dialectes celte et belge n'étaient que légèrement différents l'un de l'autre (3). Les trois peuplades des *Trocmi*, *Tolistobogii* et *Tectosages* parlaient la même langue (4). Les assemblées générales des peuples gaulois n'étaient possibles qu'entre peuples de même langue.

Le celtique continental a disparu, semble-t-il, de bonne heure, en ne laissant que quelques traces dans les langues romanes et les langues germaniques. A quelle date a-t-il disparu ? Dès le temps de Strabon, la plupart des *Cavari* avaient appris le latin (5). Lucien parle d'un sorcier de Paphlagonie qui pouvait répondre en celtique, Κελτιστί, sans que nous puissions savoir s'il s'agit du celtique des Iles, du continent ou de l'Asie Mineure (6). Ulpien, mort en 228,

(1) Sur l'accent en vieux-celtique, voir J. Loth, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. VI, p. 337-340.
(2) J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 32.
(3) Strabon, IV, 1, 1.
(4) Strabon, XII, 5, 1.
(5) Strabon, IV, 1, 12.
(6) *Alexandros*, 51.

déclare que les fidéicommis peuvent être rédigés en langue gauloise : *gallicana*. Lampride (1) raconte qu'une *dryas* prédit en gaulois, *gallico sermone*, à Alexandre Sévère sa fin prochaine. Sulpice Sévère (2) au commencement du Ve siècle, met en scène dans un de ses dialogues un Gaulois qui s'excuse de son langage et auquel son interlocuteur répond : Parle-nous celtique (*celtice*), ou, si tu préfères, gaulois (*gallice*). Saint Jérôme (3), 341-420, qui avait séjourné à Trèves et à Ancyre, écrit que les Galates se servent de la langue grecque, mais que, de plus, ils ont un idiome qui leur appartient en propre et qui est à peu près le même que celui que parlent les Trévires. Il est possible que saint Jérôme ait reproduit, d'après un autre, un renseignement qui a dû être exact trois ou quatre siècles plus tôt. Il est probable que le dialecte barbare que saint Irénée, évêque de Lyon au IIe siècle, se déclarait occupé à étudier (4) était le celtique.

Des surnoms donnés à l'empereur Galba (68-69) et à Antonius Primus (40-100) s'expliquent par les langues celtiques (5) et étaient compris au premier siècle de notre ère. Du IVe au VIe siècle, Ausone, Fortunat, Grégoire de Tours, citent des mots gaulois. Dioscoride et Marcellus de Bordeaux donnent en gaulois les noms de certaines plantes. Rien ne prouve qu'il s'agisse d'autre chose que de survivances d'une langue à peu près disparue. Et nous avons

(1) *Sévère*, 60, 6.
(2) *Dialogues*, I, 27, 4.
(3) *Commentaire de l'Epître aux Galates*, II, chez Migne, *Patrologia latina*, t. XXVI, col. 382.
(4) *Contra haereses*, I, pref., Migne, *Patrologia graeca*, t. VII, col. 444.
(5) Voir ci-dessus, p. 65, 70.

vu (1) que la plupart des mots transmis par Dioscoride et Marcellus ne s'expliquent pas par les langues celtiques. Enfin, dans quelques cas, il peut être question, non d'une langue celtique, mais de la langue romane de Gaule. Nous n'avons donc aucun témoignage clair sur l'usage et la disparition du celtique continental. Il est probable qu'il était complètement oublié en Gaule au VIe siècle (2). La disparition en fut aussi complète dans la péninsule armoricaine que dans le reste de notre pays (3). Ce ne fut qu'au VIe siècle que des Celtes chassés de Grande-Bretagne par l'invasion saxonne débarquèrent en Armorique par petites troupes et y apportèrent leur langue et leur civilisation. Rien n'autorise à croire qu'ils trouvèrent, dans la langue des Gallo-Romains auxquels ils se mélangèrent, quelques restes du celtique de Gaule.

Aussi ne conçoit-on guère l'erreur fondamentale des celtomanes français du XVIIIe siècle qui prirent le breton de leur temps comme type de vieux celtique, sans se préoccuper des modifications qu'il avait pu subir dans le cours de dix-huit siècles. Ils ne s'en tinrent malheureusement pas là. Ils prétendirent expliquer, non seulement le français, mais encore toutes les langues par le breton. Pour démontrer l'origine bretonne de la langue française, il leur suffit de renverser l'ordre historique des rapports pour les doublets formés par les mots bretons identiques à des mots français ; ces mots ont été empruntés soit au latin (4), soit

(1) Ci-dessus, p. 65-67.

(2) F. Brunot, *Origines de la langue française* (Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. I, p. XIX-XLII).

(3) J. Loth, *L'Emigration bretonne en Armorique*, p. 82-84.

(4) Voir J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, Paris, 1892.

au français par le breton, depuis l'époque des premières relations avec Rome, puis avec la France, jusqu'en notre temps ; on s'en servit pour prouver que le français avait tiré du breton plusieurs milliers de mots. Ainsi par exemple, le français *air* viendrait du breton *ér* (1), *chambre* du breton *cambr*, *dent* du breton *dant*, *haleine* du breton *halan*, *chaîne* du breton *chaden*, *matin* du breton *mintin*, *prix* du breton *pris* (2).

Quant au rapport du breton avec d'autres langues, on ne put l'établir que par des coïncidences dues au hasard ou de véritables calembours. Le breton *dour* « eau » a donné le grec ὕδωρ ; de *tan* « feu » et de *ti* « maison » s'est formé le grec Τίταν ; de *bara* « pain » vient l'hébreu *barach* ; de *ran* « grenouille », l'hébreu *ranach* « il a crié » ; Noé est l'homme « nu » bret. *noeth*, Mercure « l'homme des femmes » bret. *merc'h-ur* ; Adam et Eve tirent leur nom des premières expressions qui sortent de la bouche des enfants bretons pour demander à boire et à manger ; *Carolus* signifie « ami du soleil » *car-eol* en breton ; *Paris* signifie « l'égale d'Is » *par-Is* (3). Tandis que Le Brigant expliquait par le bas-breton le taïtien, le caraïbe, le chinois et le sanskrit (4), une autre langue celtique, l'irlandais moderne, était donnée par Vallancey comme interprétant les racines primitives du punique et de l'algonquin (5).

(1) La Tour d'Auvergne-Corret, *Origines gauloises* ou recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Celto-Bretons de l'Armorique, pour servir à l'histoire ancienne et moderne de ce peuple et à celle des Français, 3e éd., Hambourg, 1801, p. 179.

(2) Cf. Michelet, *Histoire de France*, t. I (1833), p. 142, note.

(3) La Tour d'Auvergne, *Ibid.*, p. 178, 99, 102, 136, 104. Cambry. *Monuments celtiques*, p. 355, 361.

(4) *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes*, Paris, 1787.

(5) *An essay on the antiquity of the Irish language*, Dublin, 1772.

Les conclusions de l'étude qui précède ressortent, il me semble, assez clairement du simple exposé des faits pour qu'il ne soit pas nécessaire de les développer longuement ici.

L'identification et la traduction des noms propres, purement hypothétiques quand ces noms ne coïncident pas en tout ou en partie avec des noms communs connus par ailleurs, ne peuvent nous donner aucun renseignement certain sur le vocabulaire du vieux celtique. Or c'est l'onomastique qui nous offre la matière la plus riche, tant dans les inscriptions que chez les auteurs de l'Antiquité.

Quant aux quelques noms communs conservés par les auteurs anciens, un petit nombre seulement ont pu être identifiés à des mots celtiques : pour les noms dont les anciens ne nous ont pas donné le sens, cette identification est nécessairement problématique. Il est encore plus hasardeux de chercher à retrouver dans les *substrata* romans des restes de vieux celtique.

Les inscriptions trouvées en Gaule et que l'on attribue souvent à la langue celtique semblent se partager en deux groupes : dans l'un, la langue est sans aucun doute un dialecte prochement apparenté à l'italique ; dans l'autre, à peine çà et là un mot peut-il s'expliquer avec quelque vraisemblance par les langues celtiques ; le reste appartient à une langue encore indéterminée (1). Les inscriptions de la Gaule Cisalpine n'offrent pas plus d'éléments celtiques que celles de la Gaule Transalpine.

(1) Il est possible que la plupart des mots que l'on n'interprète pas par les langues celtiques appartiennent au ligure. Mais on ne peut le démontrer, puisque le ligure n'a pas, comme le vieux-celtique, donné naissance à des langues que l'on puisse étudier.

La linguistique peut nous faire connaître scientifiquement l'état ancien des dialectes celtiques parlés dans les Iles Britanniques et restituer un vocabulaire qui ne doit s'écarter que sur quelques points de détail de la réalité, mais l'étude des restes du celtique continental ne nous révèle que de misérables débris.

CHAPITRE III

LES PERSONNES ET LES COUTUMES

Portrait physique des Celtes par les anciens. — Portrait moral et intellectuel. — L'habitation. — La nourriture. — Le vêtement. — La parure. — La femme. — L'enfant. — La naissance et la mort. — L'agriculture. — La chasse. — L'industrie. — L'art. — Le commerce. — La marine.

Si nous voulions entreprendre de restituer la vie privée des anciens Celtes, les éléments nous feraient défaut. Strabon et Diodore, peut-être même César, ne font guère que reproduire les quelques observations que nous devons à Poseidônios. Dans quelle mesure pouvons-nous utiliser les renseignements qui nous sont parvenus sur les Celtes au temps de la domination romaine pour compléter ce que nous savons sur leurs ancêtres ? Les objets que l'on a trouvés dans des tombes de guerriers celtes ne sont pas très variés ; le mobilier funéraire se compose surtout de vases, d'armes de toute espèce et de bijoux. Les représentations figurées d'ustensiles et de meubles, assez rares d'ailleurs, ne datent que de l'époque gallo-romaine. Pour

étudier la vie journalière des Celtes, nous sommes donc le plus souvent privés du commentaire qu'ajoutent à la concision ou à l'ambiguïté des textes les inscriptions, les dessins des objets ou les objets eux-mêmes. Tout ce que l'on peut extraire des auteurs anciens n'est guère qu'une série de notes avec lesquelles il est difficile de composer un ensemble harmonieux.

I

Les premiers Gaulois que virent les Grecs et les Romains leur apparurent comme des hommes de taille gigantesque, aux cheveux relevés sur le haut de la tête, mais de complexion délicate; ils étaient pleins d'impétuosité et se lassaient vite (1). Ce type traditionnel (2) fut d'ailleurs appliqué indistinctement à tous les barbares du Nord-Ouest de l'Europe, aux Cimbres (3), aux Germains (4) et aux Suèves (5). C'est seulement chez Virgile qu'il est question de la chevelure d'or et des cous d'une blancheur lactée des Gaulois qui prirent Rome (6). Ailleurs, les cheveux blonds et le teint blanc sont attribués surtout aux Germains et aux Belges. Les hommes dont Diodore (7) nous fait ce portrait : — grande taille, chair molle, peau blanche, cheveux naturellement blonds, lavés avec une lessive de chaux pour en

(1) Tite Live, v, 44 ; vii, 12 ; x, 28. Appien, iv, 3 ; 7 ; 8. Cf. Polybe, ii, 30 ; 33 ; iii, 79 ; Florus, i, 13 ; Pausanias, x, 20, 7.

(2) Florus (ii, 4) l'applique aux Insubres ; Silius Italicus, (xv, 717-721) aux Gaulois d'Annibal.

(3) Plutarque, *Marius*, 25-26.

(4) Tacite, *Germanie*, 4.

(5) Appien, iv, 1, 3.

(6) *Enéide*, viii,659-661. Cf. Silius Italicus, iv, 154-156.

(7) *Bibliothèque*, v, 28.

rehausser la couleur, — sont des Galates, c'est-à-dire peut-être, pour lui, des Germains. Strabon constate que les Germains sont encore plus grands et plus blonds que les Gaulois (1); tandis que les Bretons sont plus grands, moins blonds et plus mous que les Gaulois, mais assez mal bâtis (2). Il n'est guère douteux que les Germains ne fussent plus grands que les Gaulois, lesquels avaient pourtant une taille supérieure à celle des soldats romains (3). Lorsque Caligula voulut joindre des Gaulois, en les faisant passer pour Germains, au petit nombre de ses captifs, il choisit les hommes les plus grands qu'il força de laisser croître et de rougir leur chevelure (4). Pour Tacite, le fait que les cheveux des Calédoniens sont d'un rouge ardent prouve leur origine germanique (5). Il semble donc que les Gaulois aient été de taille assez élevée, sans toutefois égaler les Germains, et qu'il y ait eu, surtout chez les peuplades gauloises apparentées aux Germains, une prépondérance de chevelures blondes (6). Quant aux yeux bleus, que Tacite et Plutarque donnent comme une caractéristique des Germains (7), on ne peut démontrer qu'ils ont appartenu au type celtique.

Les squelettes, sans doute celtiques, que renfermaient

(1) *Géographie*, VII, 1, 2; cf. César, *De bello gallico*, I, 39; Manilius, *Astronomiques*, IV, 713-714.

(2) Strabon, IV, 5, 2. Cf. Lucain, *Pharsale*, III, 77.

(3) César, *De bello gallico*, II, 30; VI, 24.

(4) Suétone, *Caligula*, 47.

(5) Tacite, *Agricola*, 11.

(6) Des cheveux roux sont attribués aux Galates dans un discours de Cn. Manlius (Tite Live, XXXVIII, 17, 3 : *rutilatae comae*). Sur les cheveux roux ou blonds des Gaulois, voir : Timagène chez Ammien Marcellin, XV, 12; Tibulle, I, 7, 12 (Carnutes); Silius Italicus, *Pun* IV, 200 (Gaulois cisalpins).

(7) *Germanie*, 4. *Marius*, 11.

les tombes de la Marne, ne sont pas d'une taille très haute. Ils mesureraient en moyenne 1m,66. En Vindélicie on trouverait une moyenne plus élevée, 1m,70. Mais d'après l'indice céphalique des crânes trouvés dans les sépultures que l'on considère comme celtiques, en Champagne, à Hallstatt, en Bavière, les Celtes étaient en grande majorité dolichocéphales (1). A la Tène, la plupart des crânes ont un indice céphalique moyen. Les Celtes insulaires de l'époque du bronze sont, en majorité, brachycéphales et ceux de l'époque du fer, dolichocéphales. Comme il est probable que les guerriers dont on a trouvé la dépouille étaient des chefs, on peut se demander si les observations que l'on a faites ont quelque valeur pour déterminer les caractères physiques de la population en général, et si elles ne se rapportent pas presque exclusivement à l'élite de la nation.

La précision, que nous ne pouvons mettre dans la description physique des Celtes, nous manque plus complètement encore lorsqu'il s'agit de tracer leur portrait moral et intellectuel. Les qualités et les défauts des Celtes n'ont guère été rapportés que par leurs ennemis les Romains. Il n'y a pas lieu d'attacher une importance exagérée à des généralisations naïves, fondées sur des observations superficielles. Les opinions des anciens sont d'ailleurs loin de concorder exactement (2).

Tandis que Tite Live (3) considère, après César (4), la religiosité comme un trait distinctif du caractère gaulois,

(1) Vacher de Lapouge, *L'Aryen*, p. 305-306, 310.
(2) Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. III, p. 4-55.
(3) V, 46, 3.
(4) *De bello gallico*, VI, 16.

Cicéron (1) leur refuse tout sentiment de piété et de justice. Aristote (2) et, après lui, Diodore (3) et Athénée (4) ont accusé les Celtes de pédérastie ; mais les écrivains romains ne leur attribuent pas ce vice. Leur perfidie est notée par Polybe (5) ; mais Strabon (6) et l'auteur du *De bello Africano* (7) leur reconnaissent une nature simple et pas méchante, un caractère ouvert et très peu insidieux ; ce sont, disent-ils, des hommes qui ont l'habitude de lutter avec le courage et non avec la ruse.

Tous les anciens s'accordent à les taxer d'inconstance et de mobilité d'esprit ainsi que d'irréflexion (8). Chez les Gaulois, dit Polybe, c'est la passion bien plus que le calcul et la raison qui règle tout en souverain arbitre (9). César connaissait leur caractère léger, mobile, avide de nouveauté ; il avait remarqué qu'ils décidaient souvent les affaires les plus importantes sur des bruits et des rapports qu'ils ne prenaient point la peine de contrôler, et qu'ils ne tardaient pas à se repentir d'avoir agi d'après des nouvelles incertaines et la plupart du temps inventées pour leur plaire (10).

Leur cruauté à la guerre avait terrifié les Grecs et les Romains. Les Celtes qui envahirent la Grèce immolaient

(1) *Pro Fonteio*, 12 ; 13.
(2) *Politiques*, II, 6, 6.
(3) *Bibliothèque*, V, 32. Cf. Strabon, IV, 4, 6.
(4) XIII, 8. 79.
(5) *Histoires*, II, 7.
(6) *Géographie*, IV, 4, 2.
(7) *De bello Africano*, 73.
(8) Polybe, II, 32 ; III, 70 ; 78 ; Tite Live, XXII, 1 ; *De bello gallico*, IV, 5 ; Strabon, IV, 4, 2 ; 5.
(9) *Histoires*, II, 35.
(10) *De bello gallico*, IV, 5.

les captifs (1), achevaient les blessés (2), massacraient les vieillards et les petits enfants, violaient les femmes (3). Les Gaulois cisalpins et transalpins coupaient les têtes des ennemis tués et les rapportaient suspendues au cou de leurs chevaux ou fixées au bout de leurs lances (4) pour les clouer comme autant de trophées devant leurs maisons ; Poseidônios en avait vu souvent ; il avait été long à se faire à ce spectacle ; toutefois l'habitude avait fini par l'y rendre insensible. Les têtes des chefs ou personnages illustres étaient conservées dans l'huile de cèdre et ils les montraient avec orgueil aux étrangers, refusant de les vendre, même quand on voulait les leur acheter au poids de l'or (5). En 216 avant Jésus-Christ, les *Boii*, après avoir tué dans la bataille le consul désigné Postumius, lui coupèrent la tête et la portèrent en triomphe dans leur temple le plus vénéré ; là, suivant la coutume, ils la nettoyèrent, et l'ornèrent d'or pour qu'elle servît aux libations dans les fêtes religieuses (6). Sur l'arc de triomphe d'Orange figurent des têtes coupées. On en trouve aussi sur un trophée élevé à Entremont près d'Aix et qui représente une victoire des Gaulois sur d'autres barbares (7). L'épopée irlandaise nous fournit plusieurs exemples de cette sauvage coutume. Lugaid coupe la tête de Cuchulainn ; Conall Cernach coupe la tête de Lugaid ; dans une

(1) Diodore, v, 32. Pausanias, x, 22, 3. Cf. Sopatros chez Athénée, iv, 51.

(2) Pausanias, x, 23, 6.

(3) Pausanias, x, 22, 3-4.

(4) Tite Live, x, 26, 11. Diodore, v, 29 ; xiv, 115.

(5) Strabon, iv, 4, 5. Cf. Diodore, v, 29.

(6) Tite Live, xxiii, 24. Cf. Silius Italicus, xiii, 482.

(7) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales*, p. 40.

salle du palais des rois d'Ulster, on conservait les têtes des ennemis illustres qu'on avait tués (1).

Dans la bataille, les Celtes avaient des accès de fureur sauvage (2) ; ils élargissaient leurs blessures pour qu'elles fussent plus apparentes (3) ; vaincus, ils tournaient leurs armes contre eux-mêmes (4). Le groupe de la villa Ludovisi représente un Gaulois se tuant, après avoir tué sa femme, pour échapper à l'esclavage.

Leur orgueil insensé les conduisait à lutter même contre les éléments. Ils allaient en armes à la rencontre des vagues qui envahissaient leurs rivages (5) ; ils bravaient les incendies (6) ; ils se seraient crus déshonorés s'ils avaient évité la chute d'un mur ou d'une maison (7). Cette vanité s'exprimait en fanfaronnades (8) et l'antiquité prêtait à des Gaulois plusieurs réponses fameuses (9).

C'était par cupidité, prétendent les anciens, qu'ils s'engageaient en de lointaines expéditions pour se livrer au pillage, et vendaient leurs corps et leur bravoure à qui voulait les acheter (10). Pourtant Appien rapporte qu'ils refusèrent l'argent que le sénat romain leur offrit s'ils consentaient à lui laisser les Fabius, coupables d'avoir violé

(1) *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 11, 347, 352, 353.
(2) Denys d'Halicarnasse, XIV, 10, 17 ; Florus, II, 4 ; Pausanias, X, 21, 2.
(3) Tite Live, XXXVIII, 21.
(4) Appien, IV, 11 ; Diodore XXII, 9 Pausanias, X, 23, 8.
(5) *Morale à Eudème*, III, 1 ; Aristote, *Morale à Nicomaque*, III, 7, 7.
(6) Elien, *Histoire variée*, XII, 23.
(7) Nicolas de Damas, chez Stobée, *Anthologie*, XLIV, 41.
(8) Strabon, IV, 4, 5 ; Diodore, V, 29.
(9) Ptolémée Lagos, chez Strabon, VII, 3, 8 ; Arrien, *Anabase*, I, 4, 7 ; Tite Live, V, 36 ; 48 ; Plutarque, *Camille*, 17 ; 28.
(10) Polybe, II, 22 ; Tite Live, XXI, 20 ; Diodore V, 27 ; Justin, XXV, 2.

le droit des gens (1). Les *Scordisci* n'introduisaient pas d'or dans leur pays (2).

L'intempérance des Celtes était célèbre (3). L'amour du vin, disait-on, les avait attirés en Italie (4). Ils regardaient le mélange d'eau et de vin comme un poison, disait Cicéron (5) et, à en croire Ammien Marcellin (6), des gens de la basse classe tombaient à force de boire dans une sorte de folie.

Les Gaulois étaient fort hospitaliers. Ils ne fermaient jamais la porte de leur maison, et le passant qui entrait partageait leur repas (7). Quand des étrangers voyageaient chez les Celtibères, tout le monde voulait les recevoir ; on regardait comme aimés des dieux ceux qui étaient en compagnie d'étrangers. Faut-il dès lors attribuer aux Celtes la coutume de mettre à mort les étrangers qu'Héraklès, selon Diodore, abolit dans la Celtique ? (8).

Quelles que soient les contradictions qu'il présente, ce portrait moral n'est en général pas flatteur pour les Celtes. Les Celtes qui sont mentionnés individuellement chez les écrivains grecs et latins sont dépeints sous des traits plus agréables. Cicéron était devenu l'ami du druide gaulois Diviciacus (9), et se porte garant de la douceur et de la

(1) *Histoire romaine*, IV, 3.
(2) Athénée, VI, 25.
(3) Platon, *Lois*, I, p. 637 d. Appien, IV, 7.
(4) Pline, XII, 2, 5.
(5) *Pro Fonteio*, d'après Ammien Marcellin, XV, 12.
(6) *Histoire romaine*, XV, 12 ; cf. Diodore, V, 26.
(7) Nicolas de Damas, fr. 105 (Stobée, *Anthologie*, XLIV, 41) ; Diodore, V, 28.
(8) *Bibliothèque*, IV, 19. cf. V, 24.
(9) *De Divinatione*, I, 41.

probité du roi galate Déjotarus (1). Les deux fils du roi galate Adiatorix luttent de générosité pour décider lequel d'entre eux mourra avec leur père (2). Clondicus, roi des Gaulois, renvoie sain et sauf Antigone qui s'était chargé de porter à l'armée gauloise les propositions perfides du roi de Macédoine Persée (3). Même certains peuples celtiques sont représentés comme doués de sérieuses qualités. Les Allobroges refusèrent (4) de livrer aux Romains les princes des *Salyi* qui s'étaient réfugiés chez eux. César (5) reconnaît que les Volques Tectosages ont une grande réputation de justice.

Sur la valeur intellectuelle des Celtes, les anciens ne s'accordent guère mieux que sur leur nature morale. Caton, dans une phrase célèbre, nous apprend que les Gaulois cisalpins cultivent avec un grand talent deux arts : l'art de la guerre et l'art de parler avec habileté (6). Polybe, contemporain de Caton, dit que les Cisalpins étaient étrangers à tout ce qui n'était pas guerre ou agriculture; toute autre science, tout autre art leur était inconnu (7). Diodore représente les Gaulois transalpins comme des hommes qui parlent peu en conversation, qui s'expriment par énigmes et affectent de laisser deviner la plupart des choses. Ils emploient beaucoup l'hyperbole, soit pour se

(1) *Ibid.*, II, 37 ; *Pro Rejotaro*, 6, 16 ; *De Aruspicum responso*, 13.
(2) Strabon, XII, 3, 35.
(3) Tite Live, XLIV, 26.
(4) Appien, *Histoire romaine*, IV, 12.
(5) *De bello gallico*, VI, 24.
(6) *Origines*, II, fr. 3, chez Charisius, Keil, *Grammatici latini*, t. II, p. 181.
(7) *Histoires*, II, 17. Chez Caton, *argute loqui* serait-il une corruption de *agriculturam* ?

vanter eux-mêmes, soit pour abaisser les autres. Dans leurs discours, ils sont menaçants, hautains, et portés au tragique ; ils sont cependant intelligents et capables de s'instruire (1). Les mêmes Transalpins, d'après Strabon, ont l'esprit simple (ἁπλοῦν) et peu sensé (ἀνόητον) (2). La vivacité de l'esprit des Bretons paraissait à Agricola (3) préférable à l'instruction des Gaulois. Juvénal (4) regarde la Gaule comme la maîtresse d'éloquence des Bretons.

Il n'y a pas grand'chose à retenir de ce portrait physique, moral et intellectuel des Celtes. Il ne diffère guère de celui que les Grecs et les Romains ont tracé des autres barbares. Fût-il exact en tout point, qu'on ne pourrait en conclure que les Celtes fussent dissemblables des peuples arrivés au même degré de civilisation.

II

L'habitation, la nourriture, le vêtement et la parure des Celtes ont fourni aux anciens des sujets d'observation plus précise.

Les peuples gaulois qui s'établirent en Cisalpine étaient, nous dit Polybe (5), dispersés dans des villages sans murailles ; ils ne connaissaient d'autre lit que le gazon. Ces villages étaient sans doute analogues aux *vici* que César trouva en Gaule et qui se composaient de maisons bâties

(1) *Bibliothèque*, v, 31.
(2) *Géographie*, iv, 4, 2 ; 5.
(3) *Agricola*, 21.
(4) xv, 111.
(5) *Histoires*, 11, 17. Cf. Strabon, v, 1, 6.

en bois qu'il est facile de détruire et de brûler (1). Octodurus était un *vicus* assez grand pour loger huit cohortes (2). Les habitations isolées sont désignées chez César sous le nom d'*aedificia ;* ce sont soit des maisons sans doute considérables, entourées de bois, soit des bâtiments d'exploitation où logent les cultivateurs, les bestiaux et les récoltes (3). Les maisons des Gaulois étaient d'ordinaire couvertes en paille (4) ; bâties en planches et en claies d'osier, spacieuses, elles avaient la forme de coupoles (5). Certaines étaient revêtues d'un enduit de boue ; d'autres couvertes de bardeaux de chêne ou de terre pétrie avec de la paille (6). Les maisons des Bretons étaient presque semblables à celles des Gaulois (7) ; l'île étant extrêmement peuplée, elles étaient très nombreuses ; on les bâtissait en roseaux et en bois (8). Les *Caledonii* n'avaient encore ni murailles, ni villes, ni terres labourées (9) à la fin du second siècle après notre ère.

Les maisons et les palais des Irlandais de l'épopée semblent avoir été circulaires comme les rotondes gauloises dont parle Strabon. Le feu était placé au milieu. Il n'y avait qu'une porte. Les couches étaient tout à l'entour de la chambre, d'un côté de la porte à l'autre. Le siège royal

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 77-79.
(2) *De bello gallico*, III, 1.
(3) *De bello gallico*, VI, 30. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 90-94.
(4) *De bello gallico*, V, 43.
(5) Strabon, IV, 4, 3.
(6) Vitruve, II, 1, 5.
(7) *De bello gallico*, V, 12.
(8) Diodore, V, 21.
(9) Dion Cassius, LXXVI, 12.

était derrière le feu et en face de la porte. Les principaux chefs s'asseyaient de chaque côté du roi, contre le mur (1).

En temps de guerre, les Gaulois se réfugiaient dans des lieux fortifiés appelés par César *oppida*. Les *oppida* des Bretons ne sont que des sortes de camps retranchés défendus par un fossé et une levée de terre garnie de palissades où ils élèvent temporairement des cabanes pour eux-mêmes à côté des étables de leurs troupeaux (2). Les peuples belges qui habitent la forêt d'Ardenne, en temps de guerre et d'invasion, entrelacent les branches d'arbustes épineux et rampants comme des ronces pour que l'ennemi trouve tous les passages obstrués ; dans certains endroits, ils enfoncent en terre de gros pieux. Ils vont se cacher eux et leurs familles au plus profond des bois dans les petites îles de leurs marais (3). Les *oppida* de Gaule sont des villes qui peuvent offrir un abri aux habitants du voisinage, à leurs troupeaux et leurs meubles, mais qui en outre ont une population permanente, parmi laquelle on compte des marchands (4). Les *oppida* sont bien moins nombreux en Gaule que les *vici* (5). Les *Helvetii* ont douze *oppida* et quatre cents *vici*. Dans l'*oppidum* de Bratuspantium, les *Bellovaci* avaient pu se renfermer avec leurs femmes, leurs enfants et tous leurs biens (6).

(1) Joyce, *A social history of ancient Ireland*, London, 1903, t. II, p. 20. Arthur C. L. Brown, *The Round Table before Wace*; *Studies and notes in philology and literature*, Boston, 1900, t. VII. p. 196 note.

(2) *De bello gallico*, V, 21 ; Strabon, IV, 5, 2.

(3) Strabon, IV, 3, 5. Cf. *De bello gallico*, II, 17.

(4) *De bello gallico*, IV, 5 ; cf. VII, 3 ; 42.

(5) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 81-90.

(6) *De bello gallico*, II, 13.

Or les *Bellovaci* promettent, lors de l'insurrection de la Gaule, une armée de dix mille hommes ; et ils pouvaient, disait-on, mettre sur pied cent mille hommes (1). Les *castella* que César mentionne à côté des *oppida* étaient sans doute de petites places fortes. Aduatuca, ville des *Eburones*, est qualifiée de *castellum* (2).

Les murailles des fortifications gauloises ont été minutieusement décrites par César (3). Pour les construire, les Gaulois disposent par terre des poutres d'une seule pièce, à la distance de deux pieds les unes des autres ; elles sont liées à l'intérieur par des traverses et l'intervalle est rempli de terre. Sur le devant, l'intervalle est revêtu de grosses pierres. A ce premier rang ainsi formé on en ajoute un autre, en gardant toujours les mêmes distances, de manière que les poutres ne se touchent point et qu'elles soient supportées par les pierres placées entre chaque rang. L'ouvrage est ainsi continué jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur voulue. Ces rangs entrelacés de pierres et de poutres, assez agréables à l'œil, ont en outre de grands avantages pour la défense des places, car la pierre les défend contre le feu, et le bois contre les ravages du bélier.

On a trouvé sur le Mont Beuvray des chevilles et de grands clous provenant des murs de l'ancienne Bibracte (4). On a pu observer dans les ruines de l'*oppidum* de Murcens (Lot) l'association des pierres et des poutres en bois (5).

(1) *Ibid.*, VII, 75 ; II, 4.

(2) *Ibid.*, VI, 32 ; cf. II, 29 ; III, 1.

(3) *De bello gallico*, VII, 23.

(4) *Revue archéologique*, t. XXI (1870), pl. VII ; t. XXII (1870), pl. XIX. Bulliot, *Les Fouilles du Mont-Beuvray*.

(5) *Revue archéologique*, t. XI (1868), t. VI, p. 249-253, pl. VIII ; t. XVIII, p. 73. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, planches.

Quant aux maisons découvertes dans l'*oppidum* de Bibracte et qui sont, comme nous l'avons dit, antérieures à la conquête romaine, elles étaient construites sur un plan rectangulaire, la plupart en maçonnerie d'argile, sans chaux ; un assez grand nombre, en pisé et en bois. Elles sont le plus souvent à demi souterraines ; on y descend par un escalier intérieur de plusieurs marches. Le sol est en terre battue. La toiture était sans doute en paille (1). Les maisons sont munies de cheminées. Devant le foyer étaient placés des chenets à tête de bélier, en argile recouvert de poussière de mica (2).

Les vastes enceintes désignées en Irlande sous le nom de *dún* et dont le *dun Aengus* en Aranmore dans la baie de Galway offre l'un des exemples les plus intéressants sont construites en pierres sèches. Les murs du *Dun Aengus* se développent en trois cercles irréguliers, au sommet d'une falaise de 90 mètres. Leur épaisseur est de 6 mètres ; leur hauteur de 6 à 15 mètres (3).

Les Gaulois que nous décrit Polybe (4) ignoraient l'usage des meubles et ne connaissaient d'autre lit que le gazon. Les *Boii* de Cisalpine, d'après Tite Live, avaient des

Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II, p. 119. On trouvera chez A. Bertrand, *La Religion des Gaulois*, Paris, 1897, une carte des *oppida* du type d'Avaricum (pl. XXIV).

(1) J. Déchelette, *Note sur l'oppidum de Bibracte*, *L'Anthropologie*, t. XIII (1902), p. 74-78. *Les Fouilles du mont Beuvray de 1897 à 1904*, Paris, 1904, p. 5-69 (avec planches).

(2) J. Déchelette, *Le bélier consacré aux divinités domestiques sur les chenêts gaulois. Revue archéologique*, t. XXXIII, (1898), p. 63-81, 245-262.

(3) *Archaeologia Cambrensis*, t. IV (1853), p. 297 ; t. IV (1858), p. 100. Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. II, p. 57-58.

(4) *Histoires*, II, 17.

vases d'airain, *vasa aenea Gallica*, qui figurèrent au triomphe de P. Cornelius Scipio ; mais ces vases appartenaient sans doute, comme les statues, *signa*, dont il est question dans le même texte, au mobilier d'un temple (1). Poseidônios, cité par Athénée (2), rapporte que les Celtes, pour prendre leurs repas, s'asseyaient sur du foin autour de tables en bois rondes et peu élevées au-dessus de terre. Ils n'avaient ni cuillers ni fourchettes ; ils prenaient à pleines mains les morceaux de viande et les déchiraient comme des lions. S'ils trouvaient quelque chose de difficile à séparer, ils le découpaient avec un petit coutelas (μαχαίριον), pendu dans une gaîne à leur côté. Les plats étaient de cuivre, d'argent ou de terre ; on les remplaçait quelquefois par des corbeilles de bois et d'osier. Les coupes, semblables aux vases grecs appelés ἄμβικοι, étaient de terre ou d'argent. Diodore (3) nous montre les Gaulois couchés sur des peaux de bêtes sauvages et accroupis pendant leurs repas sur des peaux de loups ou de chiens, pendant qu'à côté d'eux sont des foyers flamboyants avec des chaudières et des broches garnies de quartiers entiers de viande. Strabon (4) dit que presque tous les Celtes couchent sur la terre et prennent leurs repas assis sur des lits de paille, d'herbe ou de feuillage. Il parlait sans doute de l'époque où Poseidônios visita la Gaule, car Pline l'Ancien nous apprend que les matelas et les lits rembourrés étaient une invention gauloise (5).

(1) Tite Live, XXXVI, 40.
(2) IV, 36.
(3) *Bibliothèque*, V, 28.
(4) *Géographie*, IV, 4, 3.
(5) *Histoire naturelle*, VIII, 73, 192 ; XIX, 2, 13.

Les Celtes de Cisalpine menaient la vie la plus frugale ; ils se nourrissaient surtout de viande de porc. A cet effet, ils élevaient un grand nombre de porcs que les porchers ralliaient du pâturage en sonnant de la trompe (1). Poseidônios nous apprend que les Gaulois mangeaient beaucoup de viande rôtie, bouillie ou grillée et peu de pain (2). Le pain gaulois était, d'après Pline (3), très léger. Les Gaulois et particulièrement les *Sequani* faisaient, au temps de Strabon, un grand commerce de salaisons (4). Les jambons et la charcuterie des Gaules étaient renommés au Ier siècle avant notre ère (5). La graisse de porc tenait lieu d'huile (6). Les Marseillais connaissaient la bouillie d'orge, la farine de milet (7). Le laitage était un des principaux aliments des Gaulois (8). On a trouvé au Mont Beuvray des débris de grands égouttoirs pour le fromage. Les habitants des côtes de la Méditerranée et de l'Océan se nourrissaient de poisson qu'ils assaisonnaient avec du vinaigre, du sel et du cumin (9). Les *Caledonii* et les *Maeatae*, au contraire, ne tiraient pour leur nourriture aucun parti des poissons qui pullulaient chez eux (10). Les Bretons, chaque jour, pour vivre, égrenaient les plus anciens des épis conservés dans des granges (11). Certaines de leurs tri-

(1) Polybe, XII, 4.
(2) Athénée, IV, 36.
(3) *Histoire naturelle*, XVIII, 12, 68.
(4) Strabon, IV, 4, 3 ; cf. IV, 3, 2. Martial, XIII, 54.
(5) Varron, *De re rustica*, II, 4.
(6) Denys d'Halicarnasse, XIII, 16.
(7) César, *De bello civili*, II, 22.
(8) Strabon, IV, 4, 3.
(9) Athénée, IV, 36 ; cf. César, *De bello gallico*, IV, 10.
(10) Dion Cassius, LXXVI, 12.
(11) Diodore, V, 21.

bus étaient si peu industrieuses que bien qu'elles eussent du lait en abondance elles n'en faisaient pas du fromage (1). D'autres vivaient d'écorces et de racines, et préparaient un aliment tel qu'il suffisait d'en manger la grosseur d'une fève pour n'avoir plus ni faim, ni soif (2).

La boisson ordinaire des Gaulois, au temps de Poseidônios, était une bière (3) faite de froment avec ou sans miel ; on l'appelait *corma* ; on y mettait aussi du cumin. Tous les convives buvaient dans la même coupe ; le serviteur la faisait circuler à droite et à gauche. Diodore distingue deux sortes de boissons gauloises : une bière d'orge et de l'hydromel. La bière n'était qu'un jus fétide d'orge pourrie (4). Aussi les Gaulois préféraient-ils le vin que leur apportaient les marchands d'Italie. C'était, déjà au premier siècle avant notre ère, la boisson des gens riches ; ils échangeaient volontiers un tonneau de vin contre un jeune garçon, et buvaient le vin sans mélange jusqu'à l'ivresse (5). Il y en avait qui pour de l'argent ou un certain nombre de cruches de vin s'étendaient sur leurs boucliers et se laissaient couper la gorge à condition que l'argent ou le vin fût donné à leurs parents après leur mort (6). Mais, au temps de César (7), les *Nervii* interdisaient qu'on introduisît chez eux du vin ainsi que tous les objets de luxe. Les Celtibères buvaient du vin mélangé de miel (8).

(1) Strabon, IV, 5, 2.
(2) Dion Cassius, LXXVI, 12.
(3) Poseidônios chez Athénée, IV, 36.
(4) Denys d'Halicarnasse, XIII, 16.
(5) Diodore, V, 26. Athénée, IV, 36.
(6) Athénée, IV, 40.
(7) *De bello gallico*, II, 15.
(8) Diodore, V, 34.

Nous connaissons par Poseidônios (1) l'ordonnance des grands repas des Celtes. Les convives s'asseyaient en cercle (2) ; au milieu, comme un maître de chœur, est celui qui l'emporte sur les autres par la gloire militaire, la naissance ou la richesse. Le maître de la maison se place à côté de celui-là, les autres se mettent de chaque côté selon leur rang. Les porteurs de boucliers se rangent derrière, et les porteurs de lances, assis en cercle au bout opposé, mangent ensemble servis comme les maîtres. D'après Phylarque, chez les Galates, on disposait pêle-mêle sur la table des morceaux de pain et des viandes tirées des chaudières ; mais personne n'y goûtait avant qu'on n'eût vu le roi toucher à l'un quelconque des mets servis (3).

Certains repas celtiques étaient restés célèbres. Luernios, père de Bituitos, le roi des *Arverni* qui fut vaincu par les Romains en 121 avant Jésus-Christ, avait fait faire une enceinte carrée de douze stades où l'on avait placé des cuves pleines d'excellente boisson et une si grande quantité de choses à manger que pendant nombre de jours ceux qui voulurent y entrer eurent la liberté de se repaître de ces aliments et furent servis sans interruption (4). Ariamnès, riche Galate d'Asie, avait publié qu'il traiterait tous les Galates pendant un an. Il s'y prit ainsi. Sur les routes du pays, il fit établir, aux endroits les mieux placés, des tentes faites de pieux, de roseaux et d'osier, pouvant abriter chacune quatre cents hommes et même davantage. Il y fit

(1) Athénée, IV, 36.

(2) Arthur C. L. Brown, *The round table before Wace*, p. 195-196.

(3) Athénée, IV, 34.

(4) Athénée, IV, 37.

disposer de grands chaudrons, remplis de toute sorte de viande et qu'il avait fait faire à l'avance. Tous les jours, on tuait un grand nombre de victimes, taureaux, porcs, moutons. On avait préparé des tonneaux de vin et une quantité de farines. Et non seulement les Galates venus des champs et des villes pouvaient y goûter, mais les serviteurs ne laissaient pas même les étrangers de passage s'éloigner avant qu'ils n'eussent pris leur part des mets servis (1).

Sur le vêtement des Celtes, les témoignages des anciens et l'archéologie nous renseignent suffisamment. A la bataille de Télamon livrée par les Gaulois cisalpins aux Romains en 225 avant J.-C., tandis que les *Gaesati* combattaient nus, les *Insubres* et les *Boii* étaient vêtus de braies et de saies légères. Mais le nom gaulois des braies n'est pas donné par Polybe qui emploie le nom grec du pantalon persan : ἀναξυρίδες (2). Diodore nous donne une description complète du costume des Gaulois. Ceux-ci portent des tuniques bigarrées de diverses couleurs, des pantalons qu'ils appellent βράκαι; avec des agrafes, ils attachent à leurs épaules des saies rayées, d'une étoffe à petits carreaux multicolores, épaisse en hiver et légère en été (3). Les braies sont rarement figurées sur les statues et les bas-reliefs, qui d'ordinaire représentent les Gaulois entièrement nus. Un vase de bronze provenant de Pompéi porte deux Gaulois barbus vêtus de braies, ayant au cou le *torques* et au bras gauche un long bouclier hexagonal. Un des guerriers du sarcophage de la Vigne Ammendola porte des braies

(1) Phylarque chez Athénée, IV, 34.

(2) *Histoires*, II, 28, 7.

(3) *Bibliothèque*, V, 30. Cf. Strabon, IV, 4, 3 ; Virgile, *Enéide*, VIII, 657-660 ; Properce, V, 10, 39-45.

étroites, ainsi que les prisonniers figurés à la partie supérieure du bas-relief (1).

Le pantalon ne semble pas d'origine celtique ; il est inconnu aux anciens Gaëls d'Irlande et d'Ecosse ; la Narbonnaise seule porte le nom de *Gallia bracata* (2) ; le mot *brāka* paraît se rattacher à la même racine que le mot latin *suf-frago* jarret ; s'il en est ainsi, le mot *braca* a été emprunté par les Celtes aux Germains, les langues germaniques changeant le *g* en *k*, tandis que le celtique conserve le *g*. On trouve dans l'Antiquité le pantalon en usage chez les Perses et les Scythes (3).

Le *sagum* est, en même temps que le manteau gaulois, le manteau des Ligures, des Germains, des Lusitains et des soldats romains. Il était en laine de mouton. Les saies en laine très rude, mais longue de poil, s'appellent *lainai* (4). La *laina* est vraisemblablement différente de la *linna* tissée en Gaule d'après Plaute (5) ; la *linna* était une saie carrée et souple. Le *sagum* des Celtibères était, d'après Appien (6), une sorte de manteau double et épais attaché par une fibule ; il était fait d'une laine noire hérissée qui ressemblait au poil de chèvre (7).

Sur l'arc de triomphe d'Orange, les Gaulois sont figurés nus avec un *sagum* sur les épaules. Ce *sagum* s'attachait par une fibule sur l'épaule droite au-dessus de la tunique, comme on le voit à la statue de Montdragon. Le *sagum*

(1) S. Reinach, *Revue archéologique*, t. XIII, 1889, p. 195-196 ; 337.
(2) Méla, II, 5, 74.
(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Le pantalon gaulois, Revue archéologique*, t. I (1903), p. 337-342.
(4) Strabon, IV, 4, 3.
(5) Isidore, *Origines*, XIX, 23, 3.
(6) *Histoire romaine*, VI 42.
(7) Diodore, V, 33, 2.

est encore représenté sur la statue du Gaulois de la villa Ludovisi et sur le sarcophage de la vigne Ammendola. On a trouvé, en grand nombre, les fibules (broches ou épingles de sûreté) qui servaient à attacher le *sagum*. Elles sont en forme d'arc ; l'épingle s'attache à l'arc soit directement, soit au moyen d'anneaux ou de boutons ; il y en a un très nombre de variétés quelquefois en fer, plus souvent en bronze, rarement en argent ou en or. A Hallstatt, on trouve des fibules demi-circulaires, naviformes, serpentiformes, demi-lunaires, à double disque, à timbale, en forme de T. A la période de la Tène appartiennent des fibules dont le pied figurant un S avec l'arc remonte vers celui-ci et le rejoint en formant un œillet ou en se terminant par un bouton ; les modèles compliqués sont enrichis d'émaux ou de corail ; les fibules en fer sont quelquefois ornées de perles de verre ou de bronze (1).

La tunique des Gaulois différait de celle des Grecs et des Romains en ce qu'elle avait des manches ; elle ne dépassait pas le haut des cuisses et le bas du dos (2). Le guerrier gaulois de Montdragon porte une tunique très longue. Le Gaulois qui, sur le sarcophage de la vigne Ammendola, semble se donner la mort, est vêtu d'une tunique serrée descendant à mi-cuisses. Sur cette tunique, les Gaulois ceignaient des ceintures dorées ou argentées (3). Ces ceintures étaient sans doute en métal, comme celle que le jeune Gaulois mort de Venise porte directement sur la peau.

(1) S. Reinach, article *fibula* dans le *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, planches.
(2) Strabon, IV, 4, 3.
(3) Diodore, V, 30.

D'après Dion Cassius (1) la *caracalla*, manteau en forme de μανδύη, composé de plusieurs morceaux et que l'empereur M. Aurelius Antoninus Bassianus fit allonger jusqu'aux talons, est d'origine gauloise. Le *renō* est un manteau de fourrure à longs poils qui couvrait les épaules et la poitrine jusqu'au nombril. Varron l'attribue aux Gaulois (2). Au 1er siècle de notre ère, Martial (3) cite une épaisse couverture tissée chez les *Sequani* et qu'il appelle d'un nom grec : *endromis*. Il n'est point question du *cucullus* avant Columelle (4). Le *cucullus* était un capuchon qui s'adaptait soit au *sagum*, soit à la *lacerna* (5). Le *bardo-cucullus* était sans doute le *cucullus* porté par les bardes ; on le fabriquait, au temps de Martial (6), à Langres et à Saintes. Les habitants des îles Cassitérides portaient, d'après Strabon (7), des manteaux noirs, des tuniques qui tombaient jusqu'aux pieds et étaient attachées par une ceinture à la poitrine.

Les Celtes aimaient les vêtements de couleurs éclatantes : les chefs portaient des vêtements teints et brochés d'or (8) ; leurs habits brodés (9), à raies, avaient attiré l'attention des anciens. D'après Pline, les Gaulois étaient les inventeurs des étoffes à carreaux (10). Ils avaient su extraire de l'ai-

(1) *Histoire romaine*, LXXVIII, 3, 3.
(2) *De lingua latina*, V, 35. Isidore, *Origines*, XIX, 23, 4.
(3) *Epigrammes*, IV, 19.
(4) I, 8, 9.
(5) Martial, XIV, 139.
(6) *Epigrammes*, I, 53, 4 ; XIV, 128, 1.
(7) *Géographie*, III, 5, 11.
(8) Strabon, IV, 4, 5.
(9) Pline, VIII, 73, 191.
(10) *Histoire naturelle*, VIII, 74, 196.

relle une couleur pourpre, de l'hyacinthe une écarlate et tiraient des plantes toutes les autres couleurs (1).

Les chaussures d'origine gauloise que les Romains appelaient *gallicae* et dont l'usage se répandit en Italie peu de temps avant l'époque de Cicéron étaient des sortes de sandales assez semblables aux *soleae*, qui laissaient à découvert en grande partie le dessus du pied ; on les attachait avec des cordons ou des lacets de cuir (2). La plupart des guerriers représentés sur le sarcophage de la Vigne Ammendola sont nu-pieds. Seuls le chef et quelques captifs portent une chaussure à semelle épaisse découpée sur l'empeigne.

L'usage des vêtements semble avoir été inconnu à certaines peuplades celtiques. Les habitants du nord de la Bretagne étaient, au IIe siècle après Jésus-Christ, complètement nus et restaient des jours entiers plongés dans leurs marais (3). Les Gaulois figurés sur les monuments antiques sont en général représentés nus. On sait que quelques peuples Gaulois avaient l'habitude de quitter leurs vêtements pour combattre (4).

Le goût des Celtes pour la parure avait frappé les anciens (5). Comme il y avait beaucoup d'or natif en Gaule, les habitants le recueillaient pour s'en parer (6) ; les hommes

(1) *Ibid.*, XXI, 97, 170 ; XVI, 3, 77.

(2) Aulu-Gelle, XIII, 21 ; article *Gallicae* dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio.

(3) Dion Cassius, LXXVI, 12.

(4) Polybe, II, 28 ; Tite Live, XXXVIII, 21, 9. Denys d'Halicarnasse, XIV, 13. Cf. S. Reinach, *Revue archéologique*, t. XIII (1889), p. 333, 335, 337.

(5) Strabon, IV, 4, 5.

(6) Cf. E. Cartailhac, *L'or gaulois*, *Revue d'anthropologie*, t. IV, p. 272-292.

et les femmes (1) portaient des anneaux d'or aux poignets et aux bras, des colliers et des bagues (2). Certains colliers d'or atteignaient un poids considérable. Le sénat romain donna à deux petits rois transalpins deux colliers pesant cinq livres (3). Un autre collier donné aussi à un petit roi transalpin pesait deux livres (4). Avec les colliers des Cisalpins, C. Flaminius put ériger un trophée d'or à Jupiter (5). On fit faire avec les colliers d'or des *Boii* un grand *torques* qu'on déposa dans le temple de Jupiter Capitolin. P. Cornelius Scipio emporta à la suite de sa victoire sur les *Boii* 1471 colliers d'or (6). Les Gaulois firent don à Auguste d'un collier d'or du poids de cent livres (7).

Les Gaulois sont souvent figurés avec des colliers et des bracelets. Le Gaulois mourant du Capitole porte un *torques* au cou ; six guerriers gaulois du sarcophage de la Vigne Ammendola présentent aussi cet ornement. Le Gaulois de Montdragon a un anneau passé au bras.

On a trouvé de nombreux colliers en Gaule à partir de l'époque à laquelle appartiennent les tombes de la Champagne (8). Ce sont des torsades en or, en argent ou en bronze. Le *torques* semble une caractéristique du guerrier celte (9).

(1) Cf. *Revue celtique*, t. VII, p. 390.
(2) Diodore, V, 27. Strabon, IV, 4. 5.
(3) Tite Live, XLIII, 5.
(4) Tite Live, XLIV, 14.
(5) Florus, II, 4.
(6) Tite Live, XXXIII, 36 ; XXXVI, 40.
(7) Quintilien, VI, 3, 79.
(8) J. de Baye, *Bulletin monumental*, 1886. Cf. *Revue celtique*, t. VII, p. 390 ; *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. II, planches.
(9) Cf. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. VI, p. 49, note 9.

Les bracelets sont en or ou en bronze, quelquefois avec des ornements dans le style de la Tène. On a recueilli aussi des ceintures en or et en bronze, des plaques d'or ronds avec une bosse au centre. Les pendants d'oreilles sont formés de perles de verre bleu ou de cristal enfilées dans un fil de bronze ou de cuivre. On en a trouvé quelques-uns en or.

Les Gaulois lavaient fréquemment leurs cheveux avec une lessive de chaux, et les relevaient du front vers le sommet de la tête et la nuque, en sorte qu'ils ressemblaient à des Satyres ou à des Pans. Quelques-uns se rasaient la barbe et d'autres la laissaient croître modérément, mais les nobles se rasaient les joues et laissaient pousser leurs moustaches en sorte qu'elles leur couvraient la bouche (1). Sur les monuments, les Gaulois sont caractérisés par une chevelure épaisse et rude. Les trois angles supérieurs du sarcophage de la Vigne Ammendola se terminent par deux têtes d'hommes et une tête de femme; les cheveux sont très longs et partagés en touffes épaisses. Les guerriers figurés sur le bas-relief ont de longs cheveux flottants; comme les têtes d'hommes qui ornent les angles, ils portent une longue moustache, mais tandis que celles-ci ont à peine une courte barbiche au menton, ils ont des barbes assez longues et incultes. Le Gaulois du Capitole et celui de la villa Ludovisi portent seulement la moustache. Le Gaulois de Venise est barbu. Les monnaies portent, de même, tantôt des têtes à longue barbe et à longs cheveux, comme le chef gaulois du denier de L. Hostilius Saserna, tantôt des têtes ayant seulement la moustache, comme sur des monnaies

(1) Diodore, v, 28. Cf. Pline, xxviii, 51.

frappées par les *Senones* à Rimini (1). Le jeune Gaulois mort de Venise est imberbe.

Les soins de propreté chez les anciens Celtes n'étaient sans doute pas très minutieux. Ammien Marcellin (2) nous dit que les Gaulois de son temps étaient très propres.

Le savon fabriqué d'abord avec du suif ou des cendres était, d'après Pline (3), une invention gauloise. Pour entretenir la fraîcheur de leur teint, les femmes celtes se servaient de mousse de bière (4). Pour se laver, et pour se nettoyer les dents, les Celtibères employaient de l'urine vieillie dans des réservoirs (5). La *Valeriana celtica* servait à préparer un parfum connu sous le nom de nard gaulois (6).

Aux bijoux, les Bretons ajoutaient des tatouages. Tous les Bretons, dit César (7), se teignent le corps avec du pastel, ce qui leur donne une couleur azurée et rend leur aspect horrible dans les combats. Ils laissent croître leurs cheveux et se rasent tout le corps, excepté la tête et la lèvre supérieure. Les femmes et les filles des Bretons, d'après Pline (8), se teignent le corps avec du pastel et ainsi, noires comme des Ethiopiennes, elles figurent nues dans certaines cérémonies religieuses. Ce n'est que chez Hérodien (9) et Solin (10) que l'on voit que les tatouages des Bretons représentaient toutes sortes d'animaux.

(1) Reinach, *Les Gaulois dans l'art antique*, *Revue archéologique*, t. XII, (1888), p. 273, 284; t. XIII, (1889), p. 11, 323 note, 333.
(2) XV, 12.
(3) *Histoire naturelle*, XXVIII, 51.
(4) *Ibid.*, XXII, 82.
(5) Diodore, V, 33; Strabon, III, 4, 16; Catulle, XXXIX, 17-19.
(6) Pline, *Histoire naturelle*, XII, 26, 45.
(7) *De bello gallico*, V, 14. Cf. Méla, III, 6, 51.
(8) *Histoire naturelle*, XXII, 2.
(9) *Histoires*, III, 14, 7.
(10) *Collectanea*, XXII, 20.

On a souvent dit que la richesse relative des parures celtiques prouvait un état avancé de civilisation qui contrastait étrangement avec ce que nous rapportent les anciens de la pauvreté des habitations et de la grossièreté des repas, et on a parfois tenté de récuser les témoignages grecs ou romains. Mais rien ne prouve que le rapport qu'on établit de nos jours entre les diverses conditions de la vie fût le même chez les anciens Celtes que chez les nations modernes.

III

La vie des Celtes nous est peu connue. A l'exception de César, qui l'a d'ailleurs peu observée, les anciens ne nous ont guère laissé que des anecdotes destinées à orner les recueils de morale enseignée par l'exemple. L'archéologie, en l'absence de tout monument épigraphique, ne nous fait connaître que les coutumes de l'inhumation ou de la crémation.

Voici ce que l'on a de plus sûr sur la condition des femmes et des enfants et sur les usages relatifs à la naissance et à la mort.

La femme apporte une dot, mais le mari y joint une valeur égale prise sur ses biens. Celui des deux époux qui survit reçoit les deux parts avec les fruits postérieurs au mariage (1). Le mari a sur sa femme le droit de vie et de mort. Quand un père de famille de haute naissance vient à mourir, ses proches s'assemblent et si l'on a quelque soupçon au sujet de sa mort, ils mettent les femmes à la

(1) César, *De bello gallico*, VI, 19. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 231-240.

question comme des esclaves ; si leur mauvaise conduite est démontrée, ils les font périr par le feu et dans toute sorte de supplices (1). Au siège de Gergovie, les mères de famille jetaient du haut des murailles des vêtements et de l'argent et, les seins nus, les bras étendus, suppliaient les Romains de les épargner ; quelques-unes se laissaient tomber à la force des bras et se livraient aux soldats (2). Chez les Bretons, les femmes appartiennent en commun à dix ou douze hommes surtout à des frères, aux pères et à leurs enfants ; mais les enfants qui naissent de ces unions appartiennent à celui qui a eu la femme vierge (3). En Irlande, on trouve tout naturel que des hommes aient des rapports avec les femmes des autres, avec leurs mères ou leurs sœurs (4). La communauté des femmes existe en Calédonie (5). Quant à la polygamie en Gaule, on ne peut invoquer d'autre texte que celui cité plus haut et où le pluriel *uxoribus* s'oppose au singulier *paterfamilias* (6).

La littérature épique et les lois de l'Irlande nous font connaître un état social à peu près semblable ; le mariage irlandais est une vente par laquelle le père, ou le parent qui remplace le père défunt, cède à l'époux ses droits sur la femme ; la valeur d'une femme est évaluée à trois bêtes à cornes, plus le prix de l'honneur qui varie selon la condition sociale ; à côté de la femme légitime, le mari peut entretenir au domicile conjugal une ou plusieurs concu-

(1) *Ibid.*, VI, 19.
(2) *Ibid.*, VII, 47.
(3) *Ibid.*, V, 14.
(4) Strabon, IV, 5, 4.
(5) Dion Cassius, LXXVI, 12. Cf. LXII, 6.
(6) *De bello gallico*, VI, 19. Cf. au contraire VII, 66 : *uxorem*.

cubines. Lugaid, roi suprême d'Irlande, épouse sa mère. Un roi de Leinster a pour femmes les deux sœurs. Diarmait mac Fergusa, roi suprême d'Irlande, avait quatre femmes dont deux avaient le rang de reines. La coutume du douaire est commune à l'ancienne Irlande et au pays de Galles (1).

La condition des femmes chez les anciens Celtes paraît donc avoir été assez misérable. La domination des femmes, nous dit Aristote, est inconnue chez les Celtes (2). Cependant, au milieu du Ier siècle après notre ère, en Grande-Bretagne, les *Brigantes* sont gouvernés par une femme, Cartismandua (3). Plus tard, en l'an 62 de notre ère, les filles du roi des *Iceni*, Prasutagus, prétendirent hériter du royaume de leur père (4). En 61 après Jésus Christ, Boudicca, femme de race royale, commande l'armée des Bretons (5). Mais on ne trouve aucun fait semblable sur le continent et à des époques plus anciennes. On voit seulement que le mariage était un moyen souvent employé pour s'assurer une alliance politique ; ainsi Orgétorix donne sa fille à Dumnorix ; celui-ci fait épouser à sa mère un noble Biturige, et marie sa sœur et ses parentes dans d'autres cités (6). Il est donc probable que les femmes n'étaient pas dénuées de toute influence. Nous verrons plus loin qu'on les prenait comme arbitres.

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 210-241.

(2) *Politiques*, II, 6, 6.

(3) Tacite, *Annales*, XII, 36.

(4) *Ibid.*, XIV, 31.

(5) Tacite, *Annales* XIV, 35 ; Dion Cassius, abrégé par Xiphilin, LXII, 2.

(6) *De bello gallico*, I, 3 ; 18.

La fidélité des femmes celtiques était célèbre chez les anciens et l'histoire et la légende ont recueilli quelques récits dont elles sont les héroïnes (1). L'historien Polybe (2) avait eu occasion à Sardes de parler à une femme galate célèbre pour sa sagesse et sa grandeur d'âme. C'était Chiomara, femme d'Ortiagon, roi des *Tolistobogii*. Elle avait été faite prisonnière dans la guerre contre les Romains, en l'an 189 avant Jésus-Christ. Un centurion s'empara d'elle et lui fit violence. C'était un homme aussi cupide que débauché. On lui promit une grosse somme pour la rançon de la captive. Il la conduisit à l'endroit désigné. Mais à peine les Gaulois avaient-ils remis au centurion l'or convenu et reçu Chiomara qu'elle fit signe à l'un de ses compatriotes de frapper le Romain au moment où elle lui dirait adieu. Le Gaulois obéit et coupa la tête du centurion qu'elle saisit et emporta dans les plis de sa robe. Arrivée auprès de son mari, elle jeta la tête à ses pieds. Ortiagon étonné lui dit : « Femme, la fidélité est une belle chose. » — « Oui », répondit-elle, « mais il y a quelque chose de plus beau encore : c'est qu'il n'y ait à vivre qu'un seul homme à qui j'aie appartenu ! » Dans l'épopée irlandaise, la douce Derdriu se tue lorsque le roi d'Ulster, après un an passé avec lui, la livre au meurtrier de son mari. Comme Chiomara, elle n'admettait pas qu'une femme eut à la fois deux époux vivants.

Le dévoûment héroïque de la gauloise Eponine ou Em-

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *La légende et les femmes dans la plus ancienne histoire des Celtes et de la Gaule*, *Revue celtique*, t. VII, p. 129-144.

(2) *Histoires*, XXII, 21. Cf. Tite Live, XXXVIII, 24. Plutarque, *Des vertus des femmes*, 22.

ponê à son mari Sabinus (1) est d'une époque où les Celtes avaient été pénétrés par la civilisation romaine.

Les malheurs et l'héroïsme d'une autre Galate, Camma, prêtresse d'Artémis et femme du tétrarque Sinatos, racontés par Plutarque (2), appartiennent-ils à l'histoire ou à la légende? Il est impossible de le décider. Un des parents de son mari, Sinorix, devint amoureux d'elle et voyant qu'il ne pourrait triompher de sa vertu et de sa fidélité, tua Sinatos par trahison. Il lui parla de sa passion, de sa puissance, de ses richesses et finit par lui avouer que, par amour pour elle, il avait assassiné son mari. Camma d'abord le repoussa avec horreur, puis sembla s'adoucir et consentit enfin à s'unir à lui. Au jour fixé, dans le temple d'Artémis, suivant le rite traditionnel, elle lui présenta une coupe d'hydromel, en versa quelques gouttes par terre, en but une partie et invita Sinorix à boire le reste. Celui-ci acheva la coupe. Avant l'arrivée des invités, Camma avait mélangé à l'hydromel un poison mortel. Et elle eut la satisfaction, en mourant, d'avoir vengé son mari par la mort de celui qui l'avait tué.

La femme celtique apparaît encore dans le récit de la fondation de Marseille (3). Bien qu'accueilli par Aristote (4) et Trogue Pompée (5), ce récit semble être une fable généalogique imaginée pour donner une origine illustre à la

(1) Tacite, *Histoires*, IV, 67. Plutarque, *De l'amour*, 25.

(2) *Des vertus des femmes*, 20; *De l'amour*, 22.

(3) J'admets ici cette histoire, (quoiqu'il s'agisse probablement de Ligures), à cause du nom des *Sego-brigii*, qui paraît celtique ; cf. *Sego-briga*, *Sego-dunum*, *Sego-marus*, *Sego-vellauni* ; *Nitio-briges*, *Brigo-magus*. La légende peut être en partie de provenance celtique.

(4) Athénée, XIII, 36.

(5) Justin, XLIII, 3; 8-11.

famille marseillaise des Prôtiades. Comme Nannos, roi des *Segobrigii*, préparait les noces de sa fille Gyptis (ou Petta), deux Phocéens, Simos et Prôtis (ou Euxenos), abordèrent en terre celtique et vinrent demander au roi son amitié et le terrain nécessaire pour établir une ville. Celui-ci les invita au repas de fiançailles. Quand la réunion fut complète, la jeune fille entra et son père lui ordonna d'offrir une coupe à celui qu'elle choisissait pour mari. Gyptis se tourna vers les Grecs et présenta la coupe à Prôtis. Cet usage était-il celtique ou ligure? On ne peut le déterminer; car, si le nom des *Segobrigii* est celtique, les environs de Marseille étaient alors occupés par les Ligures.

Les anciens, d'après ces exemples, semblent avoir traité les femmes celtes avec plus d'indulgence que leurs maris. Ce n'est qu'au quatrième siècle après notre ère qu'on trouve rapportée une coutume celtique d'où l'on pourrait conclure que les femmes de l'Est de la Gaule étaient légères et coquettes. L'empereur Julien raconte que les Celtes prenaient le Rhin comme juge de la fidélité de leurs femmes (1). Lorsqu'un enfant naissait, le père le mettait sur un bouclier, et le déposait sur le fleuve. Si l'enfant était légitime, il restait à la surface; sinon, les flots l'engloutissaient. Mais s'agit-il vraiment des Celtes et non des Germains? Chez Julien, *Celtis* désigne la Germanie par opposition à *Galatia*, Gaule Transalpine.

Outre la fidélité conjugale, les femmes gauloises possédaient d'autres qualités. Elles étaient grandes, belles (2), fécondes, bonnes nourrices et élevaient bien leurs en-

(1) *Discours*, II. Cf. *Lettre à Maxime*. 16; *Anthologie palatine*, IX, 125.

(2) Athénée, XIII, 79; Diodore, V, 32.

fants (1). Sur les occupations des femmes gauloises nous devons nous contenter du texte obscur de Strabon (2) où il est dit que les travaux des deux sexes sont répartis chez les Gaulois juste à l'inverse de ce qu'ils sont chez les Grecs, mais que c'est là une particularité qui leur est commune avec mainte autre nation barbare.

Nous savons par ailleurs que les femmes des Celtes accompagnaient leurs maris à la guerre (3). Les femmes des Helvètes défendaient des retranchements contre les Romains (4). Les femmes des Bretons les excitaient au combat (5). Ammien Marcellin (6) nous fait un pittoresque tableau de la femme gauloise venant en aide à son mari engagé dans une querelle ; il la montre plus forte que son mari, verdâtre, le cou gonflé, frémissante, balançant ses bras blancs énormes, jouant des pieds et lançant ses poings comme des catapultes chassées par la corde enroulée.

Avant la conquête de la Cisalpine par les Gaulois, il y eut chez eux une terrible guerre civile. Les femmes s'avancèrent au milieu des armées et prenant le rôle d'arbitres réconcilièrent les partis en présence. Depuis lors, ajoute Plutarque, les Celtes n'ont pas cessé, quand ils délibèrent sur la paix et la guerre, d'admettre leurs femmes au conseil et de faire régler par leur arbitrage les contestations qu'ils ont avec leurs alliés. Entre Annibal et les Celtes, il avait

(1) Strabon, IV, 1, 2 ; 4, 3.
(2) *Géographie*, IV, 4, 3.
(3) Polybe, V, 78, 1. Cf. 77 ; 111.
(4) Plutarque, *César*, 18.
(5) Tacite, *Agricola*, 15. Cf. *Annales*, 34 ; 36.
(6) *Histoire romaine*, XV, 12.

été convenu que si les Celtes avaient à se plaindre des Carthaginois, les généraux carthaginois les jugeraient, et que si les Carthaginois avaient à se plaindre des Celtes, le différend serait jugé par les femmes des Celtes (1).

Quant aux rapports du père avec ses enfants, César nous apprend qu'en Gaule le père avait droit de vie et de mort sur ses enfants (2). Il en est de même chez les anciens Irlandais et les anciens Bretons. Tadg, druide du roi d'Irlande Cond, au IIe siècle de notre ère, veut faire brûler sa fille. Le roi Cairpre fait jeter dans la mer aussitôt après leur naissance ses trois fils. Le manuscrit gallois connu sous le nom de Livre de Llan Dav renferme deux histoires analogues à celles-ci (3). Mais César nous fait connaître aussi une coutume singulière. « Les Gaulois, nous dit-il, diffèrent des autres peuples en ce qu'ils ne permettent pas à leurs enfants de les aborder en public avant qu'ils n'aient atteint l'âge où ils sont capables du service militaire ; ils regardent comme une honte qu'un fils à l'âge d'enfant paraisse en public en présence de son père (4). » Ce texte est difficile à interpréter. Signifie-t-il que les fils restaient aux mains des femmes jusqu'à l'âge de porter les armes, ou doit-il s'expliquer par l'usage irlandais de faire élever les enfants des nobles hors de la maison de leur père ?

Si les coutumes celtiques relatives à la naissance, à l'exception de l'habitude, que cite Aristote (5), de plonger les

(1) *Des vertus des femmes*, 6. Cf. Polyen, VII, 50.
(2) *De bello gallico*, VI, 19.
(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Etudes sur le droit celtique* (*Cours de littérature celtique*, t. VII), p. 242-253.
(4) *De bello gallico*, VI, 18.
(5) *Politiques*, VII, 15, 2. Cf. Galien, *De la santé*, I, 10.

nouveaux-nés dans l'eau froide d'un fleuve et du singulier usage rapporté par Julien (1), n'ont pas été relevées par les anciens, les coutumes funéraires nous sont mieux connues. Les Gaulois qui prirent Rome inhumaient d'ordinaire leurs morts ; ce n'est qu'à la suite d'une épidémie qu'ils amoncèlent les cadavres pour les brûler (2). Les Gaulois qui envahirent la Grèce, les Celtibères abandonnaient leurs morts aux vautours et aux bêtes carnassières (3) ; Plutarque (4) et Pausanias (5) remarquent que les Gaulois n'ont point coutume de pleurer les morts.

Les funérailles des Gaulois, étant donné leur degré de civilisation, sont magnifiques et somptueuses. Tout ce qu'on croit avoir été cher aux vivants, on le porte dans le feu, même les animaux ; il y a peu de temps, dit César, on brûlait ensemble, pour que les funérailles fussent régulières, les esclaves et les clients que les morts avaient aimés (6). Pendant les funérailles, on jetait dans le bûcher des lettres adressées à des parents défunts comme s'ils pouvaient les lire (7). Méla remarque qu'on brûlait et enterrait avec les morts ce qui leur servait de leur vivant (8).

A l'époque où le bronze prédomine dans la fabrication des armes, l'incinération est d'usage en Gaule sur quelques points, notamment au sud-est et au sud. Quand les épées

(1) Voir ci-dessus, p. 141.
(2) Tite Live, v, 48.
(3) Pausanias, x, 21, 6. Silius Italicus, III, 340-343.
(4) *Consolation à Apollonios*, 22.
(5) *Description de la Grèce*, x, 21, 7.
(6) *De bello gallico*, VI, 19.
(7) Diodore, v, 28.
(8) *Chorographia*, III, 2, 19.

en bronze ont disparu et que les armes en fer leur ont été substituées, c'est l'inhumation sous des tertres artificiels (*tumuli*) ou en pleine terre qui est pratiquée presque exclusivement, par exemple en Franche-Comté, en Bourgogne et en Champagne. Quant aux nécropoles à incinération de l'époque de la conquête romaine, en Gaule, elles sont peu nombreuses et assez mal connues ; on conçoit que l'incinération n'ait laissé guère de traces des morts et des objets que l'on brûlait sur le même bûcher (1).

Au Mont Beuvray, le carrelage de plusieurs maisons recouvre des sépultures à incinération. Les cendres sont contenues dans des amphores à vin dont le col et les anses ont été détachés. Entre des groupes de maisons on trouve des puits funéraires et de grandes fosses de deux mètres de côté remplies d'urnes cinéraires (2).

La nécropole de Hallstatt offre un mélange de sépultures à inhumation et de sépultures à incinération confondues pêle-mêle. Ce sont les tombes des incinérés qui contiennent presque tous les objets de luxe que l'on a trouvés. Les inhumés semblent avoir été plus pauvres. Mais les deux séries de tombes sont sans doute contemporaines. (3). Les morts étaient ensevelis vêtus et parés ; les ossements brûlés sont réunis en un tas ; des vases sont placés autour ou auprès des squelettes ou des morts incinérés.

Dans les Iles Britanniques, comme sur le continent, l'incinération semble dominer à l'époque du bronze et à

(1) S. Reinach, *Revue celtique*, t. XX, p. 120.

(2) Bulliot, *Fouilles du Mont Beuvray*, t. I, p. 73-76. Cf. Déchelette, *Les fouilles du Mont Beuvray*, p. 27-28.

(3) *Revue d'Anthropologie*, t. IV (1889), p. 330. A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 122-129.

l'époque romaine ; à l'âge du fer, on trouve surtout l'inhumation sous *tumuli* (1).

En résumé, sur le mariage et la condition des femmes et des enfants le témoignage des anciens manque de précision. Quant aux coutumes funéraires, elles paraissent avoir varié chez les Celtes selon les lieux et selon les temps.

IV

L'agriculture, le commerce et l'industrie chez les Celtes ne nous sont guère connus qu'à partir de la conquête romaine, et les renseignements que l'on peut recueillir concernent presque exclusivement la Gaule.

C'est d'agriculture que le peuple s'occupait surtout (2). A ce point de vue, il y avait une grande différence entre les Germains et les Gaulois ; car les Germains ne consommaient pas beaucoup de blé et vivaient principalement du lait et de la chair de leurs bestiaux (3). Le bétail était nombreux en Gaule ; il n'y a guère d'expédition de César qui ne donne lieu à une capture de bestiaux ; les Germains viennent en Gaule s'emparer des troupeaux des *Eburones* (4). Mais la culture du blé était très répandue chez les Gaulois transalpins et, dans toutes ses campagnes, César peut se ravitailler facilement en céréales. Il obtient du blé chez les *Aedui*, *Sequani*, *Lingones*, *Esubii*, *Curiosolites*, *Veneti*, *Leuci*, *Remi*, *Ambiani* (5). Dans la région

(1) R. Allen, *Notes on late Celtic art*, *Archaeologia Cambrensis*, t. XIII (1896), p. 220-227.
(2) Cf. *De bello gallico*, III, 17.
(3) *Ibid.*, IV, 1 ; VI, 22.
(4) *Ibid.*, VI, 35, 6.
(5) Strabon, IV, 1, 2. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 72-74.

autour d'Avaricum, on trouvait en abondance le froment et le fourrage. En prévision de la guerre, les Venètes font des réserves de froment dans les *oppida* (1). A Alesia, on avait amassé de quoi nourrir quatre-vingt mille personnes pendant un mois (2). Les *Helvetii*, avant de partir pour s'établir en Gaule, font les semailles les plus considérables qu'ils peuvent pour se procurer le blé dont ils auront besoin pendant leur expédition ; et lorsqu'ils sont contraints de rentrer dans leur pays, comme ils avaient brûlé le blé qu'ils ne pouvaient emporter, ce sont les Allobroges qui leur fournissent le blé nécessaire à leur consommation (3). Les espèces de blé cultivées en Gaule au temps de Pline (4) étaient : l'*arinca* ; le *siligo* qui ne réussissait que chez les Allobroges et les *Memini* ; le blé de trois mois cultivé dans le nord.

Outre le froment, que cultivaient les Gaulois dans les champs fertiles dont il est question dans les *Commentaires* (5) ? Nous savons par Pline (6) que le panic (*holcus sorgum*) était cultivé surtout en Aquitaine. L'orge à deux rangs surnommée *galaticum* par Columelle (7) est sans doute d'origine gauloise. En Belgique, on trouvait des pommes sans pepins que l'on appelait *spadonia* (8). La culture de la vigne ne se développa guère en Gaule qu'après la conquête

(1) *De bello gallico*, III, 9.
(2) *Ibid.*, VII, 71.
(3) *Ibid.*, I, 3 ; 5 ; 28.
(4) *Histoire naturelle*, XVIII, 19, 81 ; 20, 85.
(5) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 75-77.
(6) *Histoire naturelle*, XVIII, 25, 101. Cf. Strabon, IV, 1, 2.
(7) *De re rustica*, II, 9, 16.
(8) Pline, *Histoire naturelle*, XV, 15, 51.

romaine (1). La nourriture d'hiver des bestiaux consistait pour une grande part en raves (2). Au temps de Pline, la culture du lin avait fort bien réussi en Gaule et les *Cadurci*, les *Ruteni*, les *Bituriges*, les *Caleti* et les *Morini* produisaient des toiles très estimées (3).

Plusieurs noms de mesures agraires conservés par les Romains sont d'origine celtique et témoignent de l'importance des questions d'arpentage chez les Gaulois. Le *candetum* rural était un carré de cent coudées ou cent cinquante pieds romains (0,296) de côté (4). Le *candetum* urbain avait pour côté exactement cent pieds romains. L'arpent, *arepennis*, est un demi-jugerum de cent vingt pieds de long et cent dix de large (5). La *leuga*, mesure de longueur adoptée par les Romains, est aussi une mesure gauloise.

Ainsi donc, à l'époque de la conquête romaine, la Gaule est fertile et bien cultivée (6). Les Gaulois transalpins ne le cédaient point comme agriculteurs au Cisalpins dont au IIIe siècle avant Jésus-Christ la principale richesse était constituée par les troupeaux et qui cultivaient la terre (7). On ne saurait dès lors appliquer aux

(1) E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. I, p. 442-448. S. Reinach, *Revue archéologique*, t. XXX (1901), p. 368.

(2) Columelle, II, 10, 22.

(3) *Histoire naturelle*, XIX, 2, 8. Strabon, IV, 2, 2.

(4) Columelle, *De re rustica*, V, 1, 6; Isidore, XV, 15, 6. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Le candetum gaulois*, *Revue celtique*, t. XXIV, p. 317-318. F. P. Garofalo, *Bollettino di filologia classica*, 1903, p. 268.

(5) Columelle, V, 1, 6. Cf. une ancienne glose à Gaius chez Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 205.

(6) *De bello gallico*, I, 28; 31; II, 4. Strabon, IV, 1, 2. Cf. Josèphe, *Guerre des Juifs*, II, 16, 4; Solin, *Collectanea*, 21.

(7) Polybe, II, 17, 10.

Gaulois transalpins ce que Cicéron nous dit en général des peuples gaulois, à savoir qu'ils considèrent comme déshonorant de produire le blé par le travail des mains, et qu'en conséquence ils s'en vont en armes moissonner les champs des autres (1). Après Cicéron, Strabon répète qu'autrefois les Gaulois étaient guerriers plutôt que laboureurs ; mais qu'en son temps (18 après Jésus-Christ) ils sont forcés de cultiver la terre parce qu'ils ont déposé les armes (2). Or Tite Live (3) parle de la fertilité de la Gaule lors de l'expédition de Bellovèse et de Sigovèse dès le IVe siècle. Annibal, en 218, pouvait se procurer chez les *Allobroges* du blé pour plusieurs jours (4).

Les agronomes latins nous ont laissé quelques renseignements sur les procédés agricoles des Gaulois ; ils usaient d'engrais variés : la craie blanche (5) ; la chaux chez les *Aedui* et les *Pictones* ; la marne, dont Pline mentionne plusieurs espèces (6), chez les Gaulois et les Bretons. Les Cisalpins au nord du Pô préféraient pour certaines terres les cendres au fumier (7). Les *Salassi,* au pied des Alpes, découvrirent, en labourant du panic et du millet, et en faisant leurs semailles sur ce labour, un nouveau procédé de fumure (8).

C'est en Rétie gauloise que l'on avait inventé d'ajouter deux petites roues à la charrue (9). Dans les grands

(1) *République,* III, 9, 15.
(2) *Géographie,* IV, 1, 2.
(3) V, 34.
(4) Polybe, III, 49 ; 51.
(5) Varron, *De re rustica,* I, 7, 8.
(6) *Histoire naturelle,* XVII, 4, 43 ; 47.
(7) *Ibid.,* XVII, 5, 49.
(8) *Ibid.,* XVIII, 49, 182.
(9) *Ibid.,* XVIII, 48, 172.

domaines de la Gaule, en terrain plat, on se servait pour moissonner d'une sorte de tombereau à deux roues dont le bord antérieur était armé de dents qui arrachaient les épis : les épis tombaient alors dans le tombereau (1). Pour recueillir le millet et le panic, on employait un peigne (2). Pour faucher les prés, il y avait des faux qui coupaient l'herbe haute sans toucher à l'herbe courte (3) ; on affilait les faux avec des pierres à aiguiser provenant de la Gaule Transalpine et que l'on nommait *passernices* (4).

Dans la Gaule Belgique, on trouvait des forêts considérables : la forêt d'Ardenne (5) ; les forêts des *Eburones*, des *Menapii*, des *Morini* et des *Nervii*. En Celtique, César mentionne les forêts des *Bituriges*, des *Carnutes*, et des *Sequani*. Mais, chez les Gaulois, les forêts semblent avoir été considérées comme dépourvues de valeur ; ce sont les champs et non les bois que les peuples se disputent entre eux ; ce sont les champs que les Germains aiment et dont ils cherchent à s'emparer (6). Au temps de Pline (7), un des arbres les plus utiles était le bouleau, qui servait à faire des cercles, des corbeilles, les insignes des magistrats et dont on extrayait une sorte de résine. César cite l'if comme très commun dans les forêts gauloises (8). En

(1) *Ibid.*, XVIII, 72, 296. Palladius, *De re rustica*, VII, 2.
(2) *Ibid.*, XVIII, 72, 297.
(3) *Ibid.*, XVIII, 67, 261.
(4) *Ibid.*, XXXVI, 47, 165.
(5) *De bello gallico*, V, 3 ; VI, 29 ; Strabon, IV, 3, 5.
(6) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 74-75.
(7) *Histoire naturelle*, XVI, 30, 75. Sur les autres arbres des forêts gauloises, cf. *ibid.*, XVI.
(8) *De bello gallico*, VI, 31.

Grande-Bretagne comme en Gaule il croît des arbres de toute espèce à l'exception du hêtre et du sapin (1).

Les animaux domestiques élevés dans l'ancienne Gaule étaient à peu près les mêmes qu'aujourd'hui. Les races de bœufs cisalpins étaient très estimées pour le travail (2). Les fromages des vaches des Alpes et des Cévennes étaient très renommés ; on faisait aussi du fromage de lait de chèvre (3). Il y avait en Gaule de nombreux troupeaux de moutons ; la valeur de leur laine variait beaucoup avec les races (4). Les porcs étaient si grands, si vigoureux, si rapides qu'ils étaient dangereux pour les hommes qu'ils ne connaissaient pas ; ils fournissaient d'excellentes salaisons (5). On menait les oies de la Morinie jusqu'à Rome (6) ; pour les faire marcher, on mettait les plus fatiguées devant les autres.

Les armées de Claude II avaient ramené à Rome un grand nombre de juments celtiques. Ces juments étaient très renommées (7). Les Celtes de Gaule recherchaient fort les chevaux étrangers et les payaient très cher (8). En 52, il y avait assez de chevaux en Gaule pour monter une cavalerie de quinze mille hommes (9). Les mules de Galatie sont mentionnées par Plutarque (10). Les housses en cuir s'appelaient en latin *Scordisca*, du nom

(1) *Ibid.*, v, 12.
(2) Varron, *De re rustica*, II, 5.
(3) Pline, XI, 97, 240.
(4) Strabon, IV, 4, 3 ; Columelle, VII, 2. Horace, *Odes*, III, 16 ; Pline, VIII, 73. 192 ; Martial, XIV, 159.
(5) Strabon, IV, 4, 3. Varron *De re rustica*, II, 4.
(6) Pline, X, 27, 53.
(7) *Histoire Auguste*, Trebellius Pollion, *Claude*, 9.
(8) César, *De bello gallico*, IV, 2.
(9) *Ibid.*, VII, 64, 1. cf. Strabon, III, 4, 15 ; IV, 6, 10.
(10) *De l'amour des richesses*, 2.

du peuple celtique qui les avait inventées, les *Scordisci* (1).

Les chiens celtes étaient très réputés, surtout ceux des Morins, des Bretons, des Belges (2). Les *vertragi* (veltres) étaient très rapides à la course (3). Pline assure que les Gaulois faisaient couvrir leurs chiennes par des loups et qu'ils donnaient pour guides à leurs meutes les métis ainsi obtenus (4). Les chiens bretons, comme ceux de leur pays, étaient utilisés pour la guerre par les Celtes du continent (5). Le roi arverne Bituitos avait une garde composée de chiens qui ne devaient faire qu'une bouchée de l'armée romaine (6). Ainsi, dans l'Irlande de l'épopée, le chien Ailbe suffisait à garder à lui seul le royaume de Laighen (7).

La chasse était, avec la guerre, la principale occupation des Celtes. Ils y étaient fort habiles. Ceux qui considéraient la chasse, non comme un moyen d'alimentation, mais comme une distraction, ne se servaient point de filets. Les Celtes riches envoyaient dès l'aurore explorer les lieux où ils soupçonnaient la présence d'un lièvre au repos. Quand on leur avait rendu compte, ils se rendaient au lieu indiqué et lançaient leurs chiens après avoir fait lever la bête. Ils y employaient deux espèces de chiens : les uns

(1) Végèce, *Mulomedicus*, II, 60, 1. *Corpus glossariorum latinorum*, t. II, p. 180, 20.

(2) Grattius Faliscus, *Cynegetica*, 156, 174, 203. (*Poetae latini minores*, éd. Baehrens, t. I). Silius Italicus, I, 77. Cf. Ovide, *Métamorphoses*, I, 533-538 ; Némésien, *Cyn.*, 125 ; Oppien, *Cyn.*, I, 468.

(3) Arrien, *Cynégétique*, 4.

(4) *Histoire naturelle*, VIII, 61, 148.

(5) Strabon, IV, 5, 2.

(6) Appien, IV, 12. Orose, *Histoires*, V, 14.

(7) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. V, p. 66.

cherchaient la piste, les autres étaient tenus à l'endroit où il était vraisemblable que le lièvre dirigeât sa course, pour se lancer sur lui à son passage. A chaque animal qu'ils avaient pris, des Celtes mettaient de côté une petite somme d'argent : deux oboles pour un lièvre, une drachme pour un renard ; quatre drachmes pour un chevreuil. Au bout d'un an, au jour de la naissance d'Artémis, on ouvre le trésor ainsi constitué, et on l'emploie à faire les frais d'un sacrifice à la déesse et d'un banquet où les chiens paraissent couronnés de fleurs (1).

Les Celtes atteignaient les oiseaux avec un dard en bois lancé à la main (2). Ils empoisonnaient les flèches destinées à la chasse avec le suc des fruits d'un arbre assez semblable à un figuier, dont les fruits ont à peu près la forme d'un chapiteau corinthien (3). Pline (4) rapporte que ce poison provenait de l'ellébore blanc.

La pêche ne tenait sans doute pas dans les divertissements de Celtes la même place que la chasse. Nous avons vu que certaines peuplades bretonnes ne profitaient pas des poissons qui pullulaient sur leurs côtes (5). A la pêche, des habitants des rivages de la Méditerranée employaient, prétend Pline (6), des dauphins dressés auxquels ils abandonnaient une part du butin et auxquels ils donnaient, en plus, du pain trempé dans du vin.

L'industrie gauloise trouvait de précieuses ressources

(1) Arrien, *Cynégétique*, 19; 21; 33. Cf. Varron, *De re rustica*, III, 12, 2; 5; 6.

(2) Strabon, IV, 4, 3.

(3) Pseudo-Aristote, *Singularités merveilleuses*, 86; Strabon, IV, 4, 6.

(4) Pline, XXV, 25, 61; XXVIII, 76, 101.

(5) Voir ci-dessus, p. 125

(6) *Histoire naturelle*, LX, 9, 29, 32.

dans le sol même du pays. Il y avait en Gaule beaucoup d'or natif(1). Les fleuves charriaient des fragments de roche remplis de sable d'or ; on brisait les roches, on enlevait la partie terreuse par des lavages et on faisait fondre le résidu dans des fourneaux (2). Les *Salassi*, peuple des Alpes, se livraient au lavage de l'or par les eaux du Durias (3). Le pays des *Volcae Tectosages* était riche en or (4). Nous avons vu que les colliers et les bracelets d'or sont la parure caractéristique des guerriers celtes (5). Strabon signale de l'or en Grande-Bretagne (6). En Irlande, on a trouvé dans des tourbières, dans des champs, et sous des rochers un nombre considérable d'objets en or. Les plus anciens seraient, d'après M. S. Reinach, contemporains de la première période de l'âge du bronze (7).

Les mines d'argent se trouvaient en Gaule surtout dans les Pyrénées et dans le pays des *Gabali* et des *Ruteni* (8). Elles étaient nombreuses en Espagne (9). Les mines de fer étaient en grand nombre en Gaule et le travail en était très familier aux Gaulois (10). Elles étaient en petite quantité en Grande-Bretagne et les Bretons en guise de monnaies se servaient de cuivre ou d'anneaux de fer d'un poids déterminé (11). Les *Caledonii* portaient autour du cou et au-

(1) Sur l'or gaulois, voir E. Cartailhac, *Revue d'anthropologie*, t. IV (1889), p. 272-292.
(2) Diodore, V, 27.
(3) Strabon, IV, 6, 7.
(4) Strabon, IV, 1, 13 ; cf. III, 2, 8 ; IV, 2, 1.
(5) Voir ci-dessus, p. 133.
(6) *Géographie*, IV, 5, 2.
(7) Ἰέρνη πολύχρυσος, *Revue celtique*, t. XXI, p. 75-97 ; 166-175.
(8) Strabon, IV, 2, 2.
(9) Diodore, V, 35.
(10) *De bello gallico*, VII, 22. Strabon, IV, 2, 2.
(11) *Ibid.*, V, 12 ; III, 21.

dessus du ventre des ornements en fer qui étaient pour eux des signes de richesse (1). Les *Nervii* au temps de César manquaient des instruments en fer nécessaires pour construire des retranchements (2). On trouvait du cuivre en Aquitaine et chez les *Ceutrones*, mais les Gaulois ne savaient pas bien le traiter (3). En Grande-Bretagne, on se servait de cuivre importé (4). Le plomb était répandu dans toute la Gaule et en Grande-Bretagne (5).

L'étain ne se rencontrait que dans les îles Britanniques ; on le préparait aux environs du cap Belerion et on le transportait sur des chariots à marée basse dans l'île d'Ictis (Wight). Là les marchands venaient l'acheter (6).

L'industrie gauloise utilisait comme moyen de décoration le corail et l'émail. Le corail le plus estimé était pêché sur la côte méridionale de la Gaule (7). Les Gaulois en ornaient leurs glaives, leurs boucliers et leurs casques (8). L'usage du corail dans l'antiquité a été constaté presque exclusivement dans les pays celtiques ou soumis à l'influence des Celtes. On le trouve surtout en Gaule et particulièrement dans le pays des *Remi*, dans les sépultures à inhumation, en compagnie de perles d'ambre, de verroterie, de bijoux d'or, jamais avec des monnaies. Il sert surtout à décorer des objets de bronze, fibules, boutons, harnais, fourreaux, casques, brace-

(1) Hérodien, III, 4, 7.
(2) *De bello gallico*, V, 42.
(3) Pline, XXXIV, 2, 3 ; 20, 96. cf. *De bello gallico*, III, 21.
(4) *De bello gallico*, V, 12.
(5) Pline, *Histoire naturelle*, XXXIV, 49, 164.
(6) Diodore, V, 22 ; 38 ; cf. Strabon, III, 2, 9.
(7) Pline, *Histoire naturelle*, XXXII, 11, 21.
(8) *Ibid.*, XXXII, 11, 23.

lets, chaînettes, têtes d'épingles ; dans des colliers il est employé comme pendeloques (1). D'après Pline, le corail passait pour avoir diverses vertus curatives et une branche de corail pendue au cou d'un enfant le mettait, croyait-on, en sûreté (2). Les objets ornés de corail appartiennent sans doute à la fin de l'époque de Hallstatt et et à la première partie de l'époque de la Tène (3).

Philostrate (4) raconte que les barbares voisins de l'Océan savent verser les couleurs blanche, noire, jaune, rouge, sur du cuivre incandescent où elles se fixent ensemble, prennent la consistance de la pierre et conservent les figures qu'on y a dessinées. Il veut parler probablement des Celtes et certainement d'un procédé d'émaillage. Cet art était en tout cas pratiqué chez les *Aedui*. On a trouvé dans les ruines de Bibracte de l'émail sous diverses formes : lingots, déchets, bavures ; tout un quartier de la ville semble avoir été occupé par des ateliers d'émailleurs. Les objets sur lesquels on appliquait l'émail sont des rouelles, des boutons, des fibules (5).

L'étamage du cuivre par l'étain était, d'après Pline (6), une invention des Bituriges. L'étamage par l'argent fut appliqué dans la ville d'Alise d'abord aux harnais des chevaux, puis aux *esseda* et *petorrita*. Le char du roi des Arvernes Bituitos était argenté (7).

(1) Cf. S. Reinach, *Le corail dans l'industrie celtique, Revue celtique*, t. XX, p. 13-29, 117-131.
(2) *Histoire naturelle*, XXXII, 11, 24.
(3) S. Reinach, *Revue celtique*, t. XX, p. 118.
(4) *Tableaux*, I, 27, 3.
(5) Bulliot, *Fouilles du Mont Beuvray*, t. I, p. 129-146.
(6) *Histoire naturelle*, XXXIV, 48, 162.
(7) Florus, III, 2.

On peut juger de l'industrie gauloise en étudiant les nombreux objets recueillis dans les tombes. Mais dans les *tumuli* de la Bourgogne, dans les cimetières à inhumation de la Marne, sur l'emplacement de Bibracte et d'Alesia on a trouvé, à côté des produits d'un art assez primitif, des objets d'un art parfait qui, s'ils ne proviennent pas de la Grèce, procèdent, en tout cas, de l'art gréco-étrusque. Il est probable que ces derniers ont été apportés en Gaule soit par des marchands soit par des soldats revenus d'expéditions fructueuses (1). Les objets dont on peut attribuer la fabrication aux Celtes se rapportent presque tous à l'art industriel. A l'époque de Hallstatt, les formes des vases en bronze sont très variées; ce sont des seaux de grande dimension à anses, des seaux à côtes horizontales ou cordons, des écuelles, des plats, des coupes, des cuvettes en feuilles de bronze rivées avec beaucoup d'art. La décoration des vases est le plus souvent géométrique dans les sépultures de l'époque hallsttatienne; seuls, des seaux en bronze sont ornés au repoussé de scènes diverses où figurent des hommes et des animaux. Les ornements incisés ou imprimés sur les vases en argile sont des triangles avec lignes parallèles, des petits cercles avec point central, de petits triangles opposés par le sommet et disposés en bandes ou simplement des lignes brisées et des bandes; les vases en argile sont frottés de plombagine ou peints en rouge et en noir (2).

(1) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales*, p. 148.

(2) *Revue d'anthropologie*, t. IV (1889), p. 332-333. On trouvera une étude des seaux historiés chez A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 94-122; et une étude des seaux à cordon, *ibid.* p. 213-217. Cf. *Archéologie celtique et gauloise*, 2e éd., p. 302-312.

A l'époque de la Tène, on trouve des vases où les ornements font saillie ; des décorations en rouge et en noir appliquées soit avant soit après la cuisson. On remarque une grande richesse d'imagination dans les motifs de décoration géométrique : des ornements coudés, des cercles, des carrés, des croix associées à des cercles et des triangles, des échiquiers ; des croix gammées en noir sur des vases jaune clair. Les vases à décor géométrique curviligne sont soit peints, soit incisés (1).

Les œuvres de la plastique sont rares (2). A Hallstatt, ce sont tantôt des figures grossières d'hommes, les bras coudés, ou représentés à mi-corps ; tantôt des chevaux posés sur des douilles de haches, ou figurés au repoussé sur des vases de bronze ; des oiseaux en relief sur une coupe ; une vache suivie de son veau, groupe formant le couronnement d'un vase en métal ; une tête de vache en bronze avec une incrustation triangulaire au milieu du front. Une hache en bronze est surmontée d'un homme chevauchant un animal bizarre. Des fourreaux en bronze d'épées de la Tène portent des animaux dont les jambes de derrière et la queue se terminent en fleurons, des fleurons transformées en lignes sinueuses géométriques. Un petit bronze de la même provenance représente sans doute un chien. On peut encore citer les poignards anthropoïdes

(1) *Revue archéologique*, t. XVII, (1868), pl. III. J. Déchelette, *Poteries de la Tène à décoration géométrique incisée*, *Revue archéologique*, t. XXXIX (1901), p. 51 ; Cf. t. XXVI (1895), p. 196-212.

(2) On les trouvera chez S. Reinach, *La sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines*, (avec 442 figures). *L'Anthropologie*, t. V, p. 15-34, 173-186, 288-305 ; t. VI, p. 18-39, 293-311, 549-563, 662-674 ; t. VII, p. 168-194. (Index alphabétique des provenances à la page 192).

de la Tène, dont le manche représente grossièrement un homme. Quelques poignards analogues ont été découverts dans la Marne. A Bibracte, on a trouvé quelques menus objets de bronze à tête d'animaux divers, taureaux, canards, cygnes, chiens. Les chenêts à tête de bélier semblent originaires de Gaule (1). Plusieurs *torques* découverts dans les cimetières de la Marne sont ornés de têtes humaines en relief ou indiquées au burin (2). Un tesson de poterie jaunâtre teintée de brun foncé à la surface que l'on a trouvé à Amplepuis (Rhône) porte un dessin au pointillé représentant grossièrement deux chevaux (3).

Avec les métaux précieux qu'ils trouvaient dans leur pays les Gaulois fabriquèrent des monnaies aussitôt que les commerçants grecs leur firent connaître ce moyen d'échange. A. de Barthélemy a essayé d'établir le classement chronologique des différents groupes de monnaies gauloises. Les plus anciennes sont celles de Marseille; elles ne peuvent guère être antérieures au milieu du Ve siècle avant notre ère, époque où furent conclus entre diverses villes grecques, parmi lesquelles Phocée, des traités monétaires. Un autre groupe de monnaies sont imitées de celles de Rhoda, et d'Emporium (Ampurias), colonie de Marseille, deux ports situés au nord-est de l'Espagne; les monnaies de ces deux villes ont une grande analogie avec les monnaies frappées en Sicile entre 317 et 218; il est possible que la monnaie de Rhoda ait été

(1) J. Déchelette, *Revue archéologique*, t. XXXIII (1898), p. 250-251. Voir ci-dessus, p. 123.

(2) J. de Baye, *Sujets décoratifs empruntés au règne animal dans l'industrie gauloise, Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XLVI (1885), p. 112-121.

(3) J. Déchelette, *Revue archéologique*, t. XXIX (1896), p. 172-176.

répandue en Gaule par Annibal lorsque vers 218 il chercha à se concilier par ses libéralités les peuples établis entre les Pyrénées et les Alpes. Les monnaies d'Emporium et de Rhoda sont en argent. Les premières monnaies de bronze semblent avoir été fabriquées entre les Pyrénées et l'Hérault ; elles se rapprochent singulièrement des pièces de Phintias à Agrigente vers 280 et de Hiéron II, à Syracuse, 275-215. Quant au numéraire d'or, on n'en a pas constaté l'usage dans le sud ni dans le sud-ouest de la Gaule. Il se répandit dans la Belgique au 1er siècle avant Jésus-Christ. Il procède des statères de Philippe II, roi de Macédoine (360-336 avant J.-C.), représentant sur un côté une tête d'Apollon de profil et sur l'autre un char à deux chevaux. Les premières imitations furent assez exactes, mais peu à peu les graveurs altérèrent leurs modèles au point qu'il est impossible de saisir le rapport qui unit les philippes aux pièces gauloises si l'on n'a pas toute la série des pièces progressivement défigurées. Les imitations paraissent avoir cessé en Gaule lors de la conquête romaine. Les derniers statères portent les noms de Vercingétorix (1) et de quelques autres chefs. A l'époque de l'établissement des Romains dans la Province, les deniers de la République servirent de modèles, même pour des monnaies en bronze. Après la conquête de la Gaule, les villes libres et alliées eurent le droit de battre monnaie (2).

(1) Voir C. Jullian, *Vercingétorix*, p. 353-357.

(2) A. de Barthélemy, *Essai de classification chronologique de différents groupes de monnaies gauloises, Revue celtique*, t. XI, p. 173-179. Cf. t. XII, p. 309-316 ; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1892, p. 251 et suiv. ; Ch. Robert, *Dissémination et centralisation alternative de la fabrication mo-*

En Grande-Bretagne, au temps de César, on se servait, comme nous l'avons vu, de monnaies de cuivre ou de fer en forme d'anneaux d'un poids déterminé (1).

Le monnayage de l'Europe centrale a été récemment étudié et M. A. Blanchet a signalé la dissémination des monnaies gauloises ainsi que les rapports que présentent des pièces de la vallée du Danube avec celles de la vallée du Rhin et de la Gaule. Il y aurait donc eu entre les diverses tribus celtiques du centre et de l'ouest de l'Europe des relations commerciales assez étendues dans la période comprise entre le troisième et le premier siècle avant notre ère (2).

Hormis les renseignements que fournit l'archéologie, nous savons peu de choses sur le commerce des Gaules, les exportations et les importations. Cicéron semble regarder comme synonymes les deux mots *Insuber* et *mercator* (3). César parle des marchands autour desquels les Gaulois se rassemblaient pour apprendre les nouvelles (4). Varron citant Caton (5) mentionne la quantité énorme de salaisons que les Romains faisaient venir des deux Gaules cisalpine et transalpine. Mais à quelle époque ce commerce, ainsi que celui des fromages et des laines,

nétaire depuis les Gaulois jusqu'au commencement de la domination carolingienne, *Revue archéologique*, t. VI, (1885), p. 324-330. A. Blanchet, *L'influence de l'art grec dans le nord de la Gaule Belgique*, *Revue numismatique*, t. VII (1903), p. 100-117. E. Hucher, *L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*, 1869-1874.

(1) Ci-dessus, p. 154.

(2) *Recherches sur les monnaies celtiques de l'Europe centrale*, *Revue numismatique*, t. VI, (1902), p. 36-51, 157-173.

(3) *In Pisonem*, fragm. 7.

(4) *De bello gallico*, IV, 5.

(5) *De re rustica*, II, 4.

s'est-il surtout développé ? N'est-ce pas sous l'influence de la civilisation romaine ? Les marchands qui commerçaient en Gaule étaient pour la plupart des Romains. D'après Cicéron, la Gaule était remplie de négociants romains ; aucun Gaulois ne faisait d'affaires sans eux ; il ne circulait pas en Gaule une seule pièce d'argent qui ne fût portée sur les livres des Romains (1). Au temps de la conquête, des citoyens romains qui s'étaient fixés à Cenabum pour faire du commerce, y sont massacrés par les Carnutes (2). D'autre part, les Vénètes commercent avec les Bretons, et, sur les bords du Rhin, les marchands viennent souvent chez les *Ubii* (3).

Quoi qu'il en soit, les voies de communication ne manquaient point. Les fleuves sont si heureusement distribués entre eux, remarque Strabon (4), qu'on peut faire passer aisément les marchandises d'une mer à l'autre, en empruntant pour une très petite partie du trajet la voie de terre ; mais ces charrois n'offrent point de difficultés, parce qu'ils peuvent se faire facilement en plaine.

Les routes étaient suffisamment nombreuses en Gaule pour permettre à César les évolutions rapides de ses troupes. Il y avait des ponts à Cenabum (Orléans), Metlosedum (Melun), Lutetia (Paris), Genava (Genève) (5). Deux grandes routes commerciales reliaient Marseille au nord de la Gaule. La première suivait le Rhône, la Saône qui au temps de César servait au transport des blés (6),

(1) Cicéron, *Pro Fonteio*, 2, 4.
(2) César, *De bello gallico*, VII, 3 ; cf. 42 ; 44 ; 55.
(3) *De bello gallico*, III, 8 ; IV, 3.
(4) *Géographie*, IV, 1, 2.
(5) *De bello gallico* I, 6 ; VII, 11 ; 58. Cf. VII, 53 ; VIII, 27.
(6) *De bello gallico*, I, 16.

empruntait la voie de terre pour gagner la Seine, puis descendait ce fleuve pour arriver au littoral. La seconde était la voie de terre jusqu'au pays des Arvernes et là on empruntait le cours de la Loire. Vers le troisième siècle avant notre ère, il y avait, à l'embouchure de la Loire, un port très important, que Pythéas nomme Corbilon (1).

La Grande-Bretagne exportait du blé, du bétail, de l'or, de l'argent, du fer, des peaux, des esclaves et des chiens de chasse (2). Le commerce se faisait par l'intermédiaire des Vénètes (3). On transportait l'étain de Grande-Bretagne en Gaule, puis on le chargeait sur des chevaux et les marchands traversaient à pied la Gaule en trente jours pour aboutir à l'embouchure du Rhône (4).

Les transports sur terre se faisaient à dos de bête de somme ou au moyen de chariots. Nous avons conservé quelques noms celtiques de véhicules variés : *l'essedum*, char de guerre chez les Celtes, sorte de cabriolet chez les Romains ; le *covinnus*, char de guerre chez les Bretons, char de voyage chez les Romains ; la *benna*, chariot, sans doute en osier ; le *cisium*, sorte de cabriolet ; le *colisatum*, le *carpentum*, chars à deux roues ; le *carrus*, sorte de tombereau ; la *reda*, le *petorritum*, la *carruca*, voitures à quatre roues (5).

Pour les transports par eau, on utilisait diverses sortes de barques. Les navires des Vénètes et de leurs alliés sont

(1) Strabon, IV, 1, 14 ; 2, 1. Cf. L. Maître, *Annales de Bretagne*, t. IV, p. 420-451. A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 91.

(2) Strabon, IV, 5, 2.

(3) *De bello gallico*, III, 8 ; cf. IV, 20, 21.

(4) Diodore, V, 22 ; 38.

(5) Voir ci-dessus, p. 55, 57, 58, 61, 72, 73, 74. Cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*.

minutieusement décrits par César (1). Ils ont la carène plus plate que les navires des Romains, les proues sont très hautes ; les poupes construites de façon à résister aux vagues et aux tempêtes ; les bancs sont faits de poutres d'un pied d'épaisseur et sont attachés par des clous en fer de la grosseur d'un pouce ; les ancres sont retenues par des chaînes de fer ; les voiles sont des peaux molles et bien apprêtées. Tout est combiné pour que ces navires puissent lutter contre des mers orageuses, mais l'agilité et la vitesse laissent à désirer.

Les peuples qui habitaient sur les rives du Rhône avaient un grand nombre de barques d'une seule pièce et de canots qui leur servaient au commerce maritime, et qu'Annibal utilisa pour franchir le fleuve (2). Quelques-unes de ces barques fabriquées à la hâte n'étaient que des troncs d'arbres creusés (3). On a découvert dans les travaux du canal de la Marne au Rhin une pirogue en chêne où l'on avait enseveli à l'époque gauloise un guerrier armé d'une épée de fer dans son fourreau (4). Les barques des Bretons étaient en osier couvert de cuir, comme le *currach* des Irlandais modernes (5).

Des Cisalpins fabriquaient les voiles de leurs bateaux avec des joncs des marais du Pô (6). Les Belges em-

(1) *De bello gallico*, III, 13. Cf. Strabon, IV, 4, 1. Dion Cassius, XXXIX, 4, 1.

(2) Polybe, III, 42.

(3) Tite Live, XXI, 26.

(4) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales*, p. 21, 109.

(5) Aviénus, *Ora maritima*, v. 105-107 ; Timée, chez Pline, IV, 30, 104.

(6) Pline, XVI, 70, 178.

ployaient les panicules des roseaux à faire des étoupes pour calfater leurs navires (1).

Quels que soient à l'époque de la conquête romaine l'industrie, le commerce et l'agriculture en Gaule, on n'en saurait conclure qu'en général les Celtes fussent de remarquables agriculteurs, des commerçants habiles et des industriels hors ligne. Les Gaulois, d'après César (2), étaient remarquablement doués pour imiter et reproduire ce qu'on leur apprenait. Ils avaient sans doute plus de qualités d'assimilation que de création et ils ne les développèrent qu'au contact de la civilisation romaine. Les conditions de leur vie pratique n'avaient en tout cas guère bénéficié, si nous nous en rapportons aux témoignages des anciens, de leurs aptitudes au travail soit de la terre, soit des matériaux, ou à l'échange des produits. Le manque de sécurité qui résultait de la faiblesse de l'Etat et des guerres continuelles ne constituait pas une situation bien favorable pour le développement agricole, industriel et commercial.

(1) Pline, XVI, 64, 158.
(2) *De bello gallico*, VII, 22.

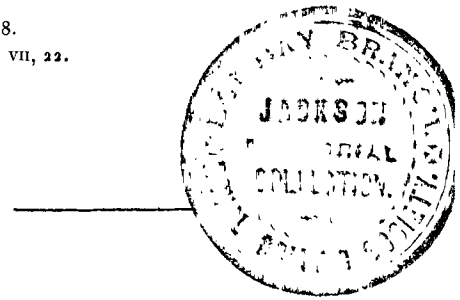

CHAPITRE IV

L'ÉTAT

Les rois. — Les magistrats. — Les *principes*. — Les sénats. — Les *equites*. — Les assemblées. — Le peuple, les *ambacti*, les *clientes* ; les esclaves. — Les cités. — La propriété. — La justice. — Les mercenaires celtes. — Le pouvoir militaire. — La cavalerie. — Les chars de guerre. — La tactique guerrière. — Les places fortes. — Les armes.

M. d'Arbois de Jubainville (1) a fait ressortir les différences qui séparent l'ancienne conception de l'Etat de l'idée que s'en font les peuples modernes. Au premier siècle avant notre ère, les Celtes n'attribuaient au gouvernement central, quand il en existait un, d'autre fonction que de maintenir l'indépendance de la cité et l'intégrité des biens de la nation contre les agressions de l'étranger. Tout ce qui concerne les particuliers, même le vol et le meurtre, ne peut être puni que par les personnes lésées ou leur famille. Celles-ci ont recours, soit à l'arbitrage, soit à

(1) *Etudes sur le droit celtique* (*Cours de littérature celtique*, t. VII), p. 1-13.

la force. De même, aucune autorité n'est chargée de régler les contestations entre peuples. A l'intérieur de chaque cité, il n'y a rien qui ressemble aux partis politiques des nations modernes ; les petits et les faibles sont clients des grands seigneurs et ne peuvent constituer un parti démocratique. L'autorité publique, qu'elle soit aux mains des rois, des magistrats, des principaux citoyens, des sénats, est très faible et ne peut s'opposer aux entreprises des nobles riches et possédant une nombreuse clientèle (1). Elle devient plus forte en temps de guerre, lorsque tous les citoyens, réunis contre un ennemi commun, reconnaissent la nécessité d'obéir à un chef choisi par eux.

I

Chez les peuplades celtiques, la forme du gouvernement est ou monarchique, ou oligarchique.

En Gaule, à la fin du quatrième siècle avant notre ère, le chef de la coalition contre les Marseillais est le petit roi gaulois Catumandus (2). Polybe mentionne un roi Magilos qui venait des plaines qu'arrose le Pô et disputait à Annibal le passage du Rhône. Plus loin, Annibal trouve chez les Allobroges deux frères qui se disputaient la royauté et prête le secours de ses armes à l'aîné (3). Au commencement du premier siècle avant notre ère, les Arvernes sont gouvernés par le roi Bituitos (4), que Q. Fabius Maximus défait en 121.

(1) Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, 3e éd., p. 35-44.
(2) Justin, XLIII, 5.
(3) Polybe, III, 44 ; 49.
(4) Tite Live, epitome LXI. Orose, V, 14, 1. Valère Maxime, IX, 6, 3.

A l'époque où César fit la conquête de la Gaule, il n'y a plus de rois en Celtique que chez les *Nitiobroges* (1) et chez les *Senones* (2). Ce sont Teutomatus et Moritasgus. Mais déjà, malgré la protection de César, Cavarinus qui demandait la succession de Moritasgus, ne peut l'obtenir et il est condamné à mort par une assemblée publique (3). Chez d'autres peuples, les rois qui exerçaient le pouvoir avant l'arrivée de César n'ont pas été remplacés. Chez les *Arverni*, Celtillus, accusé de prétendre à la royauté, a été mis à mort (4) ; chez les *Helvetii*, Orgétorix, objet d'une accusation semblable, est soustrait à la sentence qui l'aurait atteint par une mort subite et sans doute volontaire (5). Tasgetius, auquel César fait rendre la royauté de ses pères chez les Carnutes, est tué publiquement par ses ennemis après deux ans de règne (6). L'Eduen Dumnorix espère obtenir de César la dignité royale, mais il mécontente ses concitoyens en s'en vantant dans l'assemblée publique et César le fait tuer (7). Quant à Casticus, il essaie vainement d'obtenir la royauté chez les *Sequani* (8). La royauté de Vercingétorix ne fut qu'éphémère, et à peine avait-il été nommé par les siens chef suprême de la Gaule que déjà on l'accusait de trahison (9). La royauté semble donc être devenue impopulaire en Gaule Celtique.

(1) *De bello gallico*, VII, 31 ; 46.
(2) *Ibid.*, V, 54.
(3) *Ibid.*, V, 54.
(4) *Ibid*, VII, 4.
(5) *Ibid.*, I, 4.
(6) *Ibid.*, V, 25.
(7) *Ibid.*, V, 6 ; 7.
(8) *Ibid.*, I, 3.
(9) *Ibid.*, VII, 4 ; 20.

En Belgique, si la royauté est moins impopulaire et plus respectée, elle semble encore exceptionnelle. Le roi des *Suessiones* s'appelle Galba (1). Les *Eburones* sont gouvernés par deux rois qui règnent chacun sur une moitié du pays (2). L'Atrébate Commius, roi des *Morini*, qui tenait son pouvoir de César, est accepté sans difficulté par ses sujets (3).

Dans la Gaule Cisalpine, Polybe mentionne les rois des *Gaesatae*, Concolitanos et Anêroestos (4).

Les Bretons étaient gouvernés par plusieurs rois et chefs qui la plupart du temps vivaient en paix entre eux (5), tandis que chez les *Caledonii*, le gouvernement était le plus souvent démocratique (6).

Mais, pour la Gaule comme pour la Grande-Bretagne, nous ignorons quelles étaient les attributions de la royauté et quel régime politique était désigné sous ce nom. Il est probable que le pouvoir des rois n'était pas très étendu ; ils étaient sans doute choisis par le peuple qui pouvait les renverser à sa guise. Ambiorix, roi des *Eburones*, déclare aux envoyés de César que son pouvoir était tel que la multitude avait autant de droits sur lui que lui sur la multitude (7).

Chez la plupart des peuples de Gaule, le gouvernement est oligarchique et aristocratique (8).

(1) *De bello gallico*, II, 4.
(2) *Ibid.*, V, 24 ; VI, 31.
(3) *Ibid.*, IV, 21 VII, 75 ; 76 ; 79 ; VIII, 6 ; 7 ; 10.
(4) *Histoires*, II, 22 ; 31.
(5) Diodore, V, 21. César, *De bello gallico*, V, 22.
(6) Dion Cassius, LXXVI, 12.
(7) *De bello gallico*, V, 27. Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, p. 13.
(8) Strabon, IV, 4, 3.

Pour désigner ceux qui détiennent le pouvoir, César se sert du terme vague de *magistratus*. Chez les *Helvetii*, ce sont les magistrats qui convoquent les cultivateurs pour défendre par les armes contre Orgétorix les lois de la cité (1). Il semble que chez quelques peuples il y ait eu un magistrat suprême, *summus magistratus* (2). Chez les *Aedui*, le magistrat suprême s'appelait *vergobretos* ; il avait le droit de vie et de mort ; il n'était nommé que pour un an ; il ne pouvait sortir du territoire de la cité ; son élection était faite par les prêtres avec l'intervention des magistrats et selon des formes légales pour le temps et le lieu (3). Il y avait une magistrature du même nom chez les *Lexovii* et peut-être chez les *Santones* (4). Toute nouvelle qui intéresse la cité doit être, aussitôt connue, transmise aux magistrats. Ceux-ci cachent ce qu'il leur paraît bon de dissimuler et ne font connaître à la multitude que ce qu'ils croient utile de lui dire (5).

Quelle était la fonction que César désigne sous le nom de *principatus* ? C'est probablement la primauté parmi les *principes*. On voit chez les *Treveri* Indutiomarus et Cingétorix se disputer le *principatus* (6) ; chez les *Aedui* il en est de même d'Eporédorix et Viridomarus (7) ; Dumnorix chez les *Aedui* (8), Adbucillus chez les *Allobroges* (9)

(1) *De bello gallico*, I, 4.
(2) *Ibid.*, I, 16 ; VII, 33.
(3) *Ibid.*, I, 16 ; VII, 33.
(4) Mowat, *Le duel dans la déclinaison gauloise*, *Revue celtique*, t. V, p. 122. *Mémoires de la Société de linguistique*, t. VI, p. 158.
(5) *De bello gallico*, VI, 20.
(6) *De bello gallico*, V, 3. Cf. imperium, VI, 2, 1.
(7) *Ibid.*, VII, 39.
(8) *Ibid.*, I, 3.
(9) *De bello civili*, III, 59.

occupait le *principatus*. Celtillus avait occupé le principat de toute la Gaule (1). En tout cas, ce n'est pas une fonction annuelle; on peut l'occuper pendant plusieurs années ; il est probable qu'elle est attribuée au personnage le plus influent de l'Etat. Quant aux *principes* dont César parle souvent, ils ne semblent pas constituer un corps de fonctionnaires ; on les envoie en ambassade, on les prend comme otages ; on les convoque pour débattre avec eux les questions qui intéressent leurs concitoyens (2). Ce sont sans doute les personnages les plus riches et ceux qui ont la plus nombreuse clientèle. Il est d'ailleurs vraisemblable que la situation représentée par le mot de *principatus* n'était pas la même chez tous les peuples celtiques.

L'influence des magistrats et des *principes* était souvent combattue par des hommes qui profitaient de leur haute situation et de leur fortune pour s'attacher les gens du peuple. C'est ainsi qu'Orgétorix peut se soustraire au jugement prononcé contre lui, grâce au secours de ses clients (3). De même, Dumnorix avait chez les *Aedui* une telle autorité que personne n'avait osé enchérir sur lui lorsqu'il avait demandé la perception des péages et des autres impôts ; il était toujours entouré d'une cavalerie nombreuse qu'il entretenait à ses frais. Il avait une influence supérieure à celle des magistrats (4). Était-ce par ses distributions d'argent que Luernios s'était attiré la

(1) *De bello gallico*, VII, 4.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 46-49.

(3) *De bello gallico*, I, 4.

(4) *Ibid.*, I, 18; cf. I, 17, 1.

s'était attiré la faveur du peuple et était sans doute parvenu à la royauté (1) ?

A côté de la puissance de l'Etat, personnifiée par les rois ou les magistrats, il y a donc en Gaule une sorte d'organisation féodale. Dans la Gaule, nous dit César, chaque cité, chaque *pagus*, chaque localité et presque chaque maison se divise en deux partis ; à la tête de ces partis sont les citoyens qui jouissent du plus grand crédit ; la plupart des affaires et des résolutions sont soumises à leur jugement. La raison de cet antique usage est de protéger le peuple contre les grands. Personne ne souffre qu'on opprime ou qu'on tourmente ses clients ; celui qui agirait autrement n'aurait plus d'autorité parmi les siens (2).

Chez quelques-uns des peuples gaulois le pouvoir est exercé à côté du magistrat ou du roi par une assemblée que César appelle *senatus* et qui constitue une institution commune à la Celtique et à la Belgique (3). Les sénateurs étaient souvent fort nombreux. Chez les *Nervii* il y en avait six cents (4). Les lois des *Aedui* interdisaient à deux membres de la même famille de faire partie du sénat (5). Sur la question des attributions du sénat, nous sommes assez mal renseignés. Le sénat des *Aedui* nommait, semble-t il, le *vergobretos* (6). Lorsqu'il s'agit de décider s'il faut ou non prendre parti contre les Romains, c'est le sénat qui décide la question. C'est sans doute le sénat des *Veneti*

(1) Poseidônios chez Athénée, IV, 37. Strabon, IV, 2, 3.

(2) *De bello gallico,* VI, 11.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière,* p. 50-52.

(4) *De bello gallico*, II, 28.

(5) *Ibid.*, VII, 33.

(6) *Ibid.*, VII, 32 ; 33.

qui dirige l'insurrection des cités armoricaines (1). Le sénat des *Aulerci Eburovices* et des *Lexovii* ne veut pas décider la guerre contre les Romains (2).

D'après César, il n'y a à compter et à être honorées en Gaule que deux classes d'hommes, les druides et les *equites* (3). C'était sans doute parmi les *equites* que se recrutaient les sénateurs et les *principes*, du moins ceux d'entre eux qui prennent part à la guerre (4). Car si les druides sont dispensés du service militaire, les *equites* au contraire prennent tous les armes en cas de guerre offensive ou défensive (5). Avec les druides ils sont évidemment maîtres de toute la richesse du pays. Y avait-il parmi eux une hiérarchie à laquelle César ferait allusion dans la phrase où il dit que dans leurs luttes contre les Germains les *Aedui* ont perdu toute la noblesse, tout le sénat, toute la chevalerie, *omnem nobilitatem, omnem senatum, omnem equitatum* (6) ?

Il est quelquefois question chez César de l'assemblée générale des Gaulois, sans que nous ayons des renseignements bien précis sur la composition de cette assemblée (7). Une assemblée se réunit pour décider de demander à César son secours contre les Germains (8). Dans une assemblée de toute la Gaule à Bibracte, la multitude

(1) *De bello gallico*, III, 8; 16.
(2) *Ibid.*, III, 17.
(3) *Ibid.*, VI, 13.
(4) *Ibid.*, VI, 14.
(5) *Ibid.*, VI, 15.
(6) *Ibid.*, I, 31. Cf. nobilissimos civitatis, I, 31, 7.
(7) E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II. p. 540-544.
(8) *De bello gallico*, I, 30.

confirme par ses suffrages unanimes le choix de Vercingétorix (1) comme chef suprême. Dans une assemblée des *principes* de la Gaule, on décide de convoquer tous les hommes en état de porter les armes (2).

Nous n'avons pas de renseignements clairs sur les assemblées particulières de chaque cité. Il n'était permis de parler des affaires publiques qu'en assemblée générale (3). C'était la multitude qui anciennement élisait dans chaque cité le chef de l'armée (4). Chez les *Bellovaci*, la multitude prend des décisions de concert avec les chefs (5). Chez les *Senones*, c'est par une assemblée publique, *publico concilio*, que le roi Cavarinus, imposé par César, est condamné à mort (6). Ambiorix, roi des *Eburones*, déclare que la puissance de la multitude est égale à la sienne (7). Les Belges avaient leur assemblée particulière (8) où l'on déterminait le contingent militaire que chaque peuple devait fournir.

Au commencement de chaque guerre, l'usage des Gaulois était de convoquer une assemblée en armes (9). Là, en vertu d'une loi, tous les jeunes gens adultes se rendent armés : celui qui arrive le dernier est torturé et mis à mort à la vue de la foule. Ce fut un conseil de ce genre qui déclara Cingétorix ennemi public. Mais même pour

(1) *De bello gallico*, VII, 63.
(2) *De bello gallico*, VII, 75. Cf. VII, 1.
(3) *Ibid.*, VII, 43 ; cf. VI, 20, 3.
(4) Strabon, IV, 4, 3.
(5) *De bello gallico*, VIII, 7 ; 21.
(6) *Ibid.*, V, 54, 2.
(7) *Ibid.*, V, 27.
(8) *Ibid.*, II, 4.
(9) *Ibid.*, V, 56.

traiter des affaires publiques, les Celtes du IIIe siècle avant notre ère se réunissent en armes (1).

Dans les assemblées politiques, il y avait, nous dit Strabon (2), un usage particulier. Si l'un des assistants interrompt bruyamment l'orateur ou cause quelque désordre, l'appariteur (ὑπηρέτης) s'avance l'épée nue à la main et lui impose silence d'un air menaçant ; s'il continue, l'appariteur répète deux ou trois fois son ordre et finit par couper au perturbateur un pan de sa saie, assez large pour que le reste ne puisse plus servir. Pour applaudir, les assistants faisaient entendre le cliquetis des armes (3).

Toutes les assemblées, soit du peuple de chaque cité, soit de plusieurs ou de toutes les cités ne se réunissent, semble-t-il, que dans des circonstances graves, pour décider une action commune. Rien ne nous atteste l'existence d'assemblées régulières à époques fixes et à attributions déterminées (4).

La plèbe de Gaule, nous dit César (5), était dans un état voisin de l'esclavage. Elle n'osait rien par elle-même et n'était jamais consultée (6). Sa dépendance à l'égard des *equites* et des sénateurs était complète. Mais il semble y avoir eu plusieurs degrés de dépendance. Lorsque Orgétorix fut appelé au tribunal pour se justifier de l'accusation de haute trahison qu'on avait portée contre lui, il se présenta avec toute sa *familia* qui comptait environ dix mille personnes, et il amena aussi ses clients et ses débi-

(1) Nicolas de Damas chez Stobée, XLIV, 41. Cf. Tite Live, XXI, 20.
(2) *Géographie*, IV, 4, 3.
(3) *De bello gallico*, VII, 21.
(4) Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine*, 2e éd., p. 1-8.
(5) *De bello gallico*, VI, 13.
(6) Voir cependant ci-dessus, p. 174.

teurs qui étaient en grand nombre (1). Nous avons là l'indication d'au moins trois classes sociales : les esclaves, qui formaient la plus grande partie de la *familia* entendue au sens large du mot, les clients et les débiteurs. La clientèle des chefs gaulois était souvent fort nombreuse. Lucterius avait eu dans sa clientèle la ville d'Uxellodunum (2).

Faut-il regarder comme identiques aux clients les *ambacti* dont s'entouraient les nobles et les riches ? Bien que Festus (3), dans une citation d'Ennius, traduise *ambactus* par *servus* et que César lui-même semble employer *ambacti* comme synonyme de *servi* (4), il est probable que les *ambacti* étaient dans une situation supérieure à celle des *servi* chez les Romains.

Les *clientes* étaient sans doute les compagnons de guerre du chef, ces serviteurs de condition libre choisis parmi les pauvres, qui lui servaient de cochers et de porte-boucliers dans les combats (5). Les liens qui unissent le chef à ses compagnons sont qualifiés par Polybe d'ἑταιρεία, camaraderie (6). Les cavaliers d'Ambiorix sont ses compagnons et ses familiers, *comites familiaresque* (7). En Aquitaine, Adiatunnus, chef des Sotiates, avait autour de lui six cents hommes dévoués qu'on appelait *soldurii* (8) ; ces hommes partagent la bonne

(1) *De bello gallico*, I, 4. Cf. VI, 13.
(2) *Ibid.*, VIII, 32.
(3) Paul Diacre, p. 4.
(4) *De bello gallico* , VI, 19 ; Cf. VI, 15.
(5) Diodore, V, 29.
(6) Polybe, II, 17.
(7) *De bello gallico*, VI, 30.
(8) César, *De bello gallico*, III, 22. Cf. Nicolas de Damas chez Athénée, VI, 54, qui les appelle σιλοδούρους ou σιλοδούνους.

comme la mauvaise fortune de ceux auxquels ils se sont donnés, et si le chef meurt, ils ne lui survivent pas. Salluste fait allusion à la même coutume et l'attribue aux Celtibères (1). De même, selon les mœurs gauloises, c'était pour les clients un crime d'abandonner leurs patrons même dans le dernier péril (2).

En Irlande comme en Gaule, il y a deux catégories de vassaux : les vassaux libres, *soer-chéli*, et les vassaux non-libres, *doer-chéli*, et le nom qui désigne le vassal, *céle*, signifie en même temps camarade. Ces vassaux sont unis au seigneur par le contrat de cheptel (3). Les classes sociales sont au nombre de cinq : rois, nobles, hommes libres propriétaires, hommes libres sans propriété, hommes non-libres.

César emploie le mot *servus* pour désigner l'esclave gaulois. Aux funérailles, on brûlait jadis les esclaves et les clients que le défunt avait aimés pendant sa vie, *servi et clientes* (4) ; dans ce passage de César, *clientes* est uni à *servi* comme dans un passage précédent il est uni à *ambacti* : *ambactos clientesque* (5). Pendant le siège que Q. Cicéron soutint dans son camp, un noble Nervien décida un de ses esclaves par l'espoir de la liberté et de grands présents à porter une lettre à César (6). Hirtius rapporte que dans l'insurrection de 52 avant J.-C., Drappès, chef des Senons, avait appelé les esclaves à prendre les

(1) Servius, *ad Georgica*, IV, 218.

(2) César, *De bello gallico*, VII, 40; 7.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 62-67.

(4) *De bello gallico*, VI, 19.

(5) *Ibid.*, VI, 15.

(6) *Ibid.*, V, 45.

armes en leur promettant la liberté (1). Pline (2) nous apprend que l'airelle (vaccinium myrtilus) sert en Gaule à teindre les vêtements des esclaves. Les deux serviteurs qui accompagnaient, lors de l'expédition en Grèce, chaque cavalier gaulois sont appelés par Pausanias (3) tantôt οἰκέται, tantôt δοῦλοι.

Il est probable que le jeune garçon que les Gaulois échangeaient contre une mesure de vin était un esclave (4). Rien ne prouve que les enfants de l'un et l'autre sexe qui servaient à table dans les festins (5) fussent des esclaves. Mais il n'est pas douteux que les Celtes n'eussent ramené de leurs expéditions de nombreuses esclaves. Parthénios (6), a raconté l'histoire d'une Milésienne, Hêrippê, emmenée comme esclave en Gaule et que son mari Xanthos alla racheter. Le Celte qu'Aristodème nomme Cavaras, fut hospitalier et généreux et ne voulut accepter qu'une rançon modique. La femme fit avouer à son mari qu'il avait apporté beaucoup plus d'argent qu'il n'en avait offert à Cavaras et conseilla à ce dernier de tuer Xanthos que, disait-elle, elle détestait, pour s'emparer de sa fortune. Lorsque Xanthos, après avoir payé la rançon, partit avec Hêrippê, Cavaras l'accompagna ; mais, le moment de la séparation venue, sous prétexte d'offrir un sacrifice, il fit tenir la victime par Hêrippê et au lieu de décapiter la victime, ce fut à la femme qu'il coupa la tête. Puis il ra-

(1) *De bello gallico*, VIII, 30.
(2) *Histoire naturelle*, XVI, 31, 77.
(3) *Description de la Grèce*, X, 19, 9 ; 10.
(4) Diodore, V, 26,
(5) Diodore, V, 28.
(6) Parthénios, *Erotiques*, 8. *Fragmenta historicorum græcorum*, t. III, p. 307.

conta au mari la perfidie d'Hérippê et lui restitua la rançon.

Si l'on veut résumer en quelques lignes ce que nous savons de la société gauloise, on peut s'en tenir à l'idée générale qu'en donne Fustel de Coulanges : beaucoup de paysans et très peu de classe urbaine, beaucoup d'hommes attachés au sol et très peu de propriétaires ; beaucoup de serviteurs et peu de maîtres ; une plèbe qui ne compte pas, des druides très vénérés, une aristocratie guerrière très puissante (1).

II

Il est difficile d'évaluer la population de la Gaule. Les anciens affirment que le pays d'où partirent les Celtes était très peuplé. César (2), Tite Live (3), Justin (4) d'après Trogue Pompée, Plutarque (5); sans doute d'après une source commune, prétendent même que l'excès de population est la cause des migrations gauloises.

En tout cas, cette population était très diversement répartie entre les différentes *civitates*. Diodore (6) remarque l'inégalité des cités gauloises ; d'après lui, les plus fortes sont d'environ 200.000 hommes et les plus faibles de 50.000. Les *Helvetii* étaient au nombre de 263.000, les *Tulingi* 36.000, les *Boii* 32.000, les *Rauraci* 23.000, les *Latobrigi* 14.000 (7). Le nombre des hommes

(1) *La Gaule romaine*, p. 34.
(2) *De bello gallico*, VI, 24.
(3) V, 34.
(4) *Histoires philippiques*, XXIV, 4.
(5) *Camille*, 15. Cf. Appien, IV, 2.
(6) *Bibliothèque*, V, 25.
(7) *De bello gallico*, I, 29.

en état de porter les armes était dans l'armée helvète environ le quart du chiffre total (1). En raisonnant d'après cela, les *Bellovaci* (2) qui pouvaient mettre en ligne une armée de 100.000 hommes auraient été en tout au nombre de 400.000. Mais comme l'a remarqué M. F. P. Garofalo (3), les chiffres donné par César sont plus ou moins suspects. Le dénombrement des Helvètes ne peut conduire à aucune conclusion raisonnable sur la densité de la population du reste de la Gaule. Les chiffres donnés à propos des contingents des peuples belges (4) sont probablement exagérés. Il est difficile de déterminer dans l'évaluation des forces de l'armée fédérale (5) en 52 d'abord le rapport du contingent à l'armée entière de chaque cité, puis le rapport de l'armée à la population totale, ce rapport n'étant certainement pas fixe pour toute la Gaule.

Les Etats, *civitates*, dont nous parle César sont au nombre d'une cinquantaine (6). Mais d'autres peuples gaulois qui n'ont point rang de *civitates* apparaissent aussi dans les *Commentaires*, et l'historien Josèphe nous apprend qu'en Gaule les peuples étaient au nombre de trois cent cinq (7) ; Plutarque dit trois cents (8) et Appien quatre cents (9). On peut supposer que César ne nous a pas cité

(1) *De bello gallico*, I, 29.
(2) *Ibid.*, II, 4.
(3) *Revue celtique*, t. XXII, p. 227-236.
(4) *De bello gallico*, II, 4.
(5) *Ibid.*, VII, 75.
(6) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 39.
(7) *Guerre des Juifs*, II. 16, 4.
(8) *César*, 15.
(9) *Histoire romaine*, IV, 2. Cf. toutefois *Guerres civiles*, II, 73, où les peuples Ibères et les Bretons sont compris dans le nombre de quatre cents.

toutes les *civitates* et admettre que le nombre de ces *civitates* approchait du nombre de celles qui existaient en Gaule au commencement de l'empire romain, soit soixante ou soixante-cinq (1). Si l'on retranche de trois cents d'abord cinquante *civitates*, puis les peuples de l'Aquitaine dont Pline nous donne la liste et qui sont au nombre de trente (2), on voit qu'il y avait en Gaule plus de deux cents peuples qui n'ont pas rang de *civitates*.

Ces peuples, pour être protégés contre leurs ennemis, se mettent sous la dépendance des cités puissantes. Ainsi les *Arverni* ont sous leur commandement, *sub imperio*, les *Eleuteti*, les *Gabali*, les *Vellavi* (3). Les *Aedui* ont pour clients, *clientes*, les *Segusiavi*, les *Ambibareti*, et les *Aulerci Brannovices* (4). Les *Nervii* ont sous leur commandement les *Ceutrones*, *Grudii*, *Levaci*, *Pleumoxii*, *Geidumni* (5).

Même des *civitates* se mettent dans la dépendance d'autres *civitates* plus puissantes. Les *Bituriges*, les *Senones*, les *Bellovaci*, sont sous la protection, *in fide*, des *Aedui* (6) ; les *Boii* ont reçu des *Aedui* des champs sur leur territoire ; il semble qu'ils leur paient tribut (7). Les *Arverni* avaient sous leur commandement les *Cadurci* (8). Les *Suessiones* dépendaient depuis 57 des *Remi* ; ils avaient les mêmes lois, le même chef militaire, le même magistrat (9). Les *Eburones* sont clients, *clientes*, des *Tre-*

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 39. Longnon, *Atlas historique*, p. 4-7.
(2) *Histoire naturelle*, IV, 33 ; 108.
(3) *De bello gallico*, VII, 75.
(4) *Ibid.*, VII, 75.
(5) *Ibid.*, V, 39.
(6) *Ibid.*, VII, 5 ; VI, 4 ; II, 14.
(7) *Ibid.*, I, 28 ; VII, 10.
(8) *Ibid.*, VII, 75.
(9) *Ibid.*, VIII, 6 ; II, 3.

veri (1). Les *Carnutes* sont, après 57, clients des *Remi* (2). César met les *Morini* sous la dépendance de Commius (3).

Certaines cités étaient étroitement unies : les *Parisii* anciennement s'étaient joints aux *Senones* (4) ; les cités armoricaines formaient une sorte de confédération ayant un contingent et des envoyés communs et qui comprenait les *Curiosolites*, *Redones*, *Ambibarii*, *Caleti*, *Osismi*, *Lemovices*, *Veneti*, *Unelli* (5). En temps de guerre, des liens d'alliance se nouaient entre les diverses cités ; elles se donnaient mutuellement des otages comme garanties du traité ; mais l'engagement le plus solennel et le plus sacré se contractait en jurant sur les enseignes militaires réunies (6). Un roi pouvait être uni à une cité par des liens d'hospitalité (7).

Les *civitates* qui ont un grand nombre de clients arrivent à certaines époques à dominer la plus grande partie de la Gaule. Les *Aedui*, au temps de César, prétendaient avoir eu la primauté, *principatum* sur toute la Gaule (8). Ils disputaient cette primauté aux *Sequani* qui s'étaient alliés aux Germains. Après la défaite des Germains par César, les *Remi* prirent la place des *Sequani* (9). Vers 121 avant notre ère, les *Arverni* étaient maîtres du territoire qui s'étend entre Marseille, Narbonne, les Pyrénées, l'Océan et le

(1) *De bello gallico*, IV, 6.
(2) *Ibid.*, VI, 4.
(3) *Ibid.*, VII, 76.
(4) *De bello gallico*, VI, 3
(5) *Ibid.*, V, 53 ; VII, 75 ; Cf. III, 8. Cf. J. Loth, *De vocis Aremoricae usque ad sextum post Christum natum sæculum forma atque significatione*, 1883, p. 18-33.
(6) *Ibid.*, VII, 2.
(7) *De bello gallico*, VI, 5.
(8) *De bello gallico*, I, 43.
(9) *Ibid.*, VI, 12.

Rhin (1). Vercingétorix avait proposé aux Allobroges la primauté sur la province romaine (2). Nous ne savons pas exactement en quoi consistait cette primauté. Elle nous apparaît dans les *Commentaires* comme une suprématie militaire. Les troupes des peuples clients ne sont pas distinctes des troupes de la métropole. Les clients ne reçoivent pas d'ordres directs du conseil des *principes* de la Gaule (3).

Rien n'indique que les Etats fussent formées de tribus ou de clans comme chez les Celtes des Iles Britanniques. Les *civitates* se divisent en circonscriptions que César appelle *pagi*. La cité des Helvètes comprenait quatre *pagi* (4).

On ne trouve chez César que quelques mots sur les ressources financières des Etats de la Gaule. Il est question d'impôts de toute sorte ; *tributa*, sans doute les impôts directs (5) ; *reliqua omnia vectigalia* (6), impôts indirects que l'on affermait ainsi que les péages (*portoria*). Les marchands payaient des droits de passage onéreux dans les montagnes du Valais (7). Les navigateurs étrangers payaient tribut pour entrer dans les ports des *Veneti* (8). Certains impôts se payaient en nature ; c'était surtout des fournitures de blé que César imposait aux peuples gaulois (9). Les impôts directs étaient fort lourds (10).

(1) Strabon, IV, 2, 3.
(2) *De bello gallico*, VII, 64, 8.
(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 33-34.
(4) *De bello gallico*, I, 12 ; Cf. IV, 22 ; VI, 11 ; VII, 64. Strabon parle de trois φῦλα des Helvètes (IV, 3, 3).
(5) *De bello gallico*, VI, 13.
(6) *Ibid.*, I, 18.
(7) *Ibid.*, III, 1.
(8) *Ibid.*, III, 8.
(9) *Ibid.*, I, 16 ; 17. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches*, p. 72-74.
(10) *De bello gallico*, VI, 13.

Les *civitates* possédaient de grandes propriétés territoriales, si étendues qu'elles pouvaient accueillir sur leur domaine un peuple entier (1). D'après Nicolas de Damas, on honorait surtout ceux qui accroissaient le domaine public (2).

La féodalité celtique diffère de la féodalité française en ce qu'elle ne semble pas fondée comme celle-ci sur la propriété immobilière. Chez les Gaulois d'Italie, au quatrième siècle avant notre ère, la fortune consistait en troupeaux et en or, parce que ces objets seuls peuvent facilement, quand les circonstances l'exigent, être emmenés partout et changés de place à volonté. Chez les *Vaccaei*, voisins des Celtibères, chaque année, on partageait le pays pour le cultiver : à la récolte on mettait en commun les fruits et on distribuait à chacun sa part ; celui qui essayait d'en mettre une portion de côté était condamné à mort (3).

En Gaule transalpine, l'émigration des *Helvetii* en l'an 58 avant notre ère ne peut guère s'accorder avec la propriété individuelle du sol ; on ne conçoit guère que les deux cent soixante-trois mille *Helvetii* se soient décidés à renoncer à leurs propriétés. De même, l'établissement des *Boii* sur une partie du territoire des *Aedui* moyennant une redevance annuelle, *stipendium*, semble prouver que le sol des *Aedui* appartenait à l'Etat comme *ager publicus* et non comme ensemble de propriétés privées. D'autre part, il n'apparaît pas que les *Boii* soient ni les esclaves, ni les domestiques, ni les fermiers d'aucun particulier. Le régime des biens entre époux ne s'explique guère si l'on ne

(1) Voir ci-dessus p. 181.
(2) Stobée, *Anthologie*, XLIV, 41.
(3) Diodore, V, 34.

suppose pas que les biens consistaient en troupeaux ; César nous fait connaître qu'à la mort d'un des deux époux le survivant reçoit non seulement son apport, et l'apport fait à la communauté par son conjoint, mais aussi les fruits produits antérieurement, *superiorum temporum* ; comment pourrait-on conserver les fruits si ces fruits ne sont pas le croît des troupeaux ?

A cette théorie de M. d'Arbois de Jubainville (1), Fustel de Coulanges (2) a opposé le texte de César où il est question de procès sur l'héritage ou sur les limites, *fines*, et qui prouverait que les Gaulois connaissaient la propriété héréditaire du sol. Mais le contexte montre qu'il peut être question de contestations entre peuples (*fines* chez César a le plus souvent le sens de territoire), aussi bien qu'entre particuliers et l'hérédité n'a pas nécessairement pour objet la propriété immobilière. Il est d'autre part singulier que César n'ait pas expressément signalé la communauté du sol chez les Gaulois alors qu'il remarque que les Germains ne connaissent pas la propriété privée (3). M. Lécrivain (4) ajoute aux arguments de Fustel de Coulanges des observations intéressantes. L'impôt que César appelle *tributum* ne peut guère être qu'un impôt foncier ; la redevance due pour l'exploitation de l'*ager publicus* s'appelle plutôt *vectigalia* ; or il n'y a guère que

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 99-121 ; Cf. p. XXIII-XXXI.

(2) *Revue des questions historiques*, t. XLV (1889), p. 427-437, Voir aussi F. P. Garofalo, *Questioni di diritto celtico*, *Revue celtique*, t. XXIV, p. 417-422.

(3) *De bello gallico*, VI, 22.

(4) *La propriété foncière chez les Gaulois*, *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1889, p. 182-194.

les propriétaires de plein droit qui paient l'impôt foncier. Quand Critognatus reproche aux Romains de vouloir s'établir dans les terres, *agris*, des nobles et des puissants, il semble bien qu'il parle de propriétés privées (1). Lorsque le premier terme des noms de lieux celtiques en *-magus* « champ » est un nom de personne (2), il semble bien que ces noms désignent des propriétés privées.

Les textes nous manquent pour que nous puissions donner une solution exacte du problème de la propriété chez les Gaulois.

Le manque de sens politique et un particularisme ombrageux sont en général la caractéristique de ces tribus gauloises. Les *Cenomani* d'Italie s'allient aux Romains contre leurs congénères les *Boii* et les *Insubres* (3). Les *Arverni* et les *Sequani* appellent Arioviste en Gaule (4). Les *Remi* aident César à vaincre la coalition des Belges après l'avoir dénoncée (5). Les *Lingones* et les *Remi* refusent de prendre part à l'insurrection générale de la Gaule et fournissent des troupes à César (6).

Et pourtant d'autres faits prouvent que les Celtes ont eu de bonne heure la conscience de l'unité de leur race. En 225 avant notre ère, les *Insubres* et les *Boii* d'Italie pour décider les Gaulois transalpins à se joindre à eux leur rappelèrent les hauts faits de leurs ancêtres (7). La tradition du royaume d'Ambigatus, si elle n'a point de réalité

(1) *De bello gallico*, VII, 77, 15.
(2) Voir ci-dessus, p. 94.
(3) Tite Live, XXXII, 30; Strabon, V, 1, 9.
(4) *De bello gallico*, I, 31.
(5) *Ibid.*, II, 5.
(6) *Ibid.*, VII, 63; VIII, 11.
(7) Polybe, II, 22.

historique, symbolisait la croyance à l'origine commune de tous les Celtes (1). L'unité de la Gaule fut réalisée autour des Arvernes par Celtillus, puis par Vercingétorix. Une sorte d'unité religieuse était constituée par le druidisme et l'assemblée annuelle dans le pays des Carnutes, centre de toute la Gaule (2). Les druides racontaient que les Gaulois étaient tous nés du Dieu que les Romains appelaient *Dis pater* (3). Des faits historiques démontrent que les divers peuples celtiques avaient gardé vivante la notion de leur antique parenté. Les *Bellovaci* (4), peuple belge, avaient été de tout temps les alliés et les amis des *Aedui*. Le roi des *Suessiones*, Diviciacus, occupait aussi le trône de Grande-Bretagne (5). Les Armoricains demandent des secours à la Grande-Bretagne (6). Les *Ambarri* sont parents consanguins des *Aedui* (7). Les *Remi* sont frères consanguins des Suessions, proches et parents des Belges (8). Ces exemples, auxquels il faut ajouter la coalition de la Gaule contre les Romains en 52, autorisent-ils à prononcer avec M C. Jullian (9) le mot de patriotisme gaulois?

(1) Tite Live, v, 34. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e édit., t. II, p. 387-393. Voir ci-dessous, chapitre VII.

(2) *De bello gallico*, VI, 13, 10.

(3) *Ibid.*, VI, 18, 1.

(4) *Ibid.*, II, 14.

(5) *Ibid.*, II, 4.

(6) *Ibid.*, III, 9.

(7) *Ibid.*, I, 11.

(8) *Ibid.*, II, 3.

(9) Jullian, *Le patriotisme gaulois*, *Revue celtique*, t. XXIII, p. 373-394.

III

Sur les coutumes judiciaires des Celtes, nous sommes mal renseignés. Les cas d'intervention des pouvoirs publics étant rares, la plupart des procès se règlent entre particuliers. A peine pouvons-nous recueillir quelques notes sur le serment qui consacre les conventions, le duel qui décide des querelles, la procédure et les sanctions pénales.

L'épopée irlandaise nous a conservé la formule du serment de Conchobhar, roi d'Ulster. « Le ciel est au-dessus de nous, la terre est au-dessous de nous, la mer tout autour nous environne. Si le ciel ne tombe pas avec sa pluie d'étoiles sur la face de la terre où nous sommes campés, si la terre en tremblant ne se brise, si la mer aux solitudes grises et bleues ne vient sur le front chevelu de la vie, je ramènerai par la victoire dans les combats et dans les batailles les vaches à l'étable et les femmes à la maison ! » Le roi d'Irlande Loégairé, au Ve siècle de notre ère, avait pris comme garants de son serment le soleil et la lune, l'eau et l'air, le jour et la nuit, la mer et la terre. Il viola son engagement et alors la terre l'engloutit, le soleil le brûla, et l'air s'éloigna de lui, en sorte qu'il mourut (1).

M. H. d'Arbois de Jubainville a cru retrouver cette formule dans la réponse célèbre des Celtes auxquels Alexandre avait demandé ce qu'ils craignaient le plus :

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, VII, p. 19-25.

« Nous ne craignons qu'une chose, c'est que le ciel ne nous tombe sur la tête (1).

Le duel décidait chez les peuples celtiques de certaines questions litigieuses. Poseidônios (2) entendit raconter en Gaule que dans les festins, anciennement, lorsqu'on servait des jambons, le plus fort se saisissait de la cuisse et si quelqu'un la lui disputait, ils se levaient ensemble pour se battre à mort. L'usage de réserver au plus brave le meilleur morceau se retrouve dans la légende irlandaise où le morceau du héros est le sujet d'une des épopées les plus vivantes et les plus dramatiques du cycle d'Ulster : « Le porc de Mac-Dâthô », et constitue d'importants épisodes du « Festin de Bricriu » (3). Il est possible que dans quelques cas, il s'agisse d'une sorte de duel judiciaire ; mais souvent, il n'y avait là qu'un passe-temps ; du temps de Poseidônios, en Gaule, à la fin des repas, les convives aimaient à lutter sans se prendre à bras le corps ; quelquefois cependant ils allaient jusqu'à se blesser et se tueraient si les assistants ne les séparaient (4).

Chez les Celtibères, à Carthagène, lorsque P. Cornelius Scipio Africanus voulut, en 206 avant J.-C., pour honorer la mémoire de son père et de son oncle, donner des combats de gladiateurs, il trouva autant de guerriers qu'il en voulut pour s'entretuer volontairement et gratuitement. Parmi ces guerriers, il y en avait qui, n'ayant pu résoudre des différends par la discussion et n'ayant pas voulu

(1) Arrien, *Anabase*, I, 4, 7-8. Ptolémée, chez Strabon, VII, 3, 8. Cf. Aristote, *Morale à Nicomaque*, III, 7, 6.

(2) Athénée, IV, 40.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de litterature celtique*, t. V, p. 71-73 ; 86-146 ; t. VI, 35-47.

(4) Athénée, IV, 40.

s'accorder, avaient décidé de s'en remettre au sort des armes (1). Dans le droit irlandais, le duel est un des moyens par lequel deux parties conviennent de donner une solution à un procès pendant. Il ne donne pas lieu à indemnité pour meurtre quand il a été précédé d'un contrat fait avec le consentement de la famille du vaincu et quand il a pour cause le refus par le défendeur de laisser procéder contre lui à une saisie régulière (2).

Sur la composition pour meurtre chez les Gaulois, il n'y a qu'une phrase chez César : dans le cas de crime ou de meurtre, ce sont les druides qui décident et qui déterminent les amendes et les châtiments, *præmia pœnasque* (3). L'interprétation de ces deux mots ne laisse pas d'être difficile. *Pœnas* peut désigner soit la somme que paiera le défendeur ou, s'il est insolvable, sa famille ; soit le supplice qu'il subira en cas d'insolvabilité de lui-même et de sa famille ; *præmia* serait, à un autre point de vue, le gain, la somme que se partagera la famille du mort ou celle que recevra le demandeur s'il n'a été que blessé ou injurié. Une autre explication est possible. En droit irlandais on distingue dans la composition le prix du corps qui est le même pour tous les hommes libres, et le prix de l'honneur qui s'ajoute au prix du corps et dont le montant dépend du rang social de celui qui a été injurié, blessé ou tué. Peut-être *pœnas* est-il le prix du corps, *præmia* le prix de l'honneur (4).

(1) Tite Live, XXVIII, 21. Cf. Valère Maxime, IX, 11 ; Silius Italicus, XVI, 56.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Etudes sur le droit celtique*, *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 44-48.

(3) *De bello gallico*, VI, 13.

(4) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 80-83.

Chez les Celtes, nous rapporte Nicolas de Damas (1), la pénalité est plus forte pour le meurtre d'un étranger que pour celui d'un citoyen ; dans le premier cas, c'est la mort, dans le second, l'exil. L'exil était sans doute la ressource de ceux qui ne pouvaient pas payer la composition. L'exilé était seulement, semble-t-il, banni du territoire de la cité, mais non du territoire de la Gaule. Car lors des insurrections contre les Romains, les condamnés à l'exil fournirent des contingents au Trévire Indutiomarus (2) et au Senon Drappes (3).

La procédure judiciaire des anciens Celtes nous est à peu près inconnue. Orgétorix est jeté dans les fers pour répondre à l'accusation portée contre lui, et le châtiment de son crime devait être le feu (4). Ceux qui sont convaincus de vol, de brigandage ou de quelque autre crime sont aussi brûlés vifs (5). Lorsqu'un Gaulois détourne ou cache une partie du butin de guerre, ou ravit quelque objet des dépôts établis dans les lieux consacrés, il est mis à mort avec de cruelles tortures (6). D'après Diodore, on garde les malfaiteurs pendant cinq ans avant de les attacher à des pieux et de les brûler sur d'énormes bûchers (7). La peine prononcée ordinairement pour crime politique est la confiscation des biens. Dans une assemblée, Indutiomarus déclare ennemi public son gendre Cingétorix,

(1) Stobée, *Anthologie*, XLIV, 41. Cf. Pseudo-Aristote, *Singularités merveilleuses*, 85.
(2) *De bello gallico*, V, 55.
(3) *Ibid.*, VIII, 30.
(4) *Ibid.*, I, 4.
(5) *Ibid.*, VI, 16.
(6) *Ibid.*, VI, 17.
(7) *Bibliothèque*, V, 32.

chef du parti adverse, et confisque ses biens (1). Celui qui tue un de ses concitoyens est condamné à l'exil (2). Etait-ce l'amende ou quelque autre peine légère que l'on prononçait contre les jeunes gens obèses dont le ventre était trop proéminent et dont le tour de taille dépassait une certaine mesure ? Strabon citant Ephore se sert du mot vague ζημιοῦσθαι (3).

Sauf dans le cas d'Orgétorix où il semble bien que l'accusé comparaît devant un tribunal d'Etat, il n'est point question de l'intervention de l'Etat dans les crimes ou les procès. A côté de la juridiction arbitrale et facultative des druides (4), y avait-il en Gaule une justice publique bien ou mal organisée ? Aucun texte ne l'établit clairement.

IV

C'est dans les questions militaires qu'apparaît le mieux le pouvoir de l'Etat celtique.

Les anciens nous représentent les Celtes comme sans cesse occupés à la guerre. Quand ils ne pouvaient se battre pour leur propre compte entre eux ou contre leurs voisins, ils offraient leur service à prix d'argent à des rois étrangers. Il n'est guère de pays que n'aient parcouru des mercenaires celtes et de luttes auxquelles ils n'aient pris part (5). Déjà, en 369 avant J.-C., une armée envoyée par Denys

(1) *De bello gallico*, v, 56.
(2) Nicolas de Damas, fr. 105, chez Stobée, *Anthologie*, XLIV, 41.
(3) *Géographie*, IV, 4, 6.
(4) Voir plus loin chapitre VI.
(5) Cf. d'Arbois de Jubainville, *La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique*, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 116-123.

l'Ancien au secours des Spartiates était en partie formée de fantassins celtes (1). En 274, Pyrrhus, roi d'Epire, et Antigone Gonatas, roi de Macédoine, en guerre l'un contre l'autre avaient chacun des Celtes dans leur armée (2). Parmi les mercenaires dont la révolte mit en 238 avant J.-C. Carthage si près de sa perte se trouvent des Gaulois dont le chef est Autaritos (3). Dès 262, les Carthaginois avaient recruté des Celtes pour leur armée de Sicile (4), et pendant les deux premières guerres puniques (264-241 ; 219-202), les Gaulois fournissent un contingent important aux armées carthaginoises. Mille Galates figurent dans l'armée d'Antigone, roi de Macédoine, en 224 (5) ; des cavaliers galates font partie de l'armée d'un autre roi de Macédoine, Philippe V, en 218 (6). Nicomède, roi de Bithynie, les appelle en Asie comme auxiliaires en 278 (7). Lors de la guerre entre Antiochus le Grand, roi de Syrie, et Molon, satrape de Médie vers 220, il y avait des Galates mercenaires des deux côtés (8). Eumène II, roi de Pergame, avait à son service en 168 des cavaliers gaulois qui, embarqués sur des hippagoges, ne pouvait pas supporter la mer (9). Ptolémée Philadelphe (285-247) avait des Gaulois dans ses armées ; il en fit tuer quatre mille qui s'é-

(1) Xénophon, *Helléniques*, VII, 1, 20 ; Diodore, XV, 70.
(2) Plutarque, *Pyrrhus*, 26, 8 ; 9 ; Pausanias, I, 13.
(3) Polybe, I, 80-87.
(4) Polybe, I, 17, 4.
(5) Polybe, II, 65, 2.
(6) Polybe, V, 3, 2.
(7) Memnon, *Sur Héraclée*, 22 ; *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 537.
(8) Polybe, V, 53 ; 54.
(9) Tite Live, XLIV, 28.

taient révoltés contre son autorité (1). La garde de Cléopâtre comprenait des Gaulois (2).

En Gaule, à l'exception des druides, tous les hommes libres étaient astreints au service militaire. Nous avons déjà vu qu'au commencement de chaque guerre on convoquait tous les hommes en état de porter les armes (3).

Le commandement militaire semble avoir été distinct du pouvoir civil. Anciennement, nous dit Strabon, on choisissait un chef pour un an et de même, pour une guerre, un seul général était élu par la multitude (4). On voit chez César le commandement de l'armée des Lemovices exercé par Sedulius qui est qualifié en même temps de *princeps* (5). Chez les *Remi*, Vertiscus, *princeps civitatis*, n'a le commandement que de la cavalerie (6). Chez les *Treveri*, César rend à Cingétorix le *principatus* et l'*imperium*, sans doute le pouvoir civil et le pouvoir militaire (7).

Souvent un seul chef commandait les forces de plusieurs peuples. Galba, roi des *Suessiones*, commande les Belges coalisés (8). Cassivellaunus est choisi comme commandant en chef par des peuples du sud de la Grande-Bretagne, avec lesquels il avait eu autrefois des guerres continuelles (9).

(1) Pausanias, I, 7. Scholiaste de Callimaque, IV, 185-188.

(2) Josèphe, *Antiquités judaïques*, XV, 7, 3. *Guerre des Juifs*, I, 20, 3.

(3) Ci-dessus, p. 174.

(4) *Géographie*, IV, 4, 3. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 44, note 4.

(5) *De bello gallico*, VII, 88.

(6) *Ibid.*, VIII, 12.

(7) *Ibid.*, VI, 8.

(8) *Ibid.*, II, 4, 7.

(9) *Ibid.*, V, 11.

Ambiorix, Camulogenus commandent des coalitions de peuples gaulois (1).

En 61, Boudicca, qui commande l'armée bretonne, rappelle que les Bretons ont coutume d'aller à la guerre conduits par des femmes (2). En Irlande, il semble résulter de quelques textes de lois que la fille qui, à défaut de fils, héritait des biens maternels est obligée au service militaire. Cette obligation fut abolie, grâce à l'intervention d'Adamnan, au VIIe siècle (3).

Au point de vue militaire, les *equites*, classe sociale, sont les cavaliers. Leur nombre s'élève, lors de la dernière lutte où la Gaule toute entière moins les *Remi*, les *Lingones* et les *Treveri* se souleva contre les Romains, à quinze mille (4). Mais les *Nervii* qui avaient six cents sénateurs avaient très peu ou pas de cavalerie (5); il est donc probable que chez eux la classe sociale qui correspondait aux *equites* des autres peuples fournissait à leur armée des fantassins. D'autre part, il y avait des cavaliers qui n'avaient pas le rang social des *equites*; tels les nombreux cavaliers, *magnum numerum equitatus*, que Dumnorix entretenait à ses frais (6) et qui n'étaient sans doute que des *ambacti* ou des *clientes*. D'après Strabon, les Celtes combattaient mieux à cheval qu'à pied (7). C'était sur leur cavalerie que les *Gaesatae* et les *Insubres* comp-

(1) *De bello gallico*, V, 38; 39; VII, 57.
(2) Tacite, *Annales*, XIV, 35. Cf. ci-dessus, p. 138, 142.
(3) H. d'Arbois de Jubainville, *La famille celtique*, Paris, 1905, p. 81-83.
(4) *De bello gallico*, VII, 64.
(5) *Ibid.*, II, 17.
(6) *Ibid.*, I, 18, 5.
(7) *Géographie*, IV, 4, 2.

taient surtout, dans leur lutte contre les Romains (1). Au contraire, toute la force des Bretons était dans leur infanterie (2). Les Celtibères étaient à la fois bons cavaliers et solides fantassins (3). La cavalerie des Celtibères avait une manœuvre qui lui était propre. Lorsqu'ils voyaient l'infanterie pressée par les ennemis, les cavaliers descendaient de leurs chevaux et les laissaient rangés en ligne. A l'extrémité des rênes ils avaient attaché de petits bâtons qu'ils fichaient en terre ; leurs chevaux étaient dressés à demeurer tranquilles jusqu'à ce qu'ils vinssent les détacher (4). Puis ils prenaient leur rang comme fantassins (5).

Chez les Celtes qui envahirent la Grèce, chaque cavalier était accompagné de deux serviteurs à cheval. Pendant la bataille, ceux-ci se tiennent en arrière ; si le maître succombe, l'un ou l'autre le remplace ; s'il est blessé, l'un d'entre eux l'emmène au camp tandis que l'autre prend sa place ; s'il est démonté, l'un ou l'autre lui amène son cheval. Cet ensemble se nommait τριμαρχισία (6). Les Gaulois d'Illyrie avaient une organisation analogue ; à chaque cavalier était attaché un fantassin qui remplaçait dans la bataille le guerrier tombé de cheval (7). César attribue aux Germains d'Arioviste une tactique semblable ; ces fantassins étaient si agiles qu'en se tenant à la crinière des chevaux ils les suivaient à la course (8).

(1) Plutarque, *Marcellus*, 6.
(2) Tacite, *Agricola*, 12.
(3) Diodore, V, 33.
(4) Polybe, chez Suidas, au mot ἴδιον.
(5) Diodore, V, 33.
(6) Pausanias, X, 19, 9-12.
(7) Tite Live, XLIV, 26.
(8) *De bello gallico*, I, 48.

A l'époque la plus ancienne à laquelle nous puissions remonter, les Gaulois d'Italie ont non seulement une cavalerie, mais aussi des guerriers montés sur des chars. A la bataille de Sentinum, 295 avant J.-C., il y avait, dit-on, un millier de ces chars (1). A la bataille de Télamon, en 225, il y avait vingt mille guerriers tant à cheval qu'en char (2). A la bataille de Clastidium, en 222, le roi Virdomarus est monté sur un char d'où il lance ses javelots sur les ennemis (3). Les Gaulois d'Italie paraissent avoir renoncé de bonne heure à l'usage des chars de guerre. Déjà, à la bataille de Télamon, ils ne s'en étaient servis que pour protéger les deux ailes de leur armée (4).

En Gaule, en 121, le roi des Arvernes, Bituitos, au confluent de l'Isère et du Rhône, combattait du haut d'un char argenté (5). A l'arrivée de César, il semble qu'il n'y ait plus de char de guerre dans les armées gauloises. Diodore de Sicile copie un auteur plus ancien, sans doute Poseidônios, lorsqu'il nous dit que dans les combats les Gaulois se servent de chars à deux chevaux portant un conducteur et un guerrier. Les guerriers montés sur les chars dirigent leurs attaques contre les cavaliers. Ils lancent le javelot, puis descendent pour combattre l'ennemi à l'épée (6). Strabon dit que quelques-uns des Celtes ont des chars de guerre (7).

(1) Tite Live, x, 28 ; 38.
(2) Polybe, II, 23.
(3) Properce, IV, 10, 39-44.
(4) Polybe, II, 28.
(5) Florus, III, 2.
(6) *Bibliothèque*, V, 29.
(7) *Géographie*, IV, 5, 2. Cf. Lucain, I, 426 : rector monstrati Belga covinni.

Mais César trouve pour la première fois des chars de guerre à deux roues en Grande-Bretagne. Le roi Cassivellaunus avait à la fois des cavaliers et quatre mille *essedarii*. Ceux-ci faisaient d'abord courir leurs chars dans tous les sens, en lançant des traits ; puis ils se faufilaient entre les cavaliers ennemis et sautaient à bas de leur char pour combattre à pied ; pendant ce temps, les conducteurs ramenaient les chars hors de la mêlée et les plaçaient de façon à ce que les guerriers, s'ils étaient accablés par le nombre, pussent y trouver un refuge (1). Au temps d'Agricola, 78-84, le char de guerre était encore employé chez quelques peuples bretons (2). Strabon (3), Arrien (4) et Dion Cassius (5) parlent des chars des Bretons et en particulier des *Caledonii*. Ils étaient propres à évoluer sur toute espèce de terrain et traînés par des petits chevaux rapides et durs à la fatigue. D'après Tacite, chez les Bretons, le conducteur était, au contraire de ce qui se passait chez les Grecs, d'une condition plus élevée que le combattant (6).

Rien ne prouve que les deux mille chars, ἅμαξαι, que les Gaulois de Brennos emmenaient dans leur expédition contre Delphes aient été montés par des guerriers ; il est probable que c'était des chariots destinés au transport des femmes, des enfants et des bagages (7).

Les chars de guerre étaient-ils armés de faux ? Lucien (8),

(1) *De bello gallico*, IV, 33; Cf. IV, 24 ; 32; V, 9 ; 15 ; 16 ; 19.
(2) Tacite, *Agricola*, 12.
(3) *Géographie*, IV, 5, 2.
(4) *Tactique*, 19.
(5) *Histoire romaine*, LXXVI, 12.
(6) H. d'Arbois de Jubainville, *Le char de guerre des Celtes dans quelques textes historiques*, *Revue celtique*, t. IX, p. 387-393.
(7) Diodore, XXII, 9. Cf. *De bello gallico*, VIII, 14.
(8) *Antiochos*, 8.

racontant la bataille gagnée par Antiochus Sôter sur les Galates, vers 272 avant J.-C., dit que sur le front de l'armée galate il y avait, prêts à s'élancer, quatre-vingts chars porte-faux (ἅρματα δρεπανηφόρα) et deux fois autant de chars ordinaires (συνωρίδες). Mais la source de Lucien paraît être un poème épique de Simonide de Magnésie et tous les détails qu'il nous donne sur le nombre et l'armement des Gaulois n'ont aucune valeur historique. Que valent par ailleurs les témoignages de Frontin (1) parlant des quadriges gaulois armés de faux que César arrêta au moyen de pieux fichés en terre ; de Pomponius Mela (2) citant les *covinni* bretons, équipés à la façon gauloise et dont les essieux se terminent par des faux ; du poète Silius Italicus (3) mentionnant dans une comparaison le *covinnus falcifer* des habitants de Thulé ? Quelle autorité ont ces textes littéraires en regard du silence unanime des historiens tels que Polybe, César, Tite Live qui parlent plusieurs fois des chars de guerre des Celtes, mais ne les représentent jamais comme armés de faux, alors qu'ils connaissent les chars porte-faux d'Antiochus le Grand et de Pharnace ? On est bien tenté d'adopter sur cette question la conclusion de l'étude de M. Théodore Reinach sur les chars à faux des Gaulois (4) et qui est qu'il n'y en avait point, à moins toutefois que, les chars armés de faux n'ayant été qu'une exception, César et Tacite ne les aient considérés comme quantité négligeable et n'en aient point parlé pour cette seule raison.

(1) *Stratagèmes*, II, 3, 18.
(2) III, 6.
(3) *Punica*, XVII, 417.
(4) *Revue celtique*, t. X, p. 122-133.

On a découvert en Champagne des squelettes de guerriers ensevelis dans leur char dont on a retrouvé les bandes de roues en fer et les essieux en bronze. Ces sépultures sont antérieures à la conquête de la Gaule et appartiennent au peuple qui a précédé les Belges de César. En Grande-Bretagne, des restes de ferrures de chars de guerre étaient contenus dans des tumuli du Yorkshire (1).

Les roues semblent avoir eu de 0,90 à 1,30 de diamètre. Les frettes des moyeux ont 0,15 de diamètre. On a recueilli aussi diverses parties du char dont on ne peut préciser l'emploi : des tiges inégales réunies par un anneau, articulées, ou isolées ; des garnitures de fer repliées sur elles-mêmes et ayant 0,07 d'ouverture. Des ornements en bronze découpé semblent avoir appartenu aux harnais. Les mors sont brisés et terminés par des anneaux ou des montants latéraux munis d'ouvertures. Certaines pièces du joug et la clavette étaient parfois émaillées (2). A Somme-Tourbe, on a trouvé des pièces de bronze qui d'après M. Flouest étaient fixées à l'extrémité du timon. Ce sont deux plaques triangulaires ajourées de façon à ce que les parties pleines figurent des S alternativement adossés ou affrontés ; les deux plaques étaient réunies bout à bout et appliquées à l'aide d'un clou à tête de corail. L'armure pleine de l'extrémité du timon était ornée d'un fleuron, de pointillés et de cercles tracés au burin (3).

(1) *Archaeologia cambrensis*, t. XIII (1896), p. 221-222.

(2) H. A. Mazard, *Essai sur les chars gaulois de la Marne*, *Revue archéologique*, t. XXXIII (1877), p. 154-172, pl. VII et fig. ; p. 217-229. H. Hubert, *Sépulture à char de Nanterre*, *L'Anthropologie*, t. XIII, 1902, p. 66-73. Cf. *Revue celtique*, t. IX, p. 423-424.

(3) E. Flouest, *Le char de la sépulture gauloise de la Bouvandau*, *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XLVI, p. 99.

Un denier de Jules César porte un *essedum* breton, très rudimentaire, composé d'une plate-forme et dont les côtés sont munis de deux ridelles circulaires (1). Au revers d'un denier de L. Hostilius Saserna est représenté un guerrier combattant sur un char de guerre (2); et un guerrier debout sur un char à deux roues, quelquefois casqué, lançant un javelot et tenant le carnyx figure sur des monnaies de plusieurs familles romaines (3). Sur les trophées de Pergame, on remarque des roues de char de guerre (4).

La littérature épique de l'Irlande nous atteste que les Irlandais combattaient encore en char aux premiers siècles après l'ère chrétienne. L'équitation est exceptionnelle dans les textes les plus anciens du cycle d'Ulster; le combat à cheval remplace le combat en char dans le cycle de Leinster. Le char de guerre irlandais était à deux places: celle de gauche est occupée par le guerrier; celle de droite par le cocher; c'est un char à deux roues traîné par deux chevaux. Une seule fois il est question d'un char armé de faux; c'est le *cath-charpat serda* du héros d'Ulster, Cûchulainn; il était garni de pointes de fer, de tranchants minces, de crocs, et avait les essieux hérissés de pointes (5).

Nous savons par César que l'infanterie gauloise prit à Avaricum la formation en coin, *cuneatim* (6), et par Végèce

(1) Babelon, *Description historique et chronologique des monnaies de la république romaine*, Paris, 1885-1887, t. II, p. 12.

(2) Reproduit chez H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 330.

(3) Reproduction dans la *Revue archéologique*, t. X (1887), p. 135, pl. XIV.

(4) S. Reinach, *Revue archéologique*, t. XIII, (1889), p. 199.

(5) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 332-333, 340.

(6) *De bello gallico*, VII, 28.

que les formations des Gaulois et des Celtibères étaient des *catervae* de six mille hommes (1). Les Celtes allaient au combat couronnés de fleurs, comme à une fête (2) ; ils se précipitaient à l'ennemi en entonnant un chant de guerre (3), en poussant d'affreux hurlements, en secouant et frappant leurs boucliers, leurs longues épées, et leurs chevelures flottantes, en sonnant de la trompette (4). Leur façon de combattre avait quelque chose de désordonné et d'étranger à la science des armes. Tantôt, élevant haut leurs sabres, ils frappaient d'une façon sauvage, avec un mouvement de tout leur corps, comme des bûcherons ou des terrassiers ; tantôt ils portaient de côté leurs coups, sans viser, comme s'ils allaient entailler leurs adversaires, corps et armes défensives tout à la fois ; puis ils retournaient dans l'autre sens la pointe de leur fer. Renversés à terre, ils rugissaient, mordaient les boucliers et poussaient comme des bêtes sauvages des cris semblables à des hurlements (5). Certaines monnaies gauloises semblent représenter des danses guerrières (6).

L'histoire romaine nous a conservé le souvenir de plusieurs combats singuliers livrés en présence de deux armées par des Romains de marque à des Gaulois anonymes. Le plus ancien (367 avant Jésus-Christ) est celui de T. Manlius surnommé après sa victoire Torquatus. C'est peut-être une légende ; car Polybe n'en parle point (7)

(1) *De re militari*, II, 2.
(2) Elien, *Histoires variées*, XII, 23.
(3) Tite Live, X, 26, 11 ; XXI, 28, 1.
(4) Appien, IV, 8. Diodore, V, 30.
(5) Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, XIV, 10.
(6) Jullian, *Revue des études anciennes*, t. VI, p. 54.
(7) *Histoires*, II, 18.

et Tite Live se contredit en essayant d'en déterminer la date (1). L'adversaire de T. Manlius est un Gaulois armé d'un bouclier et de deux épées, complètement nu, et paré d'un collier et de bracelets ; sa longue épée tranchante, mais sans pointe, ne peut riposter avec succès à la pointe aiguë de l'épée espagnole de T. Manlius (2). En l'an 349 avant Jésus-Christ, les historiens (3) ont placé un autre duel entre Romain et Gaulois. Un Gaulois de grande taille, aux armes remarquables, demande le silence en frappant son bouclier de sa lance et provoque par interprète un Romain pour croiser le fer avec lui. Le tribun M. Valerius accepte le défi. On sait qu'un corbeau vint se percher sur le casque du Romain et attaquant le Gaulois à coups de bec et de griffes assura la victoire à M. Valerius qui reçut alors le surnom de Corvus. Cicéron (4) qui parle de M. Valerius Corvus ne fait aucune allusion à ce combat. D'autres récits de combats analogues nous ont été conservés sans que nous ayons des raisons sérieuses de suspecter leur authenticité. L'un est le duel de M. Claudius Marcellus avec le roi des Gésates Viridomaros (ou Britomaros), en l'an 222 avant Jésus-Christ. L'allusion qu'y fait le poète Properce est pleine de détails intéressants : « Claudius écarta les ennemis qui avaient passé l'Eridan et rapporta le bouclier belge de Virdomarus au grand corps. Il se vantait de sa noblesse et la faisait remonter au Rhin lui-même ; du haut de son char il

(1) Tite Live, VII, 9-10. Cf. VI, 42. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 9-10.

(2) Claudius Quadrigarius chez Aulu-Gelle, IX, 13.

(3) Tite Live, VII, 26 ; Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, XV, 1 ; Aulu-Gelle, IX, 11.

(4) *De senectute*, 17.

lançait des javelots (*gaesa*). Son collier arrondi tombe de sa tête tranchée ; son sang tache ses braies rayées (1). En 158 avant Jésus-Christ, Scipion Emilien luttant contre les Celtibères vainquit en combat singulier un barbare d'Intercatia armé de belles armes et qui s'avançait en prenant des poses de danseur entre les deux armées (2).

Dans la littérature épique de l'Irlande, il y a quelques exemples de combats singuliers en bataille rangée. Le plus célèbre est contenu dans l'épopée intitulée *L'Enlèvement des Vaches de Cualngé*. Pendant que les guerriers de l'Ulster sont réduits à l'impuissance par l'effet d'une malédiction qu'ils ont encourue, Cûchulainn est seul à soutenir le choc de l'armée de Connacht qui a envahi l'Ulster. On lui propose un arrangement ; chaque matin on enverra un guerrier se battre en duel avec lui, et pendant ce temps l'armée de Connacht restera sans poursuivre sa marche en avant. Cûchulainn lutte ainsi contre onze guerriers ; après le septième, il prend trois jours et trois nuits de repos et le onzième combat dure trois jours entiers (3).

Les forteresses gauloises que César appelle *oppida* occupaient des étendues de terrain assez considérables ; Murcens occupait 150 hectares ; Bibracte, 135 ; Besançon, 150 ; Alise, 97 ; Gergovie, 70 (4) Elles étaient établies dans des lieux naturellement fortifiés ; tantôt entourées de rivières et d'un marais, comme Avaricum (5), tantôt situées sur une

(1) Properce, IV, 10, 39-43. Cf. Plutarque, *Marcellus*, 7.
(2) Appien, VI, 53.
(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 27-34.
(4) Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray*, p. III.
(5) *De bello gallico*, VII, 15.

montagne comme Gergovie ou Alise (1). Les murs, construits à la mode gauloise (2), étaient d'une épaisseur qui variait de 5m à 10 mètres ; à Noviodunum, ils étaient élevés et précédés d'un large fossé (3). Sur les murs, on avait dressé à Avaricum des tours en bois recouvert de cuir (4).

Les Gaulois assiégés se portaient sur les tours et les remparts et de là lançaient sur les travaux d'approche des ennemis du bois sec, des torches allumées, de la poix, du suif et d'autres matières inflammables (5). A Gergovie et à Alise, ils avaient construit au milieu du coteau au sommet duquel était située la forteresse un mur de fortes pierres, haut de six pieds, pour briser l'élan des Romains (6).

Pour assiéger une place, les Gaulois, comme les Belges, commencent par l'investir avec toutes leurs troupes ; de toute part, ils lancent des pierres et des traits sur le rempart ; quand les ennemis l'ont abandonné, ils s'avancent jusqu'aux portes en formant la tortue et sapent la muraille (7). Ils ignoraient d'abord les divers appareils de siège, les mantelets, les tours, les terrasses (8) et s'en moquèrent les premières fois qu'ils virent les Romains les employer contre eux (9). Mais ils ne tardèrent pas à les emprunter à leurs ennemis (10).

(1) *De bello gallico*, VII, 36 ; 69.
(2) Voir ci-dessus, p. 122.
(3) *Ibid.*, II, 12.
(4) *De bello gallico*, VII, 22 ; 24 ; 25.
(5) *Ibid.*, VII, 24 ; 25.
(6) *Ibid.*, VII, 46 ; 69.
(7) *Ibid.*, II, 6.
(8) *Ibid.* II, 12. Cf. VII, 29.
(9) *Ibid.* II, 30.
(10) *Ibid.* V, 42 ; 52. Sur les fortifications gauloises, voir G. de la Noë, *Principes de la fortification antique*, Paris, 1890.

Les armes des Gaulois frappèrent d'étonnement les habitants de Clusium qui n'en avaient jamais vu de semblables (1). C'était d'ailleurs, comme chez les autres peuples, des armes de jet, des épées, des boucliers, des casques et des cuirasses. Les armes de jet étaient très variées.

Le *gaesum* (γαῖσον) est proprement le javelot de peuples celtiques habitant les Alpes (2) et surnommés *gaesati* « armés du *gaesum* ». Bien que le nom celtique de cette arme soit connu de César (3), de Virgile (4), de Tite Live (5), Properce (6) et qu'il se trouve souvent chez d'autres auteurs latins et grecs (7), nous ne savons pas exactement quelle en était la matière et la forme. D'ordinaire, le guerrier arrivant sur le champ de bataille en portait deux à la main. Pollux qualifie le *gaesum* de lance tout en fer, δόρυ ὁλοσίδηρον (8), et on trouve chez Hésychius (9) le même renseignement. Il n'est pas sûr que chez Virgile *duo alpina gaesa* doive s'expliquer par *gaesa* dont le bois a été fourni par les arbres des Alpes ; il est plus probable qu'il y a là une allusion aux peuples des Alpes armés du *gaesum*. M. A. Blanchet (10) a pensé qu'un guerrier gaulois représenté sur des monnaies portant le nom du censeur Cn. Domitius

(1) Tite Live, v, 35.
(2) Polybe, II, 22.
(3) *De bello gallico*, III, 4, 1.
(4) *Enéide*, VIII, 661-662.
(5) VIII, 8, 5.
(6) V, 10, 41.
(7) Voir Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1517-1520.
(8) *Onomasticon*, VII, 33, 156.
(9) *Lexicon*, au mot γαῖσος.
(10) *Revue celtique*, t. XXV, p. 229-231.

Ahenobarbus qui vainquit à Vindalium le roi arverne Bituitos et les Allobroges en 121 avant J.-C. lançait un *gaesum* ; les autres détails de la monnaie, le *carnyx* et le bouclier allongé, sont également des objets propres aux Gaulois. D'après cette représentation, le *gaesum* se terminerait par une pointe large ressemblant à une feuille. Sur la plaque de ceinturon de Watsch (Carniole) on voit des guerriers armés d'un javelot à large pointe (1) et on a trouvé à la Tène un fer de cette forme qui est conservé maintenant au musée de Bienne.

Le javelot irlandais nommé dans l'épopée *gai, gae* porte un nom identique à *gaesum* (2).

La *cateia* attribuée par Virgile (3) aux Teutons est d'après Servius (4) et Isidore (5) une arme commune aux aux Celtes et aux Germains. C'est une arme de jet en bois très flexible ; à cause de sa pesanteur on doit la lancer de près, mais elle brise avec une très grande force le but qu'elle atteint. Si elle est lancée par un homme habile, elle revient à celui qui l'a envoyée. Ce dernier détail fait penser au *boumerang* africain et australien. Mais M. Salomon Reinach (6) a fait remarquer que dans la mythologie germanique le marteau lancé par le dieu Thor revient se placer après chaque coup dans la main du dieu ; le renseignement donné par Isidore pourrait donc n'être que l'écho d'une

(1) A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 107 (fig.).

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 365.

(3) *Enéide*, VII, 741.

(4) *Ad Aeneida*, VII, 741.

(5) *Origines*, XVIII, 7, 7.

(6) *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 191-199.

légende. La *cateia* est vraisemblablement une hache de jet comparable à la francisque des Germains. La *cateia* serait représentée sur la plaque de ceinturon de Watsch (1).

Parmi les armes de jet des Celtes, on peut encore citer :

1° La *matara, materis* ou μάδαρις, sorte de trait dont nous ne connaissons que le nom (2).

2° Les javelots désignés sous le nom grec de σαύνιον ; ils avaient, d'après Diodore (3), la pointe plus grande que les épées ; les uns étaient droits, d'autres recourbés, en sorte que non seulement ils coupent, mais encore déchirent les chairs et qu'en retirant le javelot on agrandit la plaie. Dans un autre passage de Diodore (4), on voit que le *saunion* est lancé, comme le *gaesum*, du haut du char de guerre par les Gaulois.

3° Un javelot en bois (ξύλον), semblable à celui des vélites romains (γρόσφος), qu'ils lancent sans *amentum* ou courroie et rien qu'avec la main plus loin qu'une flèche ; aussi s'en servent-ils de préférence même pour chasser à l'oiseau (5). De même, on voit, dans l'épopée irlandaise intitulée : « La maladie de Cûchulainn », le héros d'Ulster atteindre un oiseau d'un coup de javelot (6).

On appelait en langue celtique *petrinos* une façon particulière de lancer le javelot ; un autre coup s'appelait *xunêma* ; un autre *toloutegon* ou *stoloutegon* (7).

(1) *Revue archéologique*, t. III (1884), pl. III.
(2) Sisenna chez Nonius Marcellus, XVIII, 26 ; Strabon, IV, 4, 3. César, *De bello gallico*, I, 26.
(3) *Bibliothèque*, V, 30.
(4) *Ibid.*, V, 29.
(5) Strabon, IV, 4, 3.
(6) H. d'Arbois de Jubainville, *L'épopée celtique en Irlande, Cours de littérature celtique*, t. V, p. 178.
(7) Arrien, *Tactique*, 37 ; 42 ; 43.

Outre les armes de jet, les Celtes connaissent aussi les piques qu'ils appellent *lanciae* ; le fer a une coudée (0, 44) de longueur et un peu moins de deux palmes (0, 074) de largeur ; le fût a plus d'une coudée de long (1) ; au temps de l'empereur Sévère, chez les *Caledonii*, la pique, δόρυ, est courte ; elle se termine à l'extrémité inférieure par une pomme d'airain qui fait, quand on l'agite, un bruit effrayant. Les *Caledonii* ont aussi des poignards (ἐγχειρίδια (2).

On a trouvé dans les sépultures et dans les *oppida* de nombreux fers de lances et de javelots. Ceux de la station de la Tène sont à douille et à arrête médiane, en forme de feuilles de saule ; quelques-uns présentent des découpures en forme de croissant (3).

Les Celtes employaient à la guerre, comme à la chasse, les arcs et les frondes. La profession d'archer était très répandue en Gaule (4) ; mais les Venètes ne se servaient point de flèches pour combattre (5). Des carquois remplis de flèches sont figurés sur le sarcophage de la Vigne Ammendola (6).

Dans la bataille livrée par Ambiorix à Sabinus, L. Cotta, légat, fut blessé au visage d'un coup de fronde (7). Des balles de fronde en argile rougies au feu sont jetées par

(1) Diodore, v, 30. Cf. Tite Live, XXII, 6, 4. César, VIII, 48. Sisenna (voir ci-dessus, note).

(2) Dion Cassius, LXXVI, 12.

(3) *Revue d'anthropologie*, t. III (1888), p. 734 ; Gross, *La Tène*, p. 24-25, pl. V, VI.

(4) César, VII, 31, 4 ; 36, 4 ; 41, 3 ; 80, 3 ; 80, 7 ; 81, 2. Strabon, IV, 4, 3.

(5) Dion Cassius, XXXIX, 43.

(6) S. Reinach, *Revue archéologique*, t. XIII, (1889), p. 330.

(7) *De bello gallico*, V, 35.

les Gaulois sur les huttes couvertes en paille où logeaient les soldats de Cicéron et y mettent le feu (1).

En Irlande, l'emploi des flèches est d'importation germanique. Mais la fronde est une des armes favorites des guerriers du cycle mythologique et du cycle d'Ulster. Cûchulainn se servait d'une fronde, non seulement pour chasser les oiseaux, mais aussi pour tuer les hommes à la guerre. A la bataille de Moytura, Lug, le héros aux mille métiers, d'un coup de fronde, crève à Balor son mauvais œil qui ne s'ouvrait que sur un champ de bataille et dont la paupière ne se soulevait que sous les efforts de quatre hommes. Conchobhar, le roi d'Ulster, avait reçu dans la tête une balle de fronde fabriquée avec un mélange de terre et de cervelle humaine (2).

L'épée des Cisalpins qui luttèrent contre les Romains était sans pointe ; elle ne pouvait frapper que de taille, et un seul coup ; au second coup, elle était émoussée et elle pliait tellement en long et en large que, si on ne laissait pas au soldat le temps de la redresser avec son pied contre terre, l'atteinte en était dès lors impuissante (3). D'après Diodore, les Gaulois ont des épées (σπάθαι) longues, suspendues au côté droit par des chaînes de fer ou d'airain, sortes de glaives (ξίφη) qui ne sont guère moins grands que le javelot des autres nations (4). Strabon parle d'un long sabre ou coutelas (μάχαιρα) pendu au côté droit (5). A la bataille de Cannes (216), les Gaulois, qui avaient des boucliers

(1) *De bello gallico*, v, 43. Cf. vii, 81.
(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. vi, p. 353-355.
(3) Polybe, ii, 33. Cf. Plutarque, *Camille*, 40 ; 41.
(4) *Bibliothèque*, v, 30. Cf. Végèce, ii, 15.
(5) *Géographie*, iv, 4, 3.

presque semblables à ceux des *Hispani*, se distinguaient de ceux-ci par la forme de leurs épées (1). Celles des Gaulois étaient très longues et sans pointe ; celles des *Hispanis*, faciles à manier à cause de leur petitesse et munies de pointes. Les Bretons aussi avaient de longs glaives sans pointe (2).

Les épées des *Celtiberi* étaient renommées dans l'antiquité : elles avaient une pointe fort solide et frappaient également bien d'estoc et de taille. Les Romains, à partir de leurs guerres contre Annibal, abandonnèrent les épées jusqu'alors en usage chez eux pour prendre celle des *Hispani* (3). Outre une épée d'excellent fer forgé à deux tranchants, les Celtibères portaient encore un poignard long d'un spithame (0,225) dont ils se servaient dans la mêlée (4).

L'épée de fer du type de Hallstatt est une grande épée d'un mètre de long, à deux tranchants, élargie au milieu, à pointe mousse, à longue poignée, qui semble une variante agrandie de l'épée de bronze la plus répandue en Allemagne et dans l'Est de la Gaule. Cette épée servait à frapper de taille et non d'estoc. On la trouve à Hallstatt, surtout dans les tombes à incinération, quelquefois en Allemagne, plus fréquemment dans l'Est de la Gaule. On serait tenté de l'identifier à l'épée attribuée par Polybe aux Gaulois Cisalpins si on l'avait trouvée dans l'Italie du Nord (5).

Mais l'épée que l'on trouve dans les sépultures gauloises

(1) Tite Live, XXII, 46.

(2) Tacite, *Agricola*, 36.

(3) Polybe, chez Suidas, au mot μάχαιρα.

(4) Diodore, V, 33.

(5) A Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 125 (fig.), 145-157. Cf. S. Reinach, *Guide illustré du musée de Saint-Germain*, p. 33 (fig.); cf. p. 41.

de la Cisalpine est l'épée de la Tène (1), plus courte, de 0,80 à 0,95 de long, à lame large au sommet, puis rétrécie en forme de feuille d'olivier. On distingue de cette épée trois types : celui des tombes de la Champagne (2), celui de la station de la Tène (3), celui d'Alesia (4) et des oppida. Quelques-unes des épées trouvées à Alesia se rapprochent des épées décrites par Polybe ; la pointe est émoussée ou arrondie ; les tranchants sont en fer doux et pouvaient être après le combat réparés par le martelage (5). Le fourreau de l'épée de fer est en bois, en bronze ou en fer. Des bouterolles ou bases de fourreau, en bronze, à ailettes, ont été trouvées auprès de plusieurs épées hallstattiennes en fer (6).

A côté de chaque épée on trouve souvent dans les tombeaux une courte chaîne de plusieurs anneaux, en fil de fer tordu. Ce sont sans doute les chaînes dont parle Diodore et qui attachaient l'épée au côté droit (7). On a trouvé aussi à Hallstatt et à Alaise des plaques de ceinture gravées ou repoussées (8).

La pièce la plus caractéristique de l'armement gaulois était le bouclier. C'est à la forme du bouclier que les Gaulois de Brennos pouvaient se reconnaître (9).

(1) A. Bertrand et S. Reinach, *ibid.*, p. 172 ; Cf. p. 87, 88, (fig.).
(2) Cf. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. II, planches.
(3) Gross, *La Tène*, p. 21-23, pl. I-IV, VII.
(4) *Revue archéologique*, t. IV, (1861), p. 66, 141, pl. XIII et XIV ; t. X, (1864), p. 337, pl. XXII ; t. XI, (1865), p. 82. pl. III.
(5) S. Reinach, *Revue celtique*, t. XX, p. 120-121. Verchère de Reffye, *Revue archéologique*, t. X, (1864), p. 347.
(6) A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 154-156.
(7) J. de Baye, *Revue archéologique*, t. XXXIV, (1877), p. 43. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. II, planches.
(8) *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. II, planches.
(9) Pausanias, X, 23, 8.

Les boucliers que les *Aduatuci* se fabriquent à la hâte sont en écorces ou en osier recouvert de peaux (1). Les boucliers des *Helvetii* étaient transpercés et cloués ensemble par les javelots romains (2). D'après Diodore (3) les boucliers gaulois sont aussi hauts qu'un homme, et chacun les orne à sa manière. Quelques-uns portent des figures d'airain en bosse représentant des animaux et travaillées avec beaucoup d'art. D'autres sont peints de diverses couleurs ou ornés de ciselures d'or ou d'argent (4). Les boucliers des Cisalpins ne couvraient pas suffisamment les soldats, remarque Polybe (5) et plus ceux-ci étaient grands, plus ils étaient exposés aux traits. Les boucliers des soldats de Brennos pouvaient leur servir de radeaux pour traverser un fleuve; ils ressemblaient beaucoup aux γέρραι des Perses (6). Le bouclier (*caetra*) des Bretons était petit (7). Les Celtibères portaient soit des boucliers gaulois, soit des boucliers (κυρτία) ronds (8).

Les boucliers figurés sur les statues représentant des Gaulois sont de forme oblongue, mais non de la hauteur d'un homme. Tels sont les boucliers du Gaulois mourant du Capitole, du groupe de la villa Ludovisi, du jeune Gaulois mort de Venise (9). Sur la statue trouvée à Montdragon

(1) César, *De bello gallico*, II, 33.
(2) *Ibid.* I, 25. Cf. Plutarque, *Camille*, 41, 5.
(3) *Bibliothèque*, V, 30.
(4) Diodore, V, 30 ; Cf. Tite Live, VII, 10 ; Florus III, 2 ; Plutarque, *César*, 27 ; Lucain, I, 398. Voir ci-dessus, p. 203.
(5) *Histoires*, II, 30. Tite Live XXXVIII, 21, 4, dit la même chose des Galates. Virgile, *Enéide*, VIII, 662, dit seulement : *scutis protecti corpora longis*. Cf. Lucain, I, 423.
(6) Pausanias, X, 20, 8 ; X, 19, 4, Cf. VIII, 50, 1.
(7) Tacite, *Agricola*, 36.
(8) Diodore, V, 33.
(9) S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. I, p. 530, 498, 531.

le long bouclier présente des stries au moyen desquelles le sculpteur semble avoir voulu indiquer que le bouclier était en bois (1). Sur l'arc de triomphe d'Orange sont figurés des boucliers gaulois, très grands et de forme oblongue ou hexagonale avec une bordure et une large bosse ou *umbo* reliée à une armature en forme de croix à branches contournées (2).

On a trouvé en Grande-Bretagne deux boucliers en bronze ; à la station de la Tène on a découvert des plaques de bronze qui décoraient sans doute la face interne d'un bouclier en bois. Mais le plus souvent on ne trouve que des *umbo* en bronze ou en fer, restes de boucliers en bois. Les *umbo* sont en général d'un travail peu soigné. On a recueilli diverses garnitures de bouclier en fer et en bronze (3). Les poignées sont en forme de demi-bracelets.

Diodore nous dit que chez les Gaulois les uns portent des cottes de maille de fer (4) et que d'autres, contents de leurs avantages naturels, combattent nus. Les Celtibères enroulaient autour de leurs jambes des jambières faites de crin ou de poil (5).

Les Galates qui combattirent Antiochus Sôter portaient des cuirasses de bronze (6). Le roi des *Gaesati* tué par Marcellus avait une armure (πανοπλία) ornée d'or, d'argent, de

(1) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales*, p. 167, note. *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. II, p. 196.

(2) F. de Saulcy, *Journal des savants*, 1880, p. 77.

(3) *Revue archéologique*, t. XVI (1867), p. 71 ; t. XXXVIII (1879), p. 217-218. *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, t. I, planches. Gross, *La Tène*, p. 27, pl. VII.

(4) *Bibliothèque*, V, 30.

(5) *Ibid.* V, 33.

(6) Lucien, *Antiochos*, 8. Cf. Appien, *Syriaques*, 32.

broderies et de vives couleurs (1). Mais les Celtes qui envahirent la Grèce n'avaient pas d'autre arme défensive que le bouclier (2). Sur les trophées de Pergame est figurée une cotte de mailles ainsi qu'une cuirasse ornée de croix gammées et de signes en S (3).

D'après Varron (4), la cotte de maille en fer, sorte de tunique formée d'anneaux, est d'origine gauloise. A la Tiefenau en Suisse, on a trouvé des restes d'une cotte de maille de ce genre (5).

Les casques sont en airain, garnis de grandes saillies, et donnent à ceux qui les portent un aspect tout fantastique. A quelques-uns de ces casques sont fixés des cornes ; à d'autres, des figures d'oiseaux ou de quadrupèdes en relief (6). Ceux des Celtibères portaient une aigrette de pourpre (7). On voit des casques à cornes sur l'arc de triomphe d'Orange, sur le monument des Jules à Saint-Remy, et sur le vase d'argent de Gundestrup, mais les casques des trophées de Pergame sont terminés par une pointe. En général, les guerriers gaulois représentés sur les monuments figurés ont la tête nue. Les casques trouvés en pays celtique sont en forme d'ogive à crête avec ou sans pointe ou en forme de cônes (8).

(1) Plutarque, *Marcellus*, 7 ; 8. Cf. *César*, 27.
(2) Pausanias, x, 21, 2.
(3) S. Reinach, *Les Gaulois dans l'art antique*, *Revue archéologique*, t. XIII, (1889), p. 199.
(4) *De lingua latina*, v, 24, 116.
(5) Gross, *La Tène*, p. 26.
(6) Diodore, v, 30. Cf. *Revue archéologique*, t. XXIX, (1875), p. 244, pl. IX ; t. II, (1883), p. 273, (fig.) ; t. XIII (1889), p. 199.
(7) Diodore, v, 33.
(8) S. Reinach, article Galea dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et Romaines* de Daremberg et Saglio ; *Esquisses archéologiques*, p. 61-63.

Lors de la guerre des Romains contre Caratacus, les Bretons n'avaient ni casques ni cuirasses (1). Il en est de même des soldats de Boudicca (2).

César mentionne seulement les enseignes de guerre des Gaulois, *militaria signa*, sans nous les décrire (3). Nous savons par ailleurs que ces enseignes étaient plantées en terre lorsque l'armée s'arrêtait et qu'on les arrachait avant de partir (4), qu'elles étaient fort nombreuses puisque les Romains dans les batailles où ils vainquirent les Gaulois purent s'emparer quelquefois de plusieurs centaines d'enseignes (5). Chez les Insubres, il y avait des enseignes en or (6).

Sur l'arc de triomphe d'Orange et la cuirasse de la statue d'Auguste sont figurées des enseignes gauloises. Ce sont des perches surmontées d'un sanglier. On retrouve ces enseignes sur les monnaies de divers peuples gaulois (les *Aulerci Eburovices*, les *Caleti*, les *Veliocasses*, les *Leuci*, les *Aedui*) et bretons (7). Un assez grand nombre de sangliers-enseignes en bronze ont été découverts en Gaule (8).

La trompette gauloise, κάρνυξ, rendait un son rauque ou aigu ; elle n'était pas très grande ; le pavillon était en forme d'animal, le tube en plomb ; on la fabriquait en métal fondu (9). Les Cisalpins avaient une quantité considé-

(1) Tacite, *Annales*, XII, 35.
(2) Dion Cassius, LXII, 12.
(3) *De bello gallico*, VII, 2.
(4) Tite Live, V, 37.
(5) Tite Live, XXXI, 21 ; XXXIII, 36 ; XXXV, 5.
(6) Polybe, II, 32.
(7) S. Reinach, *Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye*, t. II, p. 255.
(8) S. Reinach, *ibid.*, t. II, p. 268-270.
(9) Diodore, V, 30. Eustathe, *ad Iliada*, Σ 219. Cf. Lucain, I, 431-432.

rable de buccins et de trompettes dont le bruit, s'ajoutant aux cris de guerre de toute l'armée, était répercuté par les alentours (1). C'est au son de la trompette que l'assemblée des *Bellovaci* se réunit (2). La trompette gauloise est souvent représentée sur les monuments figurés ; on la trouve dans les trophées de l'arc de triomphe d'Orange ; sur la cuirasse de la statue d'Auguste de la villa de Livie, une femme qui paraît symboliser la Gaule tient à la main une trompette à tête de dragon analogue à celles que portent des monnaies romaines représentant des Gaulois (3).

Certains cris de guerre avaient une signification particulière. Outre le cri que les Gaulois poussaient en abordant l'ennemi, il y avait encore le cri de victoire, et le cri pour demander à parlementer (4). En signe de paix, pour se faire connaître d'alliés, les soldats se découvraient l'épaule droite (5).

Tous les détails que l'on peut recueillir sur les coutumes militaires des Celtes nous montrent l'Etat celtique organisé en vue de la guerre : guerres d'invasion et de conquête, guerres de défense contre l'envahisseur. C'est presque uniquement là qu'apparaît le pouvoir collectif des citoyens, qui, pas plus qu'il ne règle les rapports entre les particuliers, ne s'occupe, semble-t-il, des croyances et des institutions religieuses.

(1) Polybe, II, 29.

(2) *De bello gallico*, VIII, 20.

(3) S. Reinach, *Revue archéologique*, t. XIII, (1889), p. 320. Rayet, *Monuments de l'art antique*, t. II, pl. 71. Voir ci-dessus, p. 201.

(4) *De bello gallico*, V, 37 ; 26.

(5) *Ibid.*, VII, 50.

CHAPITRE V

LA RELIGION (1)

Difficultés de cette étude. — Les divinités assimilées chez les écrivains de l'antiquité et dans les inscriptions gallo-romaines. — Les divinités à nom celtique. — Les monuments figurés. — Signes symboliques. — La divination. — Restes du culte des animaux et des plantes. — Les enceintes sacrées et les temples. — Les statues. — Les prières. — Les libations. — Les sacrifices. — La croyance à l'immortalité de l'âme.

I

Les notions que nous pouvons glaner chez les auteurs de l'antiquité sur la religion des Celtes se répartissent sur plusieurs siècles et s'étendent à toutes les contrées où les Celtes ont séjourné. Nul n'oserait affirmer que du troisième siècle avant J.-C., où vivait Timée, au temps

(1) Sur la religion des Celtes, voir la bibliographie donnée par J. Déchelette, *Revue de synthèse historique*, t. III, p. 50-53, et quelques ouvrages généraux : H. Gaidoz, article *Gaulois* dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* de F. Lichtenberger, t. V, p. 428-441, Paris, 1879 ; A. Bertrand, *La religion des Gaulois, les druides et le druidisme*, Paris, 1897 ; C. Jullian, *Recherches sur la religion gauloise*, Bordeaux, 1903 (extrait de la *Revue des études anciennes*, t. IV-VI).

d'Ammien Marcellin (IVe siècle après J.-C.), les pratiques religieuses des Gaulois fussent demeurées immuables. On ne pourrait avec plus de raison soutenir que les Galates d'Asie Mineure, les Celtibères d'Espagne, les Gaulois de la Cisalpine, les Celtes qui pillèrent Delphes et ceux qui prirent Rome, les Gaulois transalpins et les Celtes de Grande-Bretagne eussent professé les mêmes doctrines et adoré les mêmes dieux, sans que le contact avec des nations étrangères eût en rien altéré les vieilles croyances de la race. Les témoignages des anciens sur la religion des Celtes ne peuvent donc être utilisés qu'avec prudence ; dispersés dans l'espace et dans le temps, de valeur et d'importance variable, ils se prêtent malaisément à une construction d'ensemble.

Les inscriptions trouvées en pays celtique et contenant des dédicaces à des dieux se rencontrent en France, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Grande-Bretagne. Mais on ne peut être sûr d'avoir affaire à des divinités celtiques si l'on n'a d'autre raison de le supposer que la provenance de l'inscription. On peut fort bien rencontrer en pays celtique une dédicace à une divinité étrangère ou *vice versa*. La grammaire comparée seule permet de résoudre la question. Il faut que le nom de la divinité s'explique par les langues celtiques, ou soit apparenté à des noms dont la provenance celtique n'est pas douteuse, pour que ce nom ait droit de figurer dans une histoire de la religion des Celtes. Quant aux divinités dont le nom n'est pas celtique, en l'absence de textes historiques, il est impossible de décider si elles ont été ou non adorées par les peuples celtiques.

En dehors des textes et des inscriptions, nous n'avons

plus de documents qui nous permettent d'étudier directement la religion des Celtes. Comment déterminer l'origine des dieux anonymes dont on a trouvé de nombreuses et caractéristiques représentations figurées ? Un très petit nombre de ces monuments sont antérieurs à la conquête romaine. Sont-ils des vestiges des cultes locaux antérieurs à l'invasion des Celtes en Gaule, ou ont-ils été introduits en Gaule par les marchands et les légionnaires romains ? Rien ne nous permet de le déterminer. Il faut prendre garde, aussi, que des statuettes artistiques peuvent ne pas avoir la signification religieuse que nous leur prêtons. Quand il s'agit de peuples anciens, nous sommes disposés à attacher une signification mystérieuse et symbolique à tous les objets d'art et à tous les détails d'ornementation. Personne ne s'aviserait aujourd'hui d'étudier les formes de nos bijoux, les dessins de nos vêtements et de nos meubles, les sculptures décoratives de nos maisons et d'en tirer des conclusions sur notre état religieux. Dans la science de l'Antiquité, au contraire, tout devient matière à hypothèse mystique, et l'histoire de l'art est absorbée par l'histoire des religions. Une statuette qui ne porte pas le nom d'un dieu peut pourtant fort bien n'avoir jamais été l'objet d'aucun culte.

Les monnaies ou les médailles gauloises, quand elles ne sont pas imitées des monnaies grecques, peuvent offrir des représentations de dieux ou de symboles religieux sans qu'il soit toujours possible d'attribuer avec sûreté ces représentations à la religion des Celtes (1).

(1) Voir des articles de A. de Barthélemy dans la *Revue numismatique*, 1884, p. 179-202, et dans la *Revue celtique*, t. I, p. 291-298 ; t. IX, p. 26-35 ; t. XII, p. 309-316. A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 228-244.

On peut rechercher dans quelques noms de lieux les noms des divinités celtiques sous la protection desquelles on aurait mis une demeure nouvellement fondée. Mais comme les noms divins ont été de bonne heure employés pour désigner des hommes, on a souvent à se demander si au lieu d'un dieu ce n'est pas plutôt d'un homme à nom divin que tel ou tel lieu tire son nom. On se tromperait beaucoup si l'on croyait que tous les anciens *Mercuriacus* de France, devenus aujourd'hui Mercuray, Mercurey, Mercoirey, Mercury sont dérivés du nom de dieu Mercurius. Ils proviennent plus vraisemblablement du gentilice romain Mercurius, assez fréquent dans les inscriptions, et au lieu de désigner l'emplacement de temples de Mercure, dénomment simplement le *fundus*, la propriété d'un Gallo-Romain du nom de Mercurius. Il en est de même de *Martiacus* (1).

Enfin, on s'est demandé si l'on ne pouvait trouver dans l'ancienne littérature des Irlandais et des Gallois des traces de la mythologie celtique (2). L'épopée irlandaise a été remaniée sous l'influence des idées chrétiennes, et on n'y trouve aucune trace d'offrandes ou de prières à des divinités (3). Les éléments merveilleux qui y abondent sont des faits de magie et de sorcellerie ainsi que les prodiges variés que l'on rencontre dans les contes populaires. Essayer de

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 270-275, 447-448.

(2) Voir ci-dessus, p. 2-4.

(3) Les formules de serments, seules, font mention de dieux. Joyce, *A social history of ancient Ireland*, t. I, p. 250. Dans les documents relatifs à la vie de saint Patrice, il est quelquefois question des idoles qu'adoraient les Scots. *The Tripartite life of Patrick*, éd. Stokes (Rolls series), London, 1887, p. 369, l. 20.

déterminer à l'aide des épisodes de la vie d'un héros irlandais les attributs primitifs de la divinité dont il peut être une transformation évhéméristе demande beaucoup d'ingéniosité et d'érudition ; je doute que les résultats acquis à la science soient jamais équivalents aux efforts dépensés à ces recherches curieuses (1). La comparaison de l'épopée irlandaise avec les textes grecs et latins et les monuments de l'épigraphie gallo-romaine ne peut nous donner que des rapprochements de coutumes ou de noms propres ; coutumes signalées comme particulières aux Celtes et conservées ou modifiées dans quelque mesure par les Gaëls d'Irlande ; noms ou épithètes de dieux gallo-romains servant en Irlande à désigner des guerriers ou des artisans fameux. Mais il est invraisemblable que les idées religieuses des Celtes de l'île d'Erin telles qu'elles nous apparaissent dans des poèmes épiques rédigés sans doute au VIIe siècle ne soient pas très différentes des conceptions théologiques des Gaulois du temps de César, et il serait sans doute imprudent de restituer à l'aide de l'épopée irlandaise le vieux Panthéon celtique. La littérature du Pays de Galles ne nous offre pas plus de ressources pour l'étude de la mythologie celtique. On y peut trouver quelques éléments des mythes familiers aux Celtes des Iles Britanniques sans que l'on puisse déterminer si ces mythes ont été connu des Celtes du continent (2).

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique* (*Cours de littérature celtique*, t. II), Paris, 1884. J. Rhys, *Lectures on the origin and growth of religion as illustrated by Celtic heathendom*, London, 1888 (*The Hibbert lectures*, 1886).

(2) Sur ce sujet, outre les ouvrages de H. d'Arbois de Jubainville et de J. Rhys, il faut encore citer les nombreux ouvrages de A. Nutt et

Les sources de l'histoire religieuse des Celtes, manifestement insuffisantes, ne pourront fournir les éléments d'un exposé suivi, qu'à condition que l'on comble par l'interprétation et l'hypothèse les lacunes considérables qu'elles laissent dans nos connaissances. Tous les efforts du critique devront tendre à ne pas franchir la limite qui sépare une hypothèse scientifique d'une pure conception de l'esprit.

II

Le texte le plus explicite que nous ayons sur les dieux gaulois se trouve chez César (1). Il semble bien que César rapporte non le résultat de ses observations personnelles, mais l'opinion d'écrivains antérieurs à lui. S'il eût étudié lui-même la religion gauloise, il est probable qu'il aurait été à la fois moins précis et plus exact. D'après César, le dieu que les Gaulois honorent le plus est Mercure ; ils le regardent comme l'inventeur de tous les arts, comme le guide des voyageurs et comme présidant à toute sorte de gains et de commerce. Après lui, ils adorent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve. Ils ont de ces divinités à peu près la même idée que les autres nations. Apollon guérit les maladies ; Minerve enseigne les éléments de l'industrie et des arts ; Jupiter tient l'empire du ciel ; Mars, celui de

particulièrement *Studies on the legend of the holy Grail with especial references to the hypothesis of its Celtic origin*, London, 1888, et un article intitulé *Celtic myth and saga* dans *The folklore journal*, t. II, p. 234 et suiv. Les différences entre la religion des Celtes continentaux et celle des Celtes insulaires ont été notées par H. d'Arbois de Jubainville. *Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'en l'an 100 avant notre ère*, Paris, 1904, p. 31-67.

(1) *De bello gallico*, VI, 17.

la guerre ; c'est à lui, lorsqu'ils ont résolu de combattre, qu'ils font vœu, d'ordinaire, de consacrer les dépouilles de l'ennemi.

Ce passage ne laisse pas de prêter à la critique. Est-il possible que toutes les tribus gauloises que César nous représente comme différant entre elles par la langue, les mœurs et les lois (1), aient eu les mêmes cinq divinités ? Quels étaient les noms de ces dieux et de cette déesse dans la langue des Celtes ? Une assimilation aussi complète entre ces cinq divinités et cinq divinités romaines est-elle vraisemblable ? On est tenté de rappeler l'opinion d'Asinius Pollion qui pensait que les *Commentaires* de César étaient composés avec peu de soin et d'exactitude ; César aurait étourdiment ajouté foi la plupart du temps à ce qu'on lui racontait des actions des autres et quant à ce qu'il avait fait lui-même, il l'avait mal rapporté, soit à dessein, soit faute de mémoire (2). Mais César lui-même prend soin de nous avertir que ces assimilations ne sont que des à peu près : *de his eandem* fere *quam reliquæ gentes habent opinionem* ; et il assimile les attributs des dieux celtiques non pas tant à ceux des dieux romains qu'à ceux des dieux des autres nations.

Quoi qu'il en soit, César ne nous donne des dieux gaulois qu'une physionomie incomplète, sinon inexacte. La plupart des auteurs de l'antiquité ne font pas preuve d'un sens critique plus affiné. Au temps des migrations des Celtes, leur plus grand dieu semble Arès-Mars (3). Chez

(1) *De bello gallico*, I, 1.

(2) Suétone, *César*, 56.

(3) Callimaque, IV, 173 ; Florus, II, 4 ; Silius Italicus, IV, 200-202 ; Ammien Marcellin, XXVII, 4, 4.

les Insubres, il y a un temple d'Athênâ où l'on abrite les enseignes de guerre (1). En 223, des Celtes vouent à Vulcain les armes romaines (2). Il faudrait donc ajouter au panthéon celtique, restitué par César, un sixième dieu qui pourrait être assimilé au Vulcain romain.

Les Celtes riverains de l'Océan ont une vénération particulière pour les Dioscures et, selon une tradition qui remonte chez eux aux temps anciens, ces dieux arrivèrent par l'Océan (3).

Enfin la légende d'Héraklès a été mise en relation avec l'ancienne histoire de la Gaule. Diodore (4) rapporte qu'Héraklès, ayant rassemblé ses troupes, s'avança jusqu'à la Celtique, la parcourut tout entière, abolissant les coutumes contraires au droit, comme celle du meurtre des étrangers. Une multitude d'hommes de toutes les nations étant venus se joindre volontairement à son armée, il fonda une ville très grande, celle qui en raison de sa course errante (ἄλης) s'appela Alesia.

Peut-être aussi faut-il compter au nombre des dieux gaulois le Dispater dont les Gaulois se prétendaient tous issus ; l'usage de compter le temps par nuits et non par jours se rattachait à cette croyance (5). Dis, Ditis pourrait être la forme latinisée d'un nom celtique conservé en irlandais sous la forme *dith*, « mort, destruction ».

(1) Polybe, II, 32. Cf. Justin, XLIII, 5, 5.

(2) Florus, II, 4.

(3) Diodore, IV, 56, 4. Cf. *Revue archéologique*, t. XXXIX, (1901), p. 35. D'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens*, p. 57-67.

(4) *Bibliothèque*, IV, 19. Cf. Pseudo-Aristote, *Singularités merveilleuses*, 85 ; Parthénios, *Erotiques*, 30.

(5) *De bello gallico*, VI, 18.

D'autre part, il faut rappeler que le nom qui désigne la divinité chez les peuples indo-européens, **dewos*, existe dans toutes les langues celtiques : irl. *dia*, gall. *dwy*, bret. *doué*. La racine de ce mot *div*, *deiv* signifie « briller » ; **deivos* est donc vraisemblablement la lumière du jour divinisée (1). A quelle époque fut-elle remplacée chez les Celtes par le dieu de la nuit?

Si des écrivains nous passons aux inscriptions romaines en pays celtiques, nous y retrouvons les noms des cinq grandes divinités romaines, avec des épithètes variées.

Mercure a dix-neuf surnoms : Alaunus, Arcecius, Artaius, Arvernorix, Arvernus, Adsmerius, Canetonessis, Cissonius, Clavariatis, Dumiatis, Magniacus, Moccus, Tourenus, Vassocaletus (2), Vellaunus, Visucius ; Biausius, Cimiacinus, Naissatis.

Apollon en a treize : Anextiomarus, Atepomarus (3), Bormo ou Borvo, Cobledulitavus, Grannus, Livius, Maponus, Mogounus, Siannus, Virotutis, Vindonnus ; Belenus, Toutiorix.

Mars en cinquante-neuf : Albiorix, Belatucadrus, Bolvinnus, Britovius, Camulus, Caturix, Cicolluis, Cososus, Dinomogetimarus, Divanno, Glarinus, Halamardus, Harmogius, Lacavus, Latobius, Leherennus, Lelhunnus, Leucetius ou Loucetius, Mullo, Rudianus, Segomo, Toutates, Sinatis, Vorocius, Vincius (4) ; Beladonnis, Buxenus, Cabetius, Carrus, Cocidius, Condatis, Dunatis, Leucima-

(1) Rhys, *Hibbert lectures*, p. 116-118.

(2) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 32. R. Mowat, *Revue archéologique*, t. XXX, (1875), p. 359-372 ; cf. t. XXXIX, p. 175, 325-329.

(3) J. A. Hild, *Revue celtique*, t. XVII, p. 34-40.

(4) *Vinlius* est, dans une inscription, une épithète de Pollux, (*C. I. L.*, VI, 2562).

lacus, Medocius, Mogetius, Nodons, Rigisamus, Tritullus; Alator, Arixo, Barrex, Braciaca, Budenicus, Cariociecus, Cicinus, Cemenelus, Cnabetius, Corotiacus, Ieusdrinus, Lenus, Nabelcus, Neto, Ocelos, Olloudios, Randosatis, Riga, Smertatius, Vesucius, Vitucadrus.

Jupiter en a quatre : Baginatis, Pœninus (1), Tanarus, Taranucus.

Minerve en a quatre : Arnalia, Belisama ou Βηλήσαμις (2), Sulevia, Sulis.

Deux autres dieux romains apparaissent en pays celtiques avec des épithètes qui ne semblent pas toutes d'origine latine :

Hercule avec trois épithètes : Magusanus, Saegon, Saxanus.

Silvain avec une épithète : Sinquatus (3).

Un grand nombre de ces épithètes s'expliquent dans les langues celtiques. Parmi les épithètes de Mars, on peut citer : *Albiorix*, en gallois *elfydd* « monde », en gaulois *rix* « roi », irlandais *ri* ; *Belatucadrus* dont le second terme se retrouve dans le vieux-breton *cadr* « beau » ; *Britovius* dont le radical est sans doute le même que celui de *Brittones*, Bretons ; *Camulus* qui ressemble au nom de *Cumal*, père du héros irlandais Find, et qui se retrouve dans le premier terme du nom d'homme gaulois *Camulo-genus* ; *Catu-rix* « roi du combat », cf. le gallois *cad* et l'irlandais *cath* « ba-

(1) Tite Live, XXI, 38, 6.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Le dieu gaulois Belenus, la déesse gauloise Belisama*, *Revue archéologique*, t. XXV, (1873), p. 197-206.

(3) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 325, 326, 327, 329-330, 331. Roscher, *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*, t. II, col. 2828-2830 ; 2398-2399 ; Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, années 1894 et suiv.

taille » ; *Leucetius* ou *Loucetius* semble dérivé du mot celtique qui est devenu en gallois *lluched* « éclairs » ; *Segomo* semble une forme abrégée du nom d'homme gaulois *Segomaros*, cf. *Segomonas* dans un ogam irlandais ; *Toutates* (1) est un dérivé du mot qui est devenu en irlandais *tuath* « peuple », en breton *tud* « gens » : *Sinatis* est à comparer au nom d'homme gaulois *Sinorix* ; *Bela-donnis* dont le premier terme se trouve dans *Bello-vesus* (cf. pour l = ll le doublet *Belatulla*, *Bellatullus*) ; *Condatis* dérivé du nom de lieu *Condate*, Condé, qui signifie confluent (2) ; *Nodons* qui semble être le même personnage que le roi irlandais *Nuadu* à la main d'argent et que les Gallois *Nudd* et *Lludd* à la main d'argent (3) ; *Rigi-samus* dont le second terme entre dans *Samo-rix* ; *Dunatis*, cf. *dunum* ; *Vitu-cadrus*, cf. *Belatu-cadrus*. Mais *Leherennus*, *Lelhunnus* semblent ibères.

Parmi les épithètes de Mercure : *Arverno-rix* signifie roi des Arvernes ; *Arvernus* est le nom du peuple gaulois bien connu ; *Ate-smerius* est un nom dont on retrouve le premier terme dans les noms gaulois *Ate-boduus*, *Ate-spatus* et le second terme dans *Smerta-litanus*, *Ro-smerta* ; *Dumias* est le nom de la montagne du Puy de Dôme (4) ; *Moccus* est la forme ancienne du breton *moc'h* « cochon » ; *Vassos-caletus* est formé de deux mots celtiques : *vassos*, actuellement en breton *gwaz* « garçon » et *caletus*, cf. le

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Teutatès*, *Revue celtique*, t. I, p. 451.

(2) Zeuss, *Grammatica Celtica*, 2e éd., p. 998, note 7.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 155. J. Loth, *Les Mabinogion*, t. I, p 252, note 2. Rhys, *The Hibbert lectures*, p. 119-133.

(4) Sur le culte de Mercure en Gaule, cf. P. Monceaux, *Le grand temple du Puy de Dôme, le Mercure gaulois et l'histoire des Arvernes*, *Revue historique*, t. XXXV, (1887), p. 232-262 ; t. XXXVI, (1888), p. 1-28, 241-278.

breton *calet* « dur » et le nom de peuple *Caleti* ; *Vellaunus* est conservé comme second terme dans le nom propre breton *Cat-wallaun* qui signifie « brave au combat ».

Parmi les surnoms d'Apollon : *Anextio-marus*, *Atepomarus* qui ont pour second terme l'adjectif *maros*, en breton *meur* « grand » ; dans *Cobledu-litavus*, le second terme est apparenté à *-litanus* de *Smertu-litanus* ; *Maponus* est sans doute le gallois *mabon* « jeune homme » ; *Mogounus* est apparenté au nom gaulois *Mogetilla* et au *Deo Mogonti* honoré en Grande-Bretagne ; *Vero-tutus* à *Vero-dunum* ; *Vindonnus* dont le premier terme se trouve dans le nom de ville celtique *Vindo-bona* et est conservé en irlandais sous la forme *find*, en breton sous la forme *guenn* « blanc » ; les deux termes de *Toutio-rix* sont celtiques ; *Belenus* est à comparer à l'irlandais *Bel-tene* (1), « feu de Bel », fête du 1er mai.

Les surnoms de Jupiter s'expliquent difficilement dans les langues celtiques, sauf *Taranucus*, cf. les dieux *Taranucnos*, *Taranis* et le breton *taran* « tonnerre » ; il en est de même de ceux d'Hercule, de Silvain et de Minerve à l'exception peut-être du surnom *Beli-sama* que l'on peut comparer pour le second terme à *Rigi-samus*, et de *Sulis*, en irlandais *suil* « œil », breton *héol* « soleil ».

Ces exemples démontrent que de nombreux surnoms, appliqués en pays celtiques aux dieux romains, s'expliquent par le celtique. On peut se demander quelle en est la valeur. Cette valeur est évidemment variable. Certains de ces surnoms sont employés tantôt comme épithètes, tantôt seuls. Tels sont : Atesmerius (Adsmerius), Borvo, Gran-

(1) *Cormac's Glossary*, éd. Stokes. *Revue celtique*, t. XI, p. 443.

nus (1), Belenus (2), Maponus, Siannus, Segomo, Camulus, Belatucadrus, Latobius, Cocidius, Leherennus, Nodons (Nodens ou Nudens) Sulis (3), Belisama (4). Dans ce cas, il est probable que ces surnoms sont les noms mêmes des divinités indigènes. Quelquefois le surnom a une signification locale : *Arvernus* Arverne, *Condatis* de Condé, *Pœninus* des Alpes Pennines ; il est alors vraisemblable que nous avons affaire à une divinité romaine, objet d'un culte local. Restent les surnoms qui n'ont pas un sens local et qui ne s'emploient que comme épithètes. Un certain nombre d'entre eux peuvent désigner des divinités gauloises que l'on a assimilées à celles des divinités romaines qui avaient des attributs analogues.

L'étude des inscriptions gallo-romaines complète donc et rectifie le texte de César. Les dieux romains auxquels les dieux gaulois ont été assimilés sont bien Mercure, Mars, Apollon, Jupiter et Minerve. Il faudrait y ajouter peut-être Hercule et Silvain. Le nom de Mercure est bien moins fréquent dans les inscriptions de Grande-Bretagne que celui de Mars ; c'est le contraire en Gaule transalpine. Peut-on en conclure qu'à l'époque gallo-romaine le grand dieu des Celtes était, comme à l'époque des invasions, un Mars plutôt qu'un Mercure ? Ou bien, pour adopter la séduisante hypothèse de M. Jullian (5), Mars et Mercure ne seraient-ils que deux aspects différents du même dieu

(1) Dion Cassius, LXXVII, 15, 6.

(2) Tertullien, *Apologétique*, 24. Hérodien, VIII, 3, 8. Ausone, *Professores*, 5 ; 11.

(3) Sul Minervae numen. Solin, XXII, 10. *Corpus inscriptionum latinorum*, t. XIII, n° 6266 ; VII, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 53.

(4) Voir ci-dessus, p. 77.

(5) *Revue des études anciennes*, t. IV, p. 109.

qui présidait à la fois aux travaux de la guerre et à ceux de la paix ?

A côté des dieux qui ne nous sont connus que sous des noms latins accompagnés ou non d'épithètes celtiques, on trouve, tant chez les écrivains que dans les inscriptions, les noms celtiques de quelques divinités. C'est d'abord chez Lucain les vers célèbres où il énumère trois divinités celtiques : Taranis dont l'autel n'est pas plus doux que celui de la Diane scythique, le cruel Teutatès que l'on apaise par un sang affreux, et l'horrible Hésus aux sauvages autels (1). Taranis (2) est à comparer au Deo Taranucno « fils de Taranus » de deux inscriptions (3) et s'explique sans doute par le gallois *taran* « tonnerre ». Nous avons déjà trouvé, comme épithète de Mars, Toutates qui est une variante de Teutatès (4). Nous parlerons plus loin de l'Esus de l'autel de Paris dont le nom forme le premier terme des noms gaulois *Esu-genus*, *Esu-nertus*, *Esuvii*. Peut-être Lucain nous donne-t-il ainsi les noms celtiques des dieux assimilés aux grands dieux des Romains. Taranis serait un Jupiter ; Teutatès un Mars ; les scholiastes de Lucain identifient Teutatès à Mars et plus souvent à Mercure (5) ; Hésus à Mercure (6), Taranis à Dispater et à Jupiter. D'autre part, le culte d'Esus, Taranis, et Teutatès semble être localisé chez quelques peuplades gauloises (7).

(1) *Pharsale*, I, 444-446.
(2) J. F. Cerquand, *Revue celtique*, t. V, p. 381.
(3) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, nos 6094, 6478.
(4) H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. XIV, p. 249-253.
(5) Cf. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. IV, p. 113 et suiv.
(6) On a depuis longtemps comparé *Esus* au sanskrit *asus* « souffle, vie. »
(7) S. Reinach, *Revue celtique*, t. XVIII, p. 137-149.

Lucien nous apprend que les Celtes donnent à Héraklès le nom d'Ogmios : « Ils le représentent sous la forme d'un vieillard très âgé, chauve sur le sommet de la tête : le peu de cheveux qui lui restent sont entièrement blancs. Il a la peau ridée et brûlée par le soleil au point d'être noire. Il est revêtu de la peau de lion ; il tient la massue dans sa main droite ; de la gauche il présente un arc tendu : un carquois est suspendu à son épaule. Cet Héraklès vieillard attire à lui une multitude considérable qu'il tient attachée par les oreilles ; les liens dont il se sert sont de petites chaînes d'or et d'ambre, d'un travail délicat et semblables à des colliers de la plus grande beauté. Malgré la faiblesse de leurs chaînes, ces captifs ne cherchent point à prendre la fuite, quoiqu'ils le puissent aisément, et loin de faire aucune résistance, de roidir les pieds, de se renverser en arrière, ils suivent avec joie celui qui les guide ; ils le comblent d'éloges ; ils s'empressent de l'atteindre ; ils voudraient même le devancer et par cette ardeur ils relâchent leur chaîne ; on dirait qu'ils seraient fâchés de recouvrer leur liberté. Ce qu'il y a de plus bizarre dans cette peinture, c'est que l'artiste, ne sachant où attacher le bout des chaînes, car la main droite du héros tient une massue, la gauche un arc, a imaginé de percer l'extrémité de la langue du dieu et de faire attirer par elle tous ces hommes qui le suivent. Héraklès, le visage tourné vers eux, les conduit avec un gracieux sourire (1). » Nous re-

(1) *Héraklès*, 1-3. Certains détails semblent d'origine grecque; cf. D. Martin, *La religion des Gaulois tirée des plus pures sources de l'antiquité*, t. I, p. 307. M. Th. Reinach a cru retrouver dans une inscription de Salins aujourd'hui perdue la dédicace *Herculei Ogmio* (*Revue celtique*, t. XXIII, p. 53-56). Sur Ogmios, cf. Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 13-20 ; Ch. Robert, *Annales de la Société de numismatique*, 1886, p. 132.

trouvons le dieu Ogmios dans la littérature épique de l'Irlande, en la personne d'Ogmé, un des champions des Tuatha Dê Danann, dont l'épithète ordinaire est *grian-ainech*, « à la face du soleil », l'inventeur de l'écriture oghamique (1). Le texte de Lucien nous offre peut-être un exemple de la méthode suivie dans l'assimilation des dieux celtiques aux dieux étrangers. Ces assimilations sont semble-t-il, encore plus superficielles qu'on ne le pouvait supposer. Un dieu grec s'appelle Héraklès ; c'est le dieu de la force virile ; on le représente d'ordinaire sous la forme d'un homme fort, barbu ou imberbe, tantôt assis avec une expression de lassitude ou de courage satisfait, tantôt debout, animé d'un mouvement impétueux, appuyé sur la massue, la peau de lion drapée sur le bras gauche. Un dieu des Celtes s'appelle Ogmios ; c'est le dieu de l'éloquence ; on le représente sous la forme d'un vieillard armé d'un arc, conduisant avec sa langue les hommes enchaînés par les oreilles. Il a suffi qu'un peintre, voulant manifester aux yeux la force de l'éloquence, eût ajouté à Ogmios la massue et la peau de lion d'Héraklès, pour qu'on regardât Ogmios comme l'Héraklès gaulois et qu'on établît entre les deux divinités un rapport fondé uniquement sur un attribut symbolique.

Dion Cassius (2) signale le culte, chez les Bretons de Boudicca, d'une déesse de la Victoire, Andatê ou Andrastê à laquelle on offrait des sacrifices humains. Le nom de cette déesse semble une mauvaise leçon du nom grec Ἀδράστη « l'Inévitable », traduction ou défiguration d'un

(1) Zeuss, *Grammatica celtica*, 2e éd., p. 1 note.
(2) *Histoire romaine*, LXII, 6, 7.

nom celtique. Toutefois une déesse des Voconces s'appelle Andarta, et la plupart des autels de la Victoire découverts dans la Gaule méridionale appartiennent au pays des Voconces (1).

Les inscriptions nous font connaître encore les noms d'autres divinités celtiques qui n'ont point été assimilées à des divinités romaines. Nous avons déjà parlé de Borvo, Grannus, Belenus, Maponus, Siannus, quelquefois assimilés à Apollon ; de Camulus, Belatucadrus, Nodons, Segomo, Latobius, Cocidius quelquefois assimilés à Mars ; de Atesmerius, quelquefois assimilé à Mercure ; de Belisama, Sulis quelquefois assimilées à Minerve. Deux inscriptions des Pyrénées nous font connaître le nom d'un dieu Abellio, au datif Abellioni (2) ; ce nom peut être d'origine celtique.

Une dédicace votive porte le nom d'une déesse auquel manque peut-être une lettre initiale : *athuboduæ* ; on a comparé [*C*]*athuboduæ* à *Bodb*, héroïne de l'épopée mythique irlandaise (3). On trouve en Grande-Bretagne quatre dédicaces à une déesse *Brigantia* dont le nom est identique à celui de Brigit, la fée irlandaise qu'un texte appelle la mère des dieux (4). Les déesses-mères, *Matres* ou *Matronæ*, auxquelles sont adressées en Gaule de nombreuses dédicaces semblent être des divinités spéciales aux Celtes et aux

(1) C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. I, p. 47-50.

(2) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 146.

(3) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 2571 ; W. M. Hennessy et C. Lottner, *Revue celtique*, t. I, p. 32-57. Cf. Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 43.

(4) *Revue celtique*, t. VII, p. 398. Cf. Rhys, *Hibbert Lectures*, p. 74-76.

Germains. Elles sont souvent groupées par trois (1). Nous ne savons rien des *dii Casses* dont le nom est comparable au premier terme des noms gaulois : *Cassi-gnatus*, *Cassimara*, *Cassi-talus*, *Cassi-vellaunus* et auxquels ont été faites des dédicaces sur les bords du Rhin (2).

Dans les inscriptions gauloises, on peut trouver des noms de divinités celtiques : *Brigindo*, cf. *Brigantia; Anvalonnacos*, cf. le dieu *Anvalo ; Alisanos* que l'on trouve aussi dans une inscription latine : *Deo Alisanu.*

Les inscriptions les plus intéressantes sont celles qui sont jointes à des monuments figurés. Parmi ces monuments, les plus curieux sont les deux autels trouvés à Paris en 1710, et conservés au musée de Cluny. Une face du premier autel représente un bûcheron abattant un arbre et porte le nom d'Esus. Une autre face est ornée d'un taureau sur lequel sont perchés trois oiseaux ressemblant à des grues, deux sur le dos, un sur la tête du taureau : le fond du bas-relief est constitué par des feuillages ; l'inscription porte TARVOS TRIGARANUS qui s'explique facilement par l'irlandais *tarbh*, le breton *tarv* « taureau » ; l'irlandais et le breton *tri* « trois » ; le breton et gallois *garan* « grue », et signifie le « Taureau aux trois grues. » Sur les deux autres faces sont figurés Jupiter (IOVIS) et Volcanus, deux dieux spécialement honorés par les Celtes (3). Une face du second autel représente un dieu à tête humaine ornée de deux cornes de bélier ; le nom gravé au-dessus de la sculpture

(1) F. Vallentin, *Revue celtique*, t. IV, p. 27-36. J. A. Hild, article *Matres* dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois chez César*, p. 187 et suiv.

(3) Voir ci-dessus, p. 223-225.

est Cernunnos. Sur une autre face est figuré un homme barbu armé d'une massue dont il menace un serpent. On y lit le nom gaulois Smer[tull]os (1). Les autres faces portent Castor, Pollux, avec leurs chevaux.

On a rapproché les diverses figures de ce monument des représentations analogues. L'autel de Reims nous offre un dieu assis, les jambes croisées, pressant de la main droite un sac d'où s'échappent des graines que mangent un cerf et un taureau figurés à la partie inférieure du bas-relief ; ce dieu a sur la tête des bois de cerf (2) ; à sa droite est un Apollon : à sa gauche un Mercure. L'autel de Vendœuvres (Indre) représente un dieu à ramure de cerf, à attitude bouddhique ; il presse une outre entre ses mains ; à sa droite et à sa gauche sont deux personnages qui posent les pieds sur des dragons et dont l'un tient à la main un collier. Sur un des côtés de l'autel est figuré un Apollon tenant la lyre (3). Ce dieu à caractère semi-humain semi-bestial se retrouve avec le dieu à la roue et le sanglier sur le chaudron de Gundestrup. On peut lui comparer le dragon à tête de bélier qui orne des autels tricéphales, la face latérale de la niche d'un Hermès et le chaudron de Gundestrup (4) ; et peut-être, dans l'histoire

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Revue archéologique*, t. XXXVI, (1900), p. 66-74. *Revue celtique*, t. XX, p. 309. On trouve des reproductions de ces autels dans la *Revue celtique*, t. XVIII, p. 254. Cf. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, n° 3026.

(2) Sur les dieux cornus, cf. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. II, p. 24-25. (fig.). *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 193-195, pl. 211.

(3) A. Bertrand, *Revue archéologique*, t. XLIII (1882), p. 321-323, pl. IX.

(4) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 315-317, 368, planche XXX. S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 195-198 ; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1899, p. 455.

mythique de l'Irlande, les Fomoré, antagonistes des Tuatha Dê Danann et peuple envahisseur, qui portent l'épithète de *goborchind* « à tête de chèvre » (1).

L'autel de Trèves représente un bûcheron abattant un arbre. Sur les branches de cet arbre sont perchées trois grues et on aperçoit dans le feuillage une tête de taureau. C'est évidemment une reproduction abrégée du mythe représenté sur deux faces de l'autel de Paris. M. S. Reinach a comparé les deux autels et démontré que Tarvos Trigaranus et Esus appartenaient à la même scène (2). L'interprétation de cette scène présente de grandes difficultés. M. d'Arbois de Jubainville (3) a eu l'ingénieuse idée d'en chercher la survivance dans deux épisodes de la principale épopée du cycle d'Ulster, l'Enlèvement des vaches de Cualngé. Dans l'un de ces épisodes, Cûchulainn, le champion d'Ulster, abat des arbres pour retarder la marche de l'armée ennemie. Dans un autre épisode, la fée Morrigu, sous la forme d'un oiseau, conseille la fuite au taureau Donn. Il y aurait là la mise en action d'une ancienne tradition celtique dont l'écho serait venu jusqu'en Irlande. Le nom d'homme gaulois Donnotaurus qui semble bien signifier « taureau Donn » est encore une preuve de la communauté des légendes entre les Gaulois et les Irlandais. Mais la légende irlandaise ne saurait nous renseigner sur la signification primitive du mythe du bûcheron et du taureau aux trois grues.

Sur l'autel de Sarrebourg, étudié récemment par M. Sa-

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 95.

(2) *Revue celtique*, t. XVIII, p. 253-266 (avec figures).

(3) *Revue celtique*, t. XIX, p. 245-250.

lomon Reinach (1), est figuré un personnage debout, tenant de la main gauche un maillet à longue hampe et de la main droite un vase. A sa droite est une femme de même grandeur, complètement drapée, tenant de la main gauche levée une longue hampe surmontée d'une espèce d'édicule et abaissant la main droite, qui tient une patère, vers un autel. Une inscription placée au-dessus du bas-relief nous apprend que le dieu s'appelle Sucellos et sa parèdre Nantosuelta. Si le second nom est assez obscur, quoiqu'on puisse rapprocher *Nanto* — de l'Irlandais *Nêt*, guerrier de l'épopée irlandaise, Sucellos est évidemment celtique ; le premier terme se retrouve dans les noms gaulois *Su-carus*, *Su-essiones*, et le sens du mot semble être « qui frappe bien » ou « qui a un bon marteau » (2). Le dieu au maillet est une divinité dont l'on a trouvé d'autres représentations (3), qui le plus souvent ne diffèrent guère du Sucellos de Sarrebourg. La plus singulière représente un dieu barbu revêtu d'une peau de lion, s'appuyant de la main gauche sur une hampe et tenant de la main droite un vase ; derrière lui se dresse au-dessus de sa tête un énorme maillet dans lequel sont fichés cinq maillets plus petits rangés en demi-cercle. M. de Barthélemy pense que ce dieu est le Dispater légendaire des Gaulois (4). Quant au dieu figuré avec une

(1) *Revue celtique*, t. XVII, p. 45 et suiv.

(2) V. Henry, *Revue celtique*, t. XVII, p. 66.

(3) S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. I., p. 21-24 ; 780. *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 137-185 (fig.). *Revue celtique*, t. XXII, p. 159-164. *Revue archéologique*, t. IV, (1884), pl. VIII.

(4) *Revue celtique*, t. I, p. 1-8 ; cf. t. XXII, p. 159-164.

roue sur l'épaule, à la main ou à ses pieds (1), M. H. Gaidoz le regarde comme le dieu gaulois du Soleil ; mais les représentations qu'on en a conservées n'ont point d'inscriptions et il nous est impossible de savoir si cette divinité portait un nom celtique ou non. L'origine celtique ne peut pas non plus être démontrée pour les divinités tricéphales de Reims, de Dennevy, de Beaune et la singulière statuette d'Autun représentant un personnage barbu et cornu, les jambes croisées sur un coussin, portant entre ses genoux deux serpents à tête de bélier et un *torques* (2). Est-ce un dieu celtique qui est figuré sur la stèle de laraire de Vigory (Haute-Marne) (3) ?

Le menhir sculpté de Kernuz (Finistère) porte sur ses quatre faces des figures sculptées de $1^{m}30$ de haut. L'une représenterait Mercure, une autre Hercule, une troisième Mars, et la quatrième Sucellos et Nantosuelta (4).

La déesse romaine Epona représentée souvent sous la forme d'une femme assise sur un cheval est sans doute une divinité d'origine celtique (5) ; son nom s'explique par le breton *ebeul* « poulain » ; cf. le mot gaulois *epo-redias*

(1) Cf. S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, t. II, p. 17 (fig.). *Revue archéologique*, t. XLI (1881), pl. 1 ; t. IV, (1884), pl. 1.

(2) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 316, 317, 318 et planches XXVII, XXVIII. S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 185-193.

(3) E. Flouest, *Deux stèles de laraire*, *Revue archéologique*, t. IV, (1884), p. 285-298, pl. VII.

(4) P. du Chatellier, *Revue archéologique*, t. XXXVII (1879), p. 104-110, 129-135 (pl).

(5) S. Reinach, *Epona*, *Revue archéologique*, t. XXVI, 1895, p. 163-195, 309-335 ; t. XXXIII, p. 187-200 ; t. XXXV, p. 61-72 ; t. XL, (1902), p. 231-238, *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1899, p. 241-245.

« conducteurs de chevaux » (1). On a reconstitué un groupe formé d'un déesse assise portant une patère et des fruits, d'une ourse et d'un arbre, portés sur un piédestal où on lit la dédicace : *Deae Artioni* (2); *arth* est en gallois le nom de l'ours. Un bas-relief trouvé près de Haguenau représente un personnage tenant de la main gauche une lance et s'appuyant de la main droite sur la tête d'un taureau (3). La dédicace porte D. MEDRU. S'agit-il d'un dieu dont le nom serait apparenté à celui de *Mider*, héros de la légende irlandaise ? Un bas-relief découvert à Brumath porte au-dessous d'un personnage barbu complètement nu le mot ERUMO. S'agit-il, comme l'a supposé M. S. Reinach (4), d'un dieu celtique ?

Nous avons quelques représentations des divinités des eaux : un fragment d'une statue de la déesse Sequana ; un buste d'une divinité appelée *Dirona* (par un *d* barré, spirante dentale souvent représentée par *s* de l'alphabet latin). Mais parmi toutes les nymphes des eaux auxquelles des ex-voto ont été offerts en Gaule : Acionna, Aventia, Carpunda, Clutonda, Divona, Ura, il en est peu dont les noms soient celtiques. Les cours d'eau divinisés Icaunis, Matrona (5), portent des noms qui peuvent être antérieurs à l'occupation de la Gaule par les Celtes, et qui en tout cas ne s'expliquent pas facilement par les langues celtiques.

Le Rhin dont Virdomarus se vantait d'être issu (6),

(1) Ci-dessus p. 58.
(2) S. Reinach, *Revue celtique*, t. XXI, p. 288-289.
(3) Fr. Cumont, *Revue celtique*, t. XXV, p. 47-50.
(4) *Revue celtique*, t. XVI, p. 369-373.
(5) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 195.
(6) Properce, IV, 41.

a-t-il été dénommé par les Celtes, et le culte dont il était l'objet a t-il été inauguré ou continué par les Celtes? Nous ne pouvons répondre à cette question. L'irlandais *rian* = *reno* signifie « mer ». Nous avons vu que les Celtes prenaient le Rhin comme arbitre de la fidélité de leurs femmes.

Les *dusii*, sortes de démons auxquels croyait saint Augustin (1) étaient d'après M. H. d'Arbois de Jubainville des cours d'eau divinisés (Cf. *Dhuys*, nom de rivière) (2). Il y avait à Toulouse des lacs sacrés où les habitants du du pays jetaient des lingots d'or, des masses d'argent battu en forme de meule (3). Des Celtes, d'après Apollonios de Rhodes, disaient que les eaux de l'Eridan étaient les larmes sans nombre qu'avait versées Apollon lorsque chassé du ciel il se dirigeait vers le pays des Hyperboréens (4).

Faut-il regarder comme celtiques les noms des divinités des montagnes : Vosegus, dieu des Vosges ; Arduinna, déesse de la forêt des Ardennes, Abnoba, déesse de la Forêt Noire (5) ?

Deux inscriptions témoignent du culte rendu à une ville divinisée : Bibracte, la métropole des Eduens (6). La *dea Aventia* est sans doute la protectrice d'Aventicum. D'après M. H. d'Arbois de Jubainville (7), le nom de Lyon, *Lugu-*

(1) *De civitate Dei*, XV, 23. Cf. Isidore, *Origines*, VIII, 2, 103.
(2) *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 165, 180-184.
(3) Strabon, IV, 1, 13.
(4) *Argonautiques*, IV, 609-616.
(5) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n° 46 ; *Corpus inscriptionum rhenanarum*, n° 589, 1680.
(6) *Corpus inscriptionum latinarum*, t XIII, n° 2652, 2653. *Revue celtique*, t. I, p. 306-319. Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray*, t. II, p. 205-228.
(7) *Revue celtique*, t. VII, p. 396-400 ; t. VIII, p. 169 ; t. X, p. 238.

dunum, dont le second terme est le nom celtique bien connu *dunos*, en irlandais *dún* « forteresse », aurait pour premier terme le nom d'un dieu gaulois Lugus. Il y a au moins une coïncidence curieuse dans le fait que la fête d'Auguste se célébrait à Lyon le 1er août et que le 1er août est dénommé en vieil-irlandais *Lug-nasad*, c'est-à-dire « fête de Lug » (1). On aurait choisi pour célébrer la fête de l'empereur le jour où l'on fêtait jadis le dieu éponyme de la ville. On a trouvé dans deux inscriptions le nom de génies Lugoves (2), qui est le pluriel en celtique de Lugus. Dans l'épopée irlandaise, Lug, le bon ouvrier capable d'exécuter tout ouvrage qu'on lui confie, a gardé peut-être quelques traits de son ancêtre supposé Lugus, sans qu'il soit possible de restituer avec quelque précision la physionomie de celui-ci.

Les divinités celtiques sont souvent, dans les dédicaces, groupées deux à deux, un dieu et une déesse. Nous avons déjà cité Sucellos et Nantosuelta. On trouve de plus dans les inscriptions gallo-romaines Mercure associé à Rosmerta (3), déesse dont le nom est certainement celtique, cf. Smertorix ; Borvo, le dieu de Bourbonne-les-bains, de Bourbon-Lancy et d'Aix-les-Bains, associé à Damona ; Apollon associé à Sirona, la nymphe des eaux ; Mars as-

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique* t. VII, p. 305-317 ; *Les Celtes depuis les temps les plus anciens*, p. 39-45 ; Rhys, *Hibbert lectures*, p. 410.

(2) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n° 2818. *Revue celtique*, t. VI, p. 488-497 ; Cf. *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 178.

(3) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, 5677 etc ; *Revue celtique*, t. XVIII, p. 143, 256.

socié à Nemetona, dont le nom rappelle celui de Nemon, fée guerrière de l'épopée irlandaise (1).

Ce dualisme n'a rien de particulier aux Celtes. On le trouve fréquemment ailleurs. Le groupement des divinités en triades a plutôt un caractère celtique. Nous avons parlé plus haut de l'autel de Reims, où un dieu cornu figure avec Apollon et Mercure ; on peut citer encore l'autel de Beaune et l'autel de Dennevy ; dans chacun de ces autels figurent trois personnages dont un tricéphale. La tête du personnage principal manque dans l'autel de Saintes (2). Le dieu tricéphale lui-même semble une représentation réduite de la triade. On a souvent remarqué que Teutates, Esus et Taranis, les trois divinités sanguinaires citées par Lucain, pouvaient constituer une triade. Ce qui fait que l'on est tenté de regarder la triade comme une conception celtique, c'est que la triade est dans la littérature des Bretons du Pays de Galles un genre de composition qui a eu un grand succès et qui a été appliqué au droit, à la littérature, à l'histoire. Mais la plus ancienne triade galloise provient d'un manuscrit du XIIe siècle et, chez les Irlandais, la triade n'a point eu la fortune prodigieuse qu'elle eut chez les Gallois. Saurons-nous jamais si quelque lien relie la triade religieuse des Gallo-Romains au genre littéraire si en honneur chez les Bretons d'Outre-Manche ? En tout cas, la pièce du gallo-romain Ausone sur le nombre trois ne semble pas fondée sur des triades celtiques (3).

(1) H. Gaidoz, *Religion des Gaulois (Encyclopédie des sciences religieuses*, t. v, p. 432).

(2) S Bertrand, L'autel de Saintes et les triades gauloises, *Revue archéologique*, t. xxxix, (1880), p. 337-347, pl. ix et x ; t. xl, (1880), p. 1-18, pl. xi, xii, xii bis ; p. 70-84 (fig.).

(3) *Idylles*, xi, (xvi).

Mais Diogène Laerce nous a conservé une maxime druidique sous forme de triade (1).

Pour terminer ce qui a trait aux divinités celtiques et à leur représentation, il faut dire quelques mots de certains signes symboliques que l'on trouve sur divers monuments. On a depuis longtemps renoncé à voir dans les monuments mégalithiques l'œuvre d'un peuple celtique et les cupules creusées dans ces monuments et environnées d'un nombre plus ou moins grand de lignes circulaires ne sauraient appartenir à notre sujet (2). Mais il est possible que les Celtes aient anciennement attaché une idée religieuse au *swastika* ou croix gammée ainsi appelée parce qu'elle paraît formée de quatre gammas grecs dont la barre horizontale est tournée dans le même sens; ce signe est souvent associé à la roue ou rouelle formée d'un cercle et d'un nombre variable de rayons, que l'on trouve aussi employée seule. On a signalé la croix gammée sur diverses monnaies gauloises (3) où elle est quelquefois associée à une tête d'Apollon ; et aussi sur des cippes sans inscriptions de la région pyrénéenne, et des stèles irlandaises du VIIe siècle (4). On sait que la croix gammée se trouve sur les vêtements de plusieurs personnages représentés sur des peintures des catacombes, où elle semble bien n'avoir qu'une valeur ornementale. Quant aux rouelles, on les trouve figurées avec la croix gammée sur les cippes pyrénéens dont nous venons de parler ; dans de nombreuses enceintes gauloises, on a trouvé en abondance des rouelles, en or, en

(1) Voir ci-après, chapitre VI.
(2) A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2e éd., p. 100-159.
(3) E. Hucher, *L'art gaulois*, t. II, p. 105, 106, 134.
(4) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, pl. XIII.

argent, en bronze, en plomb qui servaient sans doute d'amulettes et étaient peut-être, comme l'a pensé M. H. Gaidoz, un symbole du culte du Soleil (1). Rien ne nous prouve expressément que les Celtes l'aient ainsi interprété.

Ainsi donc, divinités à noms et à attributs romains, divinités gallo-romaines à noms celtiques, triade de Lucain, Ogmios de Lucien, symboles dont nous ne pouvons pénétrer que par conjecture la signification, voilà les éléments dont se compose le panthéon celtique. Si nous essayons de restituer la physionomie de ces divinités mystérieuses, il faut nous les figurer, non pas semblables aux mythiques habitants de l'Olympe grec dont chacun représente une idée distincte, force de la nature, ou conception de l'esprit, mais plutôt apparentés aux dieux rustiques et guerriers du Latium, dont les aspects sont multiples et les pouvoirs variés. A l'époque des grandes invasions, les dieux des diverses tribus gauloises étaient sans doute presque exclusivement des dieux guerriers. Lorsque les Celtes s'établirent à demeure dans les pays qu'ils avaient conquis, ces mêmes dieux eurent à protéger les villes fortes et les maisons de culture répandues sur le territoire, à distribuer la pluie et le soleil aux champs fertiles, ainsi qu'aux forêts immenses et ténébreuses ; dans la Cisalpine et dans la province romaine, de bonne heure ils présidèrent aux transactions et aux échanges que faisaient les Gaulois avec les marchands romains et les négociants grecs de Marseille ; enfin, de temps à autre, leur vertu guerrière

(1) H. Gaidoz, *Etudes sur la mythologie gauloise.* Le dieu gaulois du Soleil *et le symbolisme de la roue*, *Revue archéologique*, t. IV, 1884, p. 7-37, 136-149, t. V, 1885, p. 179-203 ; 364-371 ; t. VI, p. 16-27, 17-191, 319-320 ; (avec figures).

se réveillait lorsqu'il fallait défendre l'indépendance du pays, ou essayer de secouer le joug des vainqueurs. Et l'on conçoit que les Romains, étonnés de la multiplicité des attributs de ces divinités complexes, ne surent s'ils devaient les appeler Mars ou Mercure, ou Jupiter, ou Apollon, ou Minerve, et essayèrent de rattacher au nom d'un dieu ou d'une déesse du panthéon hellénique et romain chaque aspect différent des divinités celtiques.

III

Les écrivains de l'antiquité s'accordent à reconnaître la religiosité des Gaulois. Au témoignage bien connu de César qui dit que les Gaulois sont un peuple très adonné aux pratiques religieuses (1), il faut ajouter ceux de Tite-Live (2), de Denys d'Halicarnasse (3) et d'Arrien (4). L'Eduen Dumnorix, pour ne pas accompagner César en Grande-Bretagne, alléguait des scrupules religieux (5). Les *Cadurci*, réduits par César à la dernière extrémité, s'abandonnent au vainqueur, pensant que ce qui leur arrive est venu non des desseins des hommes, mais de la volonté des dieux (6).

Les Celtes étaient plus habiles que les autres peuples en science augurale (7) ; Déjotarus passait pour un augure

(1) *De bello gallico*, VI, 16, 1.
(2) Livre V, ch. XXXXVI, 3.
(3) *Antiquités romaines*, VII, 70.
(4) *Cynégétique*, 34.
(5) *De bello gallico*, V, 6.
(6) *De bello gallico*, VIII, 43, 5.
(7) Justin, XXIV, 4, 4.

remarquable (1). La divination s'exerçait par divers oiseaux, le corbeau (2), l'aigle; même, chez les Bretons, par la course d'un quadrupède, le lièvre (3). Des oiseaux indiquent à des armées la direction qu'elles doivent suivre (4); averti par le vol d'un aigle, Déjotarus revient sur ses pas (5). D'après Artémidore (Ier siècle avant Jésus-Christ), dans un port sur la côte de l'Océan, il y avait deux corbeaux à l'aile droite blanchâtre; les gens qui avaient entre eux quelque contestation mettaient sur une planche des gâteaux, chacun disposant les siens de manière à ce qu'on ne pût les confondre. Les corbeaux s'abattaient sur les gâteaux, mangeaient les uns, dispersaient les autres, et celle des deux parties dont les gâteaux avaient été dispersés l'emportait (6). Il reste encore, à l'époque la plus ancienne, des souvenirs du culte que l'on rendait à certains animaux (7). Chez les Bretons, l'oie, la poule et le lièvre sont tabous (8). Les Galates de Pessinunte ne mangent pas de porc (9). Nous avons cité plus haut le surnom de Mercurius : Moccus qui signifie cochon. On sait que le cochon sauvage, le sanglier, était l'insigne guerrier des Celtes, et qu'il figure comme tel sur l'arc de triomphe d'Orange. D'après Tacite (10), les *Aestii* qui ont l'aspect et les mœurs des Suèves, mais dont

(1) Cicéron, *De divinatione*, I, 15, 26-27.
(2) Artémidore, chez Strabon, IV, 4, 6.
(3) Dion Cassius, LXII, 6.
(4) Justin, XXIV, 4, 3.
(5) *De divinatione*, I, 15, 26.
(6) Strabon, IV, 4, 6.
(7) Voir S. Reinach, *Revue celtique*, t. XXI, p. 269-306.
(8) *De bello gallico*, V, 12.
(9) Pausanias, VII, 17, 10.
(10) *Germanie*, 45.

la langue est assez proche du breton, portent comme talismans des figures de sangliers. Nennius nous parle d'un animal merveilleux, *porcus troit*, poursuivi par le roi Arthur dans une chasse fantastique (1) ; c'est le *twrch trwyth* du roman gallois intitulé *Kulhwch et Olwen* (2) et ce porc ou ce sanglier fameux est sans doute dans la légende celtique un souvenir du temps où le porc était le symbole et le totem d'une tribu gauloise. Sur les monnaies gauloises, les emblèmes que l'on trouve le plus fréquemment sont le cheval et le sanglier (3). Sur le fronton de l'autel de Reims est sculpté un rat ; le petit autel tricéphale trouvé dans la même ville est surmonté d'une tête de bélier. A la partie inférieure de l'autel de Sarrebourg est figuré un oiseau (4). Nous avons déjà parlé du taureau aux trois grues (5), du serpent à tête de bélier et des dieux à cornes de bélier et de cerf qui ne rappellent plus que par un détail le culte primitif des animaux sacrés (6).

Comme les Romains, les Celtes cherchent à connaître l'avenir par les entrailles des victimes (7) ; ils ajoutent foi aux indications données par les songes (8). Certains

(1) Mommsen, *Chronica minora*, t. III, p. 217, l. 18.

(2) J. Loth, *Les Mabinogion*, t. I, p. 252-281. Cf. Rhys, *Celtic folklore*, Oxford, 1901, p. 498-555.

(3) *Revue numismatique*, 1840, p. 247 ; 1903, p. 1. Sur la diffusion du sanglier-enseigne, cf. S. Reinach, *Description raisonnée du musée de Saint-Germain*, t. II, p. 255-256, note. *Revue celtique*, t. XXII, p. 153-159.

(4) Pour les détails de cet autel, voir C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. VII, p. 246-247.

(5) Sur la diffusion de ce type, cf. S. Reinach, *ibid.*, p. 121 note.

(6) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens* p. 47-50.

(7) Justin, XXVI, 2 ; Diodore, V, 31.

(8) Justin, XLIII, 5.

phénomènes physiques les pénétraient de crainte. En 218, les Galates alliés d'Attale, effrayés par une éclipse de lune, refusèrent d'aller plus loin (1). A Delphes, les grondements du tonnerre les frappaient d'épouvante (2).

Nous n'avons point trouvé de monument figuré qui nous attestât le culte des arbres, à moins qu'on ne regarde comme tels les deux faces de l'autel de Paris et l'autel de Trèves où sont figurés soit un arbre, soit des feuillages. Mais nous savons par Pline que le chêne rouvre est chez les Gaulois l'arbre des bois sacrés et qu'on n'accomplit aucune cérémonie sans son feuillage. Maxime de Tyr (3) nous apprend qu'un chêne élevé est la représentation (ἄγαλμα) celtique de Zeus. Nous trouvons dans un passage de Pline que le *Lycopodium. selago* était en Gaule un préservatif contre les accidents et que le gui, que l'on appelait d'un nom qui signifie remède universel, était un remède contre les poisons et qu'il donnait la fécondité à tout animal stérile. Le gui venant sur le rouvre est extrêmement rare; aussi le regardait-on comme envoyé du ciel. La cueillette du gui, nous dit Pline, se fait le sixième jour de la lune. Après avoir préparé selon les rites, sous l'arbre, des sacrifices et un repas, on fait approcher deux taureaux de couleur blanche dont les cornes sont attachées alors pour la première fois. Un prêtre, vêtu de blanc, monte sur l'arbre et coupe le gui avec une serpe d'or; on le reçoit sur une saie blanche : puis on immole

(1) Polybe, v, 78.

(2) Pausanias, x, 23, 2.

(3) *Dissertations*, VIII, 8. Peut-être Κελτοί dans ce passage signifie-t-il Germains. Sur le culte des arbres chez les Gaëls, voir H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens*, p. 51-52.

les victimes en priant que le dieu rende le don qu'il a fait propice à ceux auxquels il l'accorde (1). A ces plantes à vertus merveilleuses il faut encore ajouter le *Samolus Valerandi*, remède contre la maladie des bœufs et des porcs, dont la cueillette donne lieu à des procédés magiques : il faut que celui qui le cueille soit à jeun, l'arrache de la main gauche, ne le regarde pas et ne le mette pas ailleurs que dans l'auge où on le broie (2). La verveine sert aux Gaulois pour tirer les sorts et prédire l'avenir (3). La divination par les morceaux de bois marqués que Tacite signale chez les Germains (4) était connue des Gaëls et des Bretons (5). Des pratiques superstitieuses identiques ou analogues sont encore en usage dans certaines de nos campagnes.

Les bois sacrés des Gaulois dont, au temps de Pline, le chêne rouvre était le principal élément, sont mentionnés par les auteurs de l'Antiquité (6). Les Galates d'Asie Mineure avaient un sénat qui se réunissait pour juger les causes de meurtre dans un endroit appelé Δρυνέμετον ; or, le second terme de ce mot signifie en celtique bois sacré (7). Ces bois sacrés tenaient-ils lieu de temples aux Gaulois transalpins ? On serait tenté de le croire, car César ne parle que de l'endroit consacré, *in loco consecrato*, où sur

(1) *Histoire naturelle*, XVI, 95, 249 ; XXIV, 62, 103. Cf. H. Gaidoz, *Revue de l'histoire des religions*, t. II, p. 68-82.

(2) Pline, XXIV, 63, 104.

(3) Pline, XXV, 59, 106.

(4) *Germanie*, 10.

(5) J. Loth, *Revue celtique*, t. XVI, p. 313-314. Cf. *Annales de Bretagne*, t. XX, p. 350.

(6) Pomponius Méla, III, 2, 17. Lucain, III, 399-425.

(7) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 114. Voir ci-dessus, p. 70.

le territoire des Carnutes les druides s'assemblaient chaque année à époque fixe pour rendre la justice (1). Il n'y a rien à conclure pour l'époque gauloise de l'existence de nombreux temples en Gaule au temps des Gallo-Romains. Tout au plus, peut-on remarquer qu'un grand nombre de ces temples sont consacrés à Mercure, quelques-uns à Apollon, à Jupiter et à Mars (2), et qu'il y a là une confirmation du texte de César : *Deum maximum Mercurium colunt.* Mais, chez les Gaulois cisalpins, il n'est pas douteux qu'il y ait eu des temples. Tite Live nous rapporte qu'en 216 avant J.-C. les dépouilles et la tête du consul désigné Postumius furent portées par les Boïens dans le temple le plus respecté de leur nation (3). Il y avait chez les Insubres un temple d'Athênâ (4). Les Bretons de Boudicca ont des lieux consacrés (ἱερά) ; ils offrent des sacrifices humains dans le bois sacré (ἄλσος) de la déesse Adrastê (5). En 61 avant J.-C., Suetonius Paulinus fait couper les bois de Mona consacrés à de sauvages superstitions (6). Les mots ναός ou *aedes* ne sont jamais employés chez les écrivains grecs ou latins pour désigner les temples des Celtes.

Les temples étaient-ils ornés, comme chez les Romains, de statues de dieux auxquels on rendait un culte ? Sur ce point, les témoignages des anciens sont contradictoires. Les Galates, au dire de Strabon, avaient à Tavium une

(1) *De bello gallico*, VI, 13 ; cf. 17.

(2) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 323-325, 328, 331.

(3) Tite Live, XXIII, 24.

(4) Polybe, II, 32

(5) Xiphilin, abrégé de Dion Cassius, LXII, 7.

(6) Tacite, *Annales*, XIV, 30.

statue colossale de Jupiter en airain (1). D'autre part. Diodore nous rapporte que Brennos rit beaucoup de voir dans un temple grec des statues de dieux anthropomorphes en bois et en pierre (2). Les mots employés pour désigner des représentations des divinités sont souvent très vagues. Lucain décrit dans un bois sacré des troncs d'arbre grossièrement sculptés pour représenter les dieux : *simulacra mæsta deorum* (3). Enfin César nous fait connaître qu'il y a en Gaule d'assez nombreuses représentations de Mercure : *cujus sunt plura simulacra* (4). Comme l'a fait remarquer M. Salomon Reinach, il n'est pas sûr que *simulacra* signifie statues : *simulacra* a le sens vague d'image, d'indication symbolique. S'il y avait eu des statues de dieux gaulois avant la conquête romaine, il serait inadmissible qu'on n'en eût pas découvert quelques-unes à Bibracte ou à Alesia. Or, on n'a point trouvé en Gaule de représentations figurées appartenant à la période qui s'étend entre l'époque du renne et l'époque romaine. Les *simulacra* de César étaient-ils, comme le suggère M. S. Reinach, les accumulations de pierres, menhirs, galgals que l'on a trouvés sur tous les points du territoire de l'ancienne Gaule (5) ? Cela est possible, sans qu'on puisse le démontrer. Dans la Vie de saint Samson, écrite au commencement du VIIe siècle, il est question d'une pierre levée qu'adoraient les Bretons (6).

(1) Strabon, XII, 5, 2.

(2) *Bibliothèque*, XXII, 9, 4.

(3) *Pharsale*. III, 412. Cf. S. Reinach, *Revue celtique*, t. XIII, p. 191-192.

(4) *De bello gallico*, VI, 17.

(5) *Revue celtique*, t. XI, p. 224.

(6) Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, Lutetiæ, 1668, t. I, p. 177-178.

Dans l'ancienne Irlande, on trouve des traces nombreuses du culte des pierres. La pierre servant de limite aux terres s'appelle *lia adrada* « pierre d'adoration » ; la pierre parlante, *cloch labhrais,* donnait des réponses comme la *lech lavar* des Gallois ; la pierre du roi, *lia fail,* rugissait quand un roi de la vraie race milésienne s'asseyait dessus (1).

A l'époque gallo-romaine, les identifications de divinités gréco-romaines avec les divinités celtiques peuvent tenir, pour une bonne part, à ce qu'on acceptait comme représentation d'une divinité celtique un des types de statues romaines que l'on trouvait le plus facilement dans le commerce.

Il n'y a évidemment aucune conclusion à tirer, pour l'époque ancienne, des statues et des statuettes que l'on a de l'époque gallo-romaine. Il faut remarquer, toutefois, que les statues et les statuettes en bronze sont en général rares, à l'exception cependant de celles qui représentent Mercure ; il y a au Musée de Saint-Germain trente et une de ces statuettes de Mercure, quarante et une à Lyon (2).

Dans les temples et les enceintes sacrées, ἐν τοῖς ἱεροῖς καὶ τεμένεσιν, les Celtes entassent une grande quantité d'or qu'ils offrent aux dieux et quoique tous les Celtes aiment l'argent, pas un d'eux n'ose y toucher (3). Les Arvernes avaient suspendu à un temple, πρὸς ἱερῷ, l'épée que César avait laissée entre leurs mains et le conquérant des Gaules qui la revit plus tard à cette place refusa de la reprendre, disant qu'il fallait respecter un objet consacré

(1) Joyce, *A social history of ancient Ireland,* t. I, p. 277-280.
(2) A. Bertrand, *La religion des Gaulois,* p. 323.
(3) Diodore, V, 27.

aux dieux (1). Les dépouilles des ennemis devaient pour une grande partie constituer les trésors des temples (2).

Avant la victoire, les Gaulois consacrent à Mars les dépouilles des ennemis ; après la victoire, ils immolent les animaux qu'ils ont pris ; le reste est rassemblé en un seul endroit ; et dans beaucoup de cités on peut voir dans les lieux consacrés des monceaux de butin pris à la guerre (3). Pendant la guerre de 218, un Gaulois avait voué sa chevelure à Mars (4). Catumandus avait offert à Minerve un collier d'or (5). Les Insubres avaient voué un collier à Mars (6).

Le culte comportait des prières, peut-être des danses, des libations et des sacrifices. La reine bretonne Boudicca (7) invoque Adrastê en levant une main vers le ciel. Les druides de l'île de Mona (8) prient en levant les bras au ciel et en lançant contre les ennemis d'affreuses imprécations, sans doute même des incantations. Chez les Galates d'Orient, d'après Eudoxe (IIIe siècle avant Jésus-Christ) quand les sauterelles envahissaient le pays, on faisait certaines prières et on accomplissait certaines cérémonies qui avaient la vertu d'appeler les oiseaux, et ceux-ci obéissaient (9). Dans l'adoration, les Gaulois se tournaient

(1) Plutarque, *César*, 26.
(2) Cf. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. IV, p. 281.
(3) *De bello gallico*, VI, 17.
(4) Silius Italicus, IV, 200-201.
(5) Justin, XLII, 5.
(6) Florus, II, 4.
(7) Dion Cassius, LXII, 6.
(8) Tacite, *Annales*, XIV, 30.
(9) Elien, *Histoire naturelle*, XVII, 19.

vers la droite (1). Chez les Irlandais du Moyen Age, le tour à droite assurait une heureuse chance (2). Etait-ce à cette croyance qu'obéissait Vercingétorix lorsqu'il fit tourner son cheval autour de César (3)? Dans une des îles situées sur les côtes de la Grande-Bretagne, on célébrait, d'après Artémidore, des cérémonies religieuses rappelant tout à fait les rites du culte de Dêmêtêr et de Corê dans l'île de Samothrace (4).

C'est par des danses que pendant la nuit, à la pleine lune, les Celtibères célébraient le culte d'un dieu dont nous ignorons le nom (5). Les Boïens de la Gaule cisalpine se servirent du crâne du consul Postumius, orné de ciselures d'or, comme d'un vase sacré pour offrir des libations dans les fêtes (6).

Les sacrifices étaient souvent des sacrifices humains. Cicéron en l'an 75 avant J.-C., parle de la coutume atroce et barbare qu'ont les Gaulois de sacrifier des hommes (7). Les Gaulois, nous dit César, croient que la vie d'un homme est nécessaire pour racheter la vie d'un autre homme, et qu'on ne peut apaiser autrement les dieux immortels. Chez certains peuples, les sacrifices de ce genre font même partie des institutions de l'État. D'autres ont d'immenses mannequins (*simulacra*) aux membres d'osier tressé qu'ils

(1) Poseidônios, chez Athénée, IV, 36. Cf. Pline, XXVIII, 5, 25, qui dit le contraire.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique*, p. 143, 255.

(3) Plutarque, *César*, 27.

(4) Strabon, IV, 4, 6.

(5) Strabon, *Géographie*, III, 4, 16.

(6) Tite Live, XXIII, 24.

(7) *Pro Fonteio*, 10, 14, 21 ; *République*, III, 9, 15.

remplissent d'hommes vivants ; ils y mettent le feu et ces hommes périssent enveloppés par les flammes. Ils croient que le supplice de ceux qui sont convaincus de vol, de brigandage ou de quelque autre crime est celui qui plaît le plus aux dieux immortels ; mais quand ces sortes de victimes ne sont point assez nombreuses, ils y suppléent en sacrifiant des innocents (1). D'après Strabon (2), la victime recevait un coup de sabre dans le dos ; puis l'on prédisait l'avenir d'après la nature de ses convulsions ; d'autres fois, la victime était tuée à coups de flèches, ou crucifiée dans les temples ; ou bien on construisait un mannequin colossal avec du bois et du foin ; on y faisait entrer des bestiaux et des animaux de toute sorte pêle-mêle avec des hommes, puis on y mettait le feu. Diodore de Sicile (3) rapporte que les Gaulois gardent les malfaiteurs pendant cinq ans, puis, en l'honneur des dieux, ils les empalent, et les brûlent avec beaucoup d'autres offrandes sur d'énormes bûchers. Avant et après César, il est aussi question de sacrifices humains, surtout à la guerre. Dans la première moitié du troisième siècle avant J.-C., Sopatros cité par Athénée dit que les Gaulois sacrifiaient les prisonniers de guerre (4). En 167 avant J.-C., la même coutume subsistait chez les Gaulois d'Asie (5). Diodore (6) dit expressément que les Gaulois et les Galates immolaient les prisonniers en l'honneur des dieux et

(1) *De bello gallico*, VI, 16. Voir ci-dessus, p. 144.

(2) *Géographie*, IV, 4, 5. Cf. Diodore, V, 31.

(3) *Bibliothèque*, V, 32 ; cf. César, *De bello gallico*, VI, 17.

(4) Athénée, IV, 51 ; Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. XII, p. 297

(5) Tite Live, XXXVIII, 47, 12.

(6) *Bibliothèque*, V, 32 ; XXXI, 13.

tuaient avec les hommes les animaux pris à la guerre. Dion Cassius (1) nous rapporte que les Bretons de Boudicca massacrèrent avec des raffinements de cruauté les femmes captives, en l'honneur de la déesse Adrastê. Justin nous apprend que les Gallo-Grecs font des sacrifices avant de livrer bataille; un jour que les présages étaient funestes, ils égorgèrent même leurs femmes et leurs enfants pour apaiser la colère divine (2). Tacite nous parle de l'horrible superstition des habitants de Mona qui regardaient comme un acte religieux d'arroser les autels du sang des victimes et de consulter les dieux dans les entrailles humaines (3).

Dès l'an 97 avant J.-C., un sénatus-consulte prohibait les sacrifices humains. Denys d'Halicarnasse, qui termina ses *Antiquités romaines* vers l'an 8 avant J.-C., constate que les sacrifices humains sont encore en usage dans la Gaule de son temps (4). Lorsque Lucain (39-65) nous parle des horribles sacrifices offerts à Esus, Taranis et Teutatès (5), il est probable qu'il faisait allusion à des coutumes disparues, au moins dans les pays soumis à la domination romaine. En 77, il semble (6) que les sacrifices humains subsistaient encore dans les parties de la Grande-Bretagne restées indépendantes ; mais en Gaule, vers 40 après J.-C., les druides attiraient à leurs autels des hommes liés par des vœux et leur faisaient couler un peu de sang, sans les mettre à mort. L'ancienne barbarie n'était plus

(1) *Histoire romaine*, LXII, 7.
(2) *Histoires*, XXVI, 2.
(3) *Annales*, XIV, 30.
(4) *Antiquités romaines*, I, 38.
(5) *Pharsale*, I, 444-446.
(6) Pline, *Histoire naturelle*, XXX, 4, 13.

alors qu'un souvenir (1). En Irlande, le *Dinn-Senchus*, traité de géographie dont les parties les plus anciennes remontent au XIe siècle, mentionne encore une idole appelée Cromm Cruach à laquelle on immolait des enfants (2).

Parmi les croyances religieuses, une de celles qui ont le plus étonné les anciens est la croyance à l'immortalité de l'âme. « Je traiterais les Celtes d'insensés », écrit Valère Maxime, « si l'opinion de ces gens à braies n'était celle de Pythagore vêtu du pallium ». D'après d'autres écrivains, cette doctrine était venue aux Celtes par les druides (3). Toujours est-il qu'elle était très répandue et très populaire. De là l'usage de se prêter entre eux des sommes remboursables dans l'autre monde, de fixer les enfers comme lieu de règlement de leurs affaires commerciales (4), de brûler et d'enterrer avec les morts ce qui sert aux vivants (5). On a même vu, dit Pomponius Méla, des parents se jeter volontairement dans le bûcher de leurs proches dans l'espoir d'aller vivre avec eux (6). Les Celtes prétendent ne craindre ni les tremblements de terre ni les inondations ; ils s'avancent tout armés au devant des flots (7). C'est que la foi en une autre vie est éminement propre à exalter le

(1) Pomponius Mela, III, 2, 18.

(2) Dans la Vie tripartite de saint Patrice, cette idole s'appelle Cenn Cruaich. Joyce, *A social history of ancient Ireland* t. I, p. 275-276, 281.

(3) *De bello gallico*, VI, 14. Timagène, chez Ammien Marcellin, XV, 9, 8.

(4) Valère Maxime, II, 6, 10.

(5) *De bello gallico*, VI, 19, 4.

(6) *Chorographia*, III, 2, 19.

(7) Aristote, *Ethique à Nicomaque*, III, 7, 7 ; *Ethique d'Eudème*, II, 1, 25.

courage (1) ; elle était sans doute aussi la cause de ces suicides d'un caractère religieux que l'on a signalés chez les Celtes (2) ; elle peut, de même, dans certains cas, rendre compte des sacrifices humains, dont nous venons de parler. La substitution de l'incinération à l'inhumation (3) est peut-être aussi en rapport avec l'idée de survivance des âmes.

Il ne semble pas, bien que les textes soient obscurs et contradictoires, que cette immortalité ait consisté en une seconde vie sur la terre dans un corps nouveau. Ce n'est pas la doctrine pythagoricienne, d'après laquelle l'âme des méchants revenait en ce monde habiter un autre corps, tandis que l'âme des justes menait dans les espaces aériens une vie purement spirituelle. Ce n'est pas non plus les demeures silencieuses de l'Erèbe, ni les profondeurs du pâle royaume de Dis que gagnent les âmes. Le même souffle anime leurs membres dans un autre monde, la mort est le milieu d'une longue vie (4). La situation de cet autre monde (5) varie suivant la position géographique des divers peuples celtiques. Comme l'a fait remarquer M. A. Le Braz (6), les gens du continent le plaçaient volontiers dans les îles. Une tradition fixée par écrit au VIe siècle par Procope (7) rapporte que les habitants du pays situé en face

(1) *De bello gallico*, VI, 14.

(2) Nicolas de Damas, chez Stobée, VII, 40.

(3) Voir ci-dessus, p. 144-146.

(4) Lucain, *Pharsale*, I, 454-458.

(5) M. S. Reinach a démontré (*Revue celtique*, t. XXII, p. 447-457) que par les mots *orbis alius* Lucain voulait désigner une autre région de la terre et non une autre planète ou un astre.

(6) *La légende de la mort chez les Bretons armoricains*, 2e édition, p. XII.

(7) *De bello gothico*, IV, 20. A. Le Braz, *La légende de la mort chez les Bretons armoricains*, 2e éd., p. XII-XIII. Cf. Claudien, *Contre Ruffin*, I, 124.

de la Grande-Bretagne avaient pour charge de conduire les âmes des morts du continent dans l'île. Au milieu de la nuit, ils entendent frapper à leur porte, et une voix les appelle tout bas. Alors ils se rendent au rivage sans savoir quelle force les y entraîne. Ils y trouvent des barques qui semblent vides, mais qui sont tellement chargées des âmes des morts que leur bordage s'élève à peine au-dessus des flots. En moins d'une heure, ils sont arrivés au terme de leur voyage, alors que d'ordinaire il leur faut une journée pour s'y rendre. Là, dans l'île des Bretons, ils ne voient personne, mais ils entendent une voix qui dénombre les passagers en les appelant chacun par leur nom. Une tradition aussi étrange est rapportée par Plutarque. Dans une île voisine de la Bretagne habitaient des hommes que les Bretons considéraient comme sacrés et inviolables. A peine Demetrius (1) y avait-il abordé qu'il se produisit un grand trouble dans l'atmosphère ; des souffles firent rage ; des trombes de feu s'abattirent. Les habitants de l'île lui dirent que c'était quelqu'un des meilleurs qui venait de trépasser (2). Enfin c'est aussi du côté de la Grande-Bretagne, à cinq jours de navigation que Plutarque situe l'île de Saturne où les hommes conversent avec des génies (3).

Ce n'est que d'après la littérature épique de l'Irlande que l'on peut se faire une idée de l'Elysée rêvé par les Gaëls, pays merveilleux que l'on atteignait en s'embarquant sur une barque de verre ; au-delà de la mer, on apercevait une grande tour transparente aux contours in-

(1) Personnage du dialogue de Plutarque, inconnu d'ailleurs.
(2) *Des oracles qui ont cessé*, 18.
(3) *De la face de la lune*, 26.

décis ; dans les ouvertures des créneaux apparaissaient des formes qui ressemblaient à des hommes. Quiconque essayait d'aborder au pied de la tour était emporté par les flots de la mer. Au-delà de la tour s'étendaient des plaines fertiles plantées d'arbres étranges. Quelques-uns avaient des branches d'argent auxquelles pendaient des pommes d'or (1). Quand on heurtait ces pommes les unes contre les autres, elles produisaient un son si harmonieux qu'on ne pouvait l'entendre sans oublier tous ses maux. Au pied des arbres coulaient des ruisseaux de vin et d'hydromel. La pluie qui rafraîchissait la terre était de bière. Les porcs qui paissaient dans la plaine renaissaient, une fois mangés, pour de nouveaux festins. Partout une agréable musique flattait l'oreille et ravissait l'âme par ses douces mélodies. C'était bien la vie que le Gaël avait pu rêver ici-bas. Toujours jeune, toujours beau, couronné de fleurs, il passait ses jours dans de longs festins où la bière ne cessait de couler et où la viande de porc ne manquait pas. Jamais il ne s'élevait de contestations pour savoir à qui devait revenir le meilleur morceau. Les combats étaient au nombre des plaisirs du peuple des morts : les guerriers étaient armés d'armes éclatantes ; ils brillaient de l'éclat de la jeunesse ; les batailles étaient plus acharnées et plus terribles que chez les vivants et des fleuves de sang coulaient dans la Grande Plaine. Ainsi le Gaël retrouvait dans l'autre vie tout ce qu'il avait aimé sur la terre, la musique, la bonne chère et la guerre (2).

(1) M. Jullian me fait remarquer qu'Apollodore (II, 5, 11) place les pommes des Hespérides dans le pays des Hyperboréens. Nous avons vu (p. 19) que les Celtes sont parfois confondus avec les Hyperboréens.

(2) *Revue de l'histoire des religions*, t. XIV, p. 53-66.

En résumé, parmi les croyances et les pratiques religieuses des Celtes, un grand nombre n'ont rien qui puisse attirer notre attention. La divination par le vol des oiseaux, par les entrailles des victimes, par les songes, la croyance aux vertus magiques des plantes, l'usage des libations et des sacrifices sont bien connus dans l'antiquité ; on peut même se demander si certains auteurs latins ou grecs n'ont pas attribué aux Celtes ces formes de culte parce qu'ils les trouvaient chez eux, et sans être autrement documentés sur les usages rituels des peuples celtiques. Nous devons attribuer plus d'autorité aux textes qui nous font connaître des pratiques tombées en désuétude à Rome ou en Grèce, comme les sacrifices humains. Quant à la croyance à la survivance des âmes, que les anciens ont signalée avec curiosité et intérêt, mais sans précision ni clarté, nous ne pouvons l'interpréter qu'en la rattachant à la tradition conservée dans l'ancienne littérature de l'Irlande. Loin d'être le résultat des méditations des philosophes de Grande-Bretagne, cette doctrine est indo-européenne ; on la trouve déjà dans les Védas (1) ; Hérodote l'a signalée chez les Egyptiens (2) et les Gètes (3). Les Perses étaient convaincus de leur résurrection (4). Elle ne constitue donc pas une croyance religieuse propre aux Celtes.

(1) Bergaigne, *La religion védique d'après les hymnes du Rig-Veda*, t. I, p. 191-198.

(2) *Histoire*, II, 123.

(3) *Ibid.*, IV, 93-94.

(4) Théopompe chez Diogène Laërce, pref. 9.

CHAPITRE VI

LES BARDES, LES VATÈS, LES DRUIDES

Les bardes. — Les vatès. — Les druides. — Les prêtres gaulois. — Attributions religieuses des druides. — Leur enseignement. — Leur rôle judiciaire. — Leur rôle politique. — Les druidesses. — Les collèges de druides. — Le néodruidisme. — Originalité du druidisme.

D'après Strabon (1), chez tous les peuples celtiques sans exception, se trouvent trois classes d'hommes qui sont l'objet d'honneurs extraordinaires, à savoir : les bardes βάρδοι, les vatès οὐάτεις et les druides δρυίδαι. Diodore (2) nous apprend que les Gaulois ont des poètes qu'ils appellent bardes ; qu'ils ont aussi des philosophes et des théologiens très honorés qu'ils appellent druides et des devins (μάντεις) qui sont en grande vénération. Ammien Marcellin (3), citant sans doute Timagène, rapporte que les Gaulois ont été civilisés par les bardes, les euhages et les druides. César ne mentionne que les druides (4) ; il est pro-

(1) *Géographie*, IV, 4, 5.
(2) *Bibliothèque*, V, 31.
(3) *Histoire romaine*, XV, 9.
(4) *De bello gallico*, VI, 13.

bable qu'il comprenait sous ce terme général les druides, au sens propre, les devins et peut-être aussi les bardes ; le nom de druides aurait donc désigné à peu près tous les hommes à carrière libérale.

L'ancienne Irlande connaissait de même trois ordres de lettrés : les bardes, *bard* ; les druides *drui*, *druad*, et les *filé*. De très bonne heure les bardes sont remplacés, comme poètes panégyristes ou satiriques, par les *filé* qui remplissent en même temps les fonctions de devins et de juges et qui sont répartis en plusieurs classes d'après le nombre d'histoires épiques qu'ils peuvent raconter. Au Pays de Galles, le barde est le huitième des fonctionnaires de la cour du roi (1).

I

Les bardes gaulois chantent la louange ou le blâme en s'accompagnant sur des instruments semblables aux lyres. Les Celtes, nous dit Poseidônios dans le troisième livre de ses *Histoires*, mènent avec eux à la guerre des compagnons qu'ils appellent commensaux. Ceux-ci débitent des éloges de leurs patrons devant de nombreuses assemblées, et aussi en particulier devant quiconque les écoute (2). Ce sont des poètes et c'est en chantant (3) qu'ils débitent leurs éloges. Le sujet de leurs chants

(1) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, (*Cours de littérature celtique*, t. I), p. 64. *Revue archéologique*, t. XLIV (1882), p. 225-242.

(2) Athénée, VI, 49.

(3) Cf. Pseudo-Scymnus, v. 186. *Geographi graeci minores*, éd. Didot, t. I, p. 202.

était aussi le récit des hauts faits des hommes illustres ; ils conservaient par leurs poèmes pendant de longs siècles la mémoire des braves, tombés dans les combats (1). Nous n'avons aucun renseignement direct sur les poèmes guerriers des bardes celtiques, analogues sans doute aux compositions poétiques des anciens bardes irlandais et gallois (2). Tite Live (3) et Justin (4) nous conservent vraisemblablement, dans les récits plus ou moins légendaires qu'ils nous ont faits des conquêtes des Celtes, la trace d'anciennes épopées. Les traditions relatives à la fondation de Lyon (5) et à celle d'Alesia (6) avaient sans doute donné lieu chez les Gaulois à des poèmes comparables aux Κτίσεις des Grecs. Comme les bardes de l'Irlande et du Pays de Galles, les bardes gaulois composaient outre des panégyriques, des poésies satiriques (7).

Les bardes gaulois que nous représentent Poseidônios et Appien sont des sortes de griots qui vivent aux dépens des grands. Un jour que le riche Arverne Luernios avait donné un festin, un poète qui comptait y assister arriva trop tard. Le poète se mit à chanter la grandeur du roi et à se lamenter d'être arrivé en retard. Luernios, charmé, demanda un petit sac d'or et le jeta au poète

(1) Diodore de Sicile, v, 31, 2 ; Ammien Marcellin, xv, 9, 8 ; Lucain, *Pharsale*, 1, 447-449.

(2) G. Jullian, *De la littérature poétique des Gaulois*, *Revue archéologique*, t. xl, (1902), p. 304-327, a recueilli et discuté tous les textes des anciens qui peuvent s'y rapporter.

(3) v, 34, 1-5.

(4) *Historiae Philippicae*, xxiv, 4, 1.

(5) Pseudo-Plutarque, *Des fleuves*, 6.

(6) Diodore, iv, 19.

(7) Diodore, v, 31.

qui courait à côté de lui. Celui-ci le ramassa et de nouveau se mit à chanter, disant que les traces laissées sur terre par son char produisaient aux hommes de l'or et des bienfaits (1). Un autre barde est rattaché à la légende de Bituitos, fils de Luernios et roi des Arvernes. C'était au moment où Cn. Domitius, en 122 avant Jésus-Christ, conduisant une expédition contre les Allobroges, quittait le territoire des *Salyi*, peuple gaulois établi autour d'Aix et d'Arles. Un envoyé de Bituitos vint à sa rencontre. Il était suivi d'un poète qui dans une poésie barbare célébrait le roi Bituitos, puis les Allobroges, puis l'envoyé lui-même, pour leur naissance et leur courage et leur puissance (2). C'est pour cela surtout, ajoute malicieusement Appien, que les envoyés illustres emmènent avec eux ces sortes de gens.

La lyre des bardes était sans doute l'instrument que Fortunat appelle *chrotta* et qu'il attribue aux Bretons (3); le nom de la *chrotta* est identique à celui de la harpe des anciens bardes irlandais, *cruith*, et des bardes bretons, *crwth*.

Il semble que le nom de barde ait été employé dans diverses parties du monde celtique. Dans l'Italie septentrionale, on trouve près de Milan une localité appelée *Bardomagus* « champ du barde » (4). Un Helvète a porté le nom de Bardus ; on trouve le même nom en Carinthie, à Vienne, en Styrie, à Misène (Italie) (5).

(1) Athénée, IV, 37.
(2) Appien, *Histoire romaine*, IV, 12.
(3) *Carmina*, VII, 8, 66.
(4) *Corpus inscriptionum latinarum*, VI, 5872.
(5) Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 348.

Le nom de barde avait pénétré en Germanie où le mot *barditus* désignait d'après Tacite (1) le genre de chant par lequel les Germains enflammaient les âmes des guerriers avant de commencer la bataille.

II

Les οὐάτεις de Strabon sont-ils identiques aux μάντεις de Diodore de Sicile? C'est assez vraisemblable, οὐάτεις n'étant autre chose que la transcription grecque du latin *vates*. Il n'y a aucune raison de transcrire οὐάτεις par ovates comme l'ont fait les érudits du siècle dernier.

Les devins prédisaient l'avenir par le vol des oiseaux et par l'inspection des entrailles des victimes; on leur accordait une grande autorité (2). Les *vates* sont ceux qui s'occupent des sacrifices et interrogent la nature (3). Tacite appelle druides les prophètes gaulois qui en 69 prédisaient la fin de l'empire romain et la domination de Rome par les races transalpines (4).

Les *euhages* d'Ammien Marcellin (5) portent vraisemblablement un nom grec : εὐ-ᾱγής « vénérable » ; (la variante *eubages* est sans doute une faute). Ils s'efforcent d'expliquer l'enchaînement et les merveilles sublimes de la nature. Ils sont sans doute identiques aux οὐάτεις de Strabon et aux μάντεις de Diodore de Sicile.

(1) *Germanie*, 3. On a proposé de corriger *barditus* en *barritus*.
(2) Diodore, v, 31, 3.
(3) *Géographie*, iv, 4, 4.
(4) *Histoires*, iv, 54.
(5) *Histoire romaine*, xv, 9, 8. Cf. Suidas, *Lexicon*.

III

La plus ancienne mention du nom des druides se trouve chez Diogène Laerce dans ses *Vies des philosophes*. Celui-ci dit que la philosophie a commencé chez les barbares, que les premiers philosophes ont été chez les Perses les Mages, à Babylone et en Assyrie les Chaldéens, dans l'Inde les Gymnosophites, chez les Celtes et les Galates les Druides ou Semnothées, Δρυίδας ἢ σεμνοθέους et il cite comme autorités un traité apocryphe d'Aristote, τὸ μαγικόν, ainsi que Sotion d'Alexandrie (IIe siècle avant J.-C.) au vingt-troisième livre de l'ouvrage intitulé Διαδοχὴ τῶν φιλοσόφων, (1).

Le nom de druide n'a pas trouvé une explication satisfaisante dans les langues celtiques (2). Il est probable que les auteurs grecs qui écrivent δρουίδαι ont transcrit le nom latin *druidæ*. L'étymologie par le grec δρῦς « chêne », qui faisait des druides « les hommes des chênes », a tenté bien des écrivains depuis Pline l'ancien (3). On pourrait songer à une traduction ou une étymologie populaire grecque d'un nom celtique ignoré si le mot *drui* n'apparaissait pas dans les textes les plus anciens de la littérature irlandaise. Il est probable que le *drasidæ* d'Ammien Marcellin, comme le Σαρωνίδας (4), Σαρουίδας des manuscrits de Diodore, repose sur une mauvaise lecture ou est la tra-

(1) *Vies des philosophes*, I, préf., 1

(2) Voir toutefois une étymologie de R. Thurneysen chez H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 93, note.

(3) *Histoire naturelle*, XVI, 95, 249.

(4) Cf. le grec σαρωνίς « vieux chêne pourri »

duction d'une étymologie populaire. Pour les copistes de Lucain et des historiens de l'*Histoire Auguste*, l'étymologie grecque de druide est si bien passée dans le domaine public que les druides et les druidesses sont devenues des dryades, *driadae*, *dryadae* (1).

« Dans toute la Gaule, nous dit César (2), il y a deux classes d'hommes à compter et à être honorées : l'une, celle des druides, l'autre, celle des chevaliers. » Tandis que les chevaliers constituent l'élite de l'armée gauloise, les druides ne vont pas à la guerre et sont exempts de tout service militaire. Ils prennent part à l'exercice du pouvoir public aussi bien que les chevaliers ; ainsi, Diviciacus qui, à ce que Cicéron nous apprend, était un druide, mène une vie assez peu différente de celle de son frère Dumnorix qui n'était pas druide, et est très mêlé aux affaires politiques de son temps (3). Il ne s'agit donc pas d'une classe sacerdotale ; à plus forte raison, comme on l'a dit, d'un clergé gaulois. César parle une fois des *sacerdotes* (4), qui peuvent être différents des druides, et rien ne nous indique que les prêtres des Boïens, *sacerdotes, antistites*, que mentionne Tite Live, fussent des druides.

Pour désigner, à l'époque gallo-romaine, les prêtres affectés aux cultes locaux, il y avait un mot qui est sans doute celtique (5), *gutuater*. Les inscriptions nous apprennent qu'il y avait à Mâcon un *gutuater* de Mars (6) et à Autun

(1) Voir ci-après p. 285.

(2) *De bello gallico*, VI, 13.

(3) C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. III, p. 205-210.

(4) *De bello gallico*, VII, 33.

(5) H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens*, p. 33. Cf. J. Loth, *Annales de Bretagne*, t. XX, p. 550.

(6) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII,n° 2585. Cf. 1577.

des *gutuatri* qui font des dédicaces au dieu Anvalo (1). La confusion du *gutuater* et du druide n'est faite que chez Ausone, qui d'ailleurs se sert dans un autre passage, pour désigner un prêtre de Belenus, de l'expression *Beleni ædituus* (2).

L'institution druidique n'était pas originaire de Gaule. On ne l'a constatée ni chez les Celtes d'Italie, ni chez les Celtibères d'Espagne, ni chez les Galates de Thrace et d'Asie Mineure, ni chez les Celtes du Danube. Nous ignorons même si elle avait pénétré dans toute la Gaule. Elle avait été, pensait-on, créée en Grande-Bretagne et de là avait été transportée en Gaule. Les Gaulois qui voulaient le connaître plus à fond se rendaient le plus souvent de l'autre côté de la Manche (3). Nous n'avons aucun renseignement ancien sur le druidisme de Grande-Bretagne. Le druidisme irlandais seul peut donner matière à des rapprochements avec les notions que nous fournissent les écrivains de l'antiquité sur les druides de la Gaule. D'après César, qui semble parler des druides en général plutôt que des druides de son temps, les druides remplissent des fonctions religieuses, éducatives, judiciaires, politiques. Nous allons les étudier successivement sous ces divers aspects.

Les fonctions religieuses des druides consistaient surtout à assister aux cérémonies et à s'occuper des sacrifices publics et privés (4). Il semble d'autre part que ce

(1) *Revue épigraphique*, 1900, p. 132-133. Cf. *Revue celtique*, t. XIV, p. 355. Ce mot est d'après un manuscrit, employé comme nom propre chez Hirtius, *De bello gallico*, VIII, 38.

(2) *Professores*, V, 7 ; XI, 24.

(3) *De bello gallico*, VI, 13.

(4) *De bello gallico*, VI, 13 ; 16, 2.

soit pour se rendre au désir du peuple qu'ils assistent aux sacrifices, et qu'ils ne jouent pas dans les cérémonies un rôle prépondérant. Strabon et Diodore sont d'accord sur ce point. Strabon écrit que les Celtes sacrifiaient avec l'assistance des druides (1) ; Diodore, que la coutume était que personne ne fît de sacrifice sans un philosophe, car on croyait devoir user de l'intermédiaire de ces hommes qui connaissent la nature des dieux et parlent la même langue qu'eux pour leur offrir des sacrifices d'actions de grâce et implorer leurs bienfaits (2).

La divination était au nombre des sciences qu'ils pratiquaient. Diviciacus annonçait l'avenir tant par l'observation des oiseaux que par conjecture (3). D'après César, les druides interprètent la volonté des dieux : *religiones interpretantur*. (4). Au temps de Tacite, des druides gaulois annonçaient que l'incendie du Capitole présageait la chute prochaine de l'empire romain (5).

A l'époque de Pline, la magie est en grande faveur en Gaule et en Grande-Bretagne (6) et les druides, dont il interprète le nom par *magi* (7), sont pour lui des sortes de sorciers et de féticheurs dépositaires de secrets magiques et de recettes médicales. Ce sont les druides gaulois qui prétendent que le *lycopodium selago* préserve des accidents et

(1) *Géographie*, IV, 4, 5.
(2) *Bibliothèque*, V, 31, 4.
(3) Cicéron, *De divinatione*, I, 41, 90.
(4) *De bello gallico*, VI, 13.
(5) *Histoires*, IV, 54.
(6) *Histoire naturelle*, XXX, 4, 13.
(7) Cf. Hippolyte, *Philosophumena*, 25, 2, qui dit en outre que les druides prédisaient l'avenir par les cailloux et les nombres à la manière pythagoricienne.

que la fumée en est utile pour toutes les maladies des yeux. Ce sont eux qui regardent le gui du rouvre comme sacré. Enfin, ils ont indiqué les prescriptions à remplir pour s'emparer de l'œuf de serpent. Il faut le jeter en l'air, le recevoir sur une saie avant qu'il ait touché à terre; s'enfuir à cheval, car les serpents poursuivent jusqu'à ce qu'ils rencontrent un cours d'eau. Tout cela doit être fait à une certaine époque de la lune. Cet œuf fait gagner les procès et donne accès auprès des souverains. Toutefois Pline rapporte qu'un chevalier du pays des Voconces qui en portait un dans sa tunique fut, sans motif, mis à mort par l'empereur Claude (1).

Si les sacrifices et la divination sont dans l'antiquité deux pratiques religieuses importantes, les secrets magiques, dont au temps de Pline les druides sont les dépositaires, étaient laissés à des sorciers peu estimés. Comment concilier l'idée que les druides étaient des philosophes à la fois physiciens et moralistes avec le rôle assez méprisable que leur fait jouer Pline le naturaliste? On peut sans doute s'expliquer cette contradiction en tenant compte de la différence des dates. Entre l'époque de César et celle de Pline se placent le règne de Tibère qui supprima les druides : *Tiberii Cæsaris principatus sustulit druidas eorum et hoc genus vatum medicorumque* (2), et le règne de Claude qui abolit complètement cette religion des druides, si effroyablement cruelle, qui sous Auguste n'avait été qu'interdite aux citoyens romains (3).

(1) *Histoire naturelle*, XXIV, 62, 103; XVI, 95, 249-251; XXIX, 12, 52.

(2) *Histoire naturelle*, XXX, 4, 13.

(3) Suétone, *Claude*, 25. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VII, p. 172-177.

Au temps de Pomponius Méla, les druides donnent leur enseignement soit dans un antre, *specu*, soit dans des clairières cachées (1). La persécution n'aurait donc pas été favorable au maintien des hautes traditions morales qui avaient fait des druides les premiers personnages de la Gaule et les plus justes des hommes. Ou bien faut-il croire que, de tout temps, les druides avaient cherché à assurer leur pouvoir non seulement par leur science, mais par des pratiques magiques, dont ils étaient les premiers à connaître l'inanité, et que, lorsque la domination romaine leur eut supprimé toute action judiciaire et politique, il ne leur resta plus que l'exercice misérable d'un charlatanisme grossier ?

Les druides d'Irlande nous apparaissent surtout comme des magiciens, et des prophètes. Ils prédisent l'avenir, ils interprètent les volontés secrètes des fées, ils jettent des sorts. A l'aide de formules et d'incantations, ils peuvent trouver l'endroit où se cache une personne, accabler un ennemi de toute sorte de maux, faire lever entre deux armées un brouillard épais, faire tomber de la neige, changer le jour en nuit, rendre grosse une femme stérile (2). Ils connaissent les breuvages qui font oublier. Ils ont le pouvoir d'imposer des obligations, *geis*, dont il est impossible de s'écarter, et de rendre tabous certains objets. Ces *geis* sont très divers : tantôt c'est un guerrier qui reçoit la défense de dire son nom à un adversaire ; Mael Duin ne peut emmener trois compagnons en sus d'un nombre déterminé par un druide ; il était interdit à Noïse de venir en

(1) *Chorographia*, III, 2, 19.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 136-139.

Irlande en temps de paix sauf avec trois hommes : Cûchulainn, Conall et Fergus. Fergus avait reçu pour loi de ne jamais refuser une invitation et de ne pas quitter un festin avant qu'il ne fût terminé. Cûchulainn était obligé de ne jamais passer près d'un foyer sans s'y arrêter et y accepter à manger ; il lui était interdit de manger du chien. A la Fête du taureau, on mettait à mort un taureau blanc ; un homme se rassasiait de la chair et du bouillon du taureau ; puis l'homme dormait tant qu'il voulait et quatre druides chantaient sur lui un chant de justice. L'homme voyait dans une vision celui qui devait être roi, sa figure, sa réputation et ce qu'il faisait. Lorsque l'homme se réveillait, il racontait son rêve aux rois (1). Les prédictions des druides ont pour objet tantôt la naissance, la gloire ou les malheurs futurs d'un enfant ; l'effet meurtrier d'une arme ; une vengeance dont un vaincu menace son vainqueur.

Il est rarement question de sacrifices en Irlande ; toutes les mentions d'offrandes aux dieux ont été, semble-t-il, supprimées des textes irlandais ; mais on trouve dans les gloses le mot gaélique qui signifie victime et sacrifice, et dans une Vie latine de saint Patrice, il est dit qu'à la *Fes Temrach* ou « Festin de Tara » non seulement les princes de tout le royaume, les grands et les chefs de provinces, mais aussi les maîtres des druides, *druidum magistri*, s'assemblaient pour immoler des victimes aux idoles (2). Aux funérailles d'un chef, on tue sur la tombe ses ani-

(1) *Revue celtique*, t. VII. p. 280.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 155, 157.

maux : c'est le même usage que chez les Gaulois du temps de César (1).

Mais quel rapport offrent les prodiges de contes populaires que nous venons de rapporter avec l'ancienne religion des Celtes ? Les druides irlandais se meuvent tantôt dans un monde de féerie où l'imagination du conteur crée les prodiges les plus incroyables ; tantôt dans une société peu civilisée où les pratiques de sorcellerie semblent tenir lieu de toute croyance religieuse. Le fétichisme n'y occupe guère de place, sans doute parce que les rédacteurs chrétiens des épopées irlandaises en ont fait disparaître tout ce qui pouvait rappeler l'idolâtrie. Peut-être la religion des Gallo-Romains a-t-elle quelques traits communs avec cet ensemble de superstitions qu'avaient conservé les Irlandais des premiers siècles de notre ère. Il est peu probable que les druides du temps de César n'aient été comme leurs confrères d'Irlande que des sorciers et des faiseurs de prestiges. Le druide Diviciacus, en tout cas, ne différait guère, semble-t-il, des Romains instruits de son temps (2).

Les druides étaient les éducateurs de la jeunesse gauloise. Attirés par leurs privilèges, dont le principal était l'exemption des impôts et du service militaire, beaucoup de jeunes gens allaient s'instruire auprès d'eux ou y étaient envoyés par leurs parents et leurs proches. Qu'y apprenaient-ils ? César ne le sait que par ouï-dire. On disait que ces jeunes gens avaient à retenir de mémoire un grand nombre de vers. Aussi quelques-uns restaient-

(1) *De bello gallico*, VI, 19, 4.
(2) Cf. C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. III, p. 205-210.

ils une vingtaine d'années à s'instruire. Les druides pensaient que les matières de leur enseignement ne devaient pas être confiées à l'écriture. Le principal point de leur doctrine était que l'âme ne périt pas et qu'après la mort elle passe d'un corps dans un autre. Une foule de questions sur les astres et leurs mouvements, sur la grandeur du monde et de la terre, sur les lois de la nature, sur l'action et la puissance des dieux immortels faisaient partie de leurs doctrines et de leur enseignement (1). Il faut ajouter à la physiologie ou philosophie naturelle, l'éthique ou la philosophie morale (2). Tout en affirmant que les âmes et le monde sont immortels, les druides prétendent qu'un jour prévaudront le feu et l'eau, doctrine stoïcienne que Poseidônios, hanté, comme la plupart des doxographes, par l'idée de retrouver chez les peuples les plus divers les théories grecques (3), prête, peut-être sur des analogies superficielles, aux druides gaulois. Pomponius Méla, confirmant les renseignements donnés par César sur les sujets et la durée de l'enseignement des druides, affirme que leur enseignement était secret et que le seul point de leur doctrine qui eût pénétré dans le public était l'éternité des âmes et l'existence d'une autre vie après la mort (4). Diogène Laërce nous a conservé en grec une maxime sous forme de triade qu'il attribue aux Druides : honorer les dieux, ne faire aucun mal, avoir de la bravoure, σέβειν

(1) *De bello gallico*, VI, 14.

(2) Strabon, IV, 4, 4.

(3) A. Rivaud, *Le problème du devenir dans la science et la philosophie grecques*, Alcan, 1906, p. 68, 77.

(4) *Chorographia*, III, 2, 19.

θεοὺς καὶ μηδὲν κακὸν δρᾶν καὶ ἀνδρείαν ἀσκεῖν (1). Rien ne nous permet de supposer que la philosophie et la science druidiques puissent être comparées à la philosophie et à la science grecque.

Nous ne savons si les druides, comme les pontifes romains, étaient chargés de rédiger le calendrier. Bien qu'on ait découvert récemment à Coligny un calendrier, que l'on a quelque raison de croire celtique, ce n'est guère que par les textes irlandais et gallois que l'on peut connaître l'année celtique (2).

L'année était lunaire chez les Celtes comme chez les autres Indo-Européens. Le nom du mois se confond souvent avec celui de la lune. En sanskrit *mās* signifie « lune » et « mois » ; le gotique *mēna* signifie « lune » ; le vieux-haut-allemand *māno* signifie « lune » et « mois ». Les mois et les années des Celtes commençaient avec la lune (3).

Les Celtes ont pour habitude de compter par nuits ; César nous le dit formellement (4), et dans l'ancienne littérature irlandaise comme dans l'ancienne littérature galloise on date souvent par nuits ; en gallois semaine se dit *wythnos*, « huit nuits » ; quinzaine, *pythefnos* « quinze nuits » ; en irlandais *oidhche Samhain* « nuit de Samhain (1er novembre) désigne la nuit qui précède et non celle qui suit le 1er novembre. Il n'est pas douteux que chez les Celtes

(1) *Vies des philosophes*, préface, 6. Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 150-153.

(2) J. Loth, *L'année celtique d'après les textes irlandais, gallois, bretons et le calendrier de Coligny* (*Revue celtique*, t. XXV, p. 113-162). Voir aussi S. de Ricci, *Revue celtique*, t. XXI, p. 10-27 ; Thiers, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1898, p. 167, 612.

(3) Pline, *Histoire naturelle*, XVI, 95, 250.

(4) *De bello gallico*, VI, 18.

on comptait par nuits, et d'une nuit à l'autre. Cette coutume, d'ailleurs, ne leur est pas spéciale (1).

On ne sait rien de bien précis sur la durée de l'année celtique. Le calendrier de Coligny offrait un mois intercalaire de 30 jours destiné sans doute à établir tous les deux ans et demi l'accord entre l'année solaire et l'année lunaire laquelle aurait compté 354 ou 355 jours. Un des nombres consacrés de l'épopée irlandaise est 350 nuits. En Bretagne armoricaine comme au pays de Galles, il y a des jours complémentaires, appelés en breton *gourdeziou*, en gallois *dyddiau dyddon*. Ces jours auxquels sont attachées diverses superstitions populaires auraient été ajoutés lorsque l'on convertit l'année lunaire en année solaire.

L'année se divisait d'abord en deux moitiés. Il est souvent question de demi-année dans les textes irlandais et gallois, et on trouve aussi cette division dans le calendrier de Coligny. Mais la division la plus commune est celle de l'année en quatre séries de trois mois. On la trouve dans les lois irlandaises comme dans les lois galloises.

Quant aux subdivisions du mois, elles sont indiquées par les mots gallois *pythefnos*, irl. *coicthiges* « quinzaine »; le *wythnos* gallois dont nous avons parlé plus haut est une subdivision, en chiffres ronds, de la quinzaine. La période de trois jours et trois nuits que l'on rencontre souvent dans les anciens textes gallois ou irlandais est sans doute une ancienne subdivision du mois lunaire de 29 jours 1/2.

Le calendrier de Coligny comprendrait un cycle de deux ans et demi. On ne trouve rien de semblable chez les

(1) On la trouve chez les Athéniens (Pline, II, 79, 88) ; chez les Germains (Tacite, *Germanie*, 11) ; chez les Numides (Nicolas de Damas, *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 463, fr. 139).

Irlandais et chez les Gallois, chez lesquels les périodes en usage sont respectivement de 3 et de 7 ans. D'après Pline (1), le cycle des anciens Celtes était de trente ans.

Les anciens avaient été frappés des analogies que présentait la doctrine des Grecs sur l'immortalité de l'âme avec l'enseignement de Pythagore. Aucun (2) d'entre eux pourtant ne dit que les druides eussent eu des rapports avec Pythagore ou ses disciples. Diodore de Sicile emploie les expressions ἐνισχύει παρ' αὐτοῖς ὁ Πυθαγόρου λόγος « l'opinion de Pythagore prévaut chez eux, [chez les Celtes] (3) ». Valère Maxime établit seulement un rapprochement entre les deux doctrines (4). Le texte d'Ammien Marcellin, qui a sans doute pour source Timagène, est moins clair : parmi eux les druides, plus hauts dans leurs conceptions, comme l'établit l'autorité de Pythagore, liés par des associations collégiales, s'élevèrent aux questions cachées et profondes et méprisant les choses humaines proclamèrent les âmes immortelles : *inter eos druidæ ingeniis celsiores, ut auctoritas Pythagoræ decrevit, sodaliciis adstricti consortiis, quæstionibus occultarum rerum altarumque erecti sunt et despectantes humana pronuntiarunt animas immortales* (5). La phrase *ut auctoritas Pythagoræ decrevit*, d'après l'usage ordinaire des Latins, se rapporte à ce qui suit : elle doit signifier simplement que les *sodalicia consortia* des druides

(1) *Histoire naturelle*, XVI, 95, 250.

(2) Je ne crois pas qu'on ait à tenir grand compte du texte d'Alexandre Polyhistor. (Clément d'Alexandrie, I, 15 ; *Fragmenta historicorum graecorum*, t. III, p. 239) ni du texte mutilé de Jamblique (*Vie de Pythagore*, XXVIII, 151), dont nous ignorons la source.

(3) *Bibliothèque*, V, 28.

(4) *Faits et dits mémorables*, II, 6, 10.

(5) *Histoire romaine*, XV, 9, 8.

étaient une organisation semblable à celle qu'avait établie Pythagore ; il est peu probable qu'elle détermine l'ensemble de la phrase. Sur l'origine de la doctrine druidique nous devons donc nous en tenir à l'opinion rapportée par César et d'après laquelle l'enseignement des druides venait de Grande-Bretagne (1). Il aurait été apporté sur le continent par les Celtes d'outre-mer qui, d'après une tradition druidique rapportée par Ammien Marcellin citant Timagène, constituaient une partie importante de la population de la Gaule : les druides rapportent qu'en réalité une partie du peuple est indigène, mais qu'il s'y est ajouté d'autres éléments provenant des îles extrêmes et des contrées au-delà du Rhin (2).

L'enseignement druidique, qui fut en grande faveur tant que la Gaule resta indépendante, ne survécut pas longtemps à la conquête (3). Un sénatus-consulte, sous le règne de Tibère, supprima les druides, *sustulit Druidas* (4). Officiellement supprimés, les druides pendant quelque temps continuèrent à enseigner dans les forêts. L'ouverture des écoles romaines dont la plus ancienne est celle d'Autun (5), leur enleva la clientèle des jeunes nobles gaulois. Du temps d'Ausone, il y avait à Bordeaux des gens qui se disaient descendants des druides (6). Cela ne prouve pas qu'il y eût encore des druides en Gaule au IVe siècle.

Chez les Irlandais, les druides sont entourés de nom-

(1) *De bello gallico*, VI, 13, 11.

(2) *Histoire romaine*, XV, 9, 4.

(3) Fustel de Coulanges, *Revue celtique*, t. IV, p. 37 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Ibid.*, t. XII, p. 316.

(4) Pline, *Histoire naturelle*, XXX, 4, 13.

(5) Tacite, *Annales*, III, 43.

(6) *Professores*, V, 7 ; XI, 27.

breux disciples. Cathbad avait auprès de lui cent hommes qui sous sa direction apprenaient le druidisme, *druidecht*. Dans une des légendes hagiographiques rattachées à la vie de saint Patrice, deux druides sont chargés de l'éducation des deux filles du roi Loégaire. En quoi consistait l'enseignement druidique? Une glose du *Senchus Mor*, recueil de jurisprudence irlandaise, nous apprend que les druides irlandais disaient que c'étaient eux qui avaient fait le ciel, la terre, la mer, le soleil, la lune, etc., et il est possible que ce soit là le dernier mot de cette cosmogonie druidique dont, sans la connaître, on s'est plu à vanter la profondeur scientifique. De plus, les druides enseignaient la magie, et les seuls écrits que la légende leur attribue sont des caractères oghamiques gravés sur quatre baguettes d'if qui servaient à des pratiques de divination. Quant à la doctrine de l'immortalité de l'âme, qui était généralement admise en Irlande avant le christianisme, il ne semble pas qu'elle fût spécialement enseignée par les druides irlandais (1).

Les druides sont réputés les plus justes des hommes (2). Aussi les fait-on juges des contestations publiques et privées. S'il y a eu un crime de commis, si un meurtre a eu lieu, si l'on se dispute à propos d'héritage ou de limites, ce sont eux qui décident, et qui déterminent les amendes et les châtiments. Si un particulier ou un homme public ne veut pas s'en tenir à leur sentence, ils lui interdisent les sacrifices. C'est là le châtiment le plus grave chez eux; ceux auxquels a été faite cette interdiction sont mis au nombre des impies et des criminels; tout le monde

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 165-189.

(2) Strabon, IV, 4, 4.

s'écarte d'eux, on fuit leur approche et leur conversation pour ne pas recevoir quelque dommage de leur contact ; s'ils déposent une plainte, on ne leur rend pas la justice et ils n'ont part à aucune dignité. A une époque déterminée de l'année, les druides se réunissent sur le territoire des Carnutes, dans un endroit consacré. Là, de toute part s'assemblent tous ceux qui ont des procès, et ils obéissent à leurs jugements et à leurs décrets (1).

M. d'Arbois de Jubainville (2) a fait remarquer qu'il était naturellement impossible que les druides connussent de toutes les contestations publiques ou privées qui s'élevaient en Gaule. De plus, aucune des contestations entre Gaulois qui sont mentionnées dans le *De bello gallico* n'est soumise au jugement des druides ; et avant l'arrivée de César il y avait presque chaque année des guerres pour faire du tort ou le repousser (3). Il est probable que César, reproduisant des textes plus anciens, parle ainsi d'un état social qui n'existait déjà plus à l'époque de la conquête des Gaules. On peut d'ailleurs faire remarquer que la juridiction des druides n'était pas obligatoire et qu'il n'y avait sans doute à se rendre une fois l'an à l'assemblée tenue sur le territoire des Carnutes que les plaideurs qui n'avaient pu s'accorder par aucun autre moyen. Toujours est-il que rien de semblable n'a été signalé en Irlande, et que ce sont les *filé* et non les druides qui interviennent dans les causes judiciaires.

Le rôle politique des druides dans l'ancienne Gaule, si

(1) César, *De bello gallico*, VI, 13. Cf. Diodore, V, 31, 5, et Strabon, IV. 4, 4. Voir ci-dessus, p. 190.

(2) *Revue celtique*, t. VIII, p. 519-525,

(3) *De bello gallico*, VI, 15.

l'on excepte toutefois la vie publique de Diviciacus, nous est peu connu ; c'est seulement chez Dion Chrysostome, au premier siècle de notre ère, que nous trouvons exprimée l'assertion que les rois ne peuvent rien décider sans les druides, qui sont versés dans la divination et les autres sciences, et qu'il serait juste de dire que ce sont eux qui commandent et que ces rois assis sur des trônes d'or, habitant de magnifiques demeures, sont leurs ministres et les serviteurs de leur pensée (1). Est-ce d'une élection par les druides qu'il s'agit dans le passage où César nous parle de l'accession au pouvoir de *Convictolitavis,* nommé selon l'usage de la cité par les prêtres, *per sacerdotes more civitatis* (2) ? N'est-ce pas à leur pouvoir moral plutôt qu'à leur pouvoir politique que les druides doivent d'avoir une grande autorité dans les affaires de la paix, aussi bien que dans celles de la guerre, et de pouvoir apaiser deux armées sur le point d'en venir aux mains en se jetant au milieu des combattants (3) ? Rien ne vient confirmer pour l'époque ancienne l'assertion de Dion Chrysostome. Si les druides avaient une influence politique, elle était sans doute due à leur situation personnelle et ne constituait pas un privilège de leurs fonctions. Diviciacus, dans les nombreux incidents de sa carrière politique, use si peu de sa qualité de druide qu'il semble que César ait ignoré qu'il l'était.

Le meilleur commentaire du texte de Dion Chrysostome se trouve dans une épopée irlandaise intitulée *l'Enlèvement des vaches de Cualngé.* Cûchulainn, le héros d'Ulster,

(1) *Discours,* XLIX.
(2) *De bello gallico,* VII, 33.
(3) Diodore de Sicile, V, 31, 5.

après avoir essayé de repousser à lui tout seul l'invasion des hommes de Connacht, est grièvement blessé ; il se voit alors forcé d'envoyer prévenir le roi Conchobar et l'armée des Ulates du danger qui les menace. Le messager arrive en vue de la forteresse et s'écrie : « On tue les hommes, on enlève les femmes, on emmène les vaches, ô habitants d'Ulster » ! Mais il n'obtient pas de réponse. Il va sous les murs de la forteresse et renouvelle son appel : « On tue les hommes, on enlève les femmes, on emmène les vaches, ô habitants d'Ulster ! » Et personne ne lui répond. Alors il s'avance encore ; il s'arrête sur la pierre des hôtes dans la forteresse et il répète : « On tue les hommes, on enlève les femmes, on emmène les vaches ». Et c'est alors seulement que le druide Cathbad ouvre la bouche : « Qui donc tue les hommes, qui enlève les femmes, qui emmène les vaches ? » Car, explique le narrateur, telle était la règle en Ulster : défense aux Ulates de parler avant le roi, défense au roi de parler avant son druide (1).

Un des sujets qui ont le plus passionné les écrivains qui, en l'absence de renseignements suffisants, essayaient de restituer le druidisme à l'aide des seules ressources de leur imagination est celui des druidesses. Velléda, qui a donné son nom à une des figures les plus dramatiques des *Martyrs* de Chateaubriand, est une prophétesse de Germanie (2). Mais le géographe romain (3) Pomponius Méla nous parle des prêtresses de l'île de Sein, dans la mer de Bretagne, en face des rivages des *Osismi*. Elles ont fait

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, t. I, p. 190 et suiv.

(2) Tacite, *Histoires*, IV, 61 ; 65 ; V, 22 ; 24.

(3) *Chorographia*, III, 6, 48.

vœu de virginité perpétuelle ; elles sont au nombre de neuf. On les appelle *Gallizenae* ; on les croit douées de talents singuliers : elles excitent par leurs chants la mer et les vagues ; elles se changent en animal à leur volonté ; elles guérissent des maux qui sont inguérissables chez d'autres ; elles connaissent l'avenir et le prédisent aux navigateurs lorsqu'ils viennent les consulter.

Il semble bien que cette histoire ne soit qu'un résumé de quelque récit fabuleux comprenant beaucoup d'éléments empruntés à l'histoire de Circé (1). Remarquons de plus que le nom de druidesse n'y est pas prononcé. Si nous n'acceptons qu'avec réserve le témoignage de Méla sur les vierges de Sein, nous ne trouvons qu'au IIIe siècle en Gaule des prophètesses appelées *dryades*. L'une aurait prédit en gaulois à Alexandre Sévère sa fin prochaine (2). L'empereur Aurélien avait consulté des prophétesses gauloises, *Gallicanas Dryadas*, sur l'avenir de sa postérité (3). Une de ces femmes aurait promis l'empire à Dioclétien (4). Cette dernière était une aubergiste de Tongres. Les druidesses gauloises, si tant est qu'il y en ait eu, n'étaient plus à cette époque que de simples diseuses de bonne aventure. L'inscription de Metz où on lit *Arete druis antistita* est fausse (5).

Rien ne permet de qualifier de druidesses les femmes

(1) S. Reinach, *Revue celtique*, t. XVIII, p. 1-8. Au contraire. C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. VI, p. 258, admet l'existence de ces prêtresses.

(2) Lampride, *Alexandre Sévère*, 60.

(3) Vopiscus, *Aurélien*, 44.

(4) Vopiscus, *Numérien*, 14.

(5) Ch. Robert, *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*, p. 89 et suiv.

que Poseidônios représente vivant sans hommes dans une île de peu d'étendue en face de l'embouchure de la Loire et s'adonnant au culte bachique. Elles avaient coutume, une fois l'an, d'enlever la toiture du temple de leur dieu et de le recouvrir dans la même journée. Si l'une d'elle laissait tomber sa charge de matériaux, elle était aussitôt mise en pièces par ses compagnes (1).

Chez les Irlandais, il est quelquefois question de druidesses, *ban-drui*, et plus souvent de *ban-filé* qui, comme les *filé*, étaient à la fois devineresses et poétesses (2).

Une question importante, et dont l'étude constitue la principale originalité du livre d'Alexandre Bertrand sur la religion des Gaulois, est l'organisation intérieure du corps druidique. César nous dit seulement que les druides ont un chef qui a sur eux l'autorité suprême (3). Ce chef, à sa mort, est remplacé par le plus digne, et si plusieurs compétiteurs ont des titres égaux, le successeur est élu par les suffrages des druides. Quelquefois même, on se dispute les armes à la main cette dignité suprême. Le texte d'Ammien Marcellin cité plus haut (p. 279) parle incidemment des associations corporatives des druides analogues aux associations pythagoriciennes (4).

En Irlande, il n'est question ni d'un chef suprême, ni d'une hiérarchie, ni de corporations druidiques. Les druides agissent isolément ou par deux ou trois. Ils sont mariés et vivent en famille chacun dans leur maison.

(1) Strabon, IV, 4, 6 Cf. Denys le Périégète, v. 570 et suiv.

(2) *Dinnsenchus de Rennes*, 83 ; *Revue celtique*, t. XVI, p. 34. H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 92-93.

(3) *De bello gallico*, VI, 13.

(4) *Histoire romaine*, XV, 9, 8.

Dans une Vie de saint Patrice on lit qu'un jour dix druides vêtus de blanc se réunirent contre l'apôtre de l'Irlande ; rien n'indique que ces druides constituassent une association (1).

A. Bertrand rapprochant le texte d'Ammien Marcellin de l'organisation actuelle des lamaseries du Thibet a supposé que les affiliés du plus haut grade, les druides, étaient astreints à vivre en communautés, entourés de leurs disciples et des membres inférieurs de la corporation. Une pareille organisation entraînait de toute nécessité l'établissement de grands centres d'habitation. Comme les lamaseries de la Tartarie et du Thibet, ces espèces d'oasis religieuses auraient été le dépôt de vieilles traditions médicales et industrielles et un centre des lois civiles. Il y aurait eu dans ces communautés le mélange de doctrines d'un sentiment religieux et moral très élevé, source d'une vie cénobitique des plus sévères, avec des superstitions grossières, des pratiques barbares, un charlatanisme révoltant dont les chefs des lamaseries ont parfaitement conscience, tout en se sentant impuissants à les détruire. Enfin de telles communautés auraient représenté en petit toute une société : prêtres, professeurs, architectes, artistes, musiciens, médecins, missionnaires (2). Les grands monastères d'Irlande, d'Ecosse et d'Angleterre qui semblent sortir de terre spontanément à une époque où la Gaule n'en possède pas encore, ne seraient que des communautés druidiques transformées par le christianisme. A. Bertrand remarque que dans ces monastères ce

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. VI, p. 106-108, 112-113.

(2) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 310-311.

n'est pas la religion, ce sont les sciences, les lettres, ce qu'enseignaient autrefois les druides, qui sont surtout florissantes : on y calligraphie avec un art qui n'a jamais été dépassé (1).

Cette ingénieuse hypothèse mérite d'être étudiée de près. En pareille matière, on ne peut arriver à la certitude. Il suffit qu'une hypothèse réunisse un certain nombre de probabilités pour qu'elle doive être retenue.

Une première question se pose. Le texte d'Ammien Marcellin a-t-il bien le sens que lui donne A. Bertrand ? Le sens de *sodalicius* n'est pas douteux. Il signifie « relatif à une corporation » ; les *sodalicia* sont le plus souvent des corporations religieuses, mais le mot désigne aussi des corporations d'artisans ; en tout cas, il ne signifie point communautés. Quant à *consortium*, il est difficile de déterminer si ce mot est pris au sens restreint ou au sens large, car il n'est pas employé dans un autre passage d'Ammien Marcellin et en eût-on d'autre exemple chez le même auteur, qu'on ne saurait prétendre qu'il y fût toujours employé dans le même sens. Au sens restreint, *consortium* se dit de la communauté de biens ; il est employé ainsi par Ulpien au *Digeste*, XVII, 2,52, et par Suétone, *Claude*, 28. Mais, au sens large, il signifie simplement communauté au figuré, participation à, *consortium reipublicæ* chez Tite Live, IV, 5, *consortium regni* chez Tacite, *Annales*, IV, 3 ; *consortium studiorum* chez Pétrone, *Satyricon*, 101. S'il faut entendre dans la phrase d'Ammien Marcellin le mot *consortium* au sens restreint, on pourra peut-être donner à l'expression *consortiis sodaliciis* le sens

(1) A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 280.

d'associations cénobitiques. Si *consortium* est pris dans l'acception la plus large, *consortiis sodaliciis* ne signifie pas autre chose qu'associations corporatives, collèges, plus ou moins analogues aux collèges sacerdotaux des Romains.

On ne peut donc tirer une conclusion claire de ce texte obscur. Les raisons qu'on pourrait opposer directement à la thèse de A. Bertrand sont surtout négatives. Comment se fait-il que, si les druides ont une organisation si remarquable et si étonnante pour un Romain, César n'en ait rien dit ? On pourrait répondre que César n'a raconté avec soin et précision que ses campagnes et qu'il a peu étudié les mœurs et les coutumes des Gaulois. Mais il nous donne sur les druides assez de détails. pour qu'on ne puisse supposer qu'il n'aurait pas mentionné le fait le plus caractéristique et le plus original de l'organisation druidique, d'autant qu'il nous fournit quelques renseignements sur la hiérarchie des druides. De plus, comment concilier l'hypothèse de druides vivant en communauté avec ce que nous savons de la vie du druide Diviciacus, qui est marié, a des enfants, prend part aux affaires publiques et même aux expéditions guerrières ?

Quant aux monastères celtiques, il est fort douteux qu'ils aient remplacé des communautés druidiques. Les premiers apôtres de l'Irlande avaient pris à tâche de faire disparaître toute trace de l'ancienne religion. Saint Patrice exigea des *filé* qu'ils renonçassent à toute pratique qui ne pourrait s'exécuter sans un sacrifice aux faux dieux. La prière de Ninine dit que Patrice combattit les druides au cœur dur et écrasa ces orgueilleux. Dans une prière qui lui est attribuée, Patrice prie Dieu de le protéger contre les

incantations des druides (1). D'autre part, M. d'Arbois de Jubainville a fait remarquer que le premier monastère de Gaule fut fondé en 387 et qu'il y avait déjà plusieurs monastères en Gaule, quand furent établis, au VIe siècle, les premiers monastères irlandais (2). Enfin nous ne savons rien de précis sur l'enseignement des druides. Dans les affaires publiques et privées, ils se servaient de lettres grecques (3). Les Romains trouvèrent dans le camp des Helvètes, des registres en lettres grecques, *litteris græcis*, où étaient relevés les noms de tous les émigrés, le nombre des hommes en état de porter les armes et séparément celui des vieillards, des enfants et des femmes (4). D'autre part, lorsque César eut à faire parvenir une lettre à son lieutenant Cicéron, il l'écrivit en caractères grecs, *litteris græcis*, pour que l'ennemi, s'il parvenait à l'intercepter, ne pût connaître son dessein (5). A moins d'admettre que dans le second texte *litteris græcis* a un autre sens que dans le premier et signifie « en langue grecque » (6), on est forcé de convenir que la connaissance de l'alphabet grec ne s'était guère répandue chez les Gaulois. En tout cas, peut-on conclure que les druides enseignaient le grec ? Et même qu'ils enseignaient le latin ? Le succès qu'eurent en Gaule les écoles romaines semble démontrer le contraire.

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. I, p. 158, 159, 136.

(2) *Ibid.* t. VI, p. 108-110.

(3) César, *De bello gallico*, VI, 14.

(4) *Ibid.*, I, 29.

(5) *Ibid.*, V, 48.

(6) C'est ainsi que l'entend Dion Cassius qui dit ἑλληνιστί (XL, 9). Cf. Polyen, VIII, 23, 6.)

Leur enseignement était oral et s'adressait à la mémoire. Il n'était pas permis de confier à l'écriture les vers où était contenue leur science. Il est très peu probable que la calligraphie fût en honneur chez eux. Aucun document historique ne vient fortifier la séduisante hypothèse de A. Bertrand, en ce qui concerne la Gaule et l'Irlande. Le fait que les moines irlandais ont orné de miniatures remarquables les manuscrits, le fait qu'ils ont ajouté des gloses à un grand nombre de textes latins et même à des textes grecs témoigne de la culture littéraire (1) et artistique de ces moines, et ne saurait fournir d'argument à qui voudrait démontrer que les druides étaient des littérateurs et des artistes.

Le peu que nous savons des druides n'a pas suffi aux érudits modernes. Dès la fin du XVIIe siècle, les monuments mégalithiques de Stonehenge et d'Avebury furent attribués aux druides. Les alignements de pierre furent expliqués par le serpent cosmique dont ils reproduisaient, pensait-on, les replis tortueux; ce serpent serait le symbole de l'Etre infini et les druides en auraient emprunté l'idée aux mythologies orientales.

Ces rêveries archéologiques dues à l'érudit anglais Stukeley ne tardèrent pas à pénétrer en France. En 1805, Cambry exposa dans les *Monuments celtiques* (2) l'explication druidique des monuments mégalithiques. Les dolmens seraient le signe des traités passés entre les peuples, l'em-

(1) Sur cette culture, du IVe au VIIe siècle, voir M. Roger, *L'enseignement des lettres classiques, d'Ausone à Alcuin*, Paris, 1905, p. 202-273.

(2) *Monuments celtiques* ou recherches sur le culte des pierres, précédées d'une notice sur les Celtes et sur les druides et suivies d'Etymologies celtiques, Paris, 1805, p. 271-289.

blème de l'union, de la stabilité, de l'immutabilité. Les positions respectives des astres et leur correspondance avec telle ou telle partie de la terre seraient figurées par des pierres disposées de manière à donner l'idée de ces positions dans le ciel, et on ne peut douter que ces monuments symboliques n'aient été les premiers temples. Tous les peuples auraient imité les monuments druidiques à des époques variées. L'historien Henri Martin adopta avec plus d'enthousiasme que de critique les théories aventureuses des savants anglais (1).

Ce ne furent pas seulement les archéologues qui contribuèrent à créer ainsi un druidisme de fantaisie. Un érudit gallois du XVIIIe siècle, Edward Williams, dont le nom bardique était Iolo Morganwg et, après lui, Edward Davies ont essayé de démontrer que les bardes gallois étaient restés dépositaires des secrets des anciens druides de l'île de Bretagne et qu'ils avaient continué à pratiquer en secret, depuis l'introduction du christianisme, la religion druidique. Ces deux ingénieux savants, si l'on met à part les textes, manifestement créés au XVIIIe siècle, du Mystère des bardes de l'île de Bretagne (*Cyfrinach beirdd ynys Prydain*) (2), n'ont pu fonder leur doctrine que sur un roman merveilleux du commencement du XVIIe siècle, l'Histoire de Taliessin, qui reproduit quelques pièces attribuées à tort au célèbre barde du VIe siècle et sur une collection d'écrits plus ou moins authentiques réunis par Llywelyn Sion de Llangewydd qui vivait au XVIe siècle. Cela n'empêcha pas A. Pictet et Henri Martin d'y découvrir une

(1) *Etudes d'archéologie celtique*, Paris, 1872, p. 31, 85, 171.

(2) On en trouve un résumé dans la *Revue archéologique*, t. XVIII (1868) p. 329-344, 431-439 ; t. XIX (1869), p. 27-41.

doctrine originale, remontant aux traditions les plus anciennes de la race celtique (1).

Pour retrouver dans ces textes et dans d'autres plus archaïques des traces de mythologie cosmique, Edward Williams et Edward Davies avaient dû expliquer par des symboles les phrases les plus simples, à la manière de H. de la Villemarqué qui publia dans le *Barzaz-Breiz* comme poème druidique une formulette bretonne destinée à apprendre à compter aux petits enfants et connue sous le nom de Vêpres des grenouilles (2).

Le druidisme est-il dans l'antiquité une institution isolée dont l'analogue n'existe point? Il semble bien que chez les Gètes il ait existé quelque chose de semblable. Jordanès, citant les *Gétiques* attribuées à Dion Cassius, nous dit que Philippe de Macédoine ayant envahi la Mésie, quelques prêtres, de ceux que les Gètes nomment *pii*, vêtus de robes blanches, des harpes à la main, s'avancèrent à la rencontre de l'ennemi, en chantant d'une voix suppliante des hymnes en l'honneur des divinités protectrices de la nation. Et les Macédoniens, troublés par l'apparition de ces hommes sans armes, firent la paix et retournèrent chez eux (3). Cette intervention des prêtres gètiques rappelle le texte de Diodore qui nous montre les bardes ou les

(1) L'histoire de cette question est résumée chez Skene, *The four ancient books of Wales*, t. I, p. 6-16, 29-32. Voir aussi S. Reinach, *Esquisse d'une histoire de l'archéologie gauloise*, *Revue celtique*, t. XIX, p. 111-116. J. Lefloc'h, *Etudes de mythologie celtique*, Orléans, 1869.

(2) *Barzaz-Breiz*, 6e éd., Paris, 1867, p. 1-18. Cf. Luzel, *Annales de Bretagne*, t. V, p. 284-292 ; *Revue celtique*, t. VI, p. 500-505.

(3) *Histoire des Goths*, 10; A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 293-294.

druides apaisant deux armées en présence et se jetant au milieu des épées tirées et des lances en arrêt (1).

Strabon nous apprend qu'un ancien esclave de Pythagore, un Gète nommé Zamolxis, revenu chez ses compatriotes, y attira l'attention des chefs par les prédictions qu'il savait tirer des phénomènes célestes et finit par persuader à un roi de l'associer à son pouvoir. Un des successeurs de Zamolxis, Dicaineos, enseigna aux Gètes l'éthique et la logique ; il leur apprit les noms et la marche des astres, les propriétés des herbes, et par sa science leur inspira une telle admiration qu'il commandait non-seulement aux hommes d'un rang modeste, mais aux rois eux-mêmes. En effet, choisissant dans les familles royales des hommes à l'âme noble et à l'esprit sage, il leur persuada de se vouer au culte de certaines divinités et d'en honorer les sanctuaires (2).

La corporation religieuse établie chez les Gètes par Dicaineos, l'enseignement qu'il donnait, la mission civilisatrice qu'il remplit, tous ces faits sont-ils comparables aux collèges druidiques, à leur doctrine philosophique, à leur rôle social ? Nous ne pouvons l'affirmer. Comme le druidisme, la doctrine de Zamolxis a été rattachée par les anciens à l'influence de Pythagore. Y aurait-il eu une diffusion chez les peuples les plus divers des doctrines pythagoriciennes, ou la doctrine de Pythagore ne serait-elle qu'un aspect particulier d'un grand mouvement d'idées

(1) *Bibliothèque*, v, 31.

(2) Strabon, VII, 3, 5 ; Jordanès, *Histoire des Goths*, 11 ; A. Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 292-295. Hippolyte, *Philosophumena*, 2, 17, cf. 24, 7, dit que Zamolxis enseigna aux druides la philosophie de Pythagore.

qui aurait pénétré le monde civilisé six siècles avant l'ère chrétienne ?

Que la doctrine des druides fût ou non d'origine étrangère, elle était distincte, semble-t-il, des pratiques religieuses fort nombreuses auxquelles s'adonnaient les Gaulois, *gens admodum dedita religionibus*. En tous cas, ces pratiques religieuses n'avaient pas été apportées par les druides qui se bornaient à les interpréter, à leur trouver sans doute un sens symbolique. Les doctrines druidiques venues de la Grande-Bretagne étaient-elles en Gaule d'introduction récente au moment de la conquête romaine, et, réservées à un petit nombre de privilégiés, s'étaient-elles juxtaposées à l'ancienne religion de la Gaule sans la modifier essentiellement ? La religion répandue en Gaule dans le peuple était-elle la religion de ceux qui habitaient notre pays antérieurement à l'invasion celtique et qui auraient donné à leurs vainqueurs leurs croyances religieuses? Si la *plebs* dont parle César est formée des anciens vaincus, tandis que les *equites* et les *druides* seuls sont de race celtique et s'il est vrai que la plupart des enfants des *equites* fussent élevés dans le druidisme, quels étaient alors les adorateurs de ces divinités celtiques que les Grecs et les Romains ont assimilées à leurs dieux ? Autant de problèmes que le manque de textes historiques empêche de résoudre.

CHAPITRE VII

L'EMPIRE CELTIQUE

Témoignages des anciens sur les pays occupés par les Celtes. — Extension des civilisations auxquelles appartiennent les Celtes. — Les noms de villes fondées par les Celtes : *-dunum*, *-nemetum*, *-magus*, *-briga*, *-ritum*, *-durum*, *mediolanum*, *-acus*. — Pays où l'on a trouvé des noms celtiques de personnes. — Rapports des Celtes et des Germains. — Origine des Celtes. — Les migrations.

L'histoire des Celtes ne commence guère qu'avec leurs premières relations avec les Grecs et avec les Romains. Tant que les Celtes n'eurent pas pris contact avec le monde civilisé, ils restèrent confondus dans la masse des barbares qui habitaient l'Europe occidentale (1). A peine quelque témoignage de navigateur carthaginois ou grec, bien ou mal renseigné, nous fournit-il sur les côtes occupées par les Celtes antérieurement à l'invasion celtique en Italie, quelque brève indication, qu'il nous est impossible de contrôler. Lorsque les anciens emploient le nom de Celte, nous ne savons s'ils lui donnent la valeur qui lui fut attribuée dans la suite ; lorsqu'ils nomment des peuplades sans détermi-

(1) Strabon, *Géographie*, 1, 2, 27.

ner à quel groupe ethnographique on doit les rattacher, comment, même si la linguistique leur reconnaît une physionomie celtique, peut-on avec sûreté les attribuer aux Celtes ? Le récit des premières invasions nous apprend surtout comment et par qui les Celtes furent repoussés, sans que nous puissions savoir exactement le lieu d'où ils venaient et les causes de leur émigration. On conçoit facilement qu'en face du danger les Grecs et les Romains ne se soient préoccupés que de la défense commune et que l'histoire intérieure de ces barbares venus on ne savait d'où eût pour eux peu d'intérêt. Les fragments que l'histoire, la linguistique et l'archéologie peuvent à grand peine rassembler permettent-ils une reconstruction partielle de l'empire celtique ? Pour que le lecteur puisse se prononcer en connaissance de cause, il importe de lui mettre sous les yeux, d'abord, les principaux textes, rangés par ordre de date, qui se rapportent à la question (1).

I

On ne trouve aucune mention de pays occupés par les Celtes avant la fin du VIe siècle avant notre ère. Trois fragments de la « Description de la Terre » par Hécatée de Milet (540-475), conservés par Etienne de Byzance (2), qui rédigea à la fin du Ve siècle de notre ère un dictionnaire géographique, abrégé au siècle suivant par le byzantin Her-

(1) Sur les textes les plus anciens relatifs aux Celtes, cf. A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 7-35; H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. XII.

(2) Etienne de Byzance, aux mots *Narbôn*, *Massalia* et *Nyrax*. Ces textes d'Hécatée semblent corrompus par Etienne de Byzance.

molaos, contiennent le nom de Celtique, Κελτική. Le premier fragment nomme Narbonne, place de commerce et ville celtique, dont les habitants sont appelés Ναρβαῖοι par Hécatée. Le second fragment nomme Massalia, ville de la Ligystique, près de la Celtique. Le troisième nomme Nyrax, ville celtique. La situation de Nyrax est inconnue. Les Ligures, au VIe siècle, occupaient en Gaule les côtes de la Méditerranée entre les Alpes et l'embouchure du Rhône (1).

Hérodote (2), dans deux passages écrits entre 445 et 432, nous apprend que l'Istros (Danube) est un fleuve dont les sources se trouvent chez les Celtes, près de la ville de Pyrène. Les Celtes habitant au delà des colonnes d'Hercule et sont voisins des *Cynesii* (*Cynetes*), le dernier peuple d'Europe du côté du couchant. Le pays des *Cynetes* était situé au sud du Portugal. Il semble d'abord que pour Hérodote le domaine des Celtes s'étende sur une partie de la péninsule ibérique, que la ville de Pyrène désigne ou non les Pyrénées où d'anciens géographes ont placé la source du Danube. Mais si, comme le pense M. Jullian (3), le nom des Cynètes qui est avec celui des Celtes le seul nom que mentionne Hérodote à l'occident de l'Europe, est pris au sens large et désigne vaguement les peuples de la péninsule ibérique, les Celtes, qui sont au nord et à l'est des Cynètes, peuvent habiter au nord des Pyrénées.

Le périple du Carthaginois Himilcon, tel que Festus Aviénus nous le fait connaître, ne mentionne les Celtes qu'à

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. I, p. 271.

(2) II, 33, 2 et 3 ; IV, 49, 3.

(3) *Revue des études anciennes*, t. VII, p 367-372.

propos d'un pays inhabité situé au nord du cap de l'Oestrymnis, et d'où les Ligures ont été chassés par les Celtes (1). Il nomme l'île sacrée, *sacra insula*, habitée par les *Hierni* et, à côté, l'île des *Albiones*. Il est facile de reconnaître en ces îles les îles Britanniques, Βρεταννικαὶ νῆσοι, que le Pseudo-Aristote appelle Ἰέρνη et Ἀλβίων (2). Quant aux îles Œstrymnides, riches en étain et en plomb, séparées du continent par le *sinus Oestrymnicus*, et où se rendent les *Tartessii* et les Carthaginois pour faire le commerce, ce sont sans doute les îles que les Grecs appellent Κασσιτερίδες. Himilcon affirmait qu'il fallait au moins quatre mois pour faire la traversée (3).

Au temps de Xénophon, d'après Arrien (4), on ne connaissait pas les peuples de l'Europe occidentale. Mais Xénophon mentionne les mercenaires celtes envoyés comme renfort par Denys de Syracuse aux Lacédémoniens (5).

Aristote place la montagne de Pyrène vers le couchant équinoxial, dans la Celtique (6) ; il parle aussi du climat froid du pays des Celtes, au-dessus des Ibères (7). Il met la perte du Rhône, qui se trouve au-dessus de Bellegarde,

(1) *Ora maritima*, 130-135. Voir ci-dessus, p. 7-8. Ce périple semble antérieur à Hérodote et peut-être même à Hécatée.

(2) *Du monde*, 3. *Ora maritima*, 108-112. Ἰέρνη = IFέρνη répond assez exactement à l'irlandais *Eriu*, gén. *Erenn ;* cf. le gallois *Iwerddon*. La forme latine *Hibernia* a subi l'influence d'une étymologie populaire (*hibernus*) ; de même Ἰέρνη a été rapproché de ἱερός « sacré ».

(3) *Ora maritima*, 113-119. Voir ci-dessus, p. 18.

(4) *Cynégétique*, 2.

(5) Voir ci-dessus, p. 193.

(6) *Météorologiques*, I, 13, 19 et 20.

(7) *De la génération des animaux*, II, 8.

dans la Ligystique (1). Il connaît la prise de Rome par les Celtes (2).

Théopompe, vers 350, cite la ville des Celtes la plus éloignée : *Drilônios ;* nous ne savons où la situer (3). Il nous montre les Celtes en guerre avec les *Vardii*, peuple illyrien (4). Il mentionne la prise de Rome par les Celtes (5).

Le périple dit de Scylax de Caryanda, dont la rédaction se place vers 335, ne cite comme habitants des côtes de la Méditerranée entre les Pyrénées et l'Italie que les Ligures et les colons grecs. Les Celtes, restes de l'invasion, occupent une bande étroite de terrain sur la côte orientale de l'Italie jusqu'à Adria. Après les Celtes, viennent les Venètes chez lesquels coule l'Eridan (Pô) (6).

Ephore, qui, à peu près à la même époque, avait composé des Ἱστορίαι, ne nous est connu que par Strabon et Cosmas Indicopleustes (VIe siècle après J.-C.). Pour lui, les Celtes étaient un des peuples occupant les extrémités du monde ; leur pays situé à l'ouest et qui s'étend du couchant d'été au couchant d'hiver est, de même que celui des Indiens qui lui fait vis-à-vis, moins grand que le pays des Ethiopiens et que celui des Scythes (7). Les eaux leur font éprouver plus de pertes que la guerre ; ils laissent les flots

(1) *Météorologiques*, I, 13, 30.

(2) Plutarque, *Camille*, 22, 4.

(3) Etienne de Byzance, au mot *Drilônios*. *Fragm. hist. graec.*, t. I, p. 316, fr. 223.

(4) Athénée, X, 60 ; *Ibid.*, p. 284-285, fr. 41. Cf. Justin, XXIV, 4, 3.

(5) Pline, *Histoire naturelle*, III, 9, 57. *Ibid.*, p. 303, fr. 144.

(6) § 3 ; 4 ; 18 ; 19. *Geographi graeci minores*, t. I, fr. 25.

(7) *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 243, 244, fragment 38. Cf. Pseudo-Scymnus de Chio, v. 170-182.

submerger leurs maisons ; puis ils les rebâtissent (1). Les Celtes possédaient la plus grande partie de la péninsule ibérique jusqu'à Gadeira (Cadix) (2).

Ces notions vagues sur les régions occupées par les Celtes seraient sans doute plus précises si nous avions conservé le récit du voyage d'exploration que Pythéas fit dans l'Ouest de l'Europe, vers 320-310. Malheureusement, les quelques fragments, relatifs aux pays occupés par les Celtes, que nous en a transmis Strabon ajoutent peu à nos connaissances. D'après Pythéas, le *Cantion* (pays de Kent en Grande-Bretagne) est à quelques jours de navigation de la Celtique (3).

Ptolémée, fils de Lagos, un des lieutenants d'Alexandre, avait raconté l'entrevue fameuse d'Alexandre avec les Celtes de l'Adriatique, en 335 avant notre ère, et la réponse qu'ils lui firent lorsqu'il leur demanda ce qu'ils redoutaient le plus au monde : » Nous ne craignons qu'une chose, c'est que le ciel ne tombe sur nous, mais nous mettons au-dessus de tout l'amitié d'un homme tel que toi (4). »

Jérôme de Cardie, continuateur de l'histoire d'Alexandre par Ptolémée, avait raconté l'invasion celtique en Grèce, et son ouvrage est sans doute sur ce point la source de Diodore et de Pausanias.

L'historien Timée (352-256) connaît les Celtes voisins de l'Océan, et explique le flux et le reflux de la mer par l'action des fleuves qui descendent de la partie montagneuse

(1) Strabon, VII, 2, 1.
(2) *Ibid.*, IV, 4, 6.
(3) *Ibid.*, I, 4, 3.
(4) *Ibid.*, VII, 3, 8.

de la Celtique dans l'Atlantique (1). Timée est sans doute la source d'Apollonios de Rhodes et du traité *Des singularités merveilleuses* attribué à Aristote.

Callimaque, bibliothécaire d'Alexandrie sous Ptolémée II (283-247), rappelle dans une hymne l'invasion de la Grèce par les Celtes, derniers nés des Titans, venus des extrémités de l'Occident (2).

Eratosthène, qui fut bibliothécaire d'Alexandrie sous Ptolémée III (247-222), place des Galates dans la partie occidentale de l'Europe jusqu'auprès de Gadeira, sans doute d'après Ephore ; mais dans sa description de l'Ibérie, il ne fait plus nulle part mention des Galates (3).

Dans les *Argonautiques* d'Apollonios de Rhodes (IIIe siècle avant notre ère), on voit les Argonautes remonter le Rhône et se trouver au milieu des lacs orageux qui s'étendent au loin dans le pays des Celtes ; puis, après être parvenus au rivage de la mer, traverser les nombreuses tribus des Celtes et des Ligyes (4).

Le premier historien romain, Q. Fabius Pictor, né en 254 avant Jésus-Christ, avait raconté la guerre des Romains avec les *Gaesati*, peuple venu de Gaule (5).

Ainsi, au IIe siècle avant Jésus-Christ, à l'époque où un historien bien renseigné et digne de foi, Polybe, va nous faire connaître les plus anciennes relations des Celtes avec

(1) Plutarque, *Des opinions des philosophes*, III, 17, 4. Sur l'œuvre de Timée, cf. J. Geffcken *Timaios' Geographie des Westens*, 1892, dans les *Philologische Untersuchungen* de Kiessling et de v. Wilamowitz-Moellendorf, XIII.

(2) *Pour Délos*, 173-175.

(3) Strabon, II, 4, 4.

(4) *Argonautiques*, IV, 627-647.

(5) Orose, *Histoires*, IV, 13.

les Romains, les renseignements que nous avons pu glaner chez les anciens historiens et géographes sur les pays occupés par les Celtes se réduisent à peu de chose. Nous savons que les Celtes sont établis près des Ligures ; de Rimini à Ancône, sur les côtes de l'Adriatique ; en Illyrie, sur les bords du Danube ; auprès des lacs de la Suisse et des sources du Rhône, du Pô et du Danube ; sur les côtes de l'Espagne.

Polybe connut surtout les Celtes d'Italie. Il nous raconte que, séduits par la beauté et la fertilité de la plaine du Pô, les Celtes voisins des Tyrrhènes (Etrusques) envahirent sous quelque léger prétexte le pays que ceux-ci occupaient et les en chassèrent. Il nous donne le nom de peuples gaulois qui s'établirent alors en Cisalpine. Ce sont les *Lai* (*Laevi*), les *Lebecii*, les *Isombres* (*Insubres*), les *Gonomani* (*Cenomani*), les *Ananes*, (*Anares* ou *Anamares*), les *Boii*, les *Lingones*, les *Sênones* (1). Après la prise de Rome, les Celtes furent contraints à traiter avec les Romains à la suite d'une invasion des Venètes dans leur pays (2).

Quant aux Gaulois transalpins, qui sont de la même race que les Cisalpins, ils occupent, d'après Polybe, la partie des Alpes qui regarde le Rhône, et le nord. Entre les Alpes et le Rhône, habitent les Galates surnommés *Gaesati* (3). D'autre part, Annibal se rendant d'Espagne en Italie, rencontre des Celtes entre les montagnes des Pyrénées et le Rhône, puis au delà du Rhône (4). La partie septentrionale de la vallée du Rhône est occupée par les Celtes *Ardyes*

(1) *Histoires*, II 17.
(2) *Ibid.*, II, 18.
(3) *Ibid.*, II, 15 ; 22.
(4) *Ibid.*, III, 40 ; 41 ; 43.

(*Aedui*?) (1). Depuis le Narbon et les campagnes voisines jusqu'aux Pyrénées, on ne rencontre que des Celtes (2).

Les pays situés sur le grand Océan sont, nous dit Polybe, récemment découverts et n'ont pas encore de dénomination commune : « Ils sont habités par des peuplades nombreuses et barbares dont nous aurons plus tard à parler en détail... Tout l'espace qui s'étend entre le Narbon (Narbonnais) et le Tanaïs (Don) nous est complètement inconnu. Peut-être d'actives recherches pourront-elles nous en apprendre quelque chose, mais quant à ceux qui parlent de ces régions ou en écrivent, nous déclarons hautement qu'ils n'en savent pas plus que nous-même et qu'ils ne font que débiter des fables » (3). Polybe tient pour nuls et non avenus les renseignements fournis par les récits de voyage de Pythéas. Les chapitres qu'il annonçait sur les barbares de l'Océan sont malheureusement perdus.

En Espagne, Polybe connaît quelques peuples celtiques. Il nomme les *Celtici* voisins des *Turdetani* (4), et raconte les guerres des Celtibères avec les Romains (5). Le territoire des Celtibères s'étendait de Sagonte (Murviedro) aux sources de l'Anas (Guadiana) et du Baetis (Guadalquivir) (6) ; il était occupé par les *Vaccaei* dans le bassin du Duero, les *Aravacae* (*Arevaci*) chez lesquels était située Numance, les *Belli* et les *Titti* (7).

(1) *Histoires.* III, 47, 3.
(2) *Ibid.*, III, 37, 9.
(3) *Ibid.*, III, 37 ; 38.
(4) *Ibid.*, XXXIV, 9, 3. Strabon, III, 2, 5.
(5) *Ibid.*, III, 59, 7 ; XXVI, 2. Cf. Valerius Antias chez Tite Live, XXXIV, 10.
(6) *Ibid.*, III, 17, 2 ; XXXIV, 9, 12 ; 13.
(7) *Ibid.*, XXXV, 2, 3, 4.

A peine Polybe fait-il quelques allusions aux établissements des Celtes dans la péninsule des Balkans. Il mentionne la défaite infligée en 281 à Ptolémée Keraunos, roi de Macédoine, par les Galates (1), la résistance des Etoliens aux Galates commandés par Brennos en 279 (2), et la destruction d'une partie de l'armée galatique lors de l'expédition contre Delphes (3). Après ce désastre, les Galates se dispersèrent. Les uns, nous dit Polybe (4), allèrent fonder en Thrace un état, dont la capitale était Tylé, et dont les Grecs de Byzance étaient tributaires. Le premier roi de cet Etat fut Comontorios, et, le dernier, Cavaros. Les Thraces détruisirent ce royaume gaulois vers le troisième siècle av. J.-C. Un autre débris de l'armée galatique alla s'établir en Asie-Mineure (5) ; ce furent les *Tolistobogii*, les *Tectosages* et les *Trocmi* (6). D'autres peuples gaulois furent appelés en Asie-Mineure comme mercenaires. Des *Tectosages* servaient, en 220 av. J.-C., dans l'armée d'Antiochus III, roi de Syrie (7). Des *Aïgosages* appelés par Attale Ier, roi de Pergame, en 218, après l'avoir quitté, fondèrent en Troade, sur l'Hellespont un Etat indépendant qui fut détruit en 216 par Prusias, roi de Bithynie (8).

Les *Chroniques* d'Apollodore (IIe siècle avant Jésus-Christ), dans deux fragments conservés par Etienne de Byzance, nomment les *Aidusii*, Αἰδούσιοι (*Aedui*?) alliés des

(1) *Histoires*, IX, 35, 4.
(2) *Ibid.*, IX, 30, 3.
(3) *Ibid.*, I, 6, 5 ; II, 20, 6 ; 35, 7.
(4) *Ibid.*, IV, 45, 10 ; 46, 1 ; cf. 48 ; 52.
(5) *Ibid.*, I, 6, 5.
(6) *Ibid.*, XXII, 20 ; 22, 2 ; XXXI, 13, 2.
(7) *Ibid.*, V, 53, 3. Les manuscrits portent Ῥιγόσαγες.
(8) *Ibid.*, V, 77 ; 78 ; III.

Romains près de la Gaule celtique et les *Arverni*, le peuple le plus belliqueux des Galates de Celtique (1).

Les citations de Poseidônios qui nous sont parvenues ne nous apprennent rien sur les pays occupés par les Celtes.

Dans le périple attribué à Scymnus de Chio on lit qu'après la ville de Tartesse on trouve jusqu'à la mer de Sardaigne le pays des Celtes, la plus grande nation de l'Occident (2).

Artémidore d'Ephèse avait composé, au commencement du Ier siècle avant notre ère, une géographie en onze livres qui est une source importante de Strabon (3).

On ne trouve guère de renseignements chez les premiers historiens latins. Caton l'Ancien nous apprend que les *Lepontii* (près de Domo d'Ossola) et les *Salassi* (près d'Aoste) sont de nation taurisque (4); que les *Cenomani* de Cisalpine (entre Bergame et Trente) sont un rameau des *Volcae,* et que les *Boii* étaient divisés en cent douze tribus (5). Sempronius Asellio place en Gaule la ville de Noreia, aujourd'hui Neumarkt en Styrie (6).

Il faut arriver à Jules César pour avoir sur les Celtes de Gaule et de Grande-Bretagne des renseignements quelque peu développés. Aussi Cicéron, bien qu'il nous fasse connaître quelques noms de peuples gaulois, Allobroges, *Volcae*, *Ruteni*, peut-il dire : « Des contrées et des nations qu'aucune histoire, aucun réc[illegible] aucun bruit pu-

(1) Apollodore, chez Etienne de Byzance ; *Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 437, fr. 60, 62.

(2) V. 165-170. *Geographi graeci minores*, t. I, p. 201.

(3) Voir ci-dessus, p. 247.

(4) Voir ci-dessus, p. 28.

(5) Pline, III, 24, 134 ; 23, 130 ; 20, 116.

(6) Scholiaste de Virgile, *Géorgiques*, III, 474.

blic ne nous avaient encore fait connaître, notre général, nos troupes, nos armes les ont parcourues. Nous n'occupions auparavant qu'un sentier dans la Gaule : le reste était aux mains de nations ou ennemies de cet empire, ou peu sûres, ou inconnues, ou du moins féroces, barbares et belliqueuses » (1).

Les campagnes de César nous font connaître successivement toutes les parties de la Gaule, l'Est où demeurent les *Aedui*, le Nord-Est occupé par les peuples belges, le Nord-Ouest où s'est formée la confédération armoricaine, le centre où se livre la lutte suprême engagée par Vercingétorix pour l'indépendance de la Gaule. Pour la première fois, une armée romaine pénètre dans la Grande-Bretagne dont l'existence était à peine connue. Une partie considérable du monde celtique fut ainsi, en quelques années, révélée aux Romains. D'autre part, les expéditions de César au delà du Rhin ne l'avaient mis en présence que de peuples germaniques et il ne faut pas s'étonner si désormais la Gaule est considérée comme le centre de la puissance celtique et le berceau de la race. « Il fut un temps, nous dit César, où les Gaulois, surpassant les Germains en valeur portaient la guerre chez eux et envoyaient au delà du Rhin des colonies parce qu'ils avaient trop de population et manquaient de terres pour la nourrir. C'est ainsi que les *Volcae Tectosages* s'étaient emparés des contrées les plus fertiles de la Germanie près de la forêt Hercynienne. Cette nation s'y est maintenue jusqu'à ce jour et jouit d'une grande réputation de justice et de valeur. » (2).

(1) *De provinciis consularibus*, 13, 33.
(2) *De bello gallico*, VI, 24.

Les auteurs postérieurs à César, lorsqu'ils se contentent de reproduire des témoignages anciens, peuvent nous avoir laissé des renseignements précieux sur l'étendue de l'ancien empire celtique. Le plus intéressant à ce point de vue est l'historien Tite Live. Avant d'exposer la défaite des Romains par les Gaulois, Tite Live raconte ce qu'il sait de l'immigration des Gaulois en Italie. A l'époque où Tarquin l'Ancien régnait à Rome, chez les Celtes, qui occupent la troisième partie de la Gaule, c'étaient les *Bituriges* qui avaient le souverain pouvoir ; c'étaient eux qui donnaient un roi à la Celtique. Celui-ci fut Ambigatus (1), tout puissant par sa vertu et la prospérité tant de lui-même que de son peuple ; car sous son empire, la Gaule (2) était si fertile en fruits de la terre et en hommes qu'il était difficile à un roi de gouverner une si nombreuse multitude. Déjà âgé et voulant débarrasser son royaume de cette foule qui le surchargeait, il exposa qu'il allait envoyer Bellovesus et Sigovesus, fils de sa sœur, jeunes gens actifs, dans le séjour que les dieux leur indiqueraient par des présages ; qu'ils levassent autant d'hommes qu'ils voudraient de façon à ce qu'aucune nation ne pût repousser les nouveaux venus. Le sort donna à Sigovesus la forêt Hercynienne ; à Bellovesus, les dieux donnaient un chemin bien plus beau, celui de l'Italie. Celui-ci leva du milieu de ses surabon-

(1) Wh. Stokes, *On the linguistic value of the Irish annals*, *Beiträge* de Bezzenberger, t. XVIII, p. 97, propose de corriger *Ambigatus* en *Ambicatus* qui signifierait en celtique « grand batailleur », cf. irl. *Immchath*.

(2) Sur les conclusions étranges auxquelles conduirait ce récit si l'on admet qu'il s'agit de la Gaule dans le sens où l'entendaient les Romains après la conquête de César, voir A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 20-27.

dantes populations des *Bituriges*, *Arverni*, *Senones*, *Aedui*, *Ambarri*, *Carnutes*, *Aulerci*. Parti avec de nombreuses troupes à pied et à cheval, il arriva chez les *Tricastini*. Plus loin, les Gaulois aidèrent les Phocéens à s'établir dans le pays de Marseille. Puis, ils franchirent les Alpes par le pays des *Taurini* et les Alpes Juliennes et, après avoir mis en déroute les *Tusci* près du Tessin, s'établirent dans le pays que l'on appelait Insubrien (1).

D'après ce récit, l'invasion des Celtes en Italie serait contemporaine de Tarquin l'Ancien (616-578 avant J.-C.) et de la fondation de Marseille (600 avant J.-C.). Mais lorsque Tite Live raconte la première rencontre des Romains et des Gaulois, il semble bien qu'à cette date, 390 avant notre ère, c'était la première fois que les Barbares apparaissaient en Italie et qu'ils y rencontraient les Romains (2). Il y a donc contradiction entre les deux textes. Par ailleurs, Polybe nous dit que les Tyrrhènes (Etrusques) étaient maîtres de la plaine du Pô à l'époque où ils régnaient sur les champs voisins de Nole et de Capoue (3). Or c'est seulement sous le consulat de M. Genucius et C. Curtius, en 445 avant J.-C., que les *Campani* se soulevèrent et c'est en 424 qu'ils enlevèrent aux Etrusques la ville de Capoue (4). D'après le même Polybe, c'est dix-neuf ans après la bataille d'Aïgos Potamos (405), seize ans avant la bataille de Leuctres (371), au temps où les Lacédémoniens conclurent

(1) Tite Live v, 34.

(2) Clusini *novo* bello exterriti, cum multitudinem, cum formas hominum invisitatas cernerent, v, 35, 4 ; etsi *novum* nomen audiant Romanorum, v, 36, 2. *Invisitato* atque *inaudito* hoste ab Oceano terrarumque ultimis oris bellum ciente, v, 37, 2.

(3) *Histoires*, II, 17.

(4) Tite Live, IV, 1 ; 37.

avec le Grand Roi le traité d'Antalcidas (387-386) et où Denys, vainqueur sur les bords de l'Ellépore des Grecs d'Italie, avait mis le siège sous les murs de Rhégium, que les Gaulois venaient de s'emparer de Rome et l'occupaient tout entière à l'exception du Capitole (1). Le synchronisme de ces quatre dates nous donne pour la prise de Rome l'année 387-386. La chronologie romaine fixe en 390 avant J.-C. la magistrature des tribuns militaires au temps desquels fut livrée la bataille de l'Allia. La prise de Rome par les Gaulois eut donc lieu environ trois ans après l'invasion celtique en Italie, si l'on s'en rapporte à Polybe et à un des textes de Tite Live, et près de deux cents ans après si l'on admet la véracité du premier texte de Tite Live (2). Nous verrons plus loin qu'Appien donne la 97e olympiade (392-389), comme date de l'invasion gauloise en Italie.

Une autre question, d'ordre géographique celle-là, est soulevée par le récit de l'invasion de Bellovesus. Cette invasion se fit, nous dit Tite Live, *per Taurinos saltusque Juliae Alpis* (3). Or les *Taurini* étaient établis aux environs de Turin, au nord-ouest de l'Italie, et la *Julia Alpis* s'appelle aujourd'hui le Birnbaumerwald, montagne au nord-est de l'Italie. Il est difficile d'admettre que les Celtes aient pénétré en Cisalpine par les deux extrémités des Alpes. Mais les manuscrits s'accordent à donner la leçon *iuliae* à l'exception du *Harleianus* I où l'on lit *iuriae*. Et c'est en vain que divers éditeurs, émus de cette contradiction, ont essayé de corriger *iuliae* en *Liguriae*, en *Duriae*, en *inuias*

(1) Polybe, I, 6.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. XII, p. 117-121.

(3) V, 34, 8.

ou *inuios* (1), puisqu'ils n'ont pu démontrer d'une manière satisfaisante pourquoi une leçon aussi claire et simple que *inuias, inuios, Liguriae, Duriae* aurait pu s'altérer en *iuriae* qui n'est pas latin, et d'autre part pourquoi la plupart des manuscrits auraient remplacé la bonne leçon par *iuliae*.

On peut d'abord se demander si, la leçon des manuscrits étant considérée comme authentique, Tite Live n'aurait pas réuni deux traditions différentes, l'une qui faisait venir les Gaulois par le nord-ouest, l'autre par le nord-est de l'Italie (2). Quelles étaient sur ce point les sources de Tite-Live ? Sans doute le traité de géographie et la chronique en trois livres de Cornelius Nepos et peut-être le περὶ βασιλέων du grec Timagène (commencement du Ier siècle avant notre ère) (3). Malheureusement, nous ne connaissons ces deux ouvrages que par de rares citations dont aucune n'a trait à la question qui nous occupe.

Mais il serait beaucoup plus simple d'admettre une confusion, due soit à un historien, soit à un copiste, des *Taurini* avec les *Taurisci* (4), les *Taurisci* étant établis précisément auprès de la *Julia Alpis*.

Diodore de Sicile raconte que la Grande-Bretagne, avant César, n'avait jamais été envahie par des forces étrangères (5). Quant à la Gaule, elle fut visitée par Héraklès

(1) Voir les notes critiques de l'édition Weissenborn (Teubner).

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique*, t. XII, p. 240-246.

(3) S. Reinach, *Le récit de Tite-Live sur la migration gauloise*, (*Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 205-212).

(4) M. C. Jullian m'a fait remarquer que chez Polybe (par ex. II, 15. 8 ; 28, 4) Ταυρίσκοι désigne les *Taurini*.

(5) *Bibliothèque*, V, 21.

qui eut de la fille d'un roi du pays un fils appelé Galatès (1). Les Ibères et les Celtes se firent longtemps la guerre pour la possession de l Espagne, puis finirent pa se mélanger (2). Au temps où Denys l'Ancien faisait le siège de Rhegium (388-387), les Celtes habitant au-delà des Alpes traversèrent ces montagnes et occupèrent avec de grandes forces le pays situé entre l'Apennin et les Alpes, après en avoir chassé les Tyrrhènes qui l'habitaient (3).

Le résumé de Timagène par Ammien Marcellin contient quelques détails curieux sur l'ancienne histoire des Celtes. Les Celtes sont aborigènes en Gaule d'après certaines traditions, mais, d'après les druides, à la population primitive s'ajoutèrent bientôt des tribus venues des îles les plus reculées et des contrées transrhénanes. D'après d'autres, les lieux qui confinent à l'Océan furent habités par des Doriens qui avaient suivi Héraklès (4).

D'après Cornelius Nepos, la ville étrusque de Melpum fut détruite par les *Boii*, les *Insubres* et les *Senones*, le jour où Camille prit Véies sur les Etrusques (5).

Denys d'Halicarnasse nous décrit ainsi la Celtique : « La Celtique est située dans la partie occidentale de l'Europe, entre le pôle boréal et le couchant d'équinoxe. Elle est en forme de tétragone ; elle touche au levant les Alpes, qui sont les montagnes les plus hautes de l'Europe ; au midi et là où souffle le vent du sud-est, elle atteint les Pyrénées ; au couchant, elle a pour limite la mer qui est au delà des

(1) *Bibliothèque*, v, 24.
(2) *Ibid.*, v, 33.
(3) *Ibid.*, xiv, 113.
(4) Ammien Marcellin, xv, 9.
(5) Pline, *Histoire naturelle*, iii, 21, 125.

colonnes d'Hercule ; les races scythique et thrace la bornent au nord et là où coule le Danube, qui prend sa source dans les Alpes, qui est le plus grand des fleuves de la région et qui après avoir traversé tout le continent septentrional se jette dans le Pont-Euxin. La Celtique est assez grande pour qu'on puisse dire qu'elle comprend presque le quart de l'Europe. C'est un pays arrosé de nombreuses rivières ; il est fertile, les récoltes y sont abondantes, et les pâturages nourrissent de nombreux troupeaux. Il est divisé en deux parties égales par le Rhin qui, après le Danube, paraît être le plus grand des fleuves d'Europe. La partie de ce côté-ci du Rhin, qui touche aux Scythes et aux Thraces, s'appelle Germanie ; elle s'étend jusqu'à la forêt Hercynie et jusqu'aux monts Rhipées ; l'autre, du côté qui regarde au midi jusqu'aux Pyrénées et qui entoure le golfe Galatique, s'appelle, du nom de la mer, Galatie. Chez les Grecs, le nom de l'ensemble du pays est Celtique (1). »

On voit que Denys réunissait sous le nom de Celtique la Gaule et la Germanie. D'après lui, l'invasion celtique en Italie fut causée par un Etrusque, Arruns, qui, pour se venger de Lucumon qui avait séduit sa femme, engagea les Gaulois d'au delà des Alpes à venir s'installer en Italie. Il conduisit chez les Gaulois des chariots chargés de vin, d'huile et de figues. Ceux-ci prirent tant de goût à ces bonnes choses qu'ils n'eurent bientôt plus qu'un désir, celui de pénétrer au plus tôt dans le pays où on les récoltait (2).

Trogue Pompée, abrégé par Justin, raconte ainsi les invasions gauloises : « Les Gaulois, dont la population était

(1) *Antiquités romaines*, XIV, 1. Cf. Plutarque, *Marius*, 11.
(2) *Antiquités romaines*, XIII, 10-11 (14-17).

si nombreuse que leur territoire natal ne pouvait plus les nourrir, avaient envoyé trois cent mille d'entre eux chercher des habitations nouvelles dans des pays étrangers. Les uns s'arrêtèrent en Italie, prirent Rome et l'incendièrent; d'autres, guidés par le vol des oiseaux, pénétrèrent en Illyrie et, après avoir massacré les barbares, s'établirent en Pannonie. Ce peuple rude, audacieux et guerrier, franchit, le premier après Hercule, les sommets invincibles des Alpes et les lieux que le froid rendait inabordables. Là, vainqueurs des Pannoniens, pendant de nombreuses années ils furent en guerre avec leurs voisins. Encouragés par le succès, ils se divisèrent en deux armées et gagnèrent les uns la Grèce, les autres la Macédoine, détruisant tout par le fer » (1). Dans un autre texte, Justin attribue l'invasion des Gaulois en Italie à des discordes intestines, à une anarchie perpétuelle, et constate que le résultat de cette invasion fut l'expulsion des Etrusques (2). La mention de l'invasion gauloise en Italie coïncide si exactement dans les idées et les termes avec le texte de Tite Live qu'elle a sans doute la même source (3).

Pour Strabon, les Celtes d'Italie sont sortis du pays d'au delà des Alpes (4). Des éléments celtiques sont mêlés aux populations germaniques, illyriques et thraces d'en deçà l'Istros (5). Les *Autariatae*, qui étaient le peuple le plus nombreux et le plus vaillant de l'Illyrie, furent soumis d'abord par les *Scordisci*, peuple celtique, et plus tard par les Ro-

(1) Justin, XXIV, 4.
(2) *Ibid.*, XX, 5.
(3) S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 209.
(4) *Géographie*, IV, 4, 1.
(5) *Ibid.*, VII, 1, 1; 3, 2.

mains sous les attaques desquels les *Scordisci*, longtemps puissants, tombèrent à leur tour (1). Les Galates ont occupé l'Asie-Mineure après avoir longtemps erré et fait des incursions dans les pays soumis aux rois de Pergame et de Bithynie (2).

Plutarque donne pour causes de l'invasion des Gaulois en Italie l'excès de population et le manque de ressources de leur pays. Au nombre de plusieurs myriades d'hommes jeunes et braves, avec beaucoup de femmes et d'enfants, ils se divisèrent en deux troupes. Les uns franchirent les monts Rhipées, se répandirent vers l'Océan boréal et occupèrent les extrémités de l'Europe; les autres, s'étant établis entre les monts Pyrénées et les Alpes, habitèrent longtemps près des *Sennones* et des *Celtorii*. Ce fut plus tard, qu'après avoir goûté du vin d'Italie, ils envahirent le pays qui produisait un tel breuvage (3).

D'après Florus, c'est des derniers rivages de la terre et de l'Océan qui entoure tout que partirent en grande foule les Senons ; et, après avoir ravagé les pays situés sur leur passage, ils s'établirent entre les Alpes et le Pô et de là se répandirent dans toute l'Italie (4). Les Gallogrecs (Galates d'Asie) sont les restes des Gaulois qui sous la conduite de Brennus avaient dévasté la Grèce (5).

Denys le Périégète place les Celtes après les Ibères et les Pyrénées, près des sources de l'Eridan aux belles eaux. Les enfants des Celtes, assis sous les peupliers, sur les bords de ce fleuve, recueillent les larmes de l'ambre (6).

(1) *Géographie*, VII, 5, 11. Cf. Tite Live, *Epit.*, LXIII.
(2) *Ibid.*, XII, 5, 1.
(3) *Camille*, 15.
(4) *Histoire romaine*, I, 13.
(5) *Ibid.*, II, 11.
(6) V. 288-293. *Geographi graeci minores*, t. II, p. 117.

Dans les livres IV et VI de l'histoire romaine d'Appien, il est question des premières migrations des Celtes. Entre 392 et 389 avant Jésus Christ, une bonne partie des Celtes qui habitaient auprès du Rhin se mirent à la recherche d'un autre pays, leur terre ne suffisant pas à leur multitude ; ils franchirent les Alpes et attaquèrent les habitants de Clusium (1). Appien pense que les Celtes ont jadis passé les Pyrénées et ont habité avec les premiers occupants de la péninsule ; de là est venu le nom des Celtibères (2).

Pausanias nous rapporte les invasions celtiques en Grèce (3). Il distingue trois grandes expéditions. La première fut une sorte de razzia en Thrace ; les Celtes, peu nombreux, n'osèrent pas aller plus loin parce qu'ils reconnurent qu'ils n'étaient pas de force à lutter contre les Grecs. La seconde fut une invasion simultanée de la Thrace, de la Péonie, de la Macédoine et de l'Illyrie. Après avoir défait les Macédoniens, les Celtes retournèrent dans leur pays. La troisième commença par l'envahissement de la Macédoine ; de Macédoine, les Celtes se dirigèrent par la Thessalie vers la Grèce centrale. Après avoir vainement essayé de pénétrer en Grèce par le Sperchios et par l'Oeta, il se divisèrent en deux corps. L'un remonta vers le nord, envahit l'Etolie et fut repoussé par les Etoliens. L'autre contourna les Thermopyles et arriva devant Delphes, où les Grecs coalisés lui causèrent de grandes pertes. Les Celtes battirent en retraite vers le Sperchios, mais ils furent assaillis par les Thessaliens et pas un seul d'entre eux ne

(1) *Histoire romaine*, IV, 2.
(2) *Ibid.*, VI, 2.
(3) *Description de la Grèce*, X, 19-23. Cf. F. P. Garofalo, *Revue des études grecques*, t. XIII, p. 456.

retourna sain et sauf dans leur pays. Du pays d'où partirent les Celtes, Pausanias ne nous dit rien ; il les désigne seulement dans un passage par la périphrase « les barbares de l'Océan (1) » τοὺς ἀπὸ τοῦ Ὠκεανοῦ βαρβάρους, et ailleurs il nous dit que les Galates habitent aux extrémités de l'Europe, près d'une vaste mer dont les navires ne peuvent atteindre les limites ; elle présente un reflux, des brisants et des monstres qui ne ressemblent en rien à ceux qu'on voit dans les autres mers ; à travers leur pays coule l'Eridan près duquel on croit que les filles du Soleil gémissent sur le malheur de Phaéthon leur frère (2).

Que retenir de ces nombreux, et souvent peu précis témoignages des écrivains grecs et latins sur les anciens Celtes ? Surtout l'idée que la domination celtique n'est pas limitée à la Gaule transalpine et cisalpine et à la Celtibérie, mais que les Celtes ont été établis aussi au nord-ouest et au centre de l'Europe. De plus, les historiens anciens nous ont conservé le souvenir de migrations des Celtes en Espagne, en Italie, en Germanie, en Grande-Bretagne, en Thrace et en Asie-Mineure. Il importe d'examiner maintenant si les notions fournies par l'archéologie et la linguistique s'accordent avec ces données historiques.

II

Dans tous les pays où ils se sont établis à demeure, les Celtes ont laissé des traces : les unes anonymes, comme les objets que l'on retrouve dans les sépultures de l'Autriche et de la France orientale ; les autres, que la linguis-

(1) *Description de la Grèce*, x, 20, 3. — (2) *Ibid.*, I, 3, 6.

tique peut reconnaître, comme les noms de lieux et de personnes conservés dans les textes ou les inscriptions.

La civilisation de Hallstatt comprendrait, d'après M. Hoernes, deux zones ; l'une, au sud, formée de la Carniole, la Styrie méridionale, la Carinthie et le Tyrol, dans laquelle dominerait l'influence des Illyriens ; l'autre, au nord, s'étendant sur la Basse et la Haute Autriche, la Hongrie occidentale (1), la Bohême et la Moravie, la Haute-Bavière, le Haut-Palatinat, le duché de Bade, le Wurtemberg, la Hesse, l'Alsace, la Gaule de l'est (2), du centre et du sud-ouest. Elle n'apparaît qu'à peine dans l'Italie du nord, dans le nord et l'ouest de la Gaule et dans les îles Britanniques. On ne l'a point encore retrouvée dans la péninsule ibérique (3).

La civilisation de la Tène s'étend sur un domaine beaucoup plus vaste ; on la constate en Gaule, surtout dans les *oppida* (4), les cimetières de la Champagne (5) ; dans les îles Britanniques (6) ; dans l'Italie du

(1) F. de Pulszky, *Monuments de la domination celtique en Hongrie, Revue archéologique*, t. XXXVIII, (1879), p. 158-172, 211-222, 265-275 (fig). Hoernes, *La paléoethnologie en Autriche Hongrie, Revue d'Anthropologie*, t. III (1888), p. 333-347.

(2) Voir ci-dessus, p. 34, note 2. Ajouter M. Piroutet, *Contribution à l'étude du premier âge du fer dans les départements du Jura et du Doubs, L'anthropologie*, t. IX, (1900), p. 369-400 ; cf. t. XIV, p. 692-698).

(3) J. Déchelette, *L'archéologie celtique en Europe, Revue de synthèse historique*, t. III, p. 32-30.

(4) Voir ci-dessus, p. 35, note 2.

(5) Cf. A. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 2e éd., p. 358.

(6) Romilly Allen, *Notes on late Celtic art, geographical distribution of the finds of objects of the late Celtic period, Archaeologia Cambrensis*, t. XIII, (1896) p. 220, 325. Wood-Martin, *Pagan Ireland*, London, 1895. Munro, *Prehistoric Scotland and its place in European civilisation*, Edinburgh, 1899. R. Allen, *Celtic Art in pagan and christian times*, London 1905.

nord (1); en Bosnie; en Bohême; en Allemagne et même dans la Scandinavie méridionale (2).

Aucune de ces deux civilisations n'est exclusivement limitée aux pays reconnus comme celtiques par les historiens. D'ailleurs, les deux aires ne coïncident pas exactement. Si nous comparons leur extension dans un pays incontestablement celtique, la Gaule, nous pouvons même remarquer qu'elles sont juxtaposées plutôt que mélangées. Ainsi on a constaté la civilisation hallstattienne en Bourgogne, en Franche-Comté, dans la région pyrénéenne et le Tarn, dans le Berry; — et la civilisation de la Tène, en Champagne, dans le Bas-Dauphiné, dans le Forez et l'Ardèche, dans les *oppida* de Bibracte, Alesia, Murcens (Lot), et d'autres moins importants.

Si l'on compare les résultats de l'histoire aux données de l'archéologie, on remarque qu'ils ne concordent pas complètement. La civilisation de Hallstatt semble antérieure à l'époque où nous avons sur les migrations des Celtes des témoignages précis et détaillés. Les périodes de la civilisation de la Tène comprennent trois siècles de l'histoire des Celtes, depuis la prise de Rome jusqu'à la conquête de la Gaule par César. Mais, dans le détail, les données de l'archéologie ne s'appliquent pas toujours à ce que nous savons des Celtes de l'histoire.

La première période de la Tène, du IVe au IIIe siècle, est

(1) A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, ch 2. J. Déchelette. *Revue archéologique*, t. XL (1902), p. 245-283 (fig.). Montelius, *La civilisation primitive en Italie*, Berlin, 1896.

(2) *Revue de synthèse historique*, t. III, p. 40-49. Hoernes, *L'époque de la Tène en Bosnie*, Paris, 1900.

celle à laquelle appartiennent les cimetières de la Champagne; or les hommes dont les restes ont été inhumés dans ces cimetières ne sont pas les Belges tels que l'histoire nous les fait connaître; ils inhument leurs morts; ils ont des chars de guerre ; ils ne connaissent pas les monnaies ; ils emploient le corail ; leurs épées de fer sont d'un type plus ancien que les épées gauloises que l'on a découvertes à Alesia (1).

La deuxième période, du IIIe à la fin du IIe siècle, à laquelle appartient la station même de la Tène, se rapporterait à une époque où les Helvètes n'étaient peut-être pas encore venus dans le pays qu'ils occupaient à l'arrivée de César.

La troisième période, qui comprend le premier siècle et qui est représentée par les *oppida* de la Gaule, est la seule pour laquelle on peut faire coïncider les résultats de l'archéologie et ceux de l'histoire.

Nous pouvons retenir des indications de l'archéologie deux importantes hypothèses : des deux civilisations auxquelles on rattache les Celtes, l'une semble avoir eu pour point de départ l'Europe centrale, d'où elle aurait rayonné à quelque distance à l'Est et à l'Ouest ; l'autre aurait peut-être eu pour foyer le Nord-est de la Gaule d'où elle se serait répandue sur toute l'Europe occidentale, orientale et septentrionale.

(1) S. Reinach, *Catalogue sommaire du musée des antiquités nationales*, 3e éd , p. 162-163.

III

La linguistique ne permet pas de distinguer deux couches successives de traces des Celtes. Les noms de lieux que l'on regarde comme celtiques sont des noms composés dont le second terme est *-dunum*, *-nemetum*, *-magus*, *-briga*, *-ritum*, *-durum*. Ils ne sont pas tous celtiques au même degré de vraisemblance. Mais aucun indice linguistique ne nous conduit à les classer chronologiquement (1).

-dunum

Le second terme de noms de lieux le plus incontestablement celtique, puisque non seulement il s'explique par les langues celtiques modernes, mais encore nous a été transmis et traduit par les anciens, est *-dunum*.

On trouve des noms en *-dunum* dans l'Europe centrale, la Gaule, la péninsule ibérique, l'Italie du Nord, la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Certains noms se trouvent à la fois dans plusieurs pays :

Cambo-dunum est l'ancien nom de Slack, comté d'York en Angleterre (*Itin. Ant.* 468, 6 ; Ptolémée, II, 3, 10 écrit Καμουλόδουνον) et de Kempten en Bavière (Strabon, IV, 6, 8).

Carro-dunum désigne Karnberg en Bavière (Ptol. II,

(1) Sur ces noms consulter H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 256-270 ; E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. II et IV ; Longnon, *Atlas historique de la France ; Géographie de la Gaule au IVe siècle*, Paris, 1878 ; Thomas Wright, *The Celt, the Roman and the Saxon*, 4e éd. Londou, 1885.

12, 4); — Krappvitz en Silésie (Ptol. II, 11, 14); — Pitomaza en Croatie (Ptol. II, 14, 4); — une ville dont l'emplacement exact n'a pas été retrouvé, mais qui devait être située près du Dniester et des côtes de la mer Noire (Ptol. III, 5, 15).

Eburo-dunum, Embrun (Strabon, IV, 1, 3), en France; — Yverdun, Vaud, Suisse (*Table de Peutinger*); — Brünn, Moravie, Autriche (Ptol. II, 11, 14).

Sego-dunum, Rodez en France (Ptol. II, 7, 12); — Burgsinn en Bavière (Ptol. II, 11, 14), est sans doute le même nom que *Sege-dunum* Walls-end, comté de Northumberland, Angleterre (*Notitia dignitatum occ.*, 40, 33), et *Seodunum*, Suin, Saône-et-Loire, nom conservé dans des textes du moyen-âge.

Viro-dunum est commun à Verdun, France (*Itinéraire d'Antonin*. 364, 3); — Verduno en Piémont (charte de 1014); — Cf. *Verdunum*, Verdú en Catalogne; Berdun en Aragon (diplômes de 1185, 1258); et se trouve comme premier terme dans *Wirtin-berg*, ancien nom du Wurtemberg.

Uxello-dunum près de Cahors, France (Hirtius, VIII, 32; 40; 43); Ellenborough, Cumberland. Angleterre (*Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, p. 84, 85).

Cala-dunum, Cala, province de Tras-os-montes en Portugal (Ptol. II, 6, 38), est peut-être aussi le nom ancien de Châlons, Mayenne, écrit dans les chartes du moyen-âge *Caladunnum*, *Caladon*.

Lugu-dunum, *Lug-dunum*, Lyon, Rhône (Strab. IV, 1, 1); — Saint-Bertrand de Comminges, Haute Garonne, en France (Strab. IV, 2, 1); — *Lug-dunum*, Leyde dans les Pays-Bas (Ptol. II, 9, 1); — *Lugi-dunum*, Liegnitz dans la Silésie prussienne (Ptol. II, 11, 13). On peut y ajouter

Laon (Aisne) et Loudon en Parigné l'Evêque (Sarthe) que des textes du moyen-âge nomment *Lugdunum*, *Lucdunum*.

Taro-dunum, Zarten, Bade (Ptol. II, 11, 15) est peut-être le même nom que *Tauro-dunum* (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, 24) dans le canton de Vaud, Suisse.

Novio-dunum, ville des Suessiones (César, II, 12, 2) ; des Bituriges Cubi (César, VII, 12, 2) ; Nevers (VII, 55, 1) ; Jublains, Mayenne (Ptol. II, 8, 7) ; — Isaktcha, Roumanie (Ptol. III, 10, 2) ; — Nyon, Suisse, (*Notitia Galliarum*, IX, 2) : — pagus de Placentia, Italie du Nord (*C. I. L.*, XI, 1147, 5, 72) ; c'est peut-être le même nom que *Nevio-dunum* Dernovo, Carniole, Autriche (*C. I. L.* III, 3919, 3921 ; Ptol. II, 14, 4).

Brano-dunum peut-être Brancaster, Norfolk, Angleterre (*Notitia dignitatum, occ.* 28, 16) ; — Brandon, Saône-et-Loire, France, est appelé *Brandono* dans une charte du moyen-âge.

Mori-dunum peut-être Seaton, Angleterre (Géographe de Ravenne, V, 31) ; — Murten, Fribourg, Suisse.

Rigo-dunum en Lancastershire, Angleterre (Ptol. II, 3, 10) ; *Regadonum*, ville située près de la Moselle (dans une charte du moyen-âge).

Bisul-dunum, Besalú en Catalogne, Espagne (diplôme de 834) ; — *Besaldunum*, Bézaudun, Alpes-Maritimes ; Bezaudun, Drôme, France.

D'autres noms ne se rencontrent que dans un pays :

En France :

Acito-dunum, Ahun, Creuse (*Table de Peutinger*).

Metlo-dunum, Melun, Seine-et-Marne (Cés. VII, 58, 2).

(1) Cf. J. Vendryès, *Le nom de la ville de Melun*, *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. XIII, p. 225-230.

En Suisse :

Minno-dunum, Moudon, Vaud (*Itin. Ant.* 352, 3).

En Allemagne :

Lupo-dunum, *Lopo-dunum*, Ladenburg, Bade (Ausone, *Mos.* 423).

En Serbie :

Singi-dunum, Belgrade (Ptol. III, 9, 3).

En Grande-Bretagne :

Camulo-dunum, Colchester, Essex (Pline, *Hist. nat.*, II, 77, 187; Tacite, *Ann.* XII, 32). Voir ci dessus, p. 321, l. 19

Margi-dunum, Bridgeford, Nottingham (*Itin. Ant.*, 477, 6).

Sorvio-dunum, *Sorbio-dunum*, Old Sarum, Wilts (*Itin. Ant.*, 483, 4 ; 486, 23).

En Irlande :

Seno-dunum, v. irl. *Sen-dún*, Shandon.

En Espagne :

Esttle-dunum, Estola, Andalousie (Cf. *C. I. L.* II, 1601).

Seben-dunum en Catalogne (Ptol. II, 6, 70).

Tous ces noms, bien qu'il ne nous soient le plus souvent connus que par des documents du temps de l'empire romain ou même du haut moyen-âge peuvent désigner des fondations dues aux Celtes ; leur premier terme, s'il ne peut pas toujours s'expliquer par les langues celtiques, n'est en tout cas ni grec, ni latin. Il n'en est pas de même des noms suivants qui ont été formés, à l'imitation des noms celtiques en *-dunum*, avec des premiers termes latins :

Caesaro-dunum, Tours, France (Ptol. II, 8, 11).

Augusto-dunum, Autun, France (Méla, III, 2, 20

-nemetum

-nemetum, qui est conservé dans les langues celtiques modernes avec le sens d' « enceinte sacrée », mais dont le sens ne nous est donné que dans un texte latin du VIe siècle, n'a formé qu'un petit nombre de noms de lieux :

* *Ar-nemetum* d'où *Arnemetici* chez les *Volcae Arecomici* (*C. I. L.* XII, 2820).

Tasi-nemetum, près de Klagenfurt en Carinthie (*Table de Peutinger*).

Ver-nemetum, lieu situé soit dans le diocèse de Bordeaux, soit dans celui d'Agen (Fortunat, I, 9, 9-10).

Medio-nemetum, Kirkintilloch en Grande-Bretagne. (Géographe de Ravenne, V, 31).

Ce dernier nom a peut-être un premier terme latin ; l'origine latine du suivant est certaine :

Augusto-nemetum, Clermont-Ferrand (Ptol. II, 7, 12).

Quelques noms ont pour premier terme *Nemeto-* qui est sans doute un nom d'homme de la même racine que *nemeton* :

Nemeto-durum, ms. *Nemptudoro* (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.* X, 28), *Nemeto-briga*, (Ptol. II, 6, 36), *Nemetotacium* (Géogr. de Rav. V, 31).

-magus

Le second terme de noms de lieux *-magus* ne nous est pas donné comme celtique par les auteurs anciens ; mais il s'explique facilement par les langues celtiques modernes. Il est identique à l'irlandais *mag*, en gallois *ma* « champ »

et entre, sous la forme *-mag*, dans la composition de noms de lieux anciens en Irlande, par exemple *Find-mag* = *Vindo-magus*.

Novio-magus (var. *Noiomagus*), nom de huit villes de France : Noyon, Oise, (*Itin. Ant.* 362, 3) ; Nijon, Haute-Marne (*Table Peut.*) ; chez les *Vadicasii* (Ptol. II,8,11); Nyon, Drôme (Ptol. II, 10, 7) ; les Tourettes près Lisieux, Calvados (Ptol. II, 8, 2 ; *Itin. Ant.* 385, 3) ; Saint-Loup, Ardennes (*Table Peut.*) ; peut-être la Ville de Brion, Gironde (Ptol. II, 7, 7) ; Noyon sur Sarthe (monnaies mérovingiennes) ; — Hollywood hill près Bromley, Kent (Ptol. I, 15, 7) en Angleterre ; — Nimègue, Pays-Bas (*Table Peut.*) ; — Neumagen, Prusse Rhénane (*Table Peut.*) ; Spire, Palatinat (Ptol. II, 9, 9), en Allemagne.

Rigo-magus, vallée de Colmars, Basses-Alpes (*Not. Gall.* XVII, 3) ; Riom, Puy-de-Dôme, (dans des textes du moyen-âge), en France ; — Remagen, en Prusse rhénane (*Table Peut.*) ; — près de Trino-Vecchio, en Piémont (*Itin. Ant.* 340, 5), Italie.

En Grande-Bretagne :

Sito-magus, Dunwich, Suffolk (*Itin. Ant.* 480, 1) ;

Maro-magus (Géogr. Rav. V, 31).

En France :

Caranto-magus, Le Cranton, Compolibat, Aveyron (*Table Peut.*) ; sans doute aussi Charenton-sur-Cher, Cher, et Carentan, Manche, appelés *Carentomum*, dans des textes du moyen âge.

Cassino-magus, Chassenon, Charente ; près de Gimont, Gers (*Table Peut.*)

Caturigo-magus, Chorges, Hautes-Alpes (*Table Peut.* ; *C. I. L.* XI, 3281).

Ciso-magus, Ciran, Indre-et-Loire (Cf. Grég. de Tours, *Hist. Fr.*, X, 31, 3).

Condato-magus, Milhau, Aveyron (*Table Peut.*).

Eburo-magus, Bram, Aude (*Table Peut.*).

Icio-magus, Usson, Loire (*Table Peut.*).

Linto-magus, Brimeux, Pas-de-Calais (*Table Peut.*).

* *Nerio-magus*, Néris, Allier, d'où *Neriomagienses*, (*C. I. L.* XIII, 1374).

Ratu-magus, Ῥατό-μαγος (var. *Rotomagus*) Rouen, Seine Inférieure (Ptol. II, 8, 7) ; Le Mont de César, Oise (Ptol. II 9, 6) ; *Rodomagus*, Pont-de-Ruan, Indre-et-Loire (Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, X, 31, 4).

Ritu-magus, Radepont, Eure (*Table Peut.*).

Seno-magus, près de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme, (*Table Peut.*).

Sosto-magus, Castelnaudary, Aude (*Itinéraire de Bordeaux*, 551, 6).

Turno-magus Tournon-Saint-Pierre, Indre-et-Loire. (Grég. de Tours, (*Hist. Franc.* X, 31, 3).

Venetoni-magus, Vieu, Ain. (*C. I, L.* XIII, 2541).

Vindo-magus chez les Volcae Arecomici (Ptol. II, 10, 6).

En Suisse :

Uro-magus, Promasens, canton de Fribourg. (*Itin. Ant.*, 352, 2),

En Allemagne :

Broco-magus, Brumath, Alsace-Lorraine (Ptol. II, 9, 9 ; *Itin. Ant.* 253, 1).

Durno-magus, Dormagen, Prusse Rhénane (*Itin. Ant.* 4, 5).

Marco-magus, Marmagen, Prusse Rhénane (*Table Peut.*).

Borbeto-magus, Worms, Hesse Rhénane (Ptol. II, 9, 9).

Gabro-magus, Windischgarsten, Haute-Autriche (*Tabl. Peut.*).

En Italie :

Bardo-magus, près de Milan, Lombardie (*C. I. L.* V, 5872, 5878).

Camelio-magus, Broni, près de Stradella, Lombardie (*Tabl. Peut.*).

Bodinco-magus, près de Monteu da Pô, Piémont (Plin. III, 20, 122).

Excingo-magus, Exilles, Piémont (Strab. IV, 1, 3).

Sur le modèle des noms celtiques on a créé :

Caesaro-magus, Beauvais, France (Ptol. II, 9, 4) : — Chelmsford, Grande-Bretagne (*Itin. Ant.* 474, 3).

Augusto-magus, Senlis, France (*Itin. Ant.* 380, 5).

Julio-magus, Angers, capitale des Andecavi (Ptol. II, 8, 8) ; — Schleitheim, Suisse (*Table Peut*).

Quelques premiers termes peuvent appartenir à une langue autre que le celtique. Ainsi *Bodincus* est d'après Pline (III, 20, 122) le nom ligure du Pô.

-briga

-briga trouve son équivalent exact dans les langues celtiques modernes, l'irlandais *bri* « hauteur », le gallois *bre* « pic » qui perdent régulièrement le *g* intervocalique et les voyelles brèves finales. C'est donc presqu'un synonyme de *-dunum*. Mais il est d'un emploi bien plus restreint que *-dunum*.

En France :

Eburo-briga, Avrolles, Yonne (*Itin. Ant.* 361, 2).

Litano-briga, à côté de Creil, Oise (*Itin. Ant.* 380, 4).

Si l'on admet, avec M. d'Arbois de Jubainville, que *-obriga*, devenu au moyen-âge *-obria*, a donné en français *-euvre* (1), on peut accroître cette liste des noms suivants :

* *Donno-briga*, Deneuvre, Meurthe-et-Moselle ; **Sodobriga*, Suevres, Loir-et-Cher ; * *Vindo-briga*, Vandeuvre, Meurthe-et-Moselle ; Vendeuvre, Aube ; Vandœuvre, Calvados ; Vendœuvre, Vienne ; Vandœuvres, canton de Genève, Suisse ; **Volo-briga*, Voleuvre, Saône-et-Loire ; cf. *Vollo-briga* en Portugal.

En Allemagne :

Admageto-briga ou *Mageto-briga*, peut être Moyeuvre, Alsace-Lorraine (César, I, 31, 12).

Boudo-briga, Boppart, Prusse Rhénane, (*Itin. Ant.* 374, 2.)

Arto-briga près de Laufen, Bavière (*Table Peut.*).

En Espagne :

Nemeto-briga peut-être Puente de Navéa (Ptol. II, 6, 36).

Cottaio-briga, ville des *Vettones* (Ptol. II, 5, 7).

Deo-briga, ville des *Vettones* (Ptol. II, 5, 7) ; Miranda de Ebro (Ptol. II, 6, 52).

Miro-briga, Capilla en Estramadure (Plin. *Hist. nat.* III, 3, 14) ; Ciudad-Rodrigo (*C. I. L.* II, 857 ; Plin *Hist. nat.* IV, 35, 118).

Laco-briga, var. *Lacco-briga* Lobera, Palencia (Ptol. II, 6, 49 ; cf. Plin. III, 4, 26).

Desso briga peut-être Melgar de Yuso (*Itin. Ant.* 449, 4).

Nerto-briga, Valera la Vieja, Estramadure (Plin. *Hist. nat.* III, 3, 14) ; ville près de Bilbilis (*Itin. Ant.* 439, 2) ; La

(1) *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. VII, p. 2-4.

Almunia de Doña Godina (Florus, II, 17, 10). C'est sans doute le Νερκόβριχα, Ἐρκόβριχα de Polybe, XXXV, 2, 2).

Sego-briga, Segorbe, Valence (Strabon, III, 4, 13).

Tunto-briga (corr. *Tongo-*) Brozas, près d'Alcantara (Ptol. II, 6, 38).

Turo-briga peut-être près d'Aroche, en Andalousie (Plin. *Hist. nat.* III, 3, 14).

Calu-briga peut-être près de Compostelle (*C. I. L.* II, 2610).

Arco-briga chez les Celtibères (Ptol. II, 6, 57); Ferrol (Ptol. II, 5, 5).

En Portugal :

Vollo-briga au sud de Braga (Ptol. II, 6, 40).

Lango-briga au sud d'Oporto (*Itin. Ant.* 421, 7).

Tala-briga, Souza, Estramadure (Appien, VI, 73; Plin. *Hist. nat.* IV, 35, 113).

Conim-briga, Condeixa a velha (*Itin. Ant.* 421, 4; Plin. IV, 35, 113).

Medo-briga ou *Medu-briga* près de la Serra da Estrella (*Bell. Alex.* 48, 2; Plin. *Hist. nat.* IV, 35, 118).

Ara briga, Alemquer (Ptol. II, 5, 6; *C. I. L.* II, 760, 14).

Mere-briga, Santiago de Caçém, Estramadure (Ptol. II, 5, 5).

Monto-briga peut-être Portalegre (*Itin. Ant.* 420, 4).

Lacco-briga, Lagos, Algarve (Méla, III, 1, 7).

Caeilio-briga, Calabre, Aldea Nova (*C. I. L.* II, 416; Ptol. II, 6, 41).

En Asie-Mineure :

Ecco-briga, ville de Galatie (*Table Peut.*).

D'après ces noms les Romains ont créé :

Caesaro-briga, Talavera de la Reina, Espagne (Pline, *Hist. nat.*, IV, 35, 118; *C. I. L.* II, 896).

Augusto briga, Talavera la vieja, Espagne (Pline, *Hist. nat.*, IV, 35, 118; Ptol. II, 5, 7); Aldea del Muro, Espagne (Ptol. II, 6, 53).

Julio-briga, Retortillo, Santander, Espagne (Pline, *Hist. nat.* III, 427).

Un certain nombre de ces noms présentant la variante *-brica* au lieu de *-briga*, il est probable que les noms pour lesquels on ne trouve que *-brica* ont été originairement terminés en *-briga*. C'est le cas de : *Adro-brica* en Espagne (Méla, III, 1, 13); *Amallo-brica* sur le Duero (*Itin. Ant.* 435, 1); *Cento-brica* en Celtibérie (Valère Maxime, V, 1, 5); *Abo-brica* chez les Cileni (Plin. *Hist. nat.* IV, 34, 112).

La plupart des premiers termes des noms en *-briga* de la péninsule ibérique ne semblent pas celtiques. Ce seraient donc des formations postérieures à la domination des Celtes.

-ritum

Le second terme *-ritum* ne nous a pas été expliqué par les auteurs anciens, mais il est conservé en vieux-gallois : *rit* « gué », gallois moderne *rhyd*. On trouve *-ritum* :

En France :

Ande-ritum, Javols, (Lozère) (*Table Peut.*, Ptol. II, 7, 11).

Band-ritum, Bassou, (Yonne) (*Table Peut.*).

Dario-ritum, Vannes (Ptol. II, 8, 6).

Ritu- est premier terme dans *Ritu-magus* Radepont, Eure (*Table Peut.*).

En Grande-Bretagne :

Cambo-ritum, Icklingham? (*Itin. Ant.* 474, 7), cf. *Cam-*

bortus, Chambord (Loir-et-Cher) qui peut représenter un ancien * *Cambo-ritum.*

En Allemagne :

Loco-ritum, Lohr am Main, Bavière (Ptol. II, 11, 14).

De l'époque romaine date :

Augusto-ritum, Limoges (Ptol. II, 7, 9).

-durum

-durum s'explique difficilement par les langues celtiques modernes, car l'irlandais *dúr* « dur », le gallois *dur* « acier » semblent des mots empruntés au latin (1). Mais on ne peut douter qu'il ne soit celtique. On peut en effet dresser une liste de sortes de doublets en *-dunum*, *-magus*, *-briga* d'une part, en *-durum* d'autre part, dont les premiers termes sont identiques.

Melo-dunum	*Melo-durum*
Rigo-dunum	*Rigo-durum*
Sorvio-dunum	*Sorvio-durum*
Augusto-dunum	*Augusto-durum*
Icio-magus	*Icio-durum*
Lindo-magus	*Lindo-durum*
Marco-magus	*Marco-durum*
Rigo magus	*Rigo-durum*

(1) J. Loth, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, Paris, 1892, p. 162. *Revue celtique*, t. XVIII, p. 98. J. Vendryès, *De hibernicis vocabulis quae a Latina lingua originem duxerunt*, Lutetiae, 1902, p. 137. M. Meyer-Lübke a proposé d'expliquer *durum* par le vieux-celtique *doro* « porte » (*Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien*, philosophisch-historische Clas[illegible])

**Salo-magus*	*Salo-durum*
Turno-magus	*Turno-durum*
Augusto-magus	*Augusto-durum*
Nemeto-briga	*Nemeto-durum*
* *Volo-briga*	*Volo-durum*
**Salo-briga*	*Salo-durum*
Augusto-briga	*Augusto-durum*

En France on trouve :

Autessio-durum, Auxerre, (Yonne) (*Itin. Ant.* 361, 1 ; *Table Peut.*)

Brevio-durum, Brionne (Eure), (*Itin. Ant.* 385, 2).

Brivo-durum, Briare (Loiret), (*Table Peut.*) ; sans doute aussi Brieulles (Meuse), dont le nom est écrit au Moyen-Age *Briodorum*.

Epomanduo-durum, Mandeure (Doubs). (*Itin. Ant.* 386, 4).

Erno-durum, Saint-Ambroix (Cher), (*Itin. Ant.* 460, 3).

Iblio-durum, près de Rezonville (Meurthe-et-Moselle). (*Itin. Ant.* 364, 5).

Iccio-durum, *Icio-durum*, Yzeures (Indre-et Loire), (Grég de Tours, *Hist. Franc.* X, 31) ; Issoire (Puy-de-Dôme), (Grég. de Tours, *In glor. conf.* 29).

* *Nemeto-durum*, Nanterre, (*Vita S. Genovefae* 1), cf. Nemthur, ancien nom gaélique de Dunbarton, Ecosse.

* *Turno-durum*, Tonnerre (Yonne), (Fortunat, *Vit. S. Germain*, XXXV, 102).

Velatu-durum, Vellerot-lès-Belvoir (Doubs), (*Itin. Ant.* 349, 1).

Aux Pays-Bas :

Batavo-durum, Valkhof près Nimègue (Tacite, *Hist.* V, 20).

En Allemagne :

Boio-durum, Innstadt près Passau (Ptol. II, 12, 4).

Divo-durum, Metz (Tac. *Hist.* I, 63).

Marco-durum, Düren, Prusse Rhénane (Tac. *Hist.* IV, 28).

Sorvio-durum, en Rhétie (*Table Peut.*)

En Suisse :

Ebo-durum, var. *Ebrudurum,* Yvorne, Vaud (Ptol. II. 12, 3).

Octo-durum, près de Martigny, Valais (César, III, 1).

Salo-durum (ms. *Gano-durum*), Soleure (Ptol. II, 9, 10).

Vitu-durum, Winterthür (*Itin. Ant.* 251, 5).

On trouve *duro*-employé aussi comme premier terme de nom de lieu :

En France :

Duro-cortorum, Reims (Cés. VI, 44, 1).

Duro-cat[u]ellaunum, Châlons-sur-Marne (*Itin. Ant.* 361, 5).

En Grande-Bretagne :

Duro-brivae, Castor, comté de Northampton (*Itin. Ant.* 475, 1).

Duro brivae, Rochester, Kent (*Itin. Ant.* 472, 3).

Duro-cobrivae, ville de Grande-Bretagne (*Itin. Ant.* 471, 2).

Duro-cornovium, Cirencester; Gloucester (*Itin. Ant.* 585, 5).

Duro-levum, Davington, Kent (*Table Peut.*).

Duro-vernum, Canterbury, Kent (*Itin. Ant.* 472, 5).

Duro-vigutum, (Geogr. Rav. V, 31).

Duro-litum, (*Itin. Ant.* 480, 7).

En Bulgarie :

Duro-storum, Silistrie (Ptol. III, 10, 5)

A l'époque romaine on a créé :

Augusto-durum, Bayeux, France (*Table de Peutinger*).

Mediolanum

Medio-lanum ou *Medio-lanium*, Milan a été fondé par les Gaulois (1). Nous ne pouvons donc guère douter que ce mot appartienne à une langue celtique, bien qu'il soit difficile à expliquer (2). C'est un nom de lieu extrêmement répandu tant en France que hors de France.

Chez les auteurs de l'Antiquité, on trouve neuf *Mediolanum* ou *Mediolanium*.

En Gaule transalpine :

Mediolanum ou Μεδιολάνιον, Saintes (Strabon, IV. 2, 1).

Mediolanum, Chateaumeillant (Cher), (*Table Peut.*).

Mediolanum, ou Μεδιολάνιον, Evreux (Ptol. II, 8, 9).

Mediolanum, Le Miolan, Pontcharra (Rhône), (*Table Peut.*).

Mediolanum chez les *Treveri* (Fortunat, III, 9).

En Gaule Cisalpine :

Mediolanum, *Mediolanium*, Milan (Polybe, II, 34).

En Germanie :

Mediolanium, Metelen, Westphalie (Ptol. II, 11, 13).

Mediolanium, Wolkersdorf, Autriche (Ptol. II, 11, 15).

En Grande-Bretagne :

Mediolanium, Clawddcoch, Shropshire (Ptol. II, 3, 11).

Mais si l'on ajoute aux cinq *Mediolanum* de la Gaule transalpine tous les noms de lieux de France dont la forme moderne peut s'expliquer par *Mediolanum* ou *Medio-lanium* on arrive au chiffre de trente-sept exemples de ce nom pour la France (3).

(1) Tite Live, v, 34, 8.

(2) Voir ci-dessus, p. 71, 91.

(3) Cf. Longnon, *Mediolanium* (*Revue celtique*, t. VIII, p. 374-378).

-acus

On pourrait encore songer à déterminer les établissements des Celtes au moyen des noms en *-acus*. Ces noms sont en France au nombre de plusieurs milliers (1); on en trouve dans l'Italie du Nord plus de quatre cents (2); ils sont plus rares en Espagne, en Grande-Bretagne, et dans l'Europe centrale. Mais, comme nous l'avons déjà dit (3), ces noms ne sont généralement pas antérieurs à l'empire, et la plupart sont formés avec des gentilices romains. Ils n'offrent donc que des traces très effacées de l'occupation celtique ; ce sont, pour la plupart, des formations nouvelles sur des modèles anciens. Parmi ceux dont le premier terme semble celtique, on peut citer : *Ambactiacus*, *Argentacus*, *Beliniacus*, *Benacus*, *Brennacus*, *Britinniacus*, *Cambiacus*, *Carantiacus*, *Eburacus*, *Epiacus*, *Epponiacus*, *Gabriacus*, *Iciacus*, *Mogontiacus*, *Nemetacus*, *Nerciacus*, *Noviacus*, *Sedegenacus*, *Trociacus*, *Vassiacus*, *Verniacus*, *Vindiacus*.

D'après les noms de lieux dont nous avons étudié la répartition sur le sol, les établissements celtiques s'étendent sur un domaine considérable :

(1) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux en France*, p. 125-343 ; 453-462 ; 467-499.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Les Gaulois et les populations qui les ont précédés dans l'Italie du nord*, *Revue celtique*, t. XI, p. 152-172.

(3) ci-dessus, p. 95.

	-DUNUM	-NEMETUM	-MAGUS	-BRIGA	-RITUM	-DURUM	DURO-	MEDIOLANUM
France, Suisse, Belgique, Hollande Provinces Rhéanes	27	2	36	2	3	17	2	5
Italie du Nord	2		5					1
Europe centrale et orientale	12	1	5	4	1	4	1	2
Espagne et Portugal	7			25				
Iles Britanniques (1)	7	1	3		1		8	1
Asie-Mineure				1				

Ces nombres pourraient être de beaucoup augmentés si l'on ajoutait tous les noms de lieux dont la forme moderne suppose un élément *-dunum*, *-nemetum*, *-magus*, *-briga*, *-ritum*, *-durum* (2). Il est remarquable que les noms de forteresses en *-dunum* et *-briga* soient employés à l'exclusion des autres dans la péninsule ibérique et qu'au contraire les noms en *-magus* soient les plus nombreux dans l'Italie du Nord. Toutes les formations se trouvent dans l'Europe centrale et dans l'ancienne Gaule.

Malheureusement, la plupart de ces noms n'appa-

(1) On trouve une carte des noms de lieux celtiques dans les Iles Britanniques chez W. Z. Ripley, *The races of Europe*, p. 312.

(2) Voir sur ce sujet les articles de M Antoine Thomas, *Revue celtique*, t. XX, p. 1-6, 438-444; t. XXII, p. 216-226 et les ouvrages déjà cités de M. d'Arbois de Jubainville.

raissent pour la première fois que dans des documents de basse époque par rapport à la période que nous étudions. Ainsi, sur 173 noms, 52 noms sont signalés par Ptolémée (IIe siècle), 33 par l'*Itinéraire d'Antonin* (IVe siècle), 32 par la *Table de Peutinger* (IVe siècle). A quelle époque remonte la fondation de ces établissements celtiques ? Rien n'autorise à les attribuer à une date très reculée. Il serait également peu sensé de vouloir les dater du plus ancien texte où ils apparaissent. Le problème restera donc sans solution dans la plupart des cas.

Noms de personnes.

On peut encore rechercher quels ont été les lieux occupés par les Celtes en relevant dans les inscriptions grecques et latines la provenance des noms de personnes qui sont le plus vraisemblablement celtiques. Ces inscriptions datent, pour la plupart, du temps de l'empire romain et ne nous donnent guère la répartition des personnes à nom celtique antérieurement à l'ère chrétienne. L'endroit où l'on a trouvé l'inscription n'est pas toujours le lieu d'origine du Celte dont le nom est mentionné. Quelquefois le lieu d'origine est indiqué. Mais le plus souvent l'indication du lieu d'origine manque. Toutes les inscriptions n'ont pas la même valeur pour un relevé de ce genre. Les noms de fabricants, en particulier les noms de potiers, ne doivent pas entrer en compte ; la même marque apparaît sur un grand nombre de points de l'ancien territoire celtique sans qu'il soit possible de déterminer où était situé l'atelier de production. Les soldats sont rarement originaires du pays où ils tiennent garnison.

Quoi qu'il en soit, la répartition des noms celtiques de personnes que l'on trouve dans les inscriptions coïncide à peu près avec la répartition des noms celtiques de lieux.

C'est dans l'ancienne Gaule qu'on en trouve le plus grand nombre. Sur 614 noms de personnes, dont l'origine celtique paraît à peu près incontestable, 500 proviennent de Gaule; 398 sont situés sur le territoire de la France actuelle, 23 en Suisse, 3 en Hollande, 1 en Belgique et 75 en Allemagne sur les bords du Rhin. Ces noms sont inégalement disséminés en Gaule. Ils ont été conservés surtout, comme on devait s'y attendre, dans les régions, riches en monuments, où étaient situées les grandes villes gallo-romaines : 71 dans le pays de Nîmes; 56 à Bordeaux, 24 à Lyon, 24 à Dijon et dans la Côte-d'Or, 16 dans le pays d'Avignon, 14 à Langres, 12 à Narbonne, 11 à Saintes, 9 à Vienne.

En dehors de la Gaule transalpine, le pays où l'on en rencontre le plus grand nombre est l'Italie du Nord, l'ancienne Gaule cisalpine, où j'en ai relevé 43 exemples.

La péninsule ibérique en compte 28.

La Rhétie, la Vindélicie, le Norique, la Pannonie, l'Illyrie, la Dalmatie en comptent ensemble 27; on en a relevé un dans la Dobrutscha.

La Grande-Bretagne en a 11.

On en relève enfin 2 en Asie-Mineure, 1 en Syrie, 1 en Egypte.

Si l'on considère l'extension soit de chaque espèce de noms, soit de chacun de ces noms en particulier, on peut constater de même que leur domaine correspond à celui des noms de lieux. Un groupe considérable est formé par

les noms dont le second terme est *-maros* « grand » (1). On en trouve :

5 dans l'Italie du nord.

22 dans la Gaule transalpine.

1 en Grande-Bretagne.

1 en Espagne.

18 en Norique.

20 en Pannonie.

2 en Germanie occidentale.

3 en Asie-Mineure.

Certains de ces noms ont été trouvés sur divers points du domaine celtique ; par exemple :

Iantu-marus à Steinfeld (Carinthie), Skommer (Styrie), St. Oswald, Vienne, Strass (Styrie), Altenmarkt près Fürstenfeld (Styrie), Rotenman (Styrie).

Iblio-marus à Magyar-Peterd (Hongrie) et à Lyon.

Nertomarus à Wiener-Neustadt (Basse-Autriche), Celovnik (Styrie), Cilli (Styrie), Autun (Saône-et-Loire), Vertault (Côte-d'Or), Zinsweiler (Alsace).

Segо-marus à Brescia (Italie), Vaison (Vaucluse), Mont-Beuvray (Saône-et-Loire, Couchey (Côte-d'Or), Dijon, Les Baux (Bouches-du-Rhône).

Soli-marus à Cilli (Styrie), Sziszek (Croatie), Cherchell (Algérie), Martigues (Bouches-du-Rhône), Brignon (Gard), Narbonne, Bordeaux, Mayence, Heddernheim (Prusse) (2).

Dans les pays qu'ils occupèrent, les Celtes furent en contact avec des peuples indo-européens ou non, les

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Etudes grammaticales sur les langues celtiques*, p. 5*-12*.

(2) Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 9, 15, 725, 1447, 1605.

Thraces, les Illyriens, les Ligures, les Ibères, les Etrusques, dont nous connaissons mal la langue et il est impossible de déterminer, faute de documents suffisants, quels échanges de mots et par suite d'idées et d'objets les Celtes firent avec ces peuples. Mais ils rencontrèrent aussi en Europe des Indo-européens mieux connus, les Slaves, les Grecs, les Germains, les Italiotes et si l'on pouvait déterminer exactement quels furent dans le vieux-celtique restitué les emprunts aux autres langues indo-européennes, on éclairerait d'autant les rapports des Celtes avec les peuples voisins. Mais il est le plus souvent difficile de décider si un mot commun aux Celtes et à un autre peuple appartient au fonds général des Indo-Européens et a persisté indépendamment chez les deux peuples, ou si ce mot a été emprunté par l'un des deux peuples à l'autre. Cette étude a été faite pour le germanique par M. H. d'Arbois de Jubainville (1). Les termes que les langues celtiques et germaniques possèdent en commun concernent pour la plupart les institutions politiques et sociales et la guerre. Pour quelques-uns, — comme les mots *rīx*, *rēx* « roi », en irlandais *rí*, breton *roué*, gotique *reiks*; *rigo-*, « royaume », en irlandais *ríge*, gotique *reiki*; *ambactos* « serviteur », en gallois *amaeth*, vieux-haut-allemand *ambaht* « service », — on peut démontrer qu'ils ont été empruntés par les Germains aux Celtes.

D'autre part, les noms de personnes, comme les noms de lieux, nous attestent l'établissement des Celtes, non seulement dans la Gaule transalpine, dans la Gaule cisal-

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 330-367. Cf. H. Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, 1e éd. t. I, p. 303-305.

pine (1), en Espagne, dans la Grande-Bretagne et dans l'Asie-Mineure, pays pour lesquels les textes historiques nous instruisent suffisamment, mais encore en Norique, en Pannonie et en Germanie, pays dont l'ancienne histoire nous est assez mal connue. Enfin les renseignements recueillis sur l'ère d'extension des civilisations de Hallstatt et de la Tène ne sont pas contradictoires aux données de l'onomastique. Nous sommes donc amenés à rechercher le lieu d'origine des anciens Celtes dans la Gaule et l'Europe centrale, à proximité des Germains.

Les rapports étroits qui unissaient les Celtes à leurs voisins les Germains ont été remarqués par les anciens. Strabon, après avoir dit que, pour la figure, les mœurs et la manière de vivre, les Germains se rapprochent des Celtes, tandis qu'ils en diffèrent un peu par leur nature qui est plus sauvage, leur taille plus grande et leur chevelure plus blonde, ajoute que c'est pour exprimer cette parenté que les Romains leur ont donné le nom de *Germani*, qui signifie frères en latin (2). Sans donner à cette étymologie populaire plus d'importance qu'elle n'en mérite, il convient de remarquer qu'elle répond bien à l'idée que se faisaient les Grecs et les Romains des relations intimes des Celtes et des Germains. Beaucoup de particularités de mœurs et d'usages ou bien sont communes aux deux peuples, ou ont été attribuées tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Mercure est d'après Tacite le dieu qu'honoraient le plus

(1) Cf. H. d'Arbois de Jubainville, *Les Gaulois et les populations qui les ont précédés dans l'Italie du Nord*, *Revue celtique*, t. XI, p. 152-172.

(2) *Géographie*, IV, 4, 2 ; VII, 1, 2. Cf. Eustathe, *Commentaire de Denys le Périégète*, v. 285.

les Germains, et le lieu consacré au culte est une portion de bois (1). Les Semnons, peuple suève, faisaient des sacrifices humains (2). Les Germains se prétendaient issus d'un dieu (3). Les cadavres des nobles Germains étaient brûlés sur des bûchers formés de certaines espèces de bois (4). Philon rapporte que les Germains osent prendre les armes contre les éléments et vont au devant de la mer comme à la rencontre d'une bande d'ennemis (5). Enfin, comme nous l'avons déjà remarqué p. 12, les noms Κελτοί et Γαλάται désignent tantôt les Germains, tantôt les Gaulois.

Même, quelques noms de peuplades données comme germaniques sont celtiques, ou du moins s'expliquent facilement par les langues celtiques. Tels sont les *Nemetes*, cf. *nemeton* « endroit consacré » ; les *Triboci*, cf. le nom carnute *Touto-bocios* et les noms bien connus *Tri-casses*, *Tri-novantes* ; les *Marco-manni*, cf. *Marco-magus*, *Marco-durum*, *Ceno-manni*.

Ces rapports sont d'autant plus curieux que les anciens ont plus d'une fois signalé les différences qui séparaient la langue des Gaulois de celle des Germains. Le gaulois était pour Arioviste une langue étrangère qu'il avait apprise à la suite des rapports continuels qu'il avait avec les Gaulois (6). Tacite distingue à l'aide de la langue certaines peuplades celtiques établies en Germanie (7). Les prison-

(1) *Germanie*, 9. Cf. ci-dessus, p. 223, 249.
(2) *Ibid.*, 39. Cf. 9 et ci-dessus, p. 255.
(3) *Ibid.*, 2. Cf. ci-dessus, p. 225.
(4) *Ibid.*, 27. Cf. ci-dessus, p. 144.
(5) *Des songes*, p. 1124. Cf. ci-dessus, p. 116.
(6) *De bello gallico*, 1, 47.
(7) *Germanie*, 43.

niers gaulois que Caligula veut faire passer pour Germains doivent apprendre la langue germanique (1).

Quoi qu'il en soit, si l'on ne peut douter que les rapports entre Celtes et Germains aient été singulièrement étroits, les seules preuves linguistiques que nous possédons ne peuvent suffire à démontrer que les Celtes et les Germains aient constitué un même tout politique et, à plus forte raison, que les Germains aient été sous la domination celtique.

IV

L'opinion commune, tant des anciens que des modernes, place l'établissement primitif des Celtes en Gaule. La plus ancienne population de la Gaule que la science puisse atteindre serait la population celtique. C'est de Gaule que les hordes celtiques qui envahirent l'Espagne, l'Italie, la péninsule Balkanique, l'Asie-Mineure et la Grande-Bretagne seraient parties.

A cette opinion des objections d'ordre linguistique ont été faites. Si les Celtes étaient les plus anciens habitants de la Gaule, il est vraisemblable que leur langue aurait laissé dans notre nomenclature géographique plus de traces que nous n'en constatons, et surtout que les dénominations celtiques s'appliqueraient aussi bien aux montagnes et aux cours d'eaux qu'aux noms de lieux habités. Or si les noms de lieux habités qui peuvent s'interpréter par le celtique sont assez nombreux en Gaule, les noms appartenant à l'orographie ou à l'hydrographie, à l'excep-

(1) Suétone. *Caligula*, 47.

tion de *Cebennon*, Cévennes, de *Vernodubrum* « rivière des Aulnes », en français Verdouble, peut-être de *Renus*, Rhin, semblent étrangers aux langues celtiques. Tels sont : *Rhodanus* et *Rhotanus*, *Sequana*; *Isara*, *Oscara*, *Avara*, *Savara*, *Jura*, *Sara*, *Autura*, *Thara*, *Lesura*, *Druentia*, *Cantia*, *Asmantia*, *Vimina*, *Sumina*, *Garumna*, *Irumna*, *Olomna*, *Vultumna*, *Oltis* ; *Aliso* ; *Visnonia*, *Dornonia*, *Matrona*. D'après M. H. d'Arbois de Jubainville (1), ces noms seraient ligures. Les Celtes n'auraient donc dénommé en Gaule que les forteresses qu'ils avaient fondées, et les noms proprement géographiques seraient dûs aux populations qui les ont précédés sur le sol de notre pays. Ces populations constitueraient pour une bonne partie la *plebs* réduite presque à l'état d'esclavage que dominait l'aristocratie celtique des druides et des *equites*. Cette aristocratie celtique, peu nombreuse, mais fortement organisée et bien armée serait arrivée en Gaule à une époque historique et il faudrait chercher au-delà du Rhin le lieu d'origine des anciens Celtes.

La linguistique nous amène à placer le domaine primitif des Celtes auprès des Germains. D'autre part, si l'on fait partir les Celtes de l'Europe centrale, on s'explique mieux et la présence dans l'Europe centrale de nombreux noms de lieux témoignant d'établissement à demeure des Celtes, et leurs invasions au sud-est de l'Europe, difficiles à concevoir s'ils avaient eu à traverser les forêts de la Germanie. L'émigration d'un peuple vers des pays plus fertiles est assez naturelle ; le départ des Celtes d'un pays fertile comme la Gaule pour un pays moins fertile comme la

(1) *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 124-195.

Germanie serait fort invraisemblable. Enfin, les écrivains anciens eux-mêmes, bien qu'ils aient traduit le plus souvent le mot Κελτικόν, qui désigne le peuple ou le pays des Celtes en général, par *Gallia* (1), qui dénomme à l'époque romaine la Gaule occupée par les Celtes lors de la conquête romaine, n'ont-ils pas, peut-être à leur insu, laissé subsister dans leur texte quelques traces de l'ancienne géographie politique de l'Europe ? Je ne crois guère que l'on puisse fonder une thèse scientifique sur la description naïve d'Ephore qui place aux quatre extrémités de la terre les Celtes, les Indiens, les Ethiopiens et les Scythes. Faut-il attacher plus d'importance au texte de Denys d'Halicarnasse qui nous dit que la Celtique est un grand pays qui occupe presque le quart de l'Europe, qu'elle est bornée par les Pyrénées, l'Océan, les Scythes, les Thraces et le Danube. Ce texte est, en tout cas, le développement de celui d'Ephore, et le fait que Denys ajoute que la Celtique est partagée en deux par le Rhin prouve qu'il confondait les Celtes et les Germains. Mais on doit remarquer que Tite Live, dans son récit de l'invasion celtique en Italie, emploie pour désigner le pays des *Galli* le mot *Celticum* : ii regem Celtico (2) dabant (mot que l'on ne retrouve nulle part ailleurs employé comme substantif, et qui n'est sans doute que la transcription du grec Κελτικόν), et qu'il fait passer les Celtes, de leur pays en Italie, par l'*Alpis Julia*. Si les Celtes étaient établis dans l'Allemagne du sud, l'*Alpis Julia* était le chemin le plus

(1) Voir ci-dessus, p. 306.

(2) Cf. τὸ Ἑλληνικόν « les Grecs », τὸ Σκυθικόν « les Scythes », τὸ Περσικόν « les Perses ».

direct. Or, dans le bassin du haut Danube, on trouve non seulement des noms celtiques de villes comme *Segodunum* Würzburg, *Devona* Bamberg, *Locoritum* Lohr, mais aussi des noms celtiques de rivières : *Dubra* Tauber, affluent du Main ; *Labara* Laber, nom de quatre affluents du Danube (cf. le gallois *llafar* résonnant) ; *Lutra* d'où Lauter nom d'affluents du Danube et du Rhin ; et un nom celtique de montagne : *Arcunia*, nom de l'Erzgebirge (1). De plus, les auteurs anciens qui nous parlent des invasions celtiques en Italie nous disent que les Celtes traversèrent les Alpes sans que nous puissions déterminer s'il s'agit des Alpes occidentales, centrales ou orientales ; il nous est donc permis de préciser à notre guise les notions vagues qu'ils nous ont données.

Les plus anciens écrivains, du VIe au IVe siècle, a remarqué M. Jullian (2), semblent placer les Celtes sur les côtes de la mer du Nord, dans les plaines basses et souvent envahies par la mer du nord-ouest de la Germanie. Dans le périple traduit par Aviénus, les Celtes sont les peuples que l'on trouve en quittant les Iles Britanniques et en allant vers le Nord. Leur pays était inondé par l'Océan, nous apprennent Timagène, rapportant une tradition druidique, Aristote et Ephore. Les anciens allaient chercher l'ambre sur les côtes méridionales de la mer du Nord dans un pays d'abord occupé par les Ligures, puis par les Celtes (3). Diodore place les Galates, qu'il distingue à tort des Celtes,

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 278-282. Voir ci-dessus, p. 57, 89, 90, 92, 93.

(2) *L'Anthropologie*, t. XIV, (1903), p. 251.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. I, p. 342-343.

dans les régions situées au-dessus de la Celtique, le long de l'Océan (1). Ce sont ces Galates, ajoute-t-il, qui prirent Rome, qui pillèrent le temple de Delphes, qui rendirent leur tributaire une grande partie de l'Europe et une partie importante de l'Asie, et qui s'établirent dans les pays occupés par les peuples qu'ils avaient vaincus. Il fut donc un temps où les Celtes habitaient au nord-ouest de la région où nous les trouvons établis vers le IVe siècle.

Si l'on admet comme vraisemblable que le domaine des Celtes le plus ancien que nous puissions déterminer était l'Europe centrale, dans quel ordre se classent les invasions celtiques (2) dans le reste de l'Europe ?

La première invasion des Celtes aurait eu lieu dans les Iles Britanniques vers l'an 800 avant notre ère, d'après M. d'Arbois de Jubainville (3). Mais aucun témoignage historique ne nous l'atteste. On ne peut en fixer la date que si le mot κασσίτερος, qui désigne l'étain dans l'*Iliade*, est un mot celtique. D'autre part, les différences profondes qui séparent le gaélique des dialectes bretons ne peuvent s'expliquer que si les deux rameaux actuels de la race celtique, les Gaëls et les Bretons, ont été séparés pendant des siècles, et s'il y a eu deux invasions celtiques, à des époques éloignées l'une de l'autre, dans les Iles Britanniques. L'invasion des Celtes de Belgique dans le sud de la Grande-Bretagne pouvant être datée du IIIe siècle, on est donc fondé à reporter à quelques siècles en arrière la première invasion.

(1) *Bibliothèque*, V, 32.

(2) Voir H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes depuis les temps les plus anciens*, p. 17-26, 79-204.

(3) *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. II, p. 282-283.

Ce serait entre 700 et 500 que les Celtes auraient pour la première fois pénétré dans le nord et l'est de notre pays. Car au VIIe siècle, on ne mentionne que les Ligures (1), tandis que Festus Aviénus, reproduisant sans doute le périple d'Himilcon (Ve siècle), parle d'une région jadis habitée par les Ligures, mais alors occupée par les Celtes. D'autre part, Festus Aviénus ne cite pas les Celtes parmi les habitants de l'Espagne, tandis qu'Hérodote au milieu du Ve siècle, Ephore au milieu du IVe siècle, Eratosthène à la fin du IIIe les y montrent établis. Or les Celtes n'ont dû pénétrer en Espagne qu'après avoir soumis la Gaule (2).

L'établissement des Celtes en Espagne daterait, d'après ce qui précède, du Ve siècle. Les noms de lieux celtiques que l'on relève dans la péninsule ibérique pourraient donc remonter à cette époque (3).

C'est peut-être aussi lorsqu'ils développaient leur puissance à l'ouest et au sud, que les Celtes envahirent au sud-est la Vindélicie et chassèrent les Illyriens du Norique et de la Pannonie (4). Cette hypothèse, outre qu'elle rendrait compte de la présence de noms celtiques tant de personnes que de lieux dans ces pays, expliquerait pourquoi, au Ier siècle avant notre ère, l'historien Sempronius Asellio, reproduisant sans doute un auteur plus ancien, écrivait que la ville de Noreia, aujourd'hui Neumarkt en Styrie était située *in Gallia*, c'est-à-dire en pays celtique.

(1) Pseudo-Hésiode, *Catalogues*, fr. 132, chez Strabon, VII, 3, 7.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. XXIV, p. 162-169.

(3) H. d'Arbois de Jubainville, *Les Celtes en Espagne*, *Revue celtique*, t. XIV, p. 357-395 ; t. XV, p. 1-61, 160-173.

(4) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe* 2e éd., t. I, p. 304-305. Voir ci-dessus.

Nous avons vu d'ailleurs que les *Taurisci* du Norique, les *Boii*, les *Scordisci* de Pannonie, les *Iapodes* d'Illyrie sont des peuples celtiques. Les guerres des Celtes avec les Autariates et les Venètes, peuples illyriens qui étaient maîtres de la Pannonie, d'une partie de la Thrace et des bords de l'Adriatique, leur alliance en 336 avec Alexandre le Grand contre les Triballes, peuple de Thrace, les luttes des *Boii* avec les Daces, sont attestées par les historiens de l'Antiquité (1).

Y eut-il, à cette époque, une solide unité politique chez les Celtes et le roi Ambigatus fut-il une sorte de Charlemagne qui aurait réuni sous son empire tous les pays conquis par les Celtes (2)? Rien n'autorise à l'affirmer et le texte concis de Tite Live ne peut guère fournir une matière suffisante à de telles déductions. Au lieu d'être un Charlemagne historique, Ambigatus est-il seulement un Charlemagne de légende? cela même, nous ne pouvons guère le dire. Est-ce Ambigatus qui provoqua l'invasion celtique en Italie? Il y a contradiction, comme nous l'avons vu, entre Polybe qui nous montre les Gaulois s'emparant de Rome vers 386 et Tite Live qui donne deux dates difficilement conciliables, 600 et 390. Si Polybe a raison, l'invasion des Gaulois en Italie et la prise de Rome ne peuvent être contemporaines d'Ambigatus qui vivait au temps de Tarquin l'Ancien. Pline, Diodore de Sicile et Appien s'accordent à placer vers 396 les luttes des Gaulois avec les Etrusques ou Tyrrhènes et fortifient ainsi le témoignage de Polybe. Il n'est donc guère probable qu'il

(1) Voir ci-dessus, p. 76, 98, 306, 314, 315, Polybe, II, 18; Strabon, V, 1, 6.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Ibid.*, t. II, p. 297-304.

y ait eu deux invasions celtiques en Italie, à trois siècles de distance (1).

Quoi qu'il en soit, d'après le récit même de Tite Live, tandis qu'une fraction de l'armée celtique pénétrait en Italie, un autre corps de troupes remontait au nord, vers la forêt Hercynienne. Il dut se trouver en contact avec les Germains. Les Celtes soumirent-ils les Germains? On ne peut l'affirmer (2); mais, plusieurs siècles plus tard, on trouvait encore au centre de l'Europe des peuples celtiques, par exemple les *Volcae*, près de la forêt Hercynienne, les *Gothini*, au sud-est de la Germanie, les *Boii*, en Bohême, et on se souvenait encore que les *Helvetii* étaient jadis établis entre la forêt Hercynie, le Rhin et le Main (3).

A quelle date les Belges, peuple celtique mélangé d'éléments germaniques, franchirent-ils le Rhin pour s'établir au nord de la Gaule? Probablement au temps où d'autres Celtes, venus sans doute aussi de Germanie, s'établissaient dans la vallée du Rhône. Or, entre les Pyrénées et le Rhône, le Pseudo-Scylax (milieu du IVe siècle) ne mentionne que des Ibéro-Ligures, et entre le Rhône et les Alpes que des Ligures. La perte du Rhône, d'après Aristote, est située en Ligurie. Il n'en était plus de même en 218. Annibal, traversant la Gaule méridionale, ne trouva sur son passage

(1) Voir toutefois A. Bertrand et S. Reinach, *Les Celtes dans les vallées du Pô et du Danube*, p. 27-32; 43-45.

(2) H. d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. 325-329, a essayé de démontrer cette thèse que combat E. Windisch, *Berichte über die Verhandlungen der Königlichen Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, 1897 p. 101-126.

(3) Tacite, *Germanie*, 28.

que des Gaulois. L'invasion des Belges se placerait donc au IIIe siècle (1).

L'établissement des Belges en Gaule est sans doute un peu antérieur à leur passage en Grande-Bretagne où ils se trouvèrent en contact avec les Gaëls arrivés depuis plusieurs siècles, et où ils substituèrent au gaélique, le breton. Le gaélique ne se maintint qu'en Irlande, où les établissements des Belges furent peu nombreux. Le roi Divitiacus, peu avant la conquête de la Gaule, avait régné non seulement sur une grande partie de la Belgique, mais encore sur la Grande-Bretagne (2).

Les autres invasions des Celtes nous sont mieux connues. Nous savons que c'est en 279 qu'eut lieu l'expédition de Brennos en Grèce et que, peu après cette date, les Celtes fondèrent en Thrace un royaume, et s'établirent au centre de l'Asie-Mineure, en Galatie. Mais, presque au moment où des Celtes pénétraient dans la péninsule des Balkans, d'autres Celtes, passant les Alpes, descendaient en Italie (298) et faisaient alliance avec les Gaulois cisalpins (3) qui occupaient le pays depuis un siècle. En 236, 225, 222, des Transalpins sont appelés en Italie par les Cisalpins (4). En 186, des Celtes encore allaient bâtir une ville au nord de l'Adriatique (5).

(1) H. d'Arbois de Jubainville, *Conquête par les Gaulois de la région située entre le Rhin et l'Atlantique, au nord des Pyrénées*, *Revue celtique*, t. XXIV, p. 162, 169. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 119.

(2) *De bello gallico*, II, 4.

(3) Polybe, II, 19.

(4) Polybe, II, 21; 22; 23; 34; Cf. Mommsen, *Die gallische Katastrophe*, *Römische Forschungen*, Berlin, 1879, t. II p. 297-381.

(5) Tite Live, XXXIX, 22; 54.

Tel aurait été, autant qu'on peut le déduire des rares données de l'histoire et de la linguistique, les développements successifs et intermittents de la puissance celtique. Cette puissance fut éphémère.

Dès le troisième siècle (238-219), les Carthaginois s'emparaient de l'Espagne ; les Romains les y remplaçaient en 201. Puis les Romains conquéraient successivement la Gaule Cisalpine (238-192), la Galatie (189-25), l'Illyrie (129), la Gaule transalpine (58-50), la Rhétie, la Vindélicie, le Norique (15-9 av. J.-C.). Enfin, la Grande-Bretagne dont la conquête avait été commencée en 55 av. J.-C , est soumise jusqu'aux montagnes de l'Ecosse (78-85 après J.-C.).

Seule à l'extrême ouest de l'Europe, l'Irlande restera celtique jusqu'à la conquête momentanée des Scandinaves et la conquête définitive, semble-t-il, des Anglo-Saxons.

CONCLUSION

L'inventaire que nous venons de dresser de tous les renseignements que l'on peut recueillir sur les plus anciens Celtes donne, il faut l'avouer, des résultats médiocres. Les Celtes insulaires ne nous ont laissé aucun document qui soit antérieur au VIIIe siècle, et les plus anciennes légendes irlandaises, si l'on admet qu'elles soient fondées sur des faits historiques, n'ont trait qu'à une partie peu étendue du monde celtique. Les Celtes du continent ne nous sont connus que par le portrait qu'en firent les Grecs et les Romains ; mais, par une malice du sort, les textes les plus intéressants pour l'histoire des Celtes occidentaux antérieurement à la conquête romaine ne nous sont point parvenus ; nous n'en retrouvons que des fragments dans des compilations de valeur discutable ; nous risquons de considérer comme des phases successives de l'existence des peuples celtiques les notions qu'en acquirent progressivement au cours des siècles les écrivains de l'Antiquité. A peine savons-nous quelle signification attribuer aux mots par lesquels les anciens désignaient les Celtes ; car le plus souvent, ils confondaient les Celtes et les Germains. De la langue nous ne connaissons, sauf les noms propres, que quelques termes et nous ne pouvons la restituer dans ses éléments essentiels qu'à l'aide des dialectes celtiques des Iles Britanniques.

La vie privée et la vie publique ne nous sont guère connues (si l'on met à part les monuments et les objets qui, étant tous sans inscriptions, ne peuvent être avec une certitude absolue attribués aux Celtes), qu'à l'époque de la conquête romaine et par des écrivains que leur patriotisme étroit rendait peu curieux et peu clairvoyants. La religion nous apparaît tout obscurcie par des assimilations, sans doute superficielles, avec la mythologie gréco-romaine. Et la superposition des images que nous fournissent l'histoire, la linguistique et l'archéologie ne laisse des Celtes qu'un portrait confus.

Ils nous apparaissent, perdus dans les brouillards glacés, dans les sombres forêts et les déserts incultes du centre et du nord-ouest de l'Europe, instinctivement attirés vers les pays du soleil. L'Espagne, l'Italie, la Grèce voient passer leurs hordes sauvages, guerriers à demi-nus ornés de colliers et de bracelets d'or, lourds chariots portant des femmes et des enfants. Lorsqu'après des combats sans merci ils ont conquis un coin de terre, ils s'y établissent et construisent des enceintes aux murs solides où il puissent se réfugier en cas de guerre. Mais quand ils n'ont plus d'ennemis à combattre, ils se divisent entre eux et, à la faveur de leurs dissensions, les peuples qu'ils ont soumis ou de nouveaux conquérants les obligent à quitter le sol qu'ils ont acquis par la force de leurs armes. Alors ils reprennent leur course vagabonde vers les extrémités de l'Europe, harcelés par les tribus dont ils traversent le territoire. Ils arrivent sur les bords de l'Océan, et parviennent jusqu'à l'Hellespont ; rien ne les arrête ; ils passent dans les îles extrêmes de l'Ouest ; ils pénètrent jusqu'au centre de l'Asie-Mineure. Les routes qu'ils suivirent sont

sans doute celles où huit siècles plus tard défilèrent dans le même désordre les Goths, les Huns, les Vandales, les Gépides, les Lombards et les Burgondes, et à défaut de description des migrations gauloises, nous pourrions lire chez les écrivains du Moyen Age le récit des invasions des barbares.

Les Celtes du IIIe siècle avant notre ère ne tardèrent pas à se civiliser au contact des populations voisines qu'ils avaient soumises ou qui les subjuguèrent. Les Galates d'Asie-Mineure furent rapidement grécisés. Les Celtes de Gaule adoptèrent avec empressement la civilisation romaine et oublièrent leur langue pour parler latin. Lorsqu'ils eurent renoncé aux expéditions lointaines et aux guerres civiles, la vie pastorale, qu'ils menaient dans leur pays d'origine, les reprit tout entiers. En Gaule Cisalpine comme en Gaule transalpine, ils se livrent à l'élevage du bétail et à la culture des céréales. Ils font preuve de bonne heure de dispositions heureuses pour l'industrie et s'appliquent à décorer leurs armes par de nouveaux procédés.

Il est difficile de les distinguer des peuples arrivés à un état de civilisation analogue ; la commune dénomination de barbares dans laquelle les Grecs et, après eux, les Romains comprenaient toutes les nations qui n'étaient ni grecques ni romaines, nous apparaît ainsi, avec le recul des siècles, comme l'expression d'une vérité ethnographique. Quels détails de mœurs ou d'institutions, quelle communauté de souvenirs historiques constituaient la caractéristique des Celtes par opposition aux Germains, aux Ligures, aux Ibères, aux Illyriens, aux Thraces et aux Scythes ? Nous ne pouvons le dire d'après les vagues notions

dispersées dans l'espace et dans le temps que les anciens nous ont laissées.

Les hommes d'imagination que hante l'idée d'une race celtique ne sauraient trouver chez les Celtes de l'Antiquité une matière suffisante à leurs délicates recherches. Peuvent-ils essayer de dégager ce qui appartiendrait au fonds celtique dans l'ensemble des caractères propres aux peuples modernes qui habitent aujourd'hui les pays jadis occupés par les Celtes? Il leur faudrait alors étudier à ce point de vue non seulement les Français, mais encore les Allemands du sud et les Autrichiens, les Italiens du bassin du Pô et même les Espagnols. Il est évident que les caractéristiques de ces peuples tiennent plus au sol qu'ils habitent et aux groupements politiques dont ils font partie qu'aux survivances hypothétiques d'un état antérieur que nous ne connaissons guère. A-t-on plus de chances de retrouver les Celtes primitifs chez les peuples celtiques qui habitent encore aujourd'hui les Iles Britanniques? Peut-être. Mais la situation géographique des Celtes insulaires n'en a-t-elle pas fait une race à part qui, dès l'Antiquité, se distinguait nettement des Celtes du continent? Peut-on d'ailleurs faire abstraction des conditions historiques dans lesquelles ils se sont développés? Le Gallois, l'Irlandais et le Breton sont-ils donc si semblables? Il est probable que les Celtes de notre temps n'ont de commun avec ceux de l'Antiquité que les formes de pensée que crée l'emploi du même langage en ses traits essentiels; et que, si l'on fait abstraction de ce qu'ils doivent à leur sol et aux influences extérieures, ils n'ont guère recueilli d'autre héritage de leurs ancêtres que cette langue celtique qu'ils tiennent à faire revivre.

Il y a quelque tristesse à montrer ainsi les bornes de la

science de l'antiquité celtique, bornes provisoires, il est vrai, qu'à l'avenir peut-être des chercheurs pourront reculer encore ; bornes nécessaires pour arrêter l'élan des imprudents lancés à toute vitesse sur la route de l'hypothèse et de la chimère ; et l'on se sent quelque regret de toute la peine dépensée, lorsqu'on songe qu'il ne manque pas de sources d'étude plus fécondes que celles de ce passé lointain, et lorsque l'on craint que les restes exhumés des anciennes civilisations ne gardent à jamais leur secret. Mais il y a aussi quelque douceur à évoquer, comme jadis Odysseus, les fantômes vagues et muets des Cimmériens de la légende.

INDEX DES AUTEURS

(Les chiffres indiquent les pages ; pour les écrivains grecs et romains on a indiqué, de plus, entre parenthèses, les références à leurs ouvrages).

Acta Sanctorum, 60, 69, 71 73, 252.

Afranius, 64.

Alexandre Polyhistor, 279.

Allen (Romilly), 146, 318.

Allmer. Voir : *Revue epigraphique*.

Ammien Marcellin, 17, 55, 63, 73, 112, 110, 1:2, 142, 224, 258, 263, 265, 267, 268, 279, 280, 286, 288, 312. (— XV, 9 ; 11 ; 12 ; XX, 1 ; XXVII, 4).

Annales de Bretagne, 163, 250, 259, 293.

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 185.

Annales de la Société de numismatique, 232.

Anthologie latine, 75.

Anthologie palatine, 11, 141.

Anthropologie, (L'), 18, 35, 158, 200, 318, 347.

Antias. Voir : Valerius)

Apollodore, 261, 305. (*Bibliothèque*, II, 5, 11.

Apollonios de Rhodes, 241, 302. (— *Argonautiques*, IV, 609-616).

Appien, 11, 21, 111, 116, 117, 118, 129, 152, 179, 180, 202, 204, 214, 266, 316, 330. (—*Histoire romaine*, IV, *Celtique*, 2 ; 3 ; 7 ; 8 ; 11 ; 12 ; VI, *Ibérique*, 1 ; 2 ; 42 ; 53 ; 73 ; *Syriaque*, 32 ; *Illyrique*, 4 ; *Guerres civiles*, I, 29 ; II, 73).

Apulée, 56, 63, 65, 66, 67(—*Des herbes*, 2 ; 4 ; 6 ; 10 ; 16 ; 23 ; 28 ; 36 ; 49 ; 80 ; 90 ; 91 ; 99),

Arbois de Jubainville (H. d'), II, III, 3, 5, 11, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 28, 46, 78, 82, 92, 97, 99, 103, 116, 120, 121, 129, 136, 138, 139, 143, 146, 147, 148, 150, 152, 196, 171, 172, 177, 180, 181, 183, 185, 154, 188, 189, 190, 192, 194, 195, 198, 201, 203, 204, 207, 208, 210, 221, 222, 223, 225, 227, 228, 231, 225, 236, 237, 241, 242, 248, 249, 250, 255, 256, 264, 268, 269, 272, 273, 274, 277, 280, 291, 252, 283, 286, 287, 290, 297, 298, 310, 311, 321, 336, 337 340, 341, 342, 345, 347, 348, 349, 350, 351, 352.

Archaeologia Cambrensis, 123, 145, 200, 318.

Aristodème, 178.

Aristote, 114, 116, 138, 143, 199, 257, 299, 300, 347, 351. (— *Politiques*, II, 6, 1 ; VII, 15, 2 ; *Morale à Nicomaque*, III, 7, 6-7 ; *Météorologiques*, I, 13, 19 ; 20 ; 30 ; *De la Génération des animaux*, II, 8).

Arrien, 58, 65, 73, 116, 152, 153, 189, 198, 208, 246, 299. (— *Cynégétique*, 2; 3; 4; 19; 21; 33; 34; *Tactique*, 19; 33; 37, 4; 42, 4; 43, 2; *Anabase*, I, 4, 7-8).

Artémidore d'Ephèse, 247, 306.

Asinius Pollion, 224.

Athénée, 28, 54, 114, 115, 124, 125, 126, 127, 128, 140, 141, 176, 189, 255, 256, 264, 266, 300. (— IV, 34; 36; 37; 40; 51; VI, 5; 36; 49; 54; X, 60; XIII, 36; 79).

Auguste, 12. (— *Testament d'Auguste*, VI, 20; XIV, 4; XV, 19).

Augustin (saint), 59, 241. (— *De la cité de Dieu*, XV, 23).

Aulu-Gelle, 57, 62, 132, 203. (— *Nuits attiques*, IX, 11; XIII, 21; XV, 30, 6).

Aurelius Victor, 60, 73. (— *Des Césars*, XXI, 2; XXXIX, 17).

Ausone, 69, 74, 75, 90, 230, 243, 270, 280, 324. (— *Technopaegnion*, XIII, 5; *Epitres*, XXII, 1; *Moselle*, 125; 127; 423; *Des villes illustres*, 14; *Professeurs*, V, 7; XI, 24; *Idylles*, XI (XVI).

Aviénus (Festus), 70, 164, 299, 347, 349. (— *Ora maritima*, 105-107; 113-119; 622).

Babelon, 41, 201.

Barthélemy (A. de), 159, 160, 220.

Barzaz Breiz, 293.

Baumeister, 38.

Baye (J. de), 133, 212.

Becker (J.), 46.

Beiträge zur Kunde der Indogermanischen Sprachen, 46, 82, 308.

Beiträge zur vergleichenden Sprachforschung, 46, 80.

Bérard (A.), 21.

Bergaigne (A.), 262.

Berichte über die Verhandlungen der Königlichen Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig, 351.

Bertrand (Alexandre), III, 13, 22, 34, 36, 43, 123, 157, 207, 211, 212, 218, 220, 227, 234, 236, 239, 240, 243, 244, 251, 253, 287, 288, 293, 294, 297, 308, 318, 351.

Bezzenberger, 46, 48, 308.

Blanchet (A.), 40, 41, 84, 161, 206.

Bloch (G.), IV.

Bouquet (Dom), 10.

Bréal (Michel), 22, 69.

Brown (A. C. L.), 121, 127.

Brugmann (K.), 99.

Brunot (F.), 106.

Bulletin de correspondance hellénique, 38.

Bulletin historique et philologique, 78.

Bulletin monumental, 133.

Bulliot (J. G.), 35, 122, 145, 204, 241.

Callimaque, 11, 224, 302. (— *A Déméter*, 184; *à Délos*, 173-175).

Cambry, 291.

Capitulare de villis, 72.

Cartailhac, 132, 154.

Castan (A.), 34.

Caton l'Ancien, 12, 118, 161, 306.

Catulle, 135. (— XXXIX, 17-19).

Cerquand (J. F.), 231.

César et Hirtius, 11, 15, 16, 21, 23, 25, 26, 30, 54, 55, 57, 61, 64, 71, 72, 112, 113, 114, 118, 120, 121, 122, 125, 126, 135, 136, 137, 138, 143, 144, 146, 147, 148, 150, 151, 154, 155, 161, 162, 163, 164, 165, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180,

181, 182, 183, 185, 186, 187, 190, 191, 192, 194, 195, 196, 198, 201, 204, 205, 206, 208, 209, 210, 213, 217, 223, 224, 225, 246, 247, 251, 252, 254, 256, 258, 259, 263, 269, 270, 271, 275, 276, 277, 280, 282, 283, 286, 290, 306, 307, 322, 323, 329, 334, 343. 352. (— *Guerre des Gaules*, I, 1 ; 3 ; 4 ; 5 ; 11 ; 12 ; 16 ; 17 ; 18 ; 25 ; 26 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 43 ; 47 ; 48 ; — II, 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 17 ; 28 ; 29 ; 30 ; 33 ; — III, 1 ; 4 ; 8 ; 9 ; 13 ; 16 ; 17 ; 21 ; — IV, 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 10 ; 15 ; 16 ; 20 ; 21 ; 22 ; 24 ; 32 ; 33 ; — V, 3 ; 6 ; 7 ; 9 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 19 ; 21 ; 22 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 34 ; 35 ; 37 ; 38 ; 39 ; 42 ; 43 ; 45 ; 48 ; 52 ; 54 ; 55 ; 56 ; — VI, 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 8 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 ; 22 ; 24 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 35 ; 44 ; — VII, 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 7 ; 10 ; 11 ; 12 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 24 ; 25 ; 28 ; 29 ; 31 ; 32 ; 33 ; 36 ; 39 ; 40 ; 41 ; 42 ; 43 ; 44 ; 46 ; 47 ; 50 ; 53 ; 55 ; 57 ; 58 ; 63 ; 64 ; 66 ; 69 ; 71 ; 75 ; 76 ; 77 ; 79 ; 80 ; 81 ; 88 ; — VIII, 6 ; 7 ; 10 ; 11 ; 12 ; 14 ; 20 ; 21 ; 27 ; 30 ; 32 ; 40 ; 43 ; 46 ; 52 ; — *Guerre civile*, II, 22 ; III, 29 ; 59).

Chabouillet (A.), 40.

Charisius, 12, 118 (II, 13).

Chateaubriand, 284.

Chatellier (P. du), 239.

Cicéron, 16, 21, 33, 55, 61, 114, 117, 118, 149, 161, 162, 203, 247, 255, 271, 307. (— *Contre Pison*, fr. 7 ; *Des provinces consulaires* 13, 32 ; 33 ; *Pour Fonteius*, 2, 4 (1, 1), 12 ; 13 (10, 14, 21) ; *Pour Déjotarus*, 6, 16 ; *Sur la réponse des haruspices*, 13 ; *De la République*, III, 9, 15 ; *Des lois*, II, 22 ; *De l'orateur*, II, 66, 266 ; *De la vieillesse*, 17 ; *De la divination*, I, 15, 26-27 ; 37, 78 ; 41, 90 ; *Lettres*, VII, 7, 1).

Claudien, 259. (— *Contre Ruffin*, I, 124).

Clément d'Alexandrie, 279. (— *Stromata*, I, 15).

Clitophon, 55, 61.

Columelle, 55, 58, 62, 64, 72, 131, 147, 168, 151. (— *De l'agriculture*, I, 8, 9 ; II, 9, 16 ; III, 2, 55 ; V, 1, 6 ; 5, 16 ; 6, 2 ; VI, 24, 5 ; VII, 2).

Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, 160, 236, 277.

Congrès international de numismatique, 40.

Consentius, 62.

Cormac (Glossaire de), 59, 229.

Cornelius Nepos, 311, 312.

Corpus glossariorum latinorum, 61, 63, 74.

Corpus inscriptionum latinarum, 21, 26, 226, 230, 231, 234, 236, 241, 242, 266, 269, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331.

Corpus inscriptionum rhenanarum, 241.

Cosmas Indicopleustes, 300. (*Topographie chrétienne*, éd. Montfaucon, p. 148).

Cougny (Edm.), 9.

Cumont (Fr.), 240.

Daremberg et Saglio, 130, 132, 163, 215, 235.

Darmesteter (A.), 96.

De Bello Africano, 114, (— 73).

De Bello Alexandrino, 330. (— 48, 2).

Dechambre (A.), 10.

Déchelette (J.), IV, 34, 35, 40, 123, 145, 158, 159, 218, 318, 319.

Denys d'Halicarnasse, 116, 125, 126, 132, 202, 203, 246, 257, 313, 316, (I, 38 ; VII, 10 ; XIII, 10-11 ; 16 ; XIV, 1 ; 10 ; 13 ; 17 ; XV, 1).

Denys le Périégète, 236, 315. (— v. 288-293 ; 570.

Desjardins (Ernest), 18, 24, 39, 123, 148, 173, 321.

Diacre (Paul), 54, 55, 56, 64. 176. (—4 ; 32 ; 34 ; 35 ; 43 ; édition C. O. Müller, Lipsiae, 1889).

Dictionnaire archéologique de la Gaule, 35, 39, 75, 122, 130, 212, 214.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. Voir Daremberg.

Diefenbach, 46.

Digeste, 105. (— XXXI, 1, 11).

Dinn-Senchus; 258, 286.

Diodore de Sicile, 11, 12, 14, 18, 20, 21, 55, 62, 111, 114, 115, 116, 117, 119, 120, 124, 125, 126, 128, 130, 133, 134, 135, 141, 144, 154, 155, 163, 169, 176, 179, 184, 191, 193, 196, 197, 198, 202, 208, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 225, 248, 252, 253, 256, 263, 265, 267, 268, 271, 279, 282, 283, 294, 311, 347, 348. — (— IV, 19 ; 56 ; V, 21 ; 22 ; 24 ; 25 ; 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35 ; 38 ; — XIV, 115 — XXII, 9 ; — XXV, 13 ; — XXXI, 13).

Diogène Laërce, 244, 262, 268, 277. (— Préf. 1 ; 6 ; 9.

Dion Cassius et Xiphilin, 12, 68, 120, 125, 126, 131, 132, 137, 138, 164, 169, 198, 209, 216, 230, 233, 247, 251, 254, 257, 290, 293. (— XXXIX ; 4, 1 ; 43 ; 49, 1 ; — XL, 9 ; — LXII, 2 ; 6, 7 ; 7 ; 12 ; — LXXVI, 12 ; LXXVII, 15, 6 ; — LXXVIII, 3, 3).

Dion Chrysostome, 283. (—*Discours,* 49).

Dioscoride, 57, 56, 63, 65, 66, 67. (— I, 2 ; 7 ; 9 ; 92 ; 103 ; II, 110 ; 152 ; 208 ; 209 ; 210 ; 211 ; III, 6 ; 33 ; 108 ; 117 ; 122 ; IV, 16 ; 42 ; 69 ; 71 ; 99 ; 113 ; 145 ; 171 ; 172).

Duvau (L.), 27.

Ebel, 46.

Elien, 116, 202, 254. (— *Histoire variée,* XII, 23 ; *De la nature des animaux,* XVII, 19).

Encyclopédie des sciences religieuses, 218, 243.

Endlicher, 57, 60, 69.

Ennius, 61.

Ephore, 300, 302, 346, 349.

Epiphane (saint), 59, 67. (— *Ad haereses,* II, 1, 14).

Eratosthène, 302, 349.

Ernault (E.), 46, 170 (add.).

Etienne de Byzance, 14, 297, 300, 306.

Eudème, 116, 258. (— III, 1, 25).

Eudoxe, 254.

Eumène, 17. (— *Panégyrique de Constance,* 11).

Eustathe, 56, 216, 342. (— *Ad Iliada,* Σ, 219 ; *ad Dionysium Periegeten,* v. 285.)

Ezéchiel, 69.

Fabius Pictor, 302.

Festus Aviénus. Voir : Aviénus.

Festus (Pompeius) et Paul Diacre, 54, 55, 56, 64, 68, 71, 73, 176. (— 4, 34, 11 ; 35, 1 ; 43 ; 270, 16 ; 285, éd. C. O. Müller, Lipsiae, 1880).

Fick (A.), 83.

Florus, 111, 116, 133, 156, 197, 213, 224, 225, 254, 315, 330. (— I, 13 ; II, 4 ; 11 ; 17, 10 ; III, 2).

Flouest (E.), 200, 239.

Forbiger, 24.

Fortunat, 56, 59, 266, 325, 335. (— I, 9 ; VII, 8, 64-66).

Fournet, 36.

Fragmenta historicorum graecorum, 19, 178, 193, 278, 279, 300, 306.

Frontin, 199. (— *Stratagèmes*, II, 3, 18).

Fustel de Coulanges, IV, 167, 169, 175, 179, 185, 280.

Gaidoz (H.), I, II, III, 218, 243, 245, 250.

Gains, 148.

Galien, 143. (— *De la santé*. I, 10).

Garofalo (F. P.), 148, 185, 316.

Geffcken (J.), 302.

Geoffroi de Monmouth, 3.

Géographe de Ravenne, 323, 325, 326, 334. (— V, 31).

Geographi graeci minores, 264, 300, 306, 315.

Glück (W.), 46.

Grattius Faliscus, 152. (— *Cynégétiques*, 156: 174; 203).

Grégoire de Tours, 69, 72, 226, 323, 325, 327, 333. (— *Histoire des Francs*, I, 32; IV, 5; 24; X, 28: 31, 3; 4; *Gloire des confesseurs*, 29; 78).

Grœber, 46.

Gross (V.), 35, 42, 209, 212, 214, 215.

Grundriss der Germanischen Philologie, 341.

Grundriss der Romanischen Philologie, 46.

Hardy (Thomas Duffus), 10.

Hatzfeld, 96.

Hécatée de Milet, 297.

Hennessy (W. M.), 234.

Henry (Victor), 238.

Hergt, 5.

Hermolaos, 297.

Hérodien, 135, 155, 230. (— III, 4, 7: 14, 7: VIII, 3, 8).

Hérodote, 11, 20, 27, 262, 298, 349. — I, 196; II, 33; IV, 11; 12; 49).

Herr (L.), 74.

Hésychius, 56, 61, 68, 206.

Hild (J. A.), 226, 235.

Himilcon, 8, 298. Voir : Aviénus.

Hippolyte, 271, 294. (— *Philosophaumena*, 2, 17; 24, 7; 25, 2).

Hirtius, 95. Voir : César.

Histoire Auguste, 269.

Hoernes, 34, 318, 319.

Holder (A.), IV. 13, 24, 84, 148, 206, 266, 340.

Horace, 72, 151. (— *Odes*, III. 16; *Epîtres*. II, 1, 192.)

Hubert (H.), 200.

Hucher (E.), 161, 244.

Iliade, 27, 348.

Indiculus superstitionum, 70.

Irénée (saint), 105. (— *Contra haereses*, I, pref.).

Isidore, 64, 70, 71, 72, 74, 129, 131, 207, 241. (— *Origines*, VIII, 11, 103; IX, 2, 87; 3, 46; XV, 1, 57; 12, 2; 15, 6; XVIII, 7, 7; XIX, 2, 1; 19, 15; 23, 1; 3; 4; 24, 13; XX, 2, 24; 12, 4).

Itinéraire d'Antonin, 63, 95, 322, 323, 324, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 334. (— Ed. Wesseling, p. 238, 2; 253, 1; 254, 5; 310, 5; 349, 1; 352, 3; 361, 1; 5; 362, 3; 364, 3; 5; 374, 2; 377, 8; 380, 4; 380, 5; 385, 2; 3; 386, 4; 420, 4; 421, 4; 7; 435, 1; 439, 2; 449, 4; 460, 3; 471, 2; 472, 3; 5; 474 7; 475, 1; 477, 6; 480, 1; 483, 4; 486, 23; 585, 5.

Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, 327. (— Ed. Wesseling, 551, 6).

Jamblique, 279. (— *Vie de Pythagore*, XXVIII, 151).
Jan, VI.
Jérôme de Cardie, 301.
Jérôme (saint), 23, 63, 105. (— *Contre Jovin*, II, 7 ; *Sur Joël*, 3, 17 ; *Sur l'Epître aux Galates*, II).
Jones (Brynmor), 17.
Jordanès (Jornandès), 293, 294. (— *Histoire des Goths*, 10, 11).
Josèphe. 148, 180, 194. (— *Guerre des Juifs*, I, 20, 3 ; II, 16, 4 : *Antiquités judaïques*, XV, 7, 3).
Journal des Savants, 8, 35.
Joyce, 121, 123, 221, 253, 258.
Julien (l'empereur), 141. (*Discours*, II ; *Lettre à Maxime*, 16),
Jullian (C.), IV, 8, 133, 160, 187, 202, 218, 230, 231, 234, 248, 254, 261, 265, 269, 275, 285, 298, 311.
Justin, 28, 116, 140, 167, 179, 225, 246, 247, 248, 254, 257, 265, 300, 314, (— XX, 5 ; XXIV, 4 ; XXV, 2 ; XXVI, 2 ; XXXII, 3 ; XLIII, 3 ; 5 ; 8-11).
Justinien, 74. (*Code*, XII, 50, 2).
Juvénal, 71, 74, 119. (— II, 106 ; III, 169 ; XV, 111).

Keil, 12, 62, 118.
Kiessling, 302.
Kuhn, 46.

La borde (A. de), 39.
La Borderie (A. de), 161.
Lagneau (G.), 10.
Lampride, 105, 285. (— *Sévère*, 60, 6).
La Tour d'Auvergne, 107.
Laurentius Lydus, 68. (— *Des magistratures*, I, 12 ; II, 13).
Lavisse (E.), V.
Lebègue (H.), 9.
Le Braz (Anatole), 259.
Le Brigant, 107.
Lécrivain, 185.
Leflocq (J.), 293.
Lichtenberger (F.), 218.
Longnon (A.), 24, 181, 321.
Longpérier (A. de), 38, 39.
Loth (J.), 4, 17, 46, 80, 84, 104, 106, 182, 228, 248, 250, 269, 277, 332.
Lottner (C.), 234.
Lucain, 58, 112, 197, 213, 216, 231, 250, 252, 257, 259, 265, 269. (— I, 398 ; 423 ; 426 ; 431-432 ; 444-449 ; 454-458 ; III, 77 ; 399-425).
Lucien, 104, 198, 214. 232. (— *Alexandros*, 51 ; *Antiochos*, 8 ; *Héraklès*, 1-3).
Lucilius, 61. (— *Satires*, XI, 1).
Lucrèce, 62. (— III, 1063).
Luzel (F. M.), 293.

Mabillon, 252.
Mabinogion, 228, 248.
Macrobe, 64. (— *Saturnales*, VI, 4, 23).
Maître (L.), 163.
Manilius, 112 (*Astronomiques*, IV, 713-714).
Marcellus Empiricus, 56, 59, 62, 63, 75. (— III, 9 ; IX, 131 ; X, 58 ; XVI, 101 ; XXV, 37 ; XXXI, 29 ; XXXIII, 63 ; XXXVI, 51).
Martial, 63, 71, 74, 125, 131, 151. (— I, 53, 5 ; IV, 19 ; XIII, 69, 1 ; 54 ; XIV, 99 ; 128 ; 139 ; 159).
Martin (Dom), 232.
Martin (Henri), 292.
Maury (A.), I.
Maxime de Tyr, 249. (— *Dissertations*, VIII, 8).
Mazard (H. A.), 200.

Meillet (A.), 99.

Méla (Pomponius), 17, 58, 129, 135, 144, 199, 250, 258, 273, 276, 284, 324, 330. (— II, 5, 74; III, 1, 7; 13; 2, 17; 19; 20; 6, 47; 48; 51; 52).

Memnon, 193. (— *Sur Héraclée*, 22).

Mémoires de la Société de linguistique de Paris, 103, 104, 170.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 159, 200, 239.

Meyer-Lübke (W.), 103, 332.

Michelet, 107.

Migne, 105.

Mommsen, 248, 352.

Monceaux (P.), 228.

Montelius, 319.

Morale à Eudème. Voir Eudème.

Morel (L.), 35.

Mowat (R.), 170, 226.

Müllenhoff (K.), 7.

Munro, 318.

Muret (E.), 40.

Naevius, 61.

Napoléon III, 37.

Naue (J.), 34.

Némésien, 152. (— *Cynégétiques*, 125).

Nennius, 248. (*Historia Brittonum*, 70).

Nicholson (E. W. B.), 17, 80, 82.

Nicolas de Damas, 116, 117, 175, 176, 184, 191, 192, 259, 278.

Ninine, 288.

Noë (G. de la), 205.

Nonius, 61, 71, 208. (— 151, 1; 223, 33; 556, 25, édition Mercier).

Notitia Dignitatum, 322, 323. (— XL, 33; XXVIII, 16).

Notitia Galliarum, 26, 323, 326, (VI, 3; IX, 2; XVII, 3).

Nutt (Alfred), 223.

O Davoren (Glossaire d'), 59.

Odyssée, 20, 23 (— X, 82-86; XI, 14-19).

Olsen, 77.

Oppien, 58, 152 (— *Cynégétiques*, I, 468; 470).

Orose, 152, 167, 302. (— *Histoires*, IV, 13; V, 14).

Ovide, 152.

Palladius, 150. (— *De l'agriculture*, VII, 2).

Parthénios, 178, 225. (— *Erotiques*, 8; 30).

Paul (H.). Voir *Grundriss der germanischen Philologie*.

Pauli (C.), 27, 75.

Pausanias, 11, 24, 38, 56, 59, 68, 72, 111, 115, 116, 144, 178, 193, 194, 196, 212, 213, 215, 247, 249, 316, 317. (— I, 3, 6; 4, 1; 7, 2; 13, 2; V, 12, 1; VII, 17, 10; VIII, 50, 1; X, 19, 4; 9-12; 20, 7-8; 21, 2-3; 5-6; 22, 3-4; 23, 2; 6; 8; 36, 1).

Peter (H.), 12.

Petrie (Henry), 10.

Pétrone, 288.

Philon le juif, 343. (— *Des songes*, p. 1124 E, éd. Gelenius).

Philostrate, 156. (— *Tableaux*, I, 27, 3).

Phylarque, 127, 128.

Pictet, 46, 292.

Piroutet (M.), 318.

Platon, 117. (— *Lois*, 1, p. 637 D).

Plaute, 61 (— *Cistellaria*, 510).

Pline l'Ancien, VI, 5, 8, 14, 18,

21, 23, 26, 27, 33, 38, 55, 58, 62, 64, 65, 66, 70, 71, 72, 92, 117, 124, 125, 131, 132, 134, 135, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 156, 164, 165, 178, 250, 255, 257, 268, 271, 272, 277, 278, 279, 280, 300, 306, 312, 324, 328, 329, 330, 331. (— II, 67, 169 ; 77, 186 ; 187 ; — III, 3, 11 ; 14 ; 4, 21 ; 4, 26 ; 20, 116 ; 122 ; 21, 123 ; 125 ; 23, 130 ; 24, 134 ; 28 ; 148 ; — IV, 27, 94 ; 95 ; 28, 99 ; 32, 107 ; 34, 112 ; 35, 113 ; 118 ; 36, 119 ; — VII, 54, 187 ; — VIII, 28, 70 ; 61, 148 ; 73, 191 ; 192 ; 74, 196 ; — IX, 17, 44 ; 65, 141 ; — XI, 44, 121 ; 97, 240 ; — XII, 2, 5 ; — XVI, 30, 74 ; 75 ; 31, 77 ; 33, 77 ; 64, 158 ; 70, 178 ; 95, 249-251 ; — XVII, 4, 42 ; 43 ; 44 ; 46 ; 47 ; 5, 49 ; — XVIII, 11, 62 ; 12, 68 ; 19, 81 ; 20, 85 ; 25, 101 ; 40, 141 ; 48, 172 ; 49, 182 ; 67, 261 ; 72, 296 ; 297 ; — XIX, 2, 8 ; 13 ; — XXI, 97, 170 ; — XXII, 2, 2 ; 75, 158 ; 82, 164 ; — XXIV, 62, 103 ; 63, 104 ; 112, 172 ; — XXV, 25, 61 ; 31, 68 ; 46, 84 ; 59, 106 ; — XXVI, 26, 42 ; — XXVII, 26, 41 ; 76, 101 ; — XXVIII, 5, 25 ; 76, 101 ; 51, 191 ; — XXIX, 12, 52 ; — XXX, 4, 13 ; — XXXII, 11, 24 ; 21, 62 ; — XXXIII, 12, 40 ; — XXXIV, 24, 84 ; 48, 162 ; 163 ; — XXXVI 47, 165 ; — XXXVII, 11, 35).

Pline Valérien, 67 (— *De la médecine*, I, 33).

Plutarque, 11, 14, 19, 20, 64, 111, 112, 116, 139, 140, 142, 143, 144, 151, 179, 180, 193, 196, 204, 210, 213, 215, 254, 255, 260, 300, 302, 313, 315. (— *Camille*, 15 ; 17 ; 18 ; 20 ; 22 ; 28 ; 40 ; 41 ; *César*, 15 ; 18 ; 26 ; 27 ; *Crassus*, 25 ; *Marcellus*, 6 ; 7 ; 8 ; *Marius*, 11 ; 25-26 ; *Pyrrhus*, 26, 8-10 ; *Consolation à Apollonios*, 22 ; *De l'amour*, 22 ; 25 ; *Des oracles*, 18 ; *Des vertus des femmes*, 6 ; 20 ; 22 ; *De la face de la lune*, 26 ; *De l'amour des richesses*, 2 ; *Opinions des philosophes*, III, 17, 4).

Poetae latini minores, 152.

Pollux, 206.

Polybe, 11, 14, 26, 27, 30, 56, 70, 111, 114, 118, 119, 123, 125, 128, 132, 139, 142, 148, 149, 164, 167, 169, 176, 186, 193, 196, 197, 202, 206, 210, 211, 213, 216, 217, 225, 249, 251, 302-305, 310, 335, 350, 352. (— I, 6 ; 17 ; 80-87 ; II, 7 ; 15 ; 17 ; 18 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 26 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35 ; 65 ; — III, 17 ; 37 ; 38 ; 40 ; 41 ; 42 ; 43 ; 44 ; 47 ; 49 ; 51 ; 59 ; 70 ; 78 ; 79 ; — IV, 45 ; 46 ; 48 ; 52 ; — V, 3 ; 53 ; 54 ; 77 ; 78 ; 111 ; — IX, 30 ; 35 ; — XII, 4 ; — XXII, 20 ; 21 ; — XXVI, 2 ; — XXXI, 13 ; — XXXIV, 9 ; 13 ; — XXXV, 2, 2).

Polyen, 143, 290. (— VII, 50 ; VIII, 23, 6).

Pomponius. Voir : Méla.

Poseidônios, 124, 125, 126, 127, 197, 255, 276, 286, 306.

Priscien, 74. (— V, 14).

Procope, 259. (— *Guerre des Goths*, IV, 20).

Properce, 128, 197, 204, 206, 240. (— IV, 10).

Pseudo-Aristote, 14, 17, 55, 153, 191, 225, 268, 299, 302. (— *Singularités merveilleuses*, 85 ; 86 ; — *Du monde*, 3).

Pseudo-Hésiode, 349.

Pseudo-Plutarque, 55, 64, 265. (— *Des fleuves*, VI, 4).

Pseudo-Scylax, 300, 351. (— 3 ; 4 ; 18 ; 19).

Pseudo-Scymnus, 264, 300, 306. (V. 165-182 ; 186).

Ptolémée, 25, 26, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 335. (I, 15, 7 ; — II, 2, 8 ; — 3, 8 : 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 17 ; — 5, 5 ; 6 ; 7 ; — 6, 36 ; 38 ; 40 ; 41 ; 49 ; 52 ; 53 ; 57 ; 70 ; — 7, 7 ; 9 ; 11 ; 12 ; — 8, 2 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; — 9, 1 ; 4 ; 5 ; 6 ; 9 ; 10 ; — 10, 6 ; 7 ; — 11, 13 ; 14 ; 15 ; — 12, 3 ; 4 ; — 14, 4 ; — III, 5, 15 ; 9, 3 ; 10, 2 ; 5).

Ptolémée fils de Lagos, 116, 189, 301.
Pulszky (F. de), 318.
Pythéas, 163, 301.

Quadrigarius (Claudius) 203.
Quicherat, 39.
Quintilien, 64, 69, 72, 74, 133. (— I, 5, 8; VI, 3, 79; VIII, 3, 28).

Rayet, 217.
Reinach (Salomon), III, 13, 19, 22, 34, 36, 37, 40, 43, 115, 129, 130, 132, 135, 145, 148, 154, 156, 157, 158, 161, 207, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 231, 236, 237, 238, 239, 240, 247, 248, 252, 259, 285, 293, 297, 308, 311, 314, 318, 320, 351.
Reinach (Théodore), 199, 232.
Revue d'anthropologie, 34, 35, 132, 157, 209, 318.
Revue archéologique, II, 13, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 122, 123, 129, 132, 135, 148, 158, 159, 161, 200, 201, 208, 209, 212, 214, 215, 225, 226, 227, 236, 238, 239, 242, 243, 245, 265, 292, 318.
Revue celtique, II, 33, 41, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 97, 133, 139, 148, 154, 156, 160, 170, 180, 185, 187, 198, 199, 200, 206, 212, 220, 221, 226, 228, 229, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 240, 241, 242, 247, 248, 250, 252, 259, 270, 274, 277, 280, 282, 286, 293, 332, 349, 352.
Revue épigraphique du midi de la France, 227, 270.
Revue des études anciennes, II, 82, 133, 218, 230, 231, 234, 248, 269, 275, 298.
Revue des études grecques, 316.
Revue de l'histoire des religions, 250, 261.
Revue historique, 228.
Revue numismatique, 40, 161, 248.
Revue de philologie, 74.
Revue des questions historiques, 185.
Revue de synthèse historique, IV, 2, 318.
Rhys (J.), 17, 222, 226, 228, 232, 234, 242, 248.
Ricci (S. de), 277.
Ripley (W. Z.), 42, 337.
Rivaud (A.), 276.
Robert (Ch.), 160, 232, 285.
Roger (M.), 291.
Roget de Belloguet, I, II, 51, 113.
Roscher, 227.
Ruelle, IV.
Rufius Festus. Voir Aviénus.

Sacken (E. von), 34.
Saglio. Voir Daremberg.
Salluste, 21, 55. (— *Jugurtha*, 114; *Histoires,* fr. 104).
Saulcy (F. de), 41, 214.
Scheppig, 5.
Schleicher, 46.
Schlumberger, 38.
Scholiaste d'Apollonios de Rhodes, 19, 20. (— Ad II, 675; 677).
Scholiaste de Callimaque, 194. (— Ad. IV, 185-188).
Scholiaste de Cicéron, 68. (— *Pro Roscio Amerino,* VII, 19).
Scholiaste de Juvénal, 60. (— Ad VIII, 234).
Scholiaste de Perse, 68. (— II, 42).
Scholiaste de Virgile, 306. (— *Ad Georgica*, III, 474).
Schuchardt, 101.

Sempronius Asellio, 306, 349.

Senchus Mór, 281.

Servius, 21, 56, 61, 68, 72, 73, 177, 207. (— *Ad Georg.* IV, 218; 271; *Ad Aen.* III, 204; IV, 442; VII, 741; VIII, 662; X, 13; XII, 753).

Sidoine Apollinaire, 71. (— *Epîtres*, VII, 17, 2, 20).

Silius Italicus, 111, 112, 115, 144, 152, 190, 199, 224, 254. (— III, 340-343; IV, 154-156; 200-202; X, 77; XIII, 482; XV, 717-721; XVI, 56; XVII, 417).

Simonide de Magnésie, 199.

Sisenna, 71, 208, 209.

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien, 103, 332.

Skene, 293.

Société de l'histoire de France, 9.

Solin, 21, 135, 230, (II, 11; XXII, 10; 20).

Sopatros de Paphos, 115, 256.

Sotion d'Alexandrie, 268.

Stobée, 116, 117, 175, 184, 191, 192, 253. (— VII, 40; XLIV, 41).

Stokes (Wh.), 46, 48, 75, 82, 221, 229, 308.

Strabon, 5, 11, 14, 15, 17, 20, 21, 23, 25, 26, 27, 28, 30, 62, 70, 73, 104, 112, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 135, 137, 142, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 162, 163, 164, 169, 174, 175, 183, 186, 189, 192, 194, 195, 197, 198, 208, 209, 210, 241, 247, 252, 255, 256, 263, 267, 271, 276, 281, 282, 286, 294, 296, 300, 301, 302, 304, 314, 315, 321, 322, 328, 330, 335, 342, 349, 350. (— I, 2, 27; 4, 3; 4, 5; — II, 4, 4; 5, 15; 5, 30; 5, 31; — III, 1, 6; 2, 8; 2, 9; 2, 11; 3, 5; 4, 5; 4, 13; 4, 15; 4, 16; 5, 11; — IV, 1, 1; 1, 2; 1, 3; 1, 11; 1, 12; 1, 13; 1, 14; 2, 1; 2, 2; 2, 3; 3, 2; 3, 4; 4, 1; 4, 2; 4, 3; 4, 4; 4, 5; 4, 6; 5, 2; 5, 4; 5, 5; 6, 3; 6, 6; 6, 7; 6, 8; 6, 10; — V, 1, 4; 1, 6; — VII, 1, 1; 1, 2; 1, 3; 2, 2; 3, 2; 5, 2; 5, 6; — XI, 6, 2; — XII, 3, 35; 5, 1; 52).

Studies and notes in philology and literature, 121.

Suétone, 31, 65, 70, 112, 224, 272, 288, 344. (— *Caligula*, 47; *César*, 56; *Claude*, 25; *Galba*, 3; *Vitellius*, 18).

Suidas, 211.

Stukeley, 291.

Sulpice Sévère, 105. (— *Dialogues*, I, 27, 4).

Table de Peutinger, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 334, 335.

Tacite, 15, 16, 18, 21, 23, 28, 31, 65, 74, 111, 112, 119, 138, 140, 142, 195, 196, 198, 211, 213, 216, 247, 250, 251, 254, 257, 267, 271, 278, 280, 284, 288, 333, 334, 343, 351. (— *Annales*, III, 43; XII, 32; 35; 36; XIV, 30; 31; 34; 35; 36; *Histoires*, I, 63; II, 24; IV, 28; 54; 61; 65; 67; 73; V, 20; *Germanie*, 2; 4; 9; 10; 27; 28; 37; 39; 43; 45; 46; *Agricola*, 11; 12; 15; 21; 36).

Taliesin, 292.

Tertullien, 230. (— *Apologétique*, 24).

Testament d'Auguste, 12.

Théopompe, 262, 300.

Thierry (A.), 22.

Thiers, 277.

Thomas (A.), 96.

Thurneysen (R.), 46, 80, 268.

Tibulle, 112. (— I, 7, 12).

Timagène, 55, 112, 258, 263, 311, 312, 347.

Timée, 164, 301.

Tite Live, 14, 15, 72, 73, 91, 111, 112, 113, 114, 115. 116, 118, 123, 124, 132, 133, 139, 144, 149, 164, 167, 175, 179, 186, 187, 190, 193, 196, 197, 202, 203, 206, 209, 211, 213, 216, 227, 246, 251, 255, 256, 265, 288, 308-311, 315, 346, 350, 352. (— IV, 1; 37; -- V, 34; 35; 36; 37; 44; 46, 3; 48; — VII, 9-10; 12; 26; — VIII, 8, 5; — X, 19, 9-12; 26, 11; 28; 30; — XXI, 20; 26; 27. 5; 28, 1; 38, 6; — XXII, 1; 6, 4; 46; — XXIII, 24; — XXVII, 38; — XXVIII, 21; — XXXI, 21; — XXXII, 30; — XXXIII, 36; — XXXIV, 10; — XXXV, 5; — XXXVI, 40; — XXXVIII, 17; 21, 4; 21, 9; 24; 47, 12; — XXXIX, 22; 54; — XLIII, 5; — XLIV, 14; 26; 28; — epit. LXI).

Tour (H. de la), 40.

Trebellius Pollion, 151.

Trogue Pompée. Voir Justin.

Ulfilas, 52.

Ulpien, 104, 288. (— *Digeste*, XXXII, 1, 11).

Vacher de Lapouge, 42, 78, 113.

Valère Maxime, 167, 190, 258, 279, 331 (— II, 6, 10; V, 1, 5; IX, 6; 11).

Valerius Antias, 301.

Vallancey, 107.

Vallentin (Fl.), 235.

Varron, 57, 64, 73, 125, 131, 149, 151, 153, 161, 215. (— *Satires Ménippées*, p. 165, 24; *De l'agriculture*, I, 7, 8; 8, 3; II, 4; III, 12, 2; 12, 5-6; *Langue latine*, V, 24; 35; 116).

Védas, 262.

Végèce, 61, 67, 70, 75, 152, 201, 202. 210. (— *Mulomedicus*, I, 26, 2; II, 28, 38; 60, 1; *De re militari*, II, 2; 15; 37).

Vendryès (J.), 323, 332.

Verchère de Reffye, 212.

Vie de sainte Geneviève, 60, 333.

Vie de saint Germain, 333.

Vie de saint Patrice, 221, 258, 287.

Vie de saint Samson, 252.

Villemarqué (H. de la), 293.

Virgile, 61, 69, 72, 111, 128, 206, 207, 213. (— *Géorgiques*, III, 204; IV, 271; *Enéide*, VII, 741; VIII, 659-662; 675).

Virgile le Grammairien, 57. (— 14).

Vitruve, 120. (— II, 1, 5).

Vopiscus, 285. (*Aurélien*, 44; *Numérien*, 14).

Weissenborn, 311.

Wilamowitz-Möllendorff(von), 302.

Windisch (E.), 46, 351.

Wood-Martin, 318.

Wright (Thomas), 321.

Xénophon, 193, 299. (*Helléniques*, VII, 1, 20).

Xiphilin. Voir Dion Cassius.

Zeuss (I. C.), 21, 46, 66, 228, 233.

INDEX GÉNÉRAL

(Les chiffres indiquent les pages. Les mots en italique sont étudiés au point de vue grammatical).

aballo-, 87.
Aballo, 57, 87, 94.
Abellio, 234.
Abnoba, 241.
Abo-brica, 331.
abranas, 68.
Abrincatui, 29.
acaunum, 94.
acaunu-marga, 58.
accent, 103.
Aciona, 240.
Acito-dunum, 323.
-acos, *-acus*, 94, 336.
Acropole d'Athènes, 38.
Adam, 107.
Adamnan, 195.
Ad-ianto, 91.
Adiatorix, 118.
Adiatunnus, 176.
Admageto-briga, 329.
adoration, (signe d'), 254.
Adrastē, 68, 233, 251, 254, 257.
Adria, 300.
Adriatique, 301, 303, 350, 352.
Adro-brica, 331.
Adsmerius, 226, 228, 229.
Aduatuca, 122.
Aduatuci, 213.
aedificia, 120.
Aedui, 57, 87, 146, 149, 156, 168, 170, 171, 172, 173, 181, 182, 187, 216, 303, 305, 309.
Aestii, 31, 58.
agassaios, 68.
agaunum, 69.
agriculture, 118, 120, 146-151.
Agrigente, 160.
-agro-, 87.
aidu-, 87.
aigle, 247.
Aigosages, 305.
Aigos potamos, 309.
Ailbe, 152.
airain, 124, 213, 215. — Voir : bronze, cuivre.
airelle, 178.
Aix, 115, 266.
al, 69.
Alaise (Doubs), 212.
Alator, 227.
alauda, 62.
Alaunus, 226.
alausa, 75.
Albio-, 87.
Albion, 209.

Albiones, 299.
Albio-rix, 87, 226, 227.
albolon, 66.
alcé, 72.
Alesia (Alise), 37, 156, 204, 205, 212, 225, 265, 319, 320.
Alexandre le Grand, 5, 188, 301, 350.
Alexandre Sévère, 105, 285.
Alisanos, 80, 235.
Alise-Sainte-Reine (inscription d'), 80.
Aliso, 345.
Allemagne, 211, 219, 319, 324, 327, 329, 332, 334. — Voir Germanie, Bavière, Bade, Palatinat, Hesse, Wurtemberg, Alsace.
Allia, 310.
Allobrogae, Allobroges, 60, 85, 88, 118, 147, 149, 167, 207, 266, 306.
Alpes, 19, 20, 68, 303, 309, 312, 313, 314, 315, 316.
Alsace, 318.
Amallo-brica, 331.
Ambactiacus, 336.
ambactus, 55, 176, 177, 195, 341.
Ambarri, 187, 309.
ambe, 69.
ambi-, 87.
Ambiani, 29, 146.
Ambibareti, 181.
Ambi-barii, 87, 182.
ambici, 124.
Ambi-gatus, 87, 186, 308, 350.
Ambiorix, 169, 174, 176, 195, 209.
Ambi-renos, 87.
ambre, 155, 315, 347.
amellus, 72.
âme, 258-260.
amendes, 281.
Ammendola (*vigne*), 38, 130, 132, 133, 134, 209.
Amplepuis, 159.
Ampurias, 159.
anam, 69.
Anamares, Anares, 303.
Anas (Guadiana), 304.
anavo-, 84, 87.
Anavos, 84, 87.
Ancône, 303.
Ancyre, 105.
And-arta, 88, 239.
Andatê, 68, 233. — Voir Adrastê.
ande-, 88.
Ande-brennos, 88.
Ande-brogi-rix, 88.
Andecavi, 29.
Ande-ritum, 88, 92, 331.
Ande-roudus, 93.
Andrasté, 68, 233.
anepsa, 66.
Aneroestos, 169.
Anextio-marus, 226, 229.
anglo-saxon, 99.
animaux domestiques, 151, 256, 257. — Voir : *marca*, *mannus*, *ceva*, *cattus*, *paraveredus*, *vertragi*, *agassaios*, cheval, chien, bétail, oie, mouton, chèvre, bélier, porc.
animaux représentés, 158-159, 213, 217.
animaux sacrés, 248.
animaux sauvages. — Voir *urus*, *abranas*, *alce*, *bebet*, *rufius*, blaireau, ours, chevreuil, lièvre, loup.
annales irlandaises, 2.
anneaux, 133, 161.

Annibal, 111, 142, 149, 160, 164, 167, 211, 303, 351.
Antalcidas, 310.
anthropologie, 2, 42-43.
anthropophagie, 23, 24, 25.
Antigone Gonatas, 193.
Antiochus Ier Sôter, 199, 214.
Antiochus III le Grand, 193, 199, 305.
Antonius Primus, 105.
Anvalonnacos, 80, 235.
Anvalo, 235, 270.
Apollon, 19, 160, 223, 226, 229, 234, 236, 242, 251.
Apollonios de Rhodes, 302.
appariteur, 175.
Appienne (voie), 38.
Aquitains, 30, 176, 181.
Ara-briga, 330.
Aranmore, 123.
Aravacae (Arevaci), 304
arbitrage, 142.
arbres, 235, 237, 240, 249. — Voir : *aballo, rumpotinus, verno-, vidu-, scobién, renne, dervo-, marcus, larix, padi, opulus, iupicelluson, hus, betulla, brogilus, atinia,* bouleau, if, chêne.
arc, 209.
Arcecius, 226.
archéologie, 2, 13, 32-41, 317-320.
Arco-briga, 330.
Arcunia, 89, 347. — Voir : *Hercynie.*
Ardèche, 319.
Ardenne, 121.
Arduenna, 88.
Arduinna, 241.
arduo-, 88.
are-, 88.
Arecomici, 25.
Are-dunum, 88.
Are-moricae, 88.
are-morici, 60.
are-pennis, 55, 148,
Arès. — Voir : Mars.
are-vernus, 60.
argento-, 88.
Argento-magus, 88.
argent, 124, 130, 154, 156, 160, 163, 213, 214. — Voir : *argento-.*
Argentacus, 336.
argento-, 84, 88.
Argento-magus, 84.
Argento-rate, 88.
Argento-ratum, 84.
argenture, 156.
argile, 124, 157.
Ariamnès, 127.
arinca, 72, 147.
Arioviste, 186, 196, 343.
Arixo, 227.
Arles, 266.
armée. — Voir : guerre.
armes défensives, 212.— Voir: *leiusmata, curtia, cartamera, caetra;* bouclier, ceinture, cuirasse, jambières, casque.
armes offensives, 35. 36, 206.— Voir : *gaesa, lancea, pétrinos, xynéma, tolutegon, materis, sparus, caleia;* épée, javelot, archer, fronde.
armoricaines (cités), 182, 187.
Armorique, 2, 4, 5, 106, 173. — Voir : Bretagne.
Arnalia, 227.
Ar-nemetici, 325.
Arria et Paetus, 38, 43.
Arruns, 313.
art décoratif, 155, 159, 213. — Voir : ornements.
Artabri, 17, 18.

Artaius, 226.
Artémis, 140, 153.
Artio, 240.
-arto-, 84, 88.
Arto-briga, 84, 88, 329.
Artos, 88.
artuas, 76.
Arverni (Arvernes), 29, 163, 167, 168, 181, 182, 186, 187, 197, 207, 266, 306, 309.
Arverno-rix, 226, 228.
Arvernus, 226, 228, 230.
asia, 55.
Asie Mineure, 20, 305, 315, 339, 340, 348 352. — Voir : Galatie.
Asmantia, 345.
assaisonnement, 125.
assemblées, 173-175, 187, 191.
associations, 286-289.
astronomie, 276.
ate-, 88.
Ate-boduos, 88, 228.
Ate-gnata, 88.
Ate-gnatus, 76.
At-epo, 88.
Atepo-marus, 226, 229.
At-epo-rix, 90.
Atesmerius, 228, 229, 234
Atespatus, 228.
Athénâ (temple d'), 37, 39. 225, 251. Voir Minerve.
Athéniens, 278.
atinia, 72.
Atlantique, 302.
Atrebates, 26, 29, 169.
Attale Ier, 37, 38, 249, 305,
Atticoti, 23.
augures, 246.
Auguste, 216, 217, 242.
Augusto-briga, 331.
Augusto-dunum, 324.
Augusto-durum, 334.
Augusto-magus, 328.
Augusto-nemetum, 325.
Augusto-ritum, 332.
Aulerci, 25, 309.
aulne. — Voir *verno-*.
Aurélien, 285.
Autariatae, Autariates, 314, 350.
Autaritos, 193.
Autessio-durum, 333.
autorité publique, 167.
Autriche, 34, 318.
Autricum, 94.
Autun, 80, 239, 269, 280.
Autura, 94, 345.
avallo, 57.
Avara, 94, 345.
avarice, 116, 253.
Avaricum, 94, 147, 201, 205.
Avebury, 291.
Aventia, 240, 241.
Aventicum, 241.
avi-, 85.
Avi-cantus, 84.
Aviénus, 7.
Avignon, 39.

baccar, 63.
Bade, 318.
baditis, 59.
Baetis (Guadalquivir), 304.
bagaudae, 60.
Baginatis, 227.
bagues, 133.
Baiocasses, 29.
Balkans, 305.
balma, 71.

Balor, 210.
Band-ritum, 331.
barbe, 134.
barde, 263-266.
barditus, 267.
barde-cucullus, 71, 131.
Barde-magus, 266, 328.
bardus, 55, 265.
barga, 97.
barica, 97.
barques, 164. — Voir : navires.
Barrex, 227.
barrón, 68.
bascauda, 63.
bataille, 283. — Voir : combat, guerre.
Batavo-durum, 333.
Bavière, 42, 318.
Beaune, 239.
beber, 74.
Bebriacum, 74.
becco, 70.
Beladonnis, 226, 228.
Belatu-cadrus, 89, 226, 227, 228, 230, 234.
Belatulla, 228.
Belenus, 226, 229, 230, 234, 270.
Bêlèsamis, 77, 227.
Belges, 15, 17, 26, 30, 111, 121, 152, 164, 174, 186, 187, 200, 205, 320, 348, 351-352.
Belgique, 160, 169, 172, 352.
bélier, 123, 235, 236, 239, 248.
Beliniacus, 336.
Belisama, 227, 229, 230, 234.
beliucandas, 65.
Bellatullus, 228.
Bellegarde, 299.
Belli, 304.
Bellovaci, 29, 121, 174, 180, 181, 187, 217.
Bello-vesus, 93, 149, 228, 308.
Beltene, 229.
Benacus, 336.
benna, 55, 163.
-benno-, 88.
Berry, 319.
berula, 75.
Besal-dunum, 323.
Besançon, 204.
bessus, 57.
bétail, 146, 148, 151, 163, 250.
betilolen, 65.
bettonica, 62.
betulla, 71.
Biausius, 226.
Bibracte, 36, 94, 122, 123, 156, 157, 159, 173, 204, 241, 319. — Voir : Mont Beuvray.
Bienne, 207.
bière, 126, 135, 261.
bijoux, 35, 133-134, 155.
bilinuntia, 65.
bilio-, 97.
Bisul-dunum, 323.
Bithynie, 193, 305, 315.
-bitu-, 88.
Bitu-daga, 85, 88, 89.
Bituitos, 127, 152, 156, 167, 197, 207, 266.
Bituriges, 25, 29, 148, 150, 181, 308, 309.
Bitu-rix, 88.
Bitus, 96.
blaireau, 94. — Voir : *brocco-*.
blé, 125, 146-150, 163, 183.
blonds, 111.
blutthagio, 67.
Bodb, 234.
Bodinco-magus, 328.
Bodincus, 328.

-bôdio-, 84, 88.
Bodiontici, 88.
-boduo-, 84, 88.
Boduo-genus, 88.
Boduo-gnatus, 88.
bœufs, 151, 250.
Bohême, 29, 36, 318, 319.
Boii (Boiens), 26, 27, 115, 123, 128, 133, 139, 181, 184, 186, 251, 255, 269, 303, 306, 312, 350, 351.
Boio-durum, 334.
bois (divination par le), 250, 281.
bois, 150-151.
bois sacrés, 249, 250, 252, 343.
boisson, 126. — Voir : *corma, cervesia*.
bolusseron, 65.
Bolvinnus, 226.
Borbeto-magus, 328.
Bordeaux, 280.
Bormo, 226.
Borvo, 226, 229, 234, 242.
Bosnie, 318.
boucliers, 127, 155, 202, 207, 213-214. — Voir : *caetra, curtia*.
Boudicca, 88, 138, 195, 216, 233, 251, 254, 257.
boudo-, 88.
Boudo-briga, 88, 329.
bouillie, 125.
bouleau, 150.
Bourges, 81.
Bourgogne, 34, 145, 157, 319.
bouterolles, 212.
boutons, 155, 156.
braca, 61.
brace, 55.
bracelets, 133, 134, 155. — Voir : *viriolae, viriae*.
brachycéphales, 2, 43, 113.
Braciaca, 227.
braies, 61, 128-129, 204.
branno-, 97.
Brannovices, 181.
brano-, 85, 88.
Brano-dunum, 85, 88, 323.
bratoude, 78.
bratu-, 88.
Bratuspantium, 88, 121.
Brennacus, 336.
Brennos, Brennus, 198, 212, 213, 252, 305, 315, 352.
Bretagne, 47. Voir : Armorique.
breton, 47, 54-60, 70-71, 73-75, 84-86, 88-93, 97-98, 99-102, 106-107, 226, 227-229, 235, 239, 341.
Bretons (d'Armorique), 42.
Bretons (de Grande-Bretagne), 31, 112, 119, 120, 121, 135, 137, 142, 143, 149, 152, 154, 164, 169, 195, 196, 198, 211, 213, 216, 233, 250, 251, 252, 257, 348.
Brevio-durum, 333.
Bricriu, 189.
bricumum, 67.
-briga, 88.
Brigantes, 138.
Brigantia, 234.
Brigia, 88.
Brigindo, 80, 235.
Brigit, 234.
brigo-, 85, 88.
Brigo-magus, 85, 88.
brio, 69.
Briona (inscription de), 77.
bris-, 97.
Britanni, 16, 27.
Britanniques (îles), 49, 145, 155, 299, 318, 348.
Britomaros, 203.
Brittovius, 226, 227.

Brittones, 16, 227.
Briva-Isarae, 69, 91.
Brivo-durum, 90, 333.
brocco-, 88.
broches, (de cuisine), 124 ; (bijoux). — Voir : fibules).
Broco-magos, 88, 94, 327.
broderie, 131, 215.
-brogi-, 85, 88.
brogilus, 72.
Brogi-marus, 88.
bronze, 130, 134, 144, 155, 157, 160, 200, 214, 216. Voir : airain.
brozdo-, 97.
brûler vif, 256.
Brumath, 240.
Brundisium, 19.
Brython, 16.
bûcheron, 235, 237.
Budenicus, 227.
bulga, 56.
Bulgarie, 334.
butin de guerre, 191, 254.
Buxenus, 226.
Byzance, 305.

Cabetius, 226.
Cadix, 5, 301, 302.
-cadro-, 89.
Cadurci, 29, 148, 246.
Caeilio-briga, 330.
Caerosi, 15.
Caesaro-briga, 331.
Caesaro-dunum, 324.
Caesaro-magus, 328.
caetra, 72.
caio, 60.
Cairpré, 143.
Cala-dunum, 322.
calcul, 114.
Caledonii, 17, 31, 120, 137, 154, 169, 198, 209.
Caleti, 29, 148, 182, 216, 229.
-caleto-, 89.
Caletos, 89.
Caligula, 112.
calligraphie, 288, 291.
calliomarcus, 59.
calocatanos, 67.
Calu-briga, 330.
Calvet (musée), 39.
cambiare, 57.
cambo-, 85, 89.
Cambo-dunum, 85, 89, 94, 321.
Cambo-ritum, 89, 331.
Camelio-magus, 328.
Camille, 312.
camino-, 98.
Camma, 140.
Campani, 309.
Camulo-, 85.
Camulo-dunum, 94, 324.
Camulo-genus, 85, 95, 195, 227.
Camulo-gnata, 85.
Camulo-rix, 85.
Camulus, 85, 226, 227, 230 234. — Voir : *Camulodunum*.
candetum, 58, 148.
candosoccus, 62.
Canetonessis, 226.
Cannes, 210.
canots, 164.
Cantia, 345.
Cantii, 29.
cantlos, 79.
-canto-, 85, 89.
Canto-bennum, 88.
Canto-rix, 89.

Canto-senus, 85, 89, 93.
cantus, 74.
capanna, 74.
Capitole, 133, 134, 271, 310.
Capoue, 309.
-capto-, 89.
caracalla, 73, 131.
caractère, 114.
caractéristique de peuples, 30-31.
Carantiacus, 336.
caranto-, 89.
Caranto-magus, 89, 326.
Carantus, 89.
Caratacus, 216.
Carbanto-rate, 73, 94.
Carbanto-rigum, 92.
Carinthie, 266, 318.
Cariociecus, 227.
Carni, 28.
Carniole, 318.
carnon, 56.
Carnutes, 29, 150, 162, 168, 182, 187, 251, 282, 309.
carnyx, 201, 207, 216-217.
carpentum, 73, 163.
Carpunda, 240.
carquois, 209.
Carrodunum, 321.
carruca, 74, 163.
Carrus, 226.
carrus, 73, 163.
cartamera, 68.
Carthagène, 189.
Carthaginois, 113, 193, 353.
Cartismandua, 138.
casnar, 64.
casques, 155, 215-216.
Casses, 235.
-cassi-, 89.
Cassi-gnatus, 89, 235.
Cassi-mara, 235.
Cassino-magus, 326.
Cassi-talus, 78, 93, 235.
Cassitérides (îles), 17-18, 131, 299.
cassiteros, 89, 348.
Cassi-vellaunus, 86, 194, 235.
Casticus, 168.
castor, 74, 94.
Castor, 236.
cata-, 89.
Cata-mantaloedis, 89.
cateia, 73, 207-208.
caterva, 61, 202.
Cathbad, 281, 284.
Cathubodua, 234.
Cattus, 74.
cattus, 74.
-catu-, 85, 89.
Catuellauni, 26, 29.
Catuenus, 96.
Catu-gnatus, 91, 96.
Catumandus, 167.
Catu-marus, 85, 89, 96.
Caturiges, 29.
Caturigo-magus, 91, 326.
Catu-rix, 86, 89, 92, 96, 226, 227.
Catus, 96.
Catu-slogi, 93.
Catu-vellaunus, 89, 96.
Cauci, 25.
cavalerie, 151, 193, 195-196. — Voir : *trimarcisia*.
Cavaras, 178.
Cavari, 104.
Cavarinus, 174.
Cavaros, 305.
Cebennon, 70, 345.
cecos ac cesar, 68.

ceintures, 130, 212. — Voir : *cartamera*.
Celies, 11.
celtibère, 65, 304.
Celtibères, 14, 42, 117, 126, 135, 177, 189, 196, 211, 213, 215, 270, 316.
celtibérien (alphabet), 41.
Celtici, 14, 304.
Celtillus, 168, 187.
Celtique, 19, 168, 172, 298, 312, 313.
Celtis, 141.
Celtogalates, 14.
celtomanes, 106, 291,
Celtorii, 14, 315.
Celtoscythes, 14.
Cempses, 7.
Cemenelus, 227.
Cemmenon, 70.
Cenabum, 162.
Cenomani, Cenomanni, 26, 29, 186, 303, 306, 343.
Cento-brica, 331.
cercer, 66.
céréales, 146, 147. — Voir : *sasia, brace, arinca, coccum, vela*.
cérémonies, 270.
cerf, 236.
Cernunnos, 236.
cervesia, 71.
César, 5.
-ceto-, 89.
Ceto-briga, 89.
Ceutrones, 155, 181.
ceva, 64.
chaînes, chaînettes, 156, 210.
Chaldéens, 268.
Chalybes, 19.
Champagne, 36, 113, 200, 212, 318, 319.
champs, 150. — Voir : *olca, magus*.
chants, 265-267, 285.
charcuterie, 125.
charrue, 149. — Voir : *plaumorati*.
chars, 156, 197-201, 320.
chasse, 152-153, 208, 209.
châtiments, 281. — Voir : pénalités.
Chauci, 25.
chaudières, 124, 128.
chaussures, 132.
chef militaire, 174, 181, 194.
cheminées, 123.
chêne, 249, 250.
chenets, 123.
chevaliers, 269. Voir equites.
chevaux, 151, 248. — Voir : *marca, mannus, eporedias*, epo-, cavalerie.
cheveux, 111-112, 134, 202.
chèvres, 151. — Voir : *gabro-*.
chevreuil, 153.
chiens, 152-153, 163.
Chiomara, 139.
chroniques galloises, 3
chrotta, 57, 266.
Chypre, 19.
Cicéron, 290.
Cicinus, 227.
Cicolluis, 226.
Cimbres, 20, 21, 92, 111.
Cimbri, 64.
Cimenicê, 70.
Cimiacinus, 226.
Cimmériens, 20, 21.
Cingetius, 89.
-cingeto-, 89.
Cingeto-rix, 89, 170, 174, 191, 194.
cintu-, 85, 89.

Cintu-genus, 89, 91.
Cintu-gnatus, 89.
Cintu-marus, 85, 89.
Circé, 285.
circius, 62.
Cisalpine, 119, 125, 142, 212, 266, 303, 306, 310, 335, 339, 352. — Voir : Italie.
Cisalpins, 115, 118, 123, 148, 149, 164, 184, 197, 210, 251, 254, 270, 303, 352.
ciselures, 213.
cisium, 68, 163.
Ciso-magus, 327.
Cissonius, 226.
cistes. — Voir seaux.
civitates, 179-183.
Clastidium, 197.
Claude, 272.
Claude II, 151.
Claudius Marcellus, 203-204, 214.
Clavariatis, 226.
Cléopatre, 194.
eléta-, 97.
clients, 144, 172, 176-177, 195; peuples clients, 181-182.
climat, 299.
Clondicus, 118.
Cluny (musée de), 235.
Clusium, 316.
Clutonda, 240.
Cnabetius, 227.
cob-, 89.
Cob-lanuo, 89.
Cobledu-litavus, 226, 229.
Cob-nertos, 89.
Cobro-, 85.
Cobro-mara, 85.
coccum, 70.
cochers, 176, 201. — Voir : conducteurs.
Cocidius, 226, 230, 234.
coin (formation en), 201.
Coligny (inscription de), 79-80, 277-278.
colisatum, 72, 163.
collèges, 289.
collier, 133, 156, 204, 236, 239. — Voir : *maniacès*, torques.
-com-, 89.
combat, 202-204, 261, 283.
Comboio-marus, 89.
commandement militaire, 194.
commerce, 160-163, 183.
Commius, 169, 182.
communauté des biens, 184, 288.
Comontorios, 305.
composition pour meurtre, 190.
Conall, 115, 274.
Conchobhar, 3, 188, 210, 284.
Concolitanos, 169.
Cond, 143.
Condate, 89, 228.
Condatis, 226, 228, 230.
Condato-magus, 91, 94, 327.
Con-dercus, 90.
Condrusi, 15.
conducteurs, 197, 198, 201.
confiscation, 192.
Conim-briga, 330.
conjugaison, 102.
Connacht (Connaught), 204, 281.
contestations, 282.
Con-victo-litavis, 89, 283.
corail, 155-156, 320.
corbeau. — Voir : *lugos*, *boduo-*, *brano-*.
corbeilles, 124.
Corbilon, 163.
-corio-, 89.

corma, 55, 126.
corna, 66.
Cornavii, 26.
cornes, 215, 235, 239.
Cornouaille anglaise, 47.
Corotiacus, 227.
cosmogonie, 276, 281.
Cososus, 226.
Cotta, 209.
Cottaio-briga, 329.
cottes de maille, 214-215.
coupes, 140, 141, 157, 168.
courage, 114.
coutelas, 124, 210.
-covero-, 89.
covinnus, 58, 163.
cris de guerre, 217.
crixo-, 89.
Crixos, 89.
croix gammée, 215.
Cromm Cruach, 258.
cruauté, 114.
crucifier, 256.
Cruithnech, 3.
cruppellarii, 65.
Cuanlgé, 204, 237, 283.
Cûchulainn, 3, 115, 201, 204, 208, 210, 237, 274.
cucullus, 71, 131.
cuirasse, 214, 215. — Voir : *leiusmata*.
cuivre, 124, 154, 155, 156, 161.
culte, 254.
Cumal, 227.
cumba, 74.
cumin, 125.
-cûno-, 85, 89.
Cuno-pennus, 85.
cupidité, 116.
Curiosolites, 29, 146, 182.
currach, 164.
curtias, 68.
Curtius (C.), 309.
cuvettes, 157.
Cymry, 21.
Cynètes, 7, 298.

Daces, 350.
dago-, 85, 89.
dago-bitus, 88, 89.
Dago-dubnus, 85, 90, 96.
Dago-durnus, 90.
Dago-vassus, 86, 93.
Dalmatie, 339.
Damona, 242.
Dano-ritum, 92.
danses, 202, 204, 254, 255.
Danube (Istros), 20, 28, 298, 303, 313, 314.
Dardani, 28.
dards, 153. — Voir : javelot.
Dario-ritum, 331.
Dauphiné, 319.
dauphins, 153.
Davies (Edward), 292.
débiteurs, 176.
déclinaison, 102.
décoration, 157. — Voir : ornements.
dede, 78.
Dejotarus, 118.
Delphes, 249, 305, 316, 348.
Demetae, 29.
démocratie, 169.
Dennevy, 239.
Denys d'Halicarnasse, 192.
Denys l'Ancien, 193, 299, 310, 312.
Deo-briga, 88, 329.

Derceia, 90.
derco-, 90.
Derco-iedus, 90.
Derdriu, 139.
Dervaci, 90.
derveita, 98.
Derventio, 94.
dervo-, 90.
Dervones, 90.
Dervos, 90.
Desso-briga, 329.
devins, 267. — Voir : divination.
devo-, 90.
Devo-gnata, 90.
Devon, 29.
Devona, 347.
Diablintes, 29.
Diarmait mac Fergusa, 138.
Dicaineos, 294.
dieux, 223, 246, 255. — Voir : *Divo-durum*.
Dieu à la roue, 236, 239.
Dieu au maillet, 238.
Dieu cornu, 248.
Dieu tricéphale, 239.
Dijon (inscription de), 80.
Dinomogetimarus, 226.
Dioclétien, 285.
Diodore de Sicile, 10, 301.
Dioscures, 225, 236.
discours, 119.
Dispater, 187, 225, 231, 238, 259.
Divanno, 226.
Diviciacus (Eduen), 117, 269, 275, 283.
Diviciacus (Suession), 187, 352.
divination, 246, 248, 256, 271, 283.
divo-, 90.
Divo-durum, 90, 94, 334.
Divo-gena, 95.
Divo-genus, 95.
Divona, 90, 240.
dlùto-, 98.
dolichocéphales, 2, 43, 113.
dolmens, 291. — Voir menhirs.
Domitius Ahenobarbus, 206, 266.
Don (Tanaïs), 304.
Donn, 237.
-donno-, 90.
Donno-taurus, 90, 237.
Doriens, 312.
Dornonia, 345.
doro, 57.
Dorset, 29.
dot, 136.
douaire, 133.
dragon, 217, 236.
Drappès, 191.
Drave, 28.
drillo-, 98.
Drilonios, 300.
droit irlandais, 190.
droite, 255.
Druentia, 345.
druidae, druides, 55, 173, 190, 192, 194, 251, 257, 258, 263, 264, 268-295, 312.
druidesses, 284-286.
druidisme, 187.
dru-nemeton, 70, 250.
drungos, 59, 75.
dubno-, 85, 90.
Dubno-rix, 85, 90.
Dubno-talus, 93.
Dubra, 347.
-dubro-, 85, 90.
Dubro-dunum, 85, 90.
ducône, 67.

duel, 189-190, 202-204.
Dumias, *Dumialis*, 226, 228.
Dumnacus, 96.
dumno-, 85, 90.
Dumno-coveros, 89.
Dumnonii, 29.
Dumno-rix, 85, 90, 138, 168, 171, 195, 269.
Dumno-talus, 86.
Dun Aengus, 123.
Dunatis, 226, 228.
-duno-, 90.
Duno-catus, 85, 89.
Duno-marus, 90.
dunum, 55, 228, 321-324.
Durnacus, 90.
-durno-, 90.
Durno-magus, 90, 327.
-duro-, 90.
Duro-brivae, 90, 334.
Duro-casses, 29, 89.
Duro-catuellaunum, 334.
Duro-cobrivae, 334.
Duro-cornovium, 334.
Duro-cortorum, 334.
Duro-lecum, 334.
Duro-litum, 334.
Duro-slorum, 334.
Durotriges, 29.
Duro-vernum, 334.
Duro-vigutum, 334.
dusii, 59, 241.
Dyvet, 29.

eaux (culte des), 240.
Ebo-durum, 334.
Eburacus, 90, 95, 336.
eburo-, 90.
Eburo-briga, 90, 328.
Eburo-dunum, 322.
Eburo-magus, 327.
Eburones, 15, 90, 122, 146, 150, 169, 174, 181.
Eburo-vices, 29, 90, 173, 216.
Ecco-briga, 330.
éclipse, 249.
écorces, 126, 213.
Ecossais, 42.
Ecosse, 17, 46, 287, 352.
écriture, 290-291.
écrivains de l'Antiquité, 5-10, 54-75.
écuelles, 157.
éducation, 141, 275-276.
Eduens. — Voir *Aedui*.
égouttoirs, 125.
Egypte, Egyptiens, 262, 339.
eióru, 77, 81.
élection, 170, 274, 283, 286.
Eleuteti, 181.
ellébore, 153.
Ellépore, 310.
éloquence, 118, 119, 233.
Elvo-rix, 90.
Elysée celtique, 260-261.
émail, 155-156.
emarcus, 62.
embrecton, 68.
empaler, 256.
emponë, 64.
Emporium, 159.
enfants, 141, 143, 156, 178, 257, 258.
engrais, 149. — Voir : *marga*, *acaunumarga*, *glissomarga*.
Eni-genos, 95.
énigme, 118.
enseignes, 182, 216.
entrailles des victimes, 257, 267.

Entremont (trophée d'), 39, 115.
épées, 197, 202, 210-212, 253, 320.
épingles, 156.
Epire, 193.
épis, 125..
-epo-, 85, 90.
Epo-manduo-durum, 90, 333.
Epona, 90, 239.
Eponine, 64, 139.
épopée irlandaise, 3, 221, 283.
eporedias, 58, 239.
Epo-redia, 85.
Epo-redo-rix, 92, 96, 170.
Epponiacus, 336.
Epponina, 64.
equites, 173, 175, 195, 269, 295.
Erèbe, 259.
Eridan, 203, 241, 315, 317.
Erno-durum, 333.
Erumo, 240.
esclaves, 144, 163, 176-179. — Voir *ambactus*, *-capto-*.
esox, 70.
Espagne (Ibérie), 3, 5, 18, 154, 159, 302, 303, 304, 311, 324, 329, 330, 340, 349, 353. — Voir : Portugal.
esprit, 119.
essedum, 61, 156, 163, 201.
essieux, 200, 201.
Esttle-dunum, 324.
Esubii, 146.
Esu-genus, 85, 91, 95, 231.
Esu-nertus, 92, 95, 231.
Esus, 231, 235, 237.
Esuvii, 231.
étain, 18, 155, 163, 348. — Voir : *cassiteros*.
étamage, 156.
Ethiopiens, 300.
Etolie, Etoliens, 305, 316.
étrangers, 117, 191.
étrusque (alphabet), 41.
Etrusques, 312, 314. — Voir : Tyrrhènes, Tusci.
euhages, 73, 267.
Eumène II, 38, 193.
Europe centrale, 161, 337.
Euxenos, 141.
Eve, 107.
ex-, 90.
exacum, 64.
Excingo-magus, 328.
Ex-cingo-marus, 90.
Ex-cingus, 90.
exil, 191, 192.
Ex-obnus, 90, 92.
Ex-omnus, 92.

Fabius (les), 116.
Fabius Maximus (Q.), 167.
familia, 175.
fanfaronnades, 116.
farine, 125. — Voir : *brace*.
faux, 150, 198-199, 201.
femmes, 136-143, 195, 257.
féodalité, 184.
fer, 130, 154, 155, 161, 163, 200, 214.
Fergus, 274.
fertilité, 148, 149, 308.
Fes Temrach, 274.
festins, 127, 128, 189.
fêtes, 255.
fibules, 36, 129-130, 155, 156.
fidélité, 139-141.
figues, 313.
filé, 264, 282, 289.

Find (Fingal), 3, 227.
Findmag, 6, 32, 83.
Fir Bolg, 3.
flèches, 153.
fleuves, 162, 345. — Voir : *ritu-*.
Fomoré, 237.
forêt, 150-151. — Voir : *brogilus*, *ceto-*, *Litana*.
Forez, 319.
forge, 94. — Voir : *goban-*.
fortifications, 122, 204-205. — Voir : *dunum*, castellum, oppida.
fourrage, 147.
fourreaux, 155, 158.
français, 71-72, 75.
Franche-Comté, 34, 145, 319.
fromage, 125, 126, 151.
frondes, 209.
funérailles, 144, 177, 274. — Voir incinération, inhumation.

Gabali, 29, 154, 181.
gabalus, 73.
Gabriacus, 336.
gabro-, 90.
Gabro-magus, 90, 328.
Gabro-sentum, 48, 90, 94.
Gadeira. — Voir : Cadix.
gaélique, 46. — Voir irlandais.
Gaëls, 2, 12, 249, 250, 260-261, 348, 352. — Voir Irlandais.
gaesa, 56, 204, 206, 208.
Gaesatae, Gaesati, 11, 128, 169, 195, 214, 303.
Galates, 11, 38, 42, 118, 127, 193, 249, 250, 251, 254, 256, 270, 315.
Galatès, 312.
Galatie, 67, 141, 151, 352.
galba, 65.
Galba (empereur), 105.
Galba (roi), 169, 194.
Galice, 18.
Galles (Pays de), 2, 3, 47, 138, 222, 264, 265.
Galli, 12.
Gallizenae, 285.
Gallogrecs, 14, 257, 315. — Voir : Galates.
gallois, 54-60, 70-71, 74, 84-86, 87-94, 97-98, 99-102, 227-229, 231, 235, 240, 266, 277, 299, 325, 328, 331, 332, 341, 347.
Gallois, 42, 221, 226, 253.
gamba, 75.
Garde (lac de) 77.
garri-, 98.
Garumna, 345.
gauche, 250, 255.
Gaule, 5, 44, 45, 318, 319, 320, 335, 339, 340, 349, 351, 352.
gaulois, 52-109, 285, 343.
Gaulois mourant, 38, 43, 213.
Geidumni, 181.
geis, 273. Voir tabou.
gelasonen, 66.
Gélignieu (inscription de), 82.
genava, 90.
Genava (Genève), 90, 94, 162.
général. — Voir chef.
-genos, 85, 91.
Genouilly (inscription de), 81.
Genucius (M.), 309.
Geoffroi de Monmouth, 3.
Gergovie, 137, 204, 205.
Germains, 15, 20, 30, 31, 111, 112, 129, 141, 146, 173, 182, 196, 208, 249, 250, 267, 278, 314, 342, 351.
Germanie, 284, 313, 335, 340, 342, 343.
germanique, 53, 64, 68, 71, 341, 344.

Gètes, 262, 293.
giamon, 79.
gigarus, 63.
gilarus, 67.
gladiateurs, 189. — Voir : *cruppellarii, murmillo*.
glaives, 155.
glana, 91.
glanis, 91.
glano-, 91.
Glarinus, 226.
glastum, 64.
glisso-marga, 58.
-gnato-, 91.
gnatus, 63.
goban-, 91.
Gobanni-cnos, 91.
Gobannium, 94.
Gobannitio, 91.
gobo-, 98.
Góidel, 12.
Gothini, 28, 30, 351.
gotique, 53, 83, 99-101, 341.
graisse, 125.
Grande-Bretagne, 3, 4, 5, 20, 22, 27, 104, 132, 138, 154, 155, 161, 163, 187, 194, 198, 200, 214, 219, 270, 280, 287, 301, 306, 307, 311, 324, 326, 331, 334, 335, 339, 340, 352.
granges, 125.
Grannus, 226, 229, 234.
gravo-, 98.
grec, 67, 68, 73, 83, 99-101, 268, 290.
Grèce, 3, 114, 215, 301, 314, 315, 316, 352.
Grecs, 8, 305, 316.
Grimm (loi de), 21.
Grudii, 181.
grues, 235, 237, 248.
guerre, 114, 142, 192-217, 282, 283. — Voir : *bodio-, catu-, cingeto-, cob-, corio-, orgeto-, slogo-*.
gui, 249, 272.
gulbia, 70.
gunna, 75.
Gundestrup (chaudron de), 40, 215, 236.
gutuater, 266.
gymnosophistes, 208.
Gyptis, 141.

habitation, 119-122.
habits, 128-132.
haches, 158.
haematites, 66.
Haguenau, 240.
Halamardus, 226.
Hallstatt, 2, 34, 35-36, 42, 113, 130, 145, 156, 157, 158, 211, 212, 318, 319, 342.
halus, 62.
Harmogius, 226.
harnais, 154, 156.
harpe, 266.
hébreu, 69.
Hellespont, 305.
Helvètes, Helvetii, 142, 147, 168, 170, 179, 180, 183, 184, 213, 266, 320, 351.
Héraklès (Hercule), 117, 225, 227, 229, 230, 232-233, 311, 312, 314.
Hérault, 160.
Hercynie, Hercynienne (forêt), 308, 313, 351. — Voir : *Arcunia*.
Hérippé, 178.
héritage, 185, 195, 281.
Hermès, 236. — Voir : Mercure.
Hespérides, 261.
Hesse, 318.

Hesus, 231.
Hibernia, 299.
hiérarchie druidique, 286.
Hierni, 299.
Hiéron, 160.
Himilcon, 8.
Hispani, 211. — Voir : Espagne.
Hongrie, 318.
hospitalité, 117.
Hostilius Saserna, 134, 201.
huile, 313.
hus, 68.
hydromel, 126, 140. — Voir : *medu-*.
hyperbole, 118.
Hyperboréens, 19, 20, 241, 261.

iantu-, 91.
Iantu-marus, 91.
Iapodes, 28, 350.
ibère, 53, 228.
Ibères, 299, 312, 315.
Ibéro-Ligures, 351.
Iblio-durum, 333.
Icaunis, 240.
Iciacus, 336.
Iccio-durum, *Icio-durum*, 333.
Iceni, 138.
Icio-magus, 327.
Iernê, 299.
Ieusdrinus, 227.
ieuru, 81. — Voir : *eiôru*.
if, 150, 281. — Voir *eburo-*, *ivo-*.
Illyrie, Illyriens, 27, 196, 300, 303, 314, 316, 318, 339, 349, 350, 352.
immortalité, 258-262, 276, 279.
imperium, 194.
impiété, 114.
impôts, 171, 183, 185, 186, 275.
incantations, 254, 273.
incendies, 116.
incinération, 13, 33, 144-146, 258, 259, 343.
inconstance, 114.
Indiens, 300, 346.
industrie, 94, 153-159. — Voir : émail, étain, *tannare*.
Indutiomarus, 191.
infanterie, 201.
infanterie montée, 196.
inhumation, 13, 33, 144-146, 155, 258, 259, 320.
inondations, 258, 300.
inscriptions gallo-romaines, 219, 226-242.
Inscriptions gauloises, 45-46, 75-82, 235.
inscriptions grecques et latines, 82-83.
Insubres (Isombres), 22, 26, 111, 128, 161, 186, 195, 216, 225, 251, 254, 303, 312.
intelligence, 118-119.
intempérance, 117.
Intercatia, 204.
interdire, 282.
irlandais, 54-60, 70-71, 73-75, 83-86, 87-94, 97-98, 99-104, 225, 226, 227-229, 235, 241, 266, 277, 299, 325, 328, 332, 341.
Irlandais, 23, 31, 143, 221, 281, 286.
Irlande, 3, 46, 137, 154, 177, 195, 201, 204, 210, 237, 253, 258, 264, 265, 273, 287, 299, 324, 252.
irréflexion, 144.
Irumna, 345.
Is, 107.
Isara, 345.
Istros. — Voir : Danube.
Italie, 300, 303, 308, 310, 313

314, 315, 318, 328, 340, 352. — Voir : Cisalpine.
iumbarum, 66.
iupicelluson, 66.
ivo-, 98.
Ivo-magus, 91.
ivrognerie, 117.

jambières, 214.
jambon, 125, 189.
javelot, 197, 201, 206-208. — Voir : *gæsum*.
Jérôme (saint), 107.
Jérôme de Cardie, 10.
joug, 200.
Jules (tombeau des), 39.
Juliennes (Alpes), 309, 310, 311.
Julio-briga, 331.
Julio-magus, 328.
juments, 151.
Jupiter (Zeus), 223, 227, 229, 230, 231, 235, 249, 251, 252.
Jura, 345.
justice, 188-192, 251, 281-282.
Jutland, 40.

karnitu, 76.
Kent (Cantion), 29, 301.
Kernuz, 239.
-knos, 76, 77.

Labara, 347.
Lacavus, 226.
Lacco-briga, 330.
Laco-briga, 329.
lacs, 241.
laena, 62, 129.
Laevi, 303.
laginon, 66.
lagit, 79.
laine, 129, 151.
laitage, 125.
lamaseries, 287.
lance, 127.
lancea, 62, 209.
landa-, 98.
Lango-briga, 330.
Langres, 131.
langue celtique, 52-106. — Voir : phonétique, morphologie.
laraire, 239.
lard, 64. — Voir : salaisons.
larix, 63.
latin, 61-63, 66, 57, 71, 99-101, 106.
Latobius, 226, 230, 234.
Latobrigi, 179.
laurio, 67.
lautro, 57.
Lebecii, 303.
legasit, 81.
légèreté, 114.
Leherennus, 226, 228, 230.
leiusmata, 68.
Lelhunnus, 226, 228.
Lemovices, 29, 182, 194.
Lenus, 227.
Lepontii, 306.
Lestrygons, 23.
Lesura, 345.
lettres, 144, 290.
leucetio-, 91.
Leucetius, 91, 226, 228.
Leuci, 146, 216.
Leucimalacus, 226.
Leuctres, 309.

leuga, 63, 148.
Levaci, 181.
Lexovii, 29, 170, 173.
libations, 140, 254, 255.
lieux (noms de), 83, 221, 321.
lièvre, 152, 153.
ligure 53, 70, 328.
Ligures (Ligyes), 55, 129, 141, 298, 300, 302, 303, 347, 349, 351.
Ligystique, 298, 300.
limeum, 65.
Limone (inscription de), 77.
lin, 148.
Lingones, 26, 29, 146, 186, 195, 303.
linguistique, 43-50.
linna, 70, 129.
Linto-magus, 327.
Litana, 91.
litano-, 91.
Litano-briga, 91, 329.
lits, 123, 124.
littérature des Gaëls, 2 ; — des Bretons, 3.
litu-, 91.
lituanien, 99.
Litu-genus, 91.
Litu-marus, 91.
Livie (villa de), 217.
Livius, 226.
Livre de Llan Dav, 143.
Loco-ritum, 332, 347.
Loégairé, 188, 281.
Loire, 163.
lois, 30, 181, 195.
lokan, 76.
Lopo-dunum, 324.
loucetio-, 91.
Loucetius, 91, 226, 228.
loud, 79.
loups, 152.
Lucterius, 176.
Lucumon, 313.
Lludd, 228.
Ludovisi (villa), 38, 116, 130, 134, 213.
Luernios, 127, 171, 265.
Lug, 210, 242.
Lugaid, 115, 138.
lug-dunum, 60.
Lugnasad, 242.
lugos, 64.
Lugoves, 242.
Lugu-dunum, 64, 90, 94, 241-242, 322.
Lugu-selva, 93.
lune, 249, 277.
Lupo-dunum, 324.
Lusitanie, 18. — Voir : Portugal.
Lutetia (Paris), 162.
Lycopodium selago, 249.
Lyon, 105, 253, 265.
lyres, 264, 266. — Voir : *chrotta*.

Mabinogion, 4.
Mac Dâthó, 189.
Macédoine, 36, 193, 305, 314, 316.
Macédoniens, 293.
Mâcon, 269.
Mael Duin, 273,
mages, 268, 271.
Mageto-briga, 329.
magiciens, 273.
magie, 271, 281.
Magilos, 167.
magistrats, 170, 171, 181.
Magniacus, 226.
-magos, 85, 91, 186.

-magu-, 91.
Magulus, 91.
Magu-rix, 91.
Magusanus, 227.
maillet, 238.
maisons, 119-120, 123.
maladie, 272.
malfaiteurs, 256.
Manapii, 25.
Mandu-essedum, 61, 62.
maniacés, 70.
Manlius Torquatus, 203.
mannus, 62.
Maponus, 226, 229, 230, 234.
marca, 56, 59.
marchands, 121, 161, 162, 163, 183.
marco-, 86, 91.
Marco-durum, 91, 334, 343.
Marco-magus, 86, 91, 327, 343.
Marco-manni, 343.
marcus, 62.
marga, 55.
Margi-dunum, 324.
mari, 136.
mariage, 136-137, 286, 289.
Marne, 35, 42, 113, 159.
-maro-, 91.
Maro-boduos, 91.
Maro-magus, 326.
Mars, 223, 224, 226, 227, 230, 231, 234, 239, 242, 251, 254, 269.
Marsac (inscription de), 81.
Marseille (Massalia), 140, 159, 162, 182, 298, 309.
Martiacus, 221.
Martin (Henri), 292.
mascauda, 63.
matelas, 124.
materis, 71, 208.
mati-, 91.
Mati-donnus, 90, 91.
Matres, Matronae, 234.
Matrona, 240, 315.
-matu-, 86, 91.
Matu-caium, 94.
Matu-genus, 86, 91, 95.
Médie, 193.
medio-, 91.
Medio-cantus, 85.
Medio-lanum, 71, 91, 335.
Medio-matrici, 91.
Medio-nemetum, 325.
Medo-briga, 330.
Medri, 240.
medu-, 91.
Medu-briga, 91.
Medocius, 227.
Medu-genus, 91.
Meduli, 26, 29.
Medulus, 91.
mégalithiques (monuments) 244, 252, 291.
Meldi, 29.
Melpum, 312.
Memini, 147.
Menapii, 25, 150.
menhirs, 252.
menta, 63.
mer. — Voir : navigation, *mori-*, *rẽno-*.
mercasius, 73.
mercenaires, 116, 192-194, 299, 305.
Mercure, 223, 226, 228, 230, 231, 234, 236, 239, 242, 251, 252, 253, 342.
Mercuriacus, 221.
Mere-briga, 330.
meriseimorion, 66.

mesga-, 98.
Mésie, 293.
mesures d'étendue, 148. — Voir: *candetum*, *arepennis*, *leuga*.
Metlodunum, Metlosedum (Melun), 162, 323.
Metz, 285.
meubles, 123.
meurtre, 191, 281.
mid, 79.
Mider, 240,
miel, 126.
migrations, 24, 179, 348-352.
Milé, 3.
Milet, 11, 178.
millet, 125, 149, 150. Voir panic.
Minerve, 223, 227, 229, 230, 234, 254.— Voir Athênâ.
mines, 154.
Minno-dunum, 324.
Miro-briga, 329.
Misène, 266.
mobilité, 114.
Moccus, 226, 228.
Moeni-captus, 89, 95.
Mogetilla, 229.
Mogetius, 227.
Mogons, 229.
Mogontiacus, 336.
Mogounus, 226, 229.
moissonneuse, 150.
Mona, 251, 254.
monarchie, 167-169.
monastères, 287-290.
monnaies gauloises, 36, 159-161, 202, 220, 248, 320.
monnaies romaines, 36, 40, 201, 207.
Mont-Beuvray, 122, 145.
Montdragon, 39, 129, 130, 133, 213.
Monto-briga, 330.
monuments figurés, 37, 235.
morale, 276.
Moravie, 318.
Morganwg (Iolo), 292.
mori-, 86, 91.
Mori-dunum, 86, 91, 323.
Mori-marusam, 92.
Morini, 148, 150, 151, 152, 169, 182.
Mori-tasgus, 91, 168.
morphologie, 102-103.
Morrigu, 237.
mors, 200.
morts (âmes des), 260.
Moso-magus, 94.
moutons, 151.
Moytura, 210.
muc-, 98.
mules, 151.
Mullo, 226.
multitude, 170, 173, 174. — Voir: peuple.
murailles, 122, 205.
Murcens, 122, 204, 319.
murmillo, 73.
Myrina, 39.
Mysie, 38.

Nabelcus, 227.
naissance, 141, 143.
Naissatis, 226.
Namnetes, 29.
Nannos, 141.
nanto, 57.
Nanto-suelta, 238, 239, 242.
-nantu-, 92.
Nantuates, 92.

Narbonnaise, 77, 129.
Narbonnais, 304.
Narbonne, 182, 298.
nard, 135.
nate, 69.
nausum, 74.
Nautae Parisiaci, 39.
navires, 163-164. — *picatus*, *pontones*, *nausum*, *cumba*.
Nemed, 3.
Nemetacum, 95, 336.
Nemetes, 343.
nemeto-, 86, 92.
Nemeto-briga, 86, 92, 329.
Nemeto-cenna, 95.
Nemeto-durum, 325-333.
Nemeto-gena, 92.
Nemeto-marus, 91.
nemeton, 78, 343.
Nemetona, 92, 243.
Nemeto-tacium, 325.
Nemon, 243.
néo-druidisme, 292.
Nerco-brica, 330.
Nerio-magienses, 327.
Néris les Bains (inscription de) 81.
Nertacus, 96.
-nerto-, 92.
Nerto-briga, 92, 329.
Nerto-marus, 92.
Nertus, 96.
Nervii, 15, 126, 150, 155, 172, 177, 181, 195.
Nêt, 238.
Neto, 227.
Neufchâtel, 34.
Nevers (inscription de), 80.
Nevio-dunum, 323.
Nicomède, 198.
Nîmes (inscriptions de), 78.
nimidae, 70.
Nitio-briges, 85, 86.
Nitio-broges, 92, 168.
Nitio-genna, 92.
noblesse, 173.
Nodons, 227, 228, 230, 234.
Noé, 107.
Noïsé, 273.
Nole, 309.
Noms communs celtiques, 54-75, 96-98; — noms propres, 21-29, 83-96, 321-340, 344-345.
nord-étrusque (alphabet), 75.
Noreia (Neumarkt), 306, 349.
Norique, 34, 339, 340, 349, 350, 352.
nourrices, 141.
nourriture, 124-128. — Voir : *sasia*, *brace*, *omasum*, *taxea*, *embrecton*, *tuceta*.
Novare, 76.
Noviacus, 95, 336.
novio-, 92.
Novio-dunum, 92, 94, 205, 323.
Novio-magus, 92, 326.
Nuadu, 228.
Nudd, 228.
nudité, 128, 132, 135.
nuit, 277.
Numance, 304.
Numides, 278.
Nyrax, 298.

obligations, 273.
-obno-, 92.
Océan, 182, 301, 304, 312, 315, 316, 347.
Ocelus, 227.
octo-, 92.

Octo-durus, Octo-durum, 92, 334.
Octo-gesa, 92.
odocos, 67.
Odyssée, 20.
Œstrymnides (îles), 7, 299.
Oestrymnis, 7, 299.
œuf de serpent, 272.
offrandes, 221, 254.
ogham, 233, 281.
Ogmé, 233.
Ogmios, 232-233.
ogron, 79.
oies, 151.
oiseaux, 208, 248, 254, 267, 271, 314.—Voir: *alauda, becco, gulbia, lugos,* oie, poule, corbeau, grue.
Oisin (Ossian, 3).
olca, 72.
oligarchie, 169.
Olloudios, 227.
Olomna, 345.
Oltis, 345.
omasum, 61.
ombrien, 69.
Ombriens, 21, 22.
-omno-, 92.
onno, 69.
onomastique. — Voir noms.
oppida, 36, 121-123, 147, 204-205, 320.
opulus, 64.
or, 124, 130, 133, 134, 154, 155, 160, 163, 213, 214, 249, 255.
Orange (arc d'), 39, 115, 129, 214, 215, 216.
orge, 125, 147.
Orgetius, 92.
orgeto-, 92.
Orgeto-rix, 92, 96, 138, 168, 170, 171, 175, 191.
Orgon (inscription d'), 78.
orgueil, 116.
ornements, 35, 133.
Ortiagon, 139.
Oscara, 345.
osier, 213, 255.
Osismi, 182, 284.
osque, 58.
Ossian (Oisin), 3.
otages, 182.
oualidia, 66.
ours, 94, 240 — Voir *arto-, matu-.*
outils, 36.— Voir *gulbia, hache, laratrum.*
ovates, 267.

padi, 64.
Paemani, 15.
pagi, 172, 183.
pain, 125.
paix, 283.
Palatinat, 318.
panégyriques, 264.
panic, 147.
Pannonie, Pannoniens, 28, 314, 339, 340, 349, 350.
pantalon, 128-129.
Paphlagonie, 27.
paraveredus, 74.
parèdres, 242.
parfum, 135.
Paris (autels de), 231, 235-236, 237, 249.
Paris, 107.
Parisii, 25, 29, 182.
part du plus brave, 189.
Partholon, 3.
parure, 35, 132, 155.
passernices, 64, 150.

passeurs des morts, 260.
passion, 114.
patère, 238, 240.
Patrice (saint), 281, 287, 289.
patriotisme, 187.
Pausanias, 301.
Pays-Bas, 219, 333.
péages, 171, 183.
peaux, 124, 163, 164, 213.
pêche, 153.
pédérastie, 114.
peigne, 150.
pempedula, 56.
pénalités, 190-192.
pendeloques, 156.
penno-, 92.
Penno-vindos, 92, 94.
Pennus, 92.
Penno-lucos, 92.
Péonie, 316.
peperacium, 67.
pères, 143.
perfidie, 114.
Pergame, 37, 38, 40, 201, 215, 305, 315.
perles, 134, 155.
Persée, 118.
Perses, 213, 262, 268.
Pessinunte, 247.
petorritum, 57, 156, 163.
Petouaria, 58.
petrinos, 65, 208.
petru-, 92.
Petru-corii, 29, 89, 92.
Petta, 141.
peuples, 24, 29, 180-183.
peupliers, 315.
Phaéthon, 317.
Pharnace, 199.
Philippe II, 36, 58, 160, 293.
Philippe V, 193.
Phintias, 160.
Phocéens, 141, 309.
phonétique celtique, 99-101.
physiologie, 276.
picatus, 67.
Pictavi, 29.
Pictes, 17.
Pictet, 292.
Pictones, 149.
pierres (culte des), 253.
pierres à aiguiser, 150.
piété, 246.
pilentum, 72.
piques, 209.
plantes, p. 56, 59, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 72, 75, 250. — Voir céréales, arbres.
plastique, 158.
plats, 124, 157.
plaumorati, 65.
plèbe, 171, 295.
Pleumoxii, 181.
plomb, 155, 216.
ploxenum, 72.
Pô (Eridan), 164, 167, 300, 303, 309, 315.
poèmes, 265.
Poeninus, 227, 230.
poignards, 158, 209. — Voir : coutelas.
poison, 153, 249.
poissons, 125. — Voir : *alausa*, *linca*, *esox*.
Pollux, 236.
polyandrie, 137.
Polybe, 5.
polygamie, 137.
pommes, 147, 261.
Pompéi, 39, 128.
ponem, 66.

pontones, 71.
ponts, 162.
population, 179, 308, 315, 316.
porc, 125, 151, 247, 248, 250.
portes. — Voir : *doro*, *ysarno-dori*.
porte-boucliers, 176.
portrait physique, 111-113; — moral. 113-118 ; — intellectuel, 118-119.
Portugal (Lusitanie), 298, 330.
Poseidônios, 5, 115.
Postumius, 115, 251, 255.
poule, 247.
Prasutagus, 138.
pratiques superstitieuses, 250.
prédictions, 250.
présages, 257.
prêtres, 249, 269, 283. — Voir : *druidae*, *gutuater*.
prêtresses, 284-286.
prêts, 258.
Prettani, 16.
prières, 221, 250, 254.
princes (*principes*), 170-171, 173, 174, 183, 194.
principat, 170-171, 182.
prisonniers, 115, 256.
procédure, 191.
procès, 188, 272, 282.
prophètes, 267, 273. — Voir : devins.
propriété, 184-186.
Prôtis, 141.
Prusias, 305.
Ptolémée II Philadelphe, 193, 302.
Ptolémée III, 302.
Ptolémée Keraunos, 305.
Pyrène, 298, 299.
Pyrénées, 154, 160, 182, 234, 298, 300, 303, 304, 312, 313, 315, 316, 319.
Pyrrhus, 193.
Pythagore, 258, 279-280, 294.
Pythéas, 5, 301, 304.

Quades, 28.
qualités. — Voir : portrait.

race (idée de 29, 357.
racines, 126.
radeaux, 213.
raison, 114.
rançon, 139, 178.
Randosatis, 227.
rat, 248.
ratis, 56.
ratin, 81.
Ratu-magus, 327.
Rauraci, 179.
raves, 148.
reconnaissance (signes de), 217.
rectu-, 92.
Rectu-genus, 92.
réda, 55, 163.
-redo-, 92.
Redones, 29, 182.
Regadonum, 323.
Reims (autel de), 236, 239, 248.
religiosité, 113, 246.
remède, 249, 250, 271-272.
Remi, 15, 29, 146, 155, 182, 186, 187, 194, 195.
renard, 153.
renne, 57.
réno-, 92, 131.
reno, 55.
Renos, 92.
repas, 124-128, 189, 249.
rêves. Voir : songes.

Rhégium, 310, 312.
Rhétie, 149, 339, 352.
Rhin, 141, 161, 162, 183, 235, 240, 280, 313, 316, 351. — Voir : *Renos*.
Rhipées (monts), 20, 313, 315.
Rhoda, 159.
Rhodanus, Rhotanus, 345.
Rhône, 162, 163, 164, 167, 299, 302, 303.
ric-, *-rix*, 86, 92, 341.
Riga, 227.
Rigi-samus, 227, 228, 229.
-rigo-, 86, 92, 341.
Rigo-dulum, 92.
Rigo-dunum, 323.
Rigo-durum, 90.
Rigo-magus, 326.
Rigo-marus, 86.
Rimini, 135, 303.
-ritu-, 86, 92.
Ritu-genus, 85.
Ritu-magus, 86, 91, 92, 327, 331.
ro-, 86, 92.
rocca-, 98.
Rodanus, 69.
rodarum, 65.
rois, 167-169, 283. — Voir : *rig-*.
Romains, 9, 307, 308, 309, 314.
romans gallois, 4, 292.
Rome (prise de), 19, 300, 310, 314, 348.
Rosmerta, 86, 92, 228, 242.
roto-, 92.
Roto-magus, 85, 92.
Ro-touta, 86, 92.
Roudius, 93.
-roudo-, 93.
roues, 200, 236, 239.
rouelles, 156, 244.
routes, 162.
royauté, 167-169.
Rudianus, 226.
rufius, 58.
rumpotinus, 72.
rusca, 98.
Ruteni, 148, 154, 306.

Sabinus (Julius), 140.
Sabinus (Titurius), 209.
sabre, 202, 210. — Voir : épée.
sacrifices, 178, 249, 254-258, 267, 270, 274, 281, 343. — Voir : *nimidas*.
Sacro-vir, 94.
Saefes, 7.
Saegon, 227.
Sagonte, 304.
sagus, 61.
saie, 129, 249. — Voir : *sagus*.
Saintes, 131.
Saint-Germain (musée de), 253.
Saint-Remy, 39, 215.
saisie, 190.
salaisons, 125, 151, 161. — Voir : *taxea*, *tuceta*.
Salassi, 149, 154, 306.
saliunca, 63.
Salo-durum, 334.
Salyi, 118, 266.
Samaro-briva, 69.
samolum, 65, 250.
samon, 79.
Samo-rix, 228.
sanglier, 216, 236, 248.
sanskrit, 83, 99-101, 231.
Santones, 29, 170.
Saône, 162.
sapana, 66.
săpo, 62.

Sara, 345.
Sardaigne, 306.
Sardes, 139.
Sarmates, 28, 31.
Sarrebourg (autel de), 237, 248.
sasia, 55.
satires, 265.
Saturne, 260.
sauterelles, 254.
Savara, 345.
Save, 28.
savon, 62, 135.
Saxanus, 227.
Scandinavie, 319.
Scilly (iles), 18.
Scipion l'Africain, 189.
Scipion (Emilien), 204.
scobien, 56.
scordisca, 151.
Scordisques (Scordisci), 28, 117, 152, 314, 315, 350.
Scots, 17.
scubulum, 67.
sculpture gréco-romaine, 37.
Scythes, 300, 313.
Scythie, 3, 20.
seaux, 157.
Seben-dunum, 324.
Sedulius, 194.
Seduni, 29.
Segni, 15.
sego-, 93.
Sego-bodium, 84.
Sego-briga, 93, 330.
Segobrigii, 141.
Sego-dunum, 93, 322, 347.
Sego-marus, 76, 93, 228.
Segomo, 226, 228, 230, 234.
Segomonas, 228.
Segusiavi, 181.
Sein (île de), 284.
Seine, 163.
sel, 125.
selago, 249.
-selva-, 93.
Semnons, 343.
Semnothées, 268.
Senacus, 96.
sénats, 172-173, 175.
Sen-dún, 324.
-seno-, 86, 93.
Seno-bena, 96.
Seno-carus, 86.
Seno-donna, 90.
Seno-gnatus, 93.
Seno-magus, 94, 327.
Senones, 26, 27, 29, 168, 174, 177, 181, 182, 191, 303, 309, 312, 315.
Seno-rix, 93.
Senos, 96.
Seno-vir, 94, 96.
Sentinum, 197.
sépultures, 145. — Voir : inhumation.
Sequana, 240, 345.
Sequani, 125, 131, 146, 150, 168, 182, 186.
Séraucourt (inscription de), 81.
Serbie, 324.
serment, 182, 188.
serpe, 249.
serpent, 236, 239, 248, 272, 291. — Voir dragon.
service militaire, 194, 195.
serviteurs, 126, 178, 196. — Voir : *magu-*, esclaves, *vasso-*.
Sévère, 209.
Siannus, 226, 230.
Sicile, 159, 193.
siège des places fortes, 205.

Sigo-vesus, 93, 149, 308.
siligo, 147.
Silures, 18.
Silvain, 227, 229, 230.
Simos, 141.
simplicité, 119.
Sinatis, 226, 228.
Sinatos, 140.
Singi-dunum, 324.
Sino-rix, 140, 228.
Sinquatus, 227.
Sirona, 240, 242.
Sito-magus, 326.
slave, 99.
-slogo-, 93.
Smertorix, 242.
Smertu-litanus, 91, 228, 229.
Smertullos, 236.
socco-, 98.
soleil, 229.
songes, 248, 274.
sorciers, 271.
Sorlingues, 18.
sorts, 250, 273.
Sorvio-dunum, 324.
Sorvio-durum, 334.
Sosto-magus, 327.
Sotiates, 176.
Spartiates, 193.
sparus, 71.
squelettes, 200.
statères, 160.
statues, 37, 124, 252-253.
Stonehenge, 291.
Stradonic, 36.
Styrie, 266, 318, 349.
su-, 86, 93.
Su-agrios, 87.
Su-anetes, 93.
subitès, 67.
Su-carius, 93.
Su-carus, 86, 238.
Sucellos, 238, 239, 242.
Suessiones, 29, 169, 187, 194, 238.
Suetonius Paulinus, 251.
Suèves, 31, 111.
suicide, 116, 258, 259.
Suisse, 303, 324, 327, 334.
Sulevia, 227.
Sulis, 227, 229, 230, 234.
Sumina, 345.
supplices, 256. — Voir : *taringa*, *gabalus*, *tau*.
surnoms des dieux, 226-230.
swastika, 244.
symboles, 244.
Syracuse, 160.
Syrie, 193, 339.

tables, 124.
tabou, 273.
tactique, 201-205.
Tadg, 143.
taille, 111-113.
Tala-briga, 330.
Taliesin, 292.
talisman, 156, 248, 271-272.
-talo-, 86, 93.
Tanarus, 227.
tannare, 74.
Taranis, 229, 231.
Taranou, 78.
Taranucnos, 229, 231.
Taranucus, 229.
taratrum, 71.
tarbélodathion, 66.
taringa, 73.

Tarn, 319.
Taro-dunum, 323.
Tarquin l'Ancien, 308, 309.
Tartarie, 287.
Tartessii (Tartesse), 299, 306.
Tarv-essedum, 61.
tarvos, 93.
Tarvos Trigaranus, 235, 237.
tascos, 67.
Tasgetius, 168.
Tasi-nemetum, 325.
tatouages, 135.
tau, 69.
taureau, 235, 236, 237, 240, 248, 249, 274. — Voir : *tarvos*.
Taurini, 28, 55, 309, 310. 311.
Taurisci, 28, 311, 350.
Tauro-dunum, 323.
tauruc, 67.
Tavium, 251.
taxea, 64.
taxi-, 93.
Taxi-magulus, 93.
Tectosages, 25, 118, 305.
teinture, 131, 178.
Telamon, 197.
temples, 121, 250-254. — Voir : *vernemetis*, *nemeto-*.
Tène (la). 2, 34, 36, 42, 113, 130, 134, 156, 158, 159, 207, 209, 212, 214, 318, 319, 320, 342.
Tessin, 309.
têtes coupées, 115.
Teutalus, 96.
Teutates, 93, 231.
teuto-, 93.
Teuto-bodiaci, 88, 93.
Teuto-boduos, 84.
Teuto-matus, 91, 93, 168.
Teutons, 24.
Thara, 345.
Thermopyles, 316.
Thessalie, 316.
theximon, 67.
Thibet, 287.
thôna, 67.
Thor, 207.
Thrace, 3, 305, 313, 314, 316, 350, 352.
Thulé, 5, 199.
Tibère, 272, 280.
Tiefenau (La), 215.
tinca, 75.
Titti, 304.
titumen, 66.
Todi (inscription de), 76.
togi-, 93.
Togios, 93.
Togi-rix, 93.
Togi-sonus, 93.
Tolistobogii, 139, 305.
tolutegon, 65, 208.
tombelles, 33. — Voir : inhumation.
Tongo-briga, 330.
Tongres, 285.
tonnerre, 249. — Voir : *Taranis*.
torques. — Voir : colliers.
tortue, 205.
Totali-genus, 91, 95.
totem, 95, 248.
Toulouse, 240.
tour à droite, 255.
Tourenus, 226.
tours, 205.
Toutates, 93, 226, 228, 231.
Toutio-rix, 93, 226, 229.
Touto-bocios, 343.
traité, 182.

Transalpins, 115, 118, 119, 148, 149, 303.
traversée de la Gaule, 163.
treicle, 60.
tremblements de terre, 258.
trésors, 253.
Treveri (Trévires), 15, 29, 105, 181, 191, 194, 195.
Trèves, 105, 237, 249.
triades, 235, 276.
Triballes, 350.
Triboci, 343.
tribus (phylai), 183, 306.
tributs, 183, 185.
Tri-casses, 29, 93, 343.
Tri-cassini, 93.
Tricastini, 309.
tricéphales, 236, 248.
Tri-corii, 89.
tri-garanus, 93.
tri-marcisia, 59, 196.
Trinovantes, 343.
Tritullus, 227.
Tri-ulatti, 93.
Troade, 28, 305.
Trociacus, 336.
Trocmi, 305.
trogo-, 93.
Trogos, 93.
Trogue Pompée, 6.
trompe, 125.
trompette, 202, 216-217. — Voir : *carnon*, carnyx.
troupeaux, 184, 185. — Voir : bestiaux.
Tuatha Dê Danann, 3, 233, 237.
tuceta, 68.
Tulingi, 179.
tumuli, 13, 145, 200.
tunique, 130.
Tunto-briga, 330.
Turdetani, 304.
Turno-durum, 333.
Turno-magus, 327.
Turo-briga, 330.
Turones, 29, 34.
Tusci (Etrusques), 309. — Voir : Tyrrhènes.
Twrch Trwyth, 248.
Tylé, 305.
Tyrol, 318.
Tyrrhènes (Etrusques), 303, 309, 312, 350.

Ubii, 162.
Ulster (Ulad), 3, 116, 188, 189, 201, 204, 208, 210, 237, 284.
umbo, 214.
Unelli, 182.
unité de langue, 24.
Ura, 240.
ura, 66.
urine, 135.
Uro-geno-nertus, 95.
Uro-magus, 327.
usubim, 66.
uto-celum, 89.
uxello-, 93.
Uxello-dunum, 94, 176, 322.
Uxellos, 93.
Uxi-sama, 93.

Vaccaei, 184, 304.
Vaison (inscription de), 77.
vaisselle, 124. — Voir : vases.
Valerius Corvus, 203.
vanité, 116.
Vardii, 300.
Varocius, 226.

vases, 35, 124, 157-158, 255. — Voir *bascauda*.
vassaux, 177.
Vasso, 93.
-vasso-, 86, 93.
Vasso-caletus, 89, 226, 228.
Vasso-rix, 86, 93.
vates, 267.
Vèbrumaros, 78.
Védas, 262.
Véies, 312.
vela, 65.
Velatu-durum, 333.
Veliocasses, 29, 216.
vellauno-, 86.
Vellauno-dunum, 86, 90.
Vellaunus, 226, 229.
Vellavi, 181.
Velléda, 284.
Vendœuvres, 236.
Venedi, 31.
Veneti (Venètes), 27, 29, 30, 116, 147, 162, 163, 172, 182, 183, 300, 303, 350.
Venetoni-magus, 327.
Venise, 130, 134, 135, 213.
ver-, 86, 93.
Ver-agri, 87, 93.
Ver-cassi-vellaunus, 86, 89.
Ver-cingeto-rix, 86, 89, 96, 160, 168, 174, 183, 187, 255.
Ver-cobius, 93.
Ver-com-bogius, 89.
vergo-bretus, 57, 170, 172.
Ver-iugo-dumnus, 93.
Ver-nemetum, 325.
ver-nemetis, 59, 70.
vernetus, 59.
Verniacus, 336.
verno-, 86, 93, 98.
Verno-dubrum, 85, 90, 93, 345.
Verno-magus, 86.
Verno-sole, 93.
Vero-dumna, 90.
Vero-dunum, 229.
Vérone (inscription de), 77.
Verotutus, 226, 229.
verroterie, 134, 155.
Vertacomacori, 29.
ver-tragi, 58, 152.
verveine, 250.
-vesu-, 93.
Vesucius, 227.
vêtement, 128-132, 249, 287. — Voir : *reno*, *sagus*, *braca*, *laena*. *linna*, *cucullus*, *bardocucullus*, *caracalla*, *gunna*.
Vettones, 62.
vettonica, 62.
viande, 124, 125.
vici, 119-120.
victimes. — Voir sacrifices.
Victoire, 68, 233, 234.
vidu-, 93.
Vidu-casses, 29, 93.
Viducus, 93.
Vienne, 266.
vieux-haut-allemand, 83, 100, 341.
Vieux-poitiers (inscription de), 80.
vigentiana, 66.
vigne, 147.
Vigory, 239.
villages, 119, 121.
villes, 121.
Vimina, 345.
vin, 126, 178, 313. — Voir : vigne.
vinaigre, 125.
Vincius, 226.
Vindalium, 207.

Vindélicie, 113, 339, 349, 352.
Vindiacus, 363.
vindo-, 86, 94.
Vindo-bona, 94, 229.
Vindo-briga, 88.
Vindo-magus, 83, 86, 326, 327.
Vindonnus, 226, 229.
Vindus, 94.
Virdomarus, 203, 240.
virginité, 285.
viriae, *viriolae*, 65.
-viro-, 94.
Viro-cantus, 89.
Viro-dunum, 322.
Viro-manduos, 94.
Viro-mandui, 29.
visions, 274. — Voir : songes.
Visnonia, 345.
Vistule, 28.
Visucius, 226.
visũ-marus, 59.
Visu-rix, 93.
Vitu-cadrus, 227, 228.
Vitu-durum, 334.
vo-, 94.
Vo-bergensis, 94.
vocabulaire, 54-98.
Vocontii (Voconces), 6, 234, 272.
Vogi-nantus, 92.
Vo-glanni, 94.
voitures, 163. Voyez : *reda*, *penna*, *petorritum*, *covinnus*, *essedum*, *cisium*, *pilentum*, *colisatum*, *carpentum*, *carrus*, *carruca*, *cantus*, *ploxenum*.
vol, 191, 256.
Volcae, 25, 118, 151, 306, 351.
Vollo-briga, 329, 330.
Volnay (inscription de), 80.
Vosegus, 241.
Vo-solvia, 94.
Vulcain, 225, 235.
Vultumna, 345.

Watsch, 207, 208.
Wight, 155.
Williams (Edward), 292.
Wurtemberg, 318.

xynêma, 65, 208.

yeux, 112.
Yorkshire, 200.
ysarno-dori, 60.

Zamolxis, 294.
Zeus, 249. Voir : Jupiter.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 12, ligne 21, *au lieu de* mot, lire nom de.
— 12, note 6, *au lieu de* t. II, *lire* t. I.
— 15, ligne 19, *au lieu de* γερμανικόν, *lire* γερμανικὸν.
— 30, note 3, *ajouter* cf. II, 3, 7.
— 35, note 1, *ajouter* : cf. Montelius, *L'Anthropologie*, t. XII (1901), p. 609-623.
— 37, ligne 21, *au lieu de* gréco-romains, *lire* gréco-romaines.
— 41, note 1, *au lieu de* numismafique, *lire* numismatique.
— 52, ligne 5, *au lieu de* celtiques, *lire* gauloises.
— 54, ligne 12, *au lieu de* les, *lire* des.
— 61, ligne 11, *au lieu de* XXIV, 13, *lire* XIX, 24, 13.
— 76, ligne 29, *au lieu de* Anareiuseos, *lire* Anareuiseos.
— 79, note 1,1.3, *au lieu de* t. XX, *lire* t. XIX.
— 81, ligne 25, *au lieu de* Sérancourt, *lire* Séraucourt.
— 85, ligne 24, *au lieu de* Eporedios, *lire* Eporedia.
— 111, note 1, *ajouter* cf. Plutarque, *Crassus*, 25
— 112, note 6, *ajouter* Lucain, I, 402 (Rutènes).
— 116, note 10, *ajouter* Plutarque, *Pyrrhus*, 26, 10.
— 118, note 6, *au lieu de* t. II, p. 181, *lire* t. I, p. 202, l. 20.
— 122, note 4, *ajouter* t. I, p. 23, 25, 34.
— 122, note 5, *au lieu de* rachéologique, *lire* archéologique.
— 124, ligne 15, *au mot* coupe, *mettre en note* Plutarque, *César*, 27.
— 128, note 3, *au lieu de* Properce V, *lire* Properce IV.
— 131, note 8, *ajouter* Tite Live, VII, 10 ; Virgile, *Enéide*, VIII, 660.
— 132, note 4, *ajouter* Diodore, V, 29.
— 134, ligne 4, *au lieu de* ronds, *lire* rondes.
— 134, note, *lire* 51, 191.
— 135, note 8, *lire* 2, 2.
142, note 5, *lire* Annales XIV.
— 153, note 6, *au lieu de* 29, 32, *lire* 29 ; 32.
— 163, note 3, *au lieu de* 20, 21, *lire* 20 ; 21,
— 169, ligne 9, *ajouter* qui venaient des Alpes.
— 181, note 2 *au lieu de* 33; 108, *lire* 33, 108.

Page 183, note 4, *ajouter* ; Sur les *pagi* gaulois, voir C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. III, p. 77-97.
— 199, note 2, *ajouter*, 52.
— 206, note 6, *au lieu de* V, *lire* IV.
— 211, ligne 3, *au lieu de* Hispanis, *lire* Hispani.
— 227, ligne 16, *au lieu de* grand, *lire* certain.
— 233, ligne 4, *au lieu de* l'inventeur *lire* le soi-disant inventeur.
— 233, note 1, *ajouter* H. d'Arbois de Jubainville, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. IX (1881), p, 20-26.
— 240, note 6, *au lieu de* 41, *lire* 10, 41.
— 241, note 1, *au lieu de* 2, *lire* 11.
— 242, note 1, *ajouter* O. Hirschfeld, *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. XXIII.
— 243, note 2, *au lieu de* S. Bertrand, *lire* A. Bertrand.
— 248, note 1, ajouter *Monumenta Germaniae historica, Auctorum antiquissimorum*, t. XIII.
— 254, note 5, *au lieu de* XLII, *lire* XLIII.
— 279, ligne 5, *au lieu de* Grecs, *lire* Celtes.
— 298, ligne 13, *au lieu de* habitant, *lire* habitent.
— 331, ligne 26, *ajouter* Vago-ritum chez les Arvii (Ptol. II. 8, 7).

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE I

CHAPITRE I.

LES SOURCES ET LA MÉTHODE 1

Diverses définitions des Celtes, p. 1. — La littérature des Gaëls et des Bretons, p. 2. — Les écrivains grecs et latins, p. 5. — Noms des Celtes en général : *Celtae*, *Galli*, *Galatae* ; *Belgae* ; *Brittani*, p. 11. — Les Hyperboréens ; les Cimmériens, les Cimbres et les Kymry ; les Ombriens et les Insubres ; les Lestrygons, p. 19. — Noms des peuplades celtiques, p. 24. — La notion de race celtique chez les anciens, p. 29. — L'archéologie celtique : Hallstatt et la Tène, p. 32. — Les Celtes sur les monuments figurés, p. 37. — Les Celtes d'après l'anthropologie, p. 42. — Les Celtes d'après la linguistique, p. 43.

CHAPITRE II

LA LANGUE 52

Les noms communs conservés par les écrivains grecs et latins, p. 52. — Les inscriptions gauloises, p. 75. — Les inscriptions latines et grecques, p. 82. — Les noms propres de personnes et de lieux, p. 83. — Les mots restitués par la linguistique, p. 96. — Caractéristiques du vieux-celtique, p 99. — Histoire du celtique continental, p. 104. — Le breton, ancêtre du français, p. 106.

CHAPITRE III

LES PERSONNES ET LES COUTUMES. 110

Portrait physique des Celtes par les anciens, p. 111. — Portrait moral et intellectuel, p. 113. — L'habitation, p. 119. — La nourriture, p. 125. — Le vêtement, p. 128. — La parure, p. 132. — La femme, p. 136. — L'enfant, p. 143. — La naissance et la mort, p. 143. — L'agriculture, p. 146. — La chasse, p. 152. — L'industrie, p. 153 — L'art, p. 155. — Le commerce, p. 159. — La marine, p. 163.

CHAPITRE IV

L'ETAT. 166

Les rois, p. 167. — Les magistrats, p. 170. — Les *principes*, p. 171. — Les sénats, p. 172. — Les *equites*. p. 173. — Les assemblées, p. 173. — Le peuple, les *ambacti*, les *clientes*, les esclaves, p. 175. — Les cités, p. 179. — La propriété, p. 184. — La justice, p. 188. — Les mercenaires celtes, p. 192. — Le pouvoir militaire, p. 194. — La cavalerie, p. 195. — Les chars de guerre, p. 197. — La tactique guerrière, p. 201. — Les places fortes, p. 204. — Les armes, p. 206.

CHAPITRE V

LA RELIGION 218

Difficultés de cette étude, p. 218. — Les divinités assimilées chez les écrivains de l'Antiquité et dans les inscriptions gallo-romaines, p. 223. — Les divinités à nom celtique, p. 231. — Les monuments figurés. p. 235. — Signes symboliques, p. 244. — La divination, p. 246. — Restes du culte des animaux et des plantes, p. 247. — Les enceintes sacrées et les temples, p. 250. — Les statues, p. 251. — Les offrandes, p. 253. — Les prières, p. 254. — Les libations, p. 255. — Les sacrifices, p. 255. — La croyance à l'immortalité de l'âme, p. 258.

CHAPITRE VI

LES BARDES, LES VATÈS, LES DRUIDES. 263

Les bardes, p. 264. — Les vatès, p. 267. — Les druides, p. 268. — Les prêtres gaulois, p. 269. — Attributions religieuses des druides, p. 270. — Leur enseignement, p. 275. — Leur rôle judiciaire, p. 281. — Leur rôle politique, p. 282. — Les druidesses, p. 284. — Les collèges de druides, p. 286. — Le néodruidisme, p. 291. — Originalité du druidisme, p. 293.

CHAPITRE VII

L'EMPIRE CELTIQUE. 296

Témoignages des anciens sur les pays occupés par les Celtes, p. 297. — Extension des civilisations auxquelles appartiennent les Celtes, p. 317. — Les noms de villes fondées par les Celtes ; *-dunum*, *-nemetum*, *-magus*, *-briga*, *-ritum*, *-durum*, *Medio lanum*, *-acus*, p. 321. — Pays où l'on a trouvé des noms celtiques de personnes, p. 338. — Rapports des Celtes et des Germains, p. 342. — Origine des Celtes, p. 344. — Les migrations, p. 348.

CONCLUSION. 354

Index des auteurs. 359

Index général 371

Additions et corrections. 403

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

00086702

Digitized with financial assistance from
Mr. K.M. Kothari
on 25 February, 2019